Lectures
françaises

LES TECHNOCRATES ET LA SYNARCHIE

sous la direction de

HENRY COSTON

NUMÉRO SPÉCIAL
Février 1962

Lectures françaises

Revue mensuelle

Directeur-Rédacteur en chef : **HENRY COSTON**
Directeur de la publication : **Michel DE MAUNY**

Magasin de vente : 58, rue Mazarine, Paris 6e

Adresse postale : B.P. 92-18, Paris (18e)

Par an : 15 N.F. (Etranger : 18 N.F.)
Soutien : 20 N.F. (Bienfaiteur : 50 N.F.)

C.C.P. H. COSTON, Paris 2048-96

☛ **IMPORTANT** : Les abonnements partent du mois de la réception. Les Numéros suivants peuvent être fournis **à part.** (Inutile de nous demander les autres numéros, qui sont épuisés.)

N° 3. — **SA MAJESTE LA PRESSE,** par Henry Coston. — **L'EXPRESS,** etc	1	NF
N° 9. — **UNE PREFACE FRAICHE ET JOYEUSE,** par P.-A. Cousteau. — **ENTREPRISE,** etc...	1	NF
N° 10. — **LE JOURNALISTE DE LA BOURGEOISIE INTELLIGENTE,** par P.-A. Cousteau	1	NF
N° 11. — **LES DERNIERES CARTOUCHES,** par P.-A. Cousteau	1	NF
N° 14. — **LES ESCROCS DE LA LIBERTE DE LA PRESSE,** par P.-A. Cousteau	1	NF
N° 16. — **LE GENERAL DE GAULLE ET LA PRESSE,** par Henry Coston	1	NF
N° 17. — **ANDRE MALRAUX,** par P.-A. Cousteau. — Les listes noires de 1944, etc.	1	NF
N° 18. — **LE REFERENDUM DEVANT L'OPINION.**	1	NF
N°s 19/20. — **LES OUI ET LES NON.** — Petit portrait du **Figaro,** par P.-A. Cousteau	1,50	NF
N° 22. — **LES FRANÇAIS ONT LA MEMOIRE COURTE,** par Henry Coston	1	NF
N° 24. — **POUR UNE PRESSE LIBRE ET NATIONALE,** par Henry Coston	1	NF
N° 25. — **DEMAIN, LE FRONT POPULAIRE ?**	1	NF
N° 26. — **LES MENSONGES DE L'EXPRESS**	1	NF
N° 30. — **VERS LA NOUVELLE ALLIANCE FRANCO-SOVIETIQUE.** — Le dossier du Figaro	1	NF
N° 31. — **PETITE HISTOIRE D'UN GRAND JOURNAL :** La Dépêche du Midi	1	NF
N° 33/34. — **L'AFFAIRE LAROUSSE.** Le Midi libre	2	NF
N° 36. — **VIVE LA LIBERTE !** — La presse Ventillard	1	NF
N° 37/38. — **LE CATHOLICISME DE GAUCHE**	2	NF
N° 39. — **REMOUS AUTOUR DES « 200 FAMILLES »**	1	NF
N°s 40/41. — **VOICI LES EDITEURS DE « la Question »** et de **« La Gangrène »**	2	NF
N° 42/43. — **LES ALLIES CAPITALISTES DU COMMUNISME INTERNATIONAL.**	1	NF
N° 44/45. — **LES BIENFAITEURS DE « L'HUMANITÉ »**	1,50	NF
N°s 46/47. — **LES GIROUETTES ET LES COCUS DE LA Ve** (Textes choisis des professions de foi de nos élus)	3	NF
N° 48. — **LA JEUNESSE FRANÇAISE ET LE SENS DE L'HISTOIRE,** par J. Ploncard d'Assac	1,50	NF
N°s 49/50. — **L'AFFAIRE EICHMANN**	1,50	NF
N° 51. — **EN MARGE DU PROCÈS DES GÉNÉRAUX**	1,50	NF
N° 52. — **CONCENTRATION DANS LA PRESSE FRANÇAISE,** par Henry Coston	1,50	NF
N°s 53/54. — **L'ETERNELLE QUESTION.** Coup d'œil sur les sociétés secrètes	2,50	NF
N° 55. — **LA VIE DES MÉTIERS.** — Les seigneurs de l'esprit..	1,50	NF
N° 56. — **LES NAZIS SONT PARTOUT.** — La Nouvelle République, de Tarbes	1,50	NF
N° 57. — **LA VALSE DES MILLIARDS**	1	NF

Reproduction, même partielle, interdite,
sauf autorisation spéciale de LECTURES FRANÇAISES

© Henry Coston, Paris 1962

Lectures françaises

NUMÉRO SPÉCIAL

SOMMAIRE

Avertissement 5

I. — La Synarchie 7

II. — Un mystérieux pouvoir 41

III. — Petite histoire de la technocratie 47

IV. — Les technocrates forment-ils une classe ? 53

V. — Les technocrates se soucient-ils de la santé des Français ? 61

VI. — Une pépinière de technocrates 67

VII. — La technocratie et les entreprises nationalisées 85

VIII. — Les technocrates contre les professions libérales 95

IX. — Les « techniciens » dans les cabinets ministériels 99

X. — Féodalité technocratique et pouvoir politique 109

Annexe : Le Pacte Synarchiste Révolutionnaire 113

Index des noms cités 199

58, rue Mazarine — PARIS (6e)

Adresse postale : B.P. 92-18, Paris (18e)

Il a été tiré de ce
numéro spécial de
LECTURES FRANÇAISES
soixante-quinze
exemplaires sur Al-
fa numérotés de 1
à 75 et cinq cents
exemplaires sur
bouffant numérotés
de 76 à 575, réser-
vés aux abonnés-
souscripteurs,
le tout constituant
l'édition originale.

Sur la couverture :

MM. COUTROT (Arch. Documents), J. MONNET (Arch. L.F.), RUEFF (A.F.P.), ARMAND (A.F.P.), BLOCH-LAINÉ (A.F.P.), HIRSCH (A.F.P.).

Avertissement

On a beaucoup parlé de la *Synarchie*.

On parle beaucoup des technocrates.

Nous n'avons pas l'impression que l'on sache très bien ce qu'est l'une et ce que veulent les autres.

La Synarchie est-elle une société secrète cherchant à s'emparer de pouvoir politique et économique en plaçant ses affiliés aux rouages essentiels de la République ?

Avait-elle, comme on l'a prétendu, mis la main sur l'appareil administratif de l'Etat français en 1940-1944 ?

Etait-elle seulement l'émanation d'un super-capitalisme déclinant ou, au contraire, le lieu de rencontre d'un capitalisme rénové et de hauts fonctionnaires ambitieux ?

Et les technocrates forment-ils une nouvelle classe dirigeante, une caste de privilégiés contrôlant toutes les ressources de la nation et détenant, directement ou indirectement, tous les moyens de production ?

Ont-ils noyauté l'Administration et domestiqué le Gouvernement comme on l'assure depuis quelque temps ?

Notre économie est-elle déjà soumise à leur domination ?

Dans ce numéro spécial de *Lectures Françaises,* nous essayons de répondre à toutes ces questions. Nous le faisons avec une entière bonne foi. S'il nous arrive, parfois, d'être durs envers certains hommes ou certains groupes d'hommes, nous prions le lecteur de croire qu'il n'y a de notre part aucune animosité, ni aucun calcul. Nous attachons plus d'importance aux idées et aux faits qu'aux hommes, et les technocrates dont nous parlons nous intéressent moins que la technocratie elle-même.

Nous le disions déjà pour les financiers dans nos précédents ouvrages : les hommes qui, aujourd'hui, nous semblent nuisibles peuvent devenir, demain, d'excellents serviteurs de l'Etat. C'est le Système qui est mauvais, et non les hommes qui profitent du dit Système. Changez le Système, mettez à

sa place un système où l'Etat ne sera plus la proie des puissances d'argent et des technocrates, et tout redeviendra normal.

La nation a besoin d'organisateurs, d'ingénieurs, d'administrateurs, de grands commis. Faisons en sorte que les idéologues de la Technocratie ou les réalistes de la Haute Banque, qui nous promettent l'abondance et la liberté, ne nous réduisent pas à la misère et à la servitude.

H. C.

Nous remercions d'avance ceux de nos lecteurs qui auront l'amabilité de nous signaler les erreurs qui ont pu être faites dans cet ouvrage. Nous pourrons ainsi corriger celles-ci dans l'édition suivante.

Veuillez adresser toute communication à
Henry COSTON, B.P. 92-18, Paris (XVIII[e]).

I

La Synarchie

La Synarchie ! Que de bêtises ont été dites ou écrites, depuis vingt ans, sur cette mystérieuse société secrète que d'aucuns relient à la Franc-Maçonnerie, d'autres à la Finance Internationale ou aux Jésuites.

Nous nous bornerons à dire, ici, ce que nous savons, a produire les pièces essentielles du dossier que nous avons réuni sur la Synarchie et les synarques. Nous voulons mettre les choses au point ; rien de plus. C'est au lecteur qu'il appartiendra, après avoir pris connaissance des faits et des témoignages que nous lui soumettons, de se faire une opinion et de conclure.

H.C.

Le 3 juin 1941, M. Pierre Nicolle, ancien président du Comité de Salut Economique, qui habitait à Vichy depuis que le Gouvernement y siégeait, notait dans son journal (1) :

« *On parle à mots couverts d'une organisation secrète (Synarchie) réunissant des polytechniciens. A la tête de cet organisme se trouveraient Bouthillier et Berthelot ainsi qu'un nombre important de hauts fonctionnaires des Finances et des Travaux Publics.* »

Le mois suivant, le 14 juillet, M. Nicolle ajoutait :

« *Dans la journée, j'apprends de sources très différentes que la Synarchie serait dévoilée et connue. Cette révélation causerait de grosses difficultés à ses membres. Après l'enquête menée par l'entourage du Maréchal, on dit que cent quarante personnes seraient appréhendées.* »

Et, le 12 août, il précisait :

« *Le Mouvement Synarchique, que certains n'ont pas pris au sérieux, est une véritable entreprise d'intrigues et de complots.* » (3)

---

(1) Pierre Nicolle : **Cinquante mois d'Armistice**, Paris 1947, tome I, p. 266.
(2) Ibid., page 285.
(3) Ibid., page 305.

LES RÉVÉLATIONS DE « L'APPEL »

Quelques jours plus tard, un ancien vénérable de loge maçonnique, Jean Mamy, publiait dans *L'Appel,* hebdomadaire parisien dirigé par le commandant Pierre Costantini, un long article sur cette organisation (4). Selon ces révélations, l'Etat français était non seulement investi, mais littéralement envahi par les affiliés d'un Mouvement Synarchique d'Empire, dont les liens avec la Maçonnerie paraissaient évidents.

Sans doute, l'auteur exagerait-il l'influence des Synarques dans les cercles gouvernementaux ; mais il semblait fort bien informé sur leurs intentions et leur identité.

L'article avait été naturellement visé par la censure allemande, chargée du contrôle de la presse en zone occupée ; de nombreux passages en avaient été cependant supprimés en raison des attaques qu'ils contenaient contre certaines personnalités vichyssoises (5).

Cette divulgation mit en rage le ministre de l'Intérieur d'alors, Pierre Pucheu ; celui-ci lança un mandat d'arrêt contre l'auteur de l'article et le directeur de la publication, mais sans succès, les pouvoirs de la police vichyssoise étant fort réduits en zone occupée.

LE RAPPORT CHAVIN

L'intervention de Pucheu s'expliquait d'autant mieux qu'il se sentait personnellement visé par ces révélations. Ne venait-il pas de limoger M. Chavin, inspecteur général de la Sûreté Nationale à Vichy, qui avait eu l'imprudence d'enquêter sur la Synarchie et d'adresser un rapport trop précis sur le M.S.E. et ses adeptes ?

Tout comme l'article de *L'Appel,* le rapport Chavin mettait en cause des ministres et des hauts fonctionnaires. Il affirmait que les conjurés voulaient non seulement remplacer le gouvernement parlementaire par un gouvernement autoritaire, mais qu'ils entendaient instaurer un régime dans lequel

« *tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains du grand patronat et des représentants dûment mandatés de groupes bancaires spécialement désignés pour chaque pays* ».

Le rapport précisait que les affiliés du M.S.E. désiraient doter le pays d'une constitution politique et d'une économie nationale de structure particulière organisée conjointement en vue :

« 1° *De placer le pouvoir politique directement entre les mains de mandataires de groupes intéressés, afin d'éliminer tout parasitisme intermédiaire ;*

« 2° *De réaliser une concentration maximum dans chaque branche d'industrie, afin d'y supprimer toute concurrence ruineuse ;*

« 3° *D'être maître absolu des prix de toute marchandise (matières premières, produits semi-finis et ouvrés) ;*

---

(4) **L'Appel, 21** août 1941. L'article est signé Paul Riche, pseudonyme de Jean Mamy.

(5) La **Propagandastaffel** aurait même hésité, un moment, à autoriser cette publication, jugée inopportune par certains services allemands.

« 4° *D'enfermer l'ouvrier dans un cadre juridique et social ne permettant plus aucune action extrémiste ou même revendicatrice de sa part.* »

M. Chavin soulignait que le M.S.E. procédait à l'affiliation de ses adeptes à la manière du Martinisme (6).

« *L'affiliation martiniste,* écrivait-il, *est la plus secrète qui existe.*

« *Elle se fait d'homme à homme selon des rites particuliers, le nouvel initié étant seul, en face de son initiateur.*

« *Chaque nouvel initié reçoit deux numéros : celui qui est le sien d'une part, et d'autre part, un numéro qui est celui de son initiateur.*

« *Ce mode de recrutement s'appelle la* filiation par chaîne *et il est* spécifiquement martiniste.

« *Il en résulte que chaque membre ne connaît, du groupement auquel il appartient, que son initiateur et les quelques sujets qu'il lui a été permis d'initier lui-même.*

« *Un tel mode de recrutement présente, notamment, un avantage et un inconvénient majeur d'une part,* l'avantage *de réaliser un secret à peu près parfait et, d'autre part, de permettre des immixtions malheureuses donnant ultérieurement naissance à des chaînes d'esprit dissident.*

« *L'affiliation au M.S.E. est de type martiniste.*

« *Dans l'affiliation au M.S.E., l'initiateur remet au nouvel adhérent un exemplaire du document fondamental que ce dernier revet de sa signature. Ce document porte deux numéros, l'un qui est à l'initiateur, l'autre à l'initié.*

« *Cette filiation spécifiquement martiniste accrédite la probabilité du lien qui semble exister entre le M.S.E. dont Saint-Yves d'Alveydre devint le grand maître en* 1889.

« *RAPPORTS ENTRE LE M.S.E. ET L'ORDRE DES MARTINISTES.*

« *La nature des rapports existant entre le M.S.E. et l'Ordre des martinistes ne peut donner lieu qu'à trois hypothèses.*

« 1re HYPOTHÈSE : LE M.S.E. EST LE MARTINISME VRAI.

« *Cette hypothèse rendrait compte du jugement si singulier porté par Waithe dans son ouvrage* New Encyclopædia of Freemasonry (*vol. II, p.* 161) *lorsqu'il écrit que le martinisme* had, of course, shut its doors against Masons under authorized abediences *et lorsqu'il affirme que depuis* 1920, *cet ordre a abandonné le rituel de* 1887 *pour se transformer en organisme clandestin.*

« 2e HYPOTHÈSE : LE M.S.E. A IMITÉ LE MARTINISME.

« *Le principe de la filiation martiniste a été divulgué par différents auteurs, notamment par Jean Kostka :* Lucifer Démasqué (*Lyon,* 1885).

« *Il a donc pu être imité et utilisé.*

« *Cette hypothèse ne rend point compte des liens existant entre l'idéologie apparente du M.S.E. et la théorie synarchique, historiquement formulée par un grand maître de l'Ordre martiniste.*

---

(6) Branche de la Franc-Maçonnerie, plus secrète que le **Grand Orient.**

LE PLAN DU 9 JUILLET ET LA SYNARCHIE

Nous allons voir que J. Coutrot revendiquait — au moins en partie — un certain « *Plan du 9 juillet* », dont il fut question dans les milieux politiques au cours des années 1934-1935. On présentait alors ce « *plan* » comme une tentative de rapprochement des jeunes de toutes tendances. M. Jules Romains, qui joua en l'occurrence un rôle de chaperon, a prétendu depuis que son intention était surtout de désamorcer la bombe qui menaçait la paix publique après les journées de février 1934.

« *Le but était clair,* écrit M. Jules Romains (1), *le devoir l'était aussi. La tâche la plus pressante était d'empêcher les Français de se battre dans la rue, en des rencontres qui eussent été cent fois plus sanglantes que la nuit du 6 février. Or, ceux-mêmes qui auraient pu organiser ces batailles et y amener leurs troupes pour les jeter les unes contre les autres, allaient se réunir plusieurs fois par semaine et travailler pacifiquement sous ma direction. C'est ainsi que les chef des Volontaires Croix de Feu, le chef des Volontaires des Jeunesses Patriotes, faisaient partie de mon équipe. En face d'eux, allaient s'asseoir autour d'une table de jeunes chefs syndicalistes, socialistes, radicaux. Si ces gens-là ne se battaient pas, aucune bataille n'était possible, car ce n'étaient pas les vieux de chaque groupement qui descendraient les premiers dans la rue. Je tenais la guerre civile sous clef, pour plusieurs mois. C'était déjà quelque chose.*

« *L'objectif plus vaste et plus lointain, c'était de donner à la France une nouvelle constitution issue de l'ancienne, identique à elle dans son esprit républicain et dans son respect absolu des Droits de l'Homme, mais débarrassée de quelques tares, et mieux adaptée aux besoins modernes, en un mot, plus dynamique — une constitution que la jeunesse aimerait et défendrait avec énergie parce qu'elle serait son œuvre.*

« *Ce fut ce qu'on appela le Mouvement du 9 juillet...* »

Ayant réuni quelques jeunes militants connus des ligues et de la Gauche, des hommes de trente ans pleins de dynamisme et d'ambition, M. Jules Romains semble ne pas attacher beaucoup d'importance à la présence, dans son « équipe », de plusieurs personnages qui, eux, ne représentaient pas les Volontaires Nationaux, les Jeunesses Patriotes, les Jeunes néo-socialistes ou syndicalistes (ils étaient d'ailleurs beaucoup plus âgés). Nous voulons parler de Jean Coutrot et de ses amis Gérard Bardet et Jacques Branger. A tel point qu'on peut se demander, comme le fait M. Roger Mennevée, si M. Jules Romains ne fut pas, « *dans les manœuvres de haute politique qu'il croyait animer, un simple pantin dont d'autres tiraient les ficelles* » (2).

(suite page 12)

(1) Jules Romains : « **Sept mystères du Destin de l'Europe** », New York, 1940.

(2) **Les Documents** (janvier 1949, p. 50). Il faut croire que M. Jules Romains tenait cependant à « son » idée puisque, peu après la Libération, il réclamait dans le journal de M. Quilici, **La Bataille** (octobre 1945) « **un laboratoire de recherches politiques** ». Il écrivait : « **Je suggérais que, parmi les institutions de la France nouvelle, une des toutes premières à créer, fut un laboratoire national de recherches politiques. Un petit nombre de spécialistes éminents y seraient attachés. On les choisirait parmi les hommes qui se sont acquis une autorité de premier plan dans l'étude des questions politiques, économiques, sociales, et qui, autant que possi-**

(suite page 12).

« 3e HYPOTHÈSE : LE M.S.E. EST UNE DISSIDENCE MARTINISTE.

« Parmi les fondateurs du M.S.E., il a pu enfin se trouver un martiniste véritable, lequel a organisé le recrutement du M.S.E. sur le principe de la filiation en chaîne, et en outre, utilisé la notion de synarchie, puisée dans les travaux d'un ancien grand maître de l'Ordre, pour camoufler le contenu réel d'un mouvement de pensées, sans aucun rapport avec le martinisme traditionnel.

« Le M.S.E. serait ainsi une sorte de « dissidence martiniste » dont l'existence a pu demeurer inconnue du plus grand nombre des martinistes français (tout en étant parvenue à la connaissance de Whaite).

« Cette hypothèse est la plus vraisemblable. »

Parmi les affiliés du M.S.E., le rapport Chavin citait Jean Coutrot, auquel il attribuait une position dirigeante, et diverses personnalités fort bien en cour à Vichy, dont le rôle fut assez considérable pendant l'occupation. Tous ces ministres, tous ces hommes politiques, tous ces hauts fonctionnaires étaient-ils vraiment des *Synarques* ? Il est permis d'en douter. Mais la plupart d'entre eux étaient certainement des *amis*. Les personnalités qui touchaient d'assez près à la banque Worms étaient d'emblée classées parmi les affiliés du M.S.E. : MM. Gabriel Leroy-Ladurie, Pierre Pucheu, Jacques Barnaud, etc. Il y avait aussi des banquiers comme M. Paul Baudouin, de la *Banque de l'Indochine*, des industriels, comme M. Paul-Louis Weiller, des inspecteurs des Finances, comme M. Jacques Rueff. Etaient également qualifiés de *synarques* MM. Jean Bichelonne, futur ministre, Yves Bouthillier, alors ministre des Finances (aujourd'hui collaborateur de M. Bloch-Dassault), Jacques Branger, ami de Coutrot, Edouard Chaux, membre du *R.N.P.* (7) et fondateur du *Cercle Européen*, Eugène Deloncle, fondateur du *M.S.R.* (8), Jean Filippi, chef de cabinet de Bouthillier, futur directeur général de la banque *Louis-Dreyfus et Cie* et futur ministre de la IVe République, Robert Gibrat, Jacques Guérard, un ponte des Assurances, le Suisse Georges Guillaume, l'ingénieur Francis Hekking, Henry Lafond, administrateur de sociétés, Yves Le Correc, de *Pechelbronn*, François Lehideux, des *Usines Renault*, Maurice Olivier, président du C.O. de la Fonderie, Henry de Peyerimhoff, des Houillères, Charles Rebuffel, des *Grands Travaux de Marseille*, Alfred Sauvy, attaché de Cabinet du Ministre des Finances Bouthillier, etc...

Ces personnalités, ainsi qualifiées de « synarques », permettaient au M.S.E., selon M. Chavin, de tenir « *les principaux leviers de commande* », dans l'entourage du Maréchal Pétain, au Gouvernement, dans les Comités d'Organisation et de répartition et dans certains groupes « collaborationnistes » (9).

---

(7) **Rassemblement National-Populaire**, de Marcel Déat.

(8) **Mouvement Social-Révolutionnaire** (pour ces deux partis, lire notre ouvrage « **Partis, journaux et hommes politiques** »).

(9) M. Chavin classait résolument le **M.S.R.** successeur du **C.S.A.R.**, parmi les moyens d'action du **M.S.E.**, et il signalait que plusieurs dirigeants du **R.N.P.** étaient des « **synarchistes** ». C'est, à notre avis, aller un peu loin. Il est vrai que M. Edouard Chaux appartenait aux cadres du **R.N.P.**, mais Marcel Déat ne passait pas pour un ami de la Synarchie. Notons toutefois deux curieux détails : 1° l'ancien secrétaire général du **R.N.P.**, M. Georges Albertini — qui fut en 1941 le collaborateur de Charles Spinasse, au journal

Le plan du 9 juillet

(suite)

Quoi qu'il en soit, le « *Plan du 9 juillet* » (1934) apparaît bien comme l'une des manifestations extérieures de la mystérieuse synarchie. Les principes essentiels du dit « *Plan* » sont, en effet, conformes aux « *points fondamentaux* » et aux « *propositions* » du *Pacte synarchique révolutionnaire,* dont nous avons parlé et que nous reproduisons dans ce volume.

Même primauté des techniciens, auxquels reviennent l'organisation et la réglementation de l'économique et du social, même souverain mépris pour le politique, pour le « *pouvoir légal* » qui doit être subordonné au « *pouvoir réel* » exercé par les technocrates (3). Une phrase du « *Plan* » en dit long, à ce sujet, sur les intentions de ses inspirateurs :

« *Le recrutement du personnel supérieur* (de l'Etat) *sera exclusivement assuré par une Ecole Polytechnique d'Administration* ». Une fois le système mis en place, nos technocrates se recruteraient pas cooptation. N'est-ce pas, un peu, ce que nous voyons aujourd'hui ?

Outre « *un certain nombre de fonctionnaires appartenant notamment à l'Inspection des Finances, au Conseil d'Etat et à la Cour des Comptes* (qui) *se sont abstenus de le signer pour des raisons de discipline administrative* », le « *Plan du 9 juillet* » (édité en 1934 par Gallimard) avait pour rédacteurs :

MM. Gérard Bardet, déjà cité;

Raoul Bertrand, futur consul de France à San Francisco (1945) ;

Aymery Blacque-Belair;

Philippe Boegner, fils du pasteur Boegner, frère du diplomate Jean-Marc Boegner, collaborateur du général De Gaulle et futur beau-frère du général Massu (4), journaliste, alors rédacteur à *Marianne,* futur directeur de *Paris-Match* et du *Temps de Paris* (66 numéros parus : coût 800 millions d'anciens francs), futur rédacteur en chef de *Vu, Marie-Claire, Science et Vie,* et conseiller (en 1959-60) de l'éditeur Del Duca à la direction de *Paris-Jour ;*

Jacques Branger, polytechnicien, futur chef de service des études économiques (gouvernement Léon Blum), déjà cité ;

Jean Coutrot ;

Alfred Fabre-Luce, fils du banquier Edmond Fabre-Luce, petit-fils du fondateur du *Crédit Lyonnais,* journaliste et écrivain, alors animateur de diverses publications radicalisantes, futur rédacteur en chef de *Rivarol* (5) ;

R. Fouque, fonctionnaire au ministère des Colonies ;

Pierre Frederix, journaliste et écrivain, collaborateur du *Petit Parisien,* futur rédacteur à l'*Agence France-Presse* et au *Monde ;*

Pierre Gimon ;

Armand Hoog, fils d'un compagnon de Marc Sangnier, ancien de Normale Supérieure, professeur à l'Université de Harward ;

(suite page 14)

---

ble, se sont tenus à l'écart de la politique active et des partis... Chacun d'eux s'entourerait d'un groupe de jeunes collaborateurs d'une formation scientifique déjà avancée, agrégés d'histoire ou de philosophie, docteurs en droit, techniciens sortant des grandes écoles, qu'attirerait la conception nouvelle du laboratoire. »

(3) Le « **Plan du 9 juillet** » prévoyait la réforme de la constitution, le renforcement de l'exécutif, la limitation du législatif — ou le Parlement serait « contré » par un « **Conseil National Economique** » — la refonte du judiciaire, la création d'un grand ministère de l'Economie Nationale, etc...

(4) MM. Boegner et Massu ont épousé les deux sœurs, M^lles^ Rosambert (Rosemberg).

(5) Il afferma cet hebdomadaire de novembre 1954 à novembre 1955, et quitta le journal de l'opposition nationale en faisant l'éloge de M. Mendès-France.

M.S.E ET MARTINISTE

Le rapport Chavin et les diverses notes confidentielles qui suivirent n'ont été connus du grand public qu'après la Libération. Mais, à partir de 1941, grâce à *L'Appel* d'abord, aux *Documents Maçonniques* ensuite, on savait ce qu'était la Synarchie.

Les deux études publiées par cette dernière revue comportaient un historique de la Synarchie et un exposé critique de sa doctrine et de son organisation. On y expliquait qu'à la mort de Saint-Yves, survenue en 1909, le groupe qu'il avait fondé parut tout d'abord végéter faute d'animateur prestigieux ; mais, qu'en 1922, un *Mouvement Synarchiste d'Empire* était né du besoin, selon un document cité, « *de définir par la pensée, par l'expérience et par l'action, le sens de l'actuelle « Révolution mondiale* ». Ce mouvement se proposait de préparer une révolution synarchiste en France ou plus exactement dans l'Empire fédéral français.

Les documents cités avaient été découverts au cours de perquisitions opérées chez des francs-maçons, notamment chez l'ancien député Gaston Martin (10). Quelques mois après la rédaction du rapport Chavin, la police de Vichy en avait également trouvés à Lyon, au siège de *L'Ordre Martiniste*, illustré par Papus, et de *l'Ordre des Memphis et de Missaïm*, réorganisé par feu le Patriarche Jean II (à la ville, M. Jean Bricaud).

Le successeur de Bricaud à la direction du Martinisme, le Grand Maître Chevillon, fut naturellement interrogé par le commissaire chargé de la perquisition. Le 25 septembre 1941, jour de la découverte des documents au siège de *l'Ordre Martiniste*, rue des Macchabées, à Lyon, M. Chevillon fit des réponses évasives : « *Ce sont*, aurait-il dit, *des documents communiqués pour mon information personnelle et d'ailleurs assez anciens* ». Le 30 septembre, interrogé de nouveau, il déclara que les dites pièces lui avaient été remises par Jeanne Canudo afin « *de pouvoir*

Le Rouge et le Bleu (Coutrot était aussi un collaborateur de Spinasse, mais en 1937) est, depuis douze ans, le conseiller politique de la banque **Worms et Cie**, où il retrouve le colonel Dewavrin, dit **Passy**. (A quoi on peut répondre que M. Albertini a beaucoup évolué depuis 1944 et que **l'Œuvre** n'était peut-être pas, en juillet 1940, sous l'influence totale du fondateur du **R.N.P.**) ; 2° C'est dans **l'Œuvre** (15-7-1940) que Jean Coutrot publia son article « de rentrée » : « **Cette impulsion** — écrivait-il en parlant de la « transition entre l'économie de guerre et l'économie de paix » —, **ne peut être donnée que par un puissant Ministère de l'Economie, de la Production, ou de l'Equipement National, réunissant, avec des Secrétaires d'Etat, tous les leviers indispensables : ce qu'il reste de l'Armement, le Commerce, les Travaux Publics, l'Economie Nationale, et sans doute le Travail. Peu d'hommes, mais des hommes dynamiques, avec, enfin, des pouvoirs, enfin des responsabilités.** »

(10) Auteur d'une **Histoire de la Franc-Maçonnerie Française** et d'un ouvrage fort instructif sur le rôle des Loges dans la préparation de la Révolution de 89.

(11) Jeanne Canudo, militante de gauche, appartenait alors à l'**Ordre International Mixte Le Droit Humain** (Maçonnerie réunissant hommes et femmes). Elle est devenue, après la Libération, gérante de la **Sté J.-B. Janin** (Editions), puis l'un des dirigeants du **Mouvement Fédéraliste Franco-Allemand** (cf. **Le Monde**, 8-8-1950). Elle fonda, à cette époque, le **Prix Canudo**, qui devait couronner un ouvrage sur le cinéma. Elle mourut il y a une dizaine d'années. Lorsqu'elle animait les **Etats Généraux de la Jeunesse** (1934), elle avait pour collaborateur — officiellement co-fondateur — M. Armand Mora qui, selon **Les Documents** (février 1956), a joué avec elle un rôle important dans le recrutement synarchique direct ou indirect. M. Mora fonda, le 15 juin 1945, le **Collège de l'Ordre Socialiste** (J.O., 8-7-1945) ; l'objet de ce « collège », en ce qui concerne les deux premiers paragraphes, était tiré textuellement du « **Pacte Synarchique** » (propositions 5 à 11 et 242 à 304). Le journaliste André Gautier-Walter et son épouse figurent parmi les fondateurs de cette organisation aujourd'hui disparue.

Le plan du 9 juillet

(suite)

Pierre-Olivier Lapie, fils du recteur de l'Académie de Paris, avocat, alors membre de l'*Ordre Nouveau* (animé par Robert Aron), futur député et ministre, futur représentant de la France à la C.E.C.A. et président du Comité interexécutif européen de l'Energie; chargé en 1959 par le général De Gaulle de présider la Commission sur l'Enseignement privé ;

Bertrand de Maud'huy, fils du général de Maud'huy, alors chef des Volontaires Nationaux (*Croix de Feu*), futur dirigeant du *Parti Populaire Français* (de Jacques Doriot) et, après la Libération, administrateur de sociétés industrielles et financières, conseiller général de la Moselle (à partir de 1945) et, sous la Ve République, membre du Conseil économique ;

Paul Marion, ancien membre des Jeunesses Communistes et du Parti Socialiste, alors l'un des dirigeants « néo-socialistes » (avec Déat), futur collaborateur de Doriot au *P.P.F.*, et ministre du Maréchal Pétain;

Georges Roditi, futur directeur littéraire des *Editions Amiot-Dumont* et des *Presses de la Cité ;*

Jules Romains (6), ancien de Normale Supérieure, animateur du *Comité France-Allemagne* (avant la guerre), futur membre de l'Académie française et collaborateur de *l'Aurore ;*

Roger de Saivre, chef des Phalanges Universitaires des *Jeunesse Patriotes ;* futur chef du cabinet civil du Maréchal Pétain, et futur député d'Oran (1951-1956) ;

Jean Thomas, ancien de Normale Supérieure, professeur, futur directeur des Activités Culturelles à l'U.N.E.S.C.O. (puis sous-directeur général de cet organisme) ;

Louis Vallon, ancien polytechnicien, militant socialiste, futur directeur-adjoint du Cabinet du général De Gaulle, futur député R.P.F. et animateur des Gaullistes de Gauche (*Union Démocratique du Travail*).

Sans être liés personnellement à la Synarchie — dont ils ignoraient peut-être l'existence — la plupart de ces « planistes » devaient apporter à Coutrot et ses amis un concours précieux.

(6) De son vrai nom : Louis Farigoule.

DICTIONNAIRE DES PSEUDONYMES

présenté par **Henry COSTON**

Nombreux sont les journalistes, les gens de lettres qui prennent un pseudonyme. Un officier ou un fonctionnaire, le fils d'un homme en vue ou la femme d'un directeur de banque ne peut bien souvent signer de son nom les articles, les chroniques, les livres qu'il écrit. Et si son nom patronymique prête à rire, il y sera d'autant plus enclin.

Ce volume contient des milliers et des milliers de pseudonymes divers. Il provoquera sans doute la surprise chez le lecteur le mieux averti, le mieux informé. Depuis trois quarts de siècle, aucun ouvrage de ce genre n'avait paru.

Les chercheurs et les curieux seront satisfaits.

Publié par Lectures Françaises.

Prix : 15 NF (+ port).

en comparer la teneur aux principes synarchiques de Saint-Yves d'Alveydre ». Elle lui aurait fait remarquer que l'ouvrage était strictement confidentiel.

Le 3 octobre, revenant sur ses premières déclarations, M. Chevillon adressait à la police une lettre donnant ces intéressantes précisions :

Il existait alors deux Ordres martinistes différents : celui qui venait d'être perquisitionné et que dirigeait le Grand Maître Chevillon, et l'*Ordre Martiniste ancien et primitif,* légalement appelé *Ordre Martiniste et Synarchique,* présidé par M. Blanchard, haut-maçon, fonctionnaire du secrétariat de la Chambre des Députés.

M. Chevillon ajoutait que l'Ordre dont il était le Grand Maître « *a toujours évité soigneusement d'employer le mot synarchique, afin de bien marquer la différence entre les deux organismes.*

« *Le Martinisme régulier,* ajoutait-il, en parlant naturellement du sien, *sans mépriser aucunement les idées de Saint Yves d'Alveydre, ne s'en occupait pas spécialement* ».

A l'appui de ses déclarations, M. Chevillon envoyait deux exemplaires du *Voile d'Isis,* revue officielle de l'occultisme, publiant les excommunications réciproques de ces deux obédiences. Détail curieux, dans ce numéro de février 1921, l'*Ordre Martiniste et Synarchique,* qui se considérait comme seul régulier, affirmait qu'il avait dénoncé l'irrégularité de l'*Ordre* de Chevillon aux *Fraternités Initiatiques d'Orient et d'Occident* et qu'il avait fondé, au mois de janvier précédent, un *Suprême Collège de Synthèse initiatique d'Occident* (12). Or, la création du *Mouvement Synarchique d'Empire* date de 1922 (13). S'agit-il d'une simple coïncidence ?

Ces documents étaient représentés par deux volumes, l'un ronéotypé, l'autre imprimé.

Le premier portait le titre suivant : « *Les* 13 *points fondamentaux et les* 598 *propositions du Pacte Synarchiste Révolutionnaire pour l'Empire français.* »

Le second était intitulé : « *Schema de l'Architype social* », autrement dit du type parfait d'Etat social.

LE LIVRE DORÉ

Selon le rapport Chavin, l'exemplaire du premier de ces volumes, tombé entre les mains de la police vichyssoise avant la perquisition de Lyon, se présentait sous la forme « *d'un document ronéotypé de plus de cent pages, format in-8°, pourvu, d'une reluire de grand luxe constitué par un brochage fort de papier doré* ».

Cet ouvrage publiait, en première page, un avertissement :

« *Toute détention illicite du présent document expose à des sanctions,* SANS LIMITES PRÉVISIBLES, *quel que soit le canal par lequel il a été reçu.*

---

(12) Toutes ces précisions sont extraites de la revue **Les Documents Maçonniques,** paraissant à Paris et à Vichy, n° d'avril 1944, pages 185 et suivantes.

(13) Il est curieux de noter qu'à la même époque la Loge **Agni,** dépendant du **Grand Orient de France,** consacrait sa tenue du lundi 18 décembre 1922 à l'étude de la question suivante : « **Comment les Jésuites mettent la main sur les techniciens** ». Querelle de boutique ?

« *Le mieux, en pareil cas, est de le brûler et de n'en pas parler.*

« *La révolution n'est pas une plaisanterie, mais l'action implacable régie par une loi de fer* ».

A la page suivante, une « *explication plus courtoise* » affirmait que l'ouvrage était confidentiel et devait le rester durant la phase de la « *Révolution invisible* ».

« *Il est,* ajoutait-on, *à la base de la Convention Synarchique Révolutionnaire de l'Empire Français* » (*C.S.R.*) *dont le but est la prise du pouvoir par l'instauration coûte que coûte d'un régime synarchique approprié* » (p. VI).

Et l'on précisait :

« 1° *Qu'il s'agit d'une* RÉVOLUTION A FAIRE PAR EN HANT. *On ne fera pas de* RÉVOLUTION PAR EN BAS *avec son cortège d'émeutes populaires.*

« 2° *Que pendant la période préparatoire, il faudra être secret, et faire de la propagande* DE BOUCHE A OREILLE *et cela* « JUSQU'AU JOUR OU SERA ATTEINT LE POINT DE CRISTALLISATION SYNARCHIQUE DU PAYS. »

A la page suivante, figurait le texte du PACTE SYNARCHIQUE RÉVOLUTIONNAIRE, présenté dans un cercle :

Je, soussigné,
ayant reconnu à travers les
« treize points fondamentaux » du M.S.E.
la ligne générale de la révolution qui
convient à la civilisation française dans sa
phase actuelle,
accepte par le présent Pacte synarchique
français de me lier en C.S.R. avec les promoteurs
du Mouvement pour la France métropolitaine et
les pays de son ressort.
Je me porte à mon tour garant de ce Pacte
et y engage ma vie.
Je m'engage à ne pas rompre ce Pacte quoi
qu'il advienne avant que soit instauré dans l'Empire
Français un régime synarchiste approprié.
Je m'engage à remplir dans la pleine mesure
de mes forces chaque mission qui me sera confiée
à cette fin.
Je m'engage à ne proposer ce Pacte à quelque ressortissant français que ce soit ou à quelque étranger déjà orienté qu'après épreuve et sous caution, et seulement sous l'injonction d'un mandataire du C.S.R.
En foi de quoi, j'ai signé ici et scellé
le Pacte synarchiste français dans la
pleine liberté de ma conscience.
Fait à ....., le.....
en présence de mon cautionnaire et de mes
juges.

Au-dessous de ce texte, le récipiendaire avait apposé sa signature secrète, les lettres *C.S.R.* (*Convention Synarchique Révolu-*

tionnaire) suivies de son numéro d'ordre dans cette organisation. Sur une page voisine, se trouvaient les mêmes lettres avec un autre numéro d'ordre.

Un examen hâtif des 13 points donne l'impression que le mouvement synarchique est un mouvement national axé à droite. En effet, dès les premières propositions, des appréciations sévères sur le parlementarisme « *régime d'importation étrangère* », sur le suffrage universel et l'usage qu'en fait le peuple, « *ce souverain éternellement mineur* », semblaient indiquer que l'on était en présence d'un mouvement royaliste ou fasciste. D'autant plus que l'on y affirmait hautement que « *la Révolution synarchique, dans l'axe de la vie française, ne peut détruire aucune des valeurs traditionnelles élaborées au cours de notre civilisation nationale et qui sont demeurées dans les instincts, dans les cœurs et dans les cerveaux, dans les mœurs de la grande majorité des peuples de France* ».

En fait, les propositions qui suivaient contredisaient ces affirmations, montrant que la Synarchie veut, par des méthodes antidémocratiques et antiparlementaires, établir un régime aussi éloigné de la République que de la Monarchie.

D'autre part, la proposition 424 spécifiait que « *toute propriété doit être un service public, une fonction sociale* », et la 433e précisait que « *l'effort de la Révolution synarchique doit tendre à clore le règne de la rareté et à instaurer le règne de l'abondance qui rendrait toute propriété indésirable, comme une cause de soucis accablants, la pleine jouissance personnelle de biens remplaçant alors la relative possession personnelle de biens* ».

Le système synarchique aboutirait donc à une socialisation générale, les biens de tous étant placés sous la dépendance de quelques privilégiés exerçant un pouvoir quasi-discrétionnaire sur l'ensemble.

Le cadre prévu pour cette expérience dépasse largement le plan national. La France, par exemple, serait intégrée à une Europe sans Russie et sans Angleterre, à laquelle on ajouterait la partie de l'Afrique qui n'est pas anglaise :

« *L'Empire synarchique français est déjà voulu comme le promoteur de* LA PANEURAFRIQUE, LA FUTURE UNION FÉDÉRATIVE DES PEUPLES *et des nations libérées de l'Europe et de l'Afrique* ». (Proposition 586).

« *La Paneurafrique s'impose du fait même de l'existence d'une Europe surpeuplée, dynamique et suréquipée, à côté d'une Afrique sous-peuplée, statique et attardée* ». (Proposition 587).

« *L'Union Européenne doit sortir tôt ou tard d'un juste équilibre ou d'une conjugaison synarchique des poussées romaine, germanique, slave, en jeu dans l'Europe actuelle. Le mouvement synarchique d'Empire reconnaît toutes ces poussées et les sert toutes* ». (Propositions 582 et 583).

A côté de cette Paneurafrique et du Commonwealth britannique seraient constitués trois autres grands empires fédéraux raciaux (14) : Paneurasie (U.R.S.S.), Panamérique et Panasie.

---

(14) Pour les Synarchistes, une race « c'est l'ensemble des individus visibles et invisibles qui ont atteint à la conscience de l'unité religieuse de socialité raciale ».

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA SYNARCHIE

FORTEMENT compromise avec la Synarchie par plusieurs de ses membres influents, la Franc-Maçonnerie a été naturellement l'objet, en 1944-1945, de violentes critiques de la part de résistants hostiles au *M.S.E.*

Faisant peau neuve, le *Grand-Orient* prit ses distances avec les synarques. Il fit signer à ceux de ses affiliés qui aspiraient à une fonction dans ses loges, une déclaration-questionnaire où l'on lisait, entre autres :

« *Je soussigné, déclare sur l'honneur...*

... III. — *Avoir reçu — ou n'avoir jamais reçu — des mains d'un tiers, un exemplaire original ronéotypé du pacte synarchique révolutionnaire (pourvu de sa couverture dorée et de son double numérotage) soit après le 16 juin 1940, soit avant cette date.*

IV. — *Avoir adhéré — ou n'avoir jamais adhéré — avant ou après le 16 juin 1940, à une société, déclarée ou non, servant à la propagande des grands thèmes synarchiques ou à la désagrégation des institutions républicaines.* »

Ce document, cité par *Action* du 2 novembre 1945, portait la note suivante :

« *Au cas où l'intéressé aurait reçu le pacte synarchique et révolutionnaire, il devra, au bas de la présente déclaration, fournir toutes explications utiles : date de la réception; des mains de qui; de la part de qui; circonstances dans lesquelles il a connu cette ou ces deux personnes; numéros portés par le document original; où se trouve actuellement ce document et pourquoi.* »

Une autre note mentionnait, parmi les sociétés visées :

« 1° *Celles organisées par Jean Coutrot (Centre d'Etudes des Problèmes Humains, Groupe d'Etudes de l'Humanisme Economique, Institut de Psychologie Appliquée, etc...) ;*

« 2° *Celles organisées par Armand Mora ou Jeanne Canudo (Association pour les Etats Généraux de la Jeunesse, n° 2.050 du 29 juillet 1934 et ses filiales; Comité National pour la Jeunesse; Comité d'Action Européenne (E.G.J.E.), etc...) ;*

« 3° *Celles organisées par Francis Hekking (France 1950), etc... ;*

« 4° *Celles organisées par Jean Rivain (la Nouvelle France, les Cercles d'Unité Française, etc...)* » (1)

---

(1) Les organisations de M. Jean Rivain ont été, en effet, accusées de « synarchisme » en raison de la présence, parmi leurs membres dirigeants, de certaines personnes considérées, à tort ou à raison, comme des « synarques » ou des « synarchistes ».

Voilà qui ressemble étrangement aux conceptions de M. Jean Monnet, le « père » de notre Europe technocratique, et l'on comprend que certains aient vu en lui l'exécuteur testamentaire de feu Jean Coutrot, l'un des dirigeants du M.S.E.

L'ENIGMATIQUE JEAN COUTROT

Dans son rapport, M. Chavin avait, nous l'avons vu, désigné Jean Coutrot comme l'animateur, sinon le véritable chef du *M.S.E.* M. Roger Mennevée, qui étudie la Synarchie depuis vingt ans et que l'on peut considérer comme le grand spécialiste de la question, pense que le rôle de Coutrot, dans la bataille synarchique, « *n'a pas été aussi important, ou, plus exactement, aussi « exclusif » que certains commentateurs l'ont exposé* ».

« *La mort de M. Coutrot,* écrit-il, *permet de couvrir bien des responsabilités et de dissimuler une activité nouvelle actuelle qui ne tend plus à conquérir le pouvoir en France, puisqu'on l'a, mais à étendre sa domination sur l'Europe et sur le monde, sous les masques d'un Fédéralisme Européen ou d'un Gouvernement Mondial* » (15).

Mais, ajoute-t-il, « *Jean Coutrot joua, incontestablement, un rôle de premier plan dans la phase synarchique polytechnicienne* » et même s'il ne fut « *qu'un simple chef d'Etat-Major soumis à un Général plus effacé* », son action et celles de ses collaborateurs, amis et alliés méritent d'être connue.

Beaucoup de nos contemporains n'ont jamais entendu parler de Jean Coutrot. Ce personnage discret exerça cependant une influence non négligeable dans les cercles officiels, en particulier au temps de Léon Blum et du Front Populaire. Sa disparition ne fit pas plus de bruit que son passage au ministère de l'Economie Nationale.

Seul, croyons-nous, *L'Appel* consacra un petit entrefilet, d'ailleurs imprécis et partiellement inexact, à la fin mystérieuse de Coutrot. Le journal qui, deux mois plus tard, devait faire les révélations que l'on sait sur la Synarchie, publiait les lignes suivantes dans son numéro du 6 juin 1941 :

« *Une mort subite et mystérieuse*

« *Il y a quelques jours est mort subitement à Paris, 51, rue Raynouard, un certain Jean Coutrot.*

« *Ce Jean Coutrot avait joué un rôle important dans la néfaste politique des Pierre Cot, Guy La Chambre, et autres saboteurs de notre aviation.*

---

(15) Roger Mennevée, in **Les Documents,** avril 1948, page 1. **Les Documents** paraissent depuis 1920 sous la direction de M. Mennevée. C'est l'une des meilleures sources de documentation sur les dessous de la politique et de la finance (16, boul. Montmartre, Paris, 9e). Mme Coutrot a démenti, dans une lettre publiée dans **La France Intérieure** (15.7.1945), que son mari ait eu des relations avec la Synarchie. Mais, comme le fait remarquer M. Mennevée, on ne peut guère prendre au sérieux ses affirmations : il suffit de lire le « **Pacte Synarchique** » pour constater que s'y trouve, presque textuellement, les propositions que feu Coutrot faisait dans ses conférences et dans ses écrits, en particulier dans son « **Humanisme économique** », et dans ses articles de **La Journée Industrielle** des 1, 11, et 12 août 1938. (Sur les conférences de Coutrot. voir **L'Usine,** du 2-6-1938, **Le Nord Industriel,** du 22.10.1938, **La Vie Financière,** du 22 mai 1939).

« *Oui, ce Jean Coutrot avait beaucoup « trafiqué » dans l'aviation.*

« *N'appartenait-il pas à la plus secrète et la plus nocives des loges maçonniques : la Synarchie ?*

« *Cela expliquerait peut-être sa mort mystérieuse.* »

C'est le 19 mai 1941 que mourut Jean Coutrot. Selon les uns, il aurait été trouvé mort dans son lit, le matin ; selon les autres, il aurait été découvert mourant sur le trottoir, juste sous l'une des fenêtres de son appartement (16). Suicide ? Exécution ? C'est difficile à dire. Dans une note reproduite à titre documentaire par *Les Documents* de M. Mennevée (17), il est question d'une déclaration que le malheureux aurait faite quelques jours avant sa mort :

« *En raison de mon activité révolutionnaire, je me sens écrasé par la responsabilité que j'ai dans les malheurs de ma patrie... Dans certaines circonstances, le suicide est la seule solution compatible avec l'honneur.* »

Que Coutrot ait été exécuté ou qu'il se soit suicidé, sa fin demeure mystérieuse ; on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre cette mort inexpliquée et celle, non moins étrange, de deux de ses proches, MM. Théallet et Brulé.

Depuis le début de la guerre, Coutrot avait un secrétaire nommé Franck Théallet. Né le 22 juillet 1914, ce jeune licencié en droit et ès-lettres, qui avait été secrétaire d'un député de la Gironde, M. Gellie, puis rédacteur au quotidien bordelais *La Petite Gironde* et secrétaire général de la *Fédération des Cercles « Jeune France »*, était devenu le collaborateur de Coutrot.

Le 20 avril 1940, il part se reposer en Bretagne, s'alite en arrivant chez des amis, et, transporté aussitôt à l'Hôpital de Saint-Brieuc, meurt le 23 sans avoir repris connaissance.

Peu après, sa mère quitte Bordeaux et déménage pour venir habiter 22, rue de Pontoise à Paris ; pendant le déménagement les papiers personnels de son fils sont volés.

Après la mort de Théallet, Coutrot semble avoir pris un autre secrétaire, M. Yves Moreau, qui vient habiter le même immeuble, sur le même palier. Après la mort de Coutrot, suivant de peu celle de Théallet, c'est Yves Moreau qui prévient les amis du défunt : Bardet, Branger, etc... et ceux-ci viennent aussitôt expurger les papiers du mort.

M. Yves Moreau s'alite lui-même en juin et meurt le 19 octobre 1941.

« Peu après, en juin également, le beau-frère de J. Coutrot, M. Henri Brulé, directeur des *Papeteries Gaut et Blancan*, meurt lui-même subitement ; il s'effondre sur le trottoir en sortant

---

(16) L'extrait des minutes des actes de décès de la Mairie du XV[e] arrondissement de Paris indique que : « Le dix-neuf mai mil neuf cent quarante-et-un, cinq heures trente minutes, est décédé rue de la Convention, 78 (c'est-à-dire à l'Hôpital Boucicaut. — N.D.L.R.), Jean-René Coutrot, né à Paris (7[e]) le vingt-sept mars mil huit cent quatre vingt quinze, négociant, officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre, domicilié rue Raynouard 51, fils de Henri Coutrot et de Marie Eugénie Saillard, époux décédé, époux de Annette Gaut. Dressé le vingt mai mil neuf cent quarante et un. Transcrit le six juin mil neuf cent quarante et un ».

(17) N° d'avril 1948, page 5.

de chez un personnage important, M. Gabriel Leroy-Ladurie, qui passait pour être un des chefs de la Synarchie » (18).

On mourait décidément beaucoup dans l'entourage de ce synarque...

La personnalité de Jean Coutrot et de ses activités méritent d'être connues. Elles permettent de mieux suivre l'évolution du mouvement dont il était devenu l'un des principaux organisateurs.

Polytechnicien, combattant de 14-18, grand mutilé de guerre, Coutrot appartenait à une famille de la bourgeoisie, ayant des intérêts dans l'industrie du papier (19). Autour de 1934, il présidait la *Chambre Syndicale des transformateurs de papier* et gérait, avec son beau-frère M. Gaut, les *Papeteries Gaut et Blancan.* En juillet 1935, il était nommé membre du Comité des Economies au Ministère des Affaires Etrangères, par décret du 15 juillet (*J.O.*, 24-7-1935), Pierre Laval étant président du Conseil et ministre des Affaires Etrangères. L'année suivante, il entrait au Ministère de l'Economie Nationale où il fut l'un des collaborateurs de M. Charles Spinasse, ministre socialiste du gouvernement Blum.

Entre temps, cet homme débordant d'activité, fut à l'origine de divers groupements, ou participa à leur direction. En 1931, il fonda, avec son ami Bardet, le groupe « *X-Crise* » qui deviendra, en 1933, le *Centre polytechnicien d'Etudes économiques.* En 1934, il participa au développement du *Comité National de l'Organisation française,* dont il sera nommé administrateur par l'Assemblée générale du 21 février 1935. La même année, il se trouvait parmi les fondateurs et animateurs de l'*Ecole d'Organisation Scientifique du Travail,* créée sous les auspices du *Comité* précédent. Lorsque le gouvernement fonda, par décret du 25 novembre 1936, le *Centre d'Organisation Scientifique du Travail,* Coutrot présida son *bureau technique permanent.* L'année suivante, on le retrouve parmi les dirigeants du *Centre d'Etudes des Problèmes Humains* qui venait d'être créé. Il était parmi les organisateurs des *Journées de Pontigny,* qui réunissaient, une ou deux fois par an, pendant quelques jours, des personnalités amies du C.E.P.H. En 1938, il dirigea, avec divers animateurs du C.E.P.H., l'*Institut de Psychologie Appliquée.* Enfin, au début des hostilités, il figura parmi les participants d'un Groupement dit « *non-conformiste* » qui réunissait ses membres chaque semaine au restaurant Alexandre. Nous examinerons plus loin chacune de ces associations.

Conférencier disert, Jean Coutrot était aussi un écrivain fécond. Il collabora à *L'Humanisme Economique* et à *La Semaine Cephéenne,* deux périodiques qu'il contrôlait, et publia trois ouvrages : « *L'Humanisme économique* », « *De quoi vivre* » et « *Les entretiens de Pontigny* ». Il entretint, en outre, une correspondance abondante et suivie avec les personnalités les plus

---

(18) Ce n'est pas H. Brulé qui était le beau-frère de Coutrot, mais son frère Alex Brulé. C'est ce dernier qui mourut subitement en juillet 1941 ; ses obsèques religieuses eurent lieu à Saint-Sulpice le 19 juillet.

(19) Les fils de Jean Coutrot, MM. Antoine et Denis Coutrot, sont aussi dans les affaires. Le premier, né en 1918, H.E.C., est directeur général de la Société **Hoover** (machines à laver, aspirateurs) ; le second, né en 1922, participa à la direction de l'entreprise familiale **Gaut-Blancan** jusqu'en 1957, puis à l'administration de la **Société Sincère,** des **Services Associés** et de **Féralco.**

diverses — industriels, hommes d'affaires, professeurs, chefs syndicalistes, politiciens, etc... — tant en France qu'à l'étranger.

S'il est vrai que certains « *cagoulards* » ont eu des liens étroits avec la Synarchie, il ne semble pas exact, comme le rapport Chavin le laisse entendre, que Coutrot ait été membre du *Comité Secret d'Action Révolutionnaire* (C.S.A.R.). M. Mennevée affirme que l'on a jamais trouvé le nom de Coutrot « *dans les listes de « cagoulards » tombées entre les mains de la police — ou publiées depuis* »., ce qui confirme nos informations personnelles.

LE CENTRE POLYTECHNICIEN D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Examinons d'un peu plus près les « groupements Coutrot ».

« *X CRISE* », fondé en 1931 se proposait d'étudier la crise mondiale qui sévissait alors depuis l'effondrement de Wall Street, en octobre 1929. En 1933, il se transforma en *Centre Polytechnicien d'Etudes Economiques* (*C.P.E.E.*)

Annonçant la création du *C.P.E.E.*, le quotidien radical, *L'Ere Nouvelle* du 22 octobre 1933 donnait ces indications :

« *Un certain nombre d'anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, représentant les thèses les plus diverses, ont décidé de profiter des avantages de rapidité et de précision dans la discussion que leur procure une formation commune pour fonder le* Centre Polytechnicien d'Etudes Economiques (*X-Crise*). *Ses travaux se poursuivent depuis deux ans, avec le concours fréquent d'économistes de grande valeur appartenant à des milieux différents : M. Colson, Vice-Président du Conseil d'Etat ; le Général Nollet ; MM. Lacoin, Jules Moch, député, Jacques Rueff, Duchemin, président de la* Confédération Générale de la Production Française ; *docteur Eisler, Professeur Wall ; Kellersohn, rédacteur à l'*Information ; *de Peyster, inspecteur des finances ; Spinasse député, Georges et Edmond Guillaume, économistes et docteurs ès-sciences ; Simiand, professeur au Collège de France ; Legueu, Benaerts, Jeramec, Lelong, R. Gillouin, professeur Foerster, etc...*

« Le Centre Polytechnicien d'Etudes Economiques *se propose au cours de ce troisième cycle de travaux de traiter des sujets se groupant en trois genres distincts : 1° — Problèmes d'ordre général et évolution des points de vue des économistes devant les événements, exposés par des personnalités polytechniciennes ou non, de tout premier plan ; 2° — Documentation internationale et mécanisme d'économies caractéristiques de diverses nations (Italie-U.R.S.S. - Allemagne - Amérique) en liaison avec les ambassades respectives ; 3° — Recherches économiques sur le plan national : en liaison avec les différentes activités productives, agriculture, alimentation, industrie automobile, chemins de fer, houillères, marine marchande).*

« *Les conclusions objectives de ces études peuvent être utiles à des particuliers (polytechniciens ou non) ou Sociétés dont l'adhésion est acceptée.*

« *Le C.P.E.E. fait appel à toutes les bonnes volontés et à toutes les formes de collaboration.*

Renseignements au siège : 12, *rue de Poitiers - Paris 7e - Tél. : Littré* 41-46 - *Balzac* 36-49 ».

La direction du *C.P.E.E.* était assurée par un Conseil d'Administration. En 1934, celui-ci se composait de :

MM. Roland Boris, Ingénieur-Général du Génie Maritime du Cadre de Réserve, Président ;

Maurice Lacoin, administrateur de Sociétés (20) ;

Henri Michel, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées ;

André Boutillier, Président de la Société du Bucheron ;

Jean Coutrot ;

John Nicoletis, Ingénieur en Chef des Poudres C.R. ;

Gérard Bardet ;

André Loizillon, Ingénieur civil des Mines ;

André Hannotiaux ;

M.G.A. de Saint-Mathieu, Commissaire de la Marine E.R. ;

Marcel Bloch, Ingénieur Chef de la Cie d'Orléans ;

et Roger Sautereau-Meyer, Ingénieur des Manufactures de l'Etat.

M. Gérard Bardet en était le Secrétaire-Général et Mme Serruys, femme de M. Daniel Serruys, assurait la direction des services administratifs.

Quelques années plus tard (1937), le Conseil d'Administration légèrement modifié comprenait :

MM. R. Lelong, Lacoin, Boris, Marcel Bloch, Detœuf (21), Dubreuil (22), Coutrot, Nicoletis, Massé, Serre, Alfred Sauvy, Gérard Bardet, Constant, Kaplan, Loizillon, Sautereau-Meyer, Ullmo, Rosenstock-Franck (23), Branger et Hannotiaux. La femme de M. Gérard Bardet (24) était secrétaire générale.

Les professeurs et conférenciers du *Centre* étaient recrutés parmi les dirigeants et les amis de l'organisation. Outre certaines personnalités que nous venons de citer, on remarquait :

MM. Louis Vallon, futur dirigeant de l'*Union Démocratique du Travail* (gaullistes de gauche) ; François Piétri, ancien ministre ; R. Gibrat ; G. J. Gignoux ; Paul Reynaud, ancien ministre : H. de Peyerimhoff : Ernest Mercier ; Charles Rist ; Claude Bourdet, futur directeur de *France-Observateur* ; Robert Lacoste et René Belin, dirigeants syndicalistes ; Jean Maroger ; Georges Boris, directeur de *La Lumière* (organe officieux du *Grand Orient*), futur éminence grise du Président Mendès-France ; etc...

Les cours et conférences étaient, en effet, l'un des moyens « *d'action* » (en fait : *de propagande*) du *C.P.E.E.*, qui en utilisait aussi deux autres : la publication d'une revue, *X-Crise*, devenue le *Bulletin du C.P.E.E.*, à laquelle M. A. Sauvy apportait sa collabo-

---

(20) M. Lacoin, polytechnicien, fut successivement secrétaire général de la Société **Citroën**, président de **Neyret, Beylier, Picard Pictet** et ingénieur-conseil de **Saint-Gobain.** Il appartint également au C.A. de **La Cellulose du Pin.**

(21) M. Detœuf, de l'**Alsthom,** venait de faire avec Ernest Mercier et Pierre Schweisguth un voyage à Moscou en vue d'établir des liaisons économiques avec l'Union Soviétique.

(22) M. Hyacinthe Dubreuil, secrétaire de la Commission Exécutive de la C.G.T. était membre suppléant du **Conseil National Economique** et membre du **Bureau International du Travail.** Il appartint également au **C.E.P.H.** et au **C.N.I.F.** dont il est question plus loin.

(23) Le futur « **dictateur aux Prix** » de la IVe République.

(24) D'après **Action** (16.11.1945), Gérard Bardet était le gendre du général Pouderoux. Ce dernier, maçon actif, était l'un des supporters du **Front Populaire.**

ration régulière, et celle de livres, comme « *L'Humanisme économique* » de Coutrot, déjà mentionné, « *Le Socialisme Expérimental* », de Louis Vallon, « *Essai sur la Conjoncture et la Prévision Economique* », d'Alfred Sauvy, etc...

M. Gérard Bardet, de la *Sté des Machines Automatiques Bardet* (contrôlée par la banque *Worms et Cie*), qui jouait un rôle important au sein de l'organisation, parait avoir servi d'agent de liaison avec la Maçonnerie dont il était l'adepte (25).

LE COMITÉ NATIONAL DE L'ORGANISATION FRANÇAISE

Fondé en 1920, le C.N.O.F. prit un essor nouveau en 1934, au moment, croyons-nous, où Coutrot commença à s'y intéresser.

Officiellement, cet organisme s'était donné pour tache de « *répandre dans tout le public français, et par tous les moyens appropriés, les grands principes d'organisation nécessaires à la vie d'une grande nation civilisée* » (26). D'abord installé 11 bis, rue d'Aguesseau, à Paris (8e), il fut transféré 37, rue de Babylone (7e) en 1937. Cette année-là, six hommes politiques acceptèrent de patronner l'organisation : MM. Camille Chautemps, Marchandeau, Anatole de Monzie, Raymond Patenôtre, Charles Pomaret et Albert Sarrault. Le Comité organisa des missions d'études et d'information à l'étranger (Hekking en Angleterre et en Allemagne : 1937, 1938 et 1939 ; Coutrot en Allemagne, 1939) et créa une *Ecole d'Organisation Scientifique du Travail* dont MM. R. Lelong, Jean Milhaud, Robert Satet, etc... furent d'abord les animateurs et que dirigèrent après l'armistice de 1940 MM. Gérard Bardet, alors président du *Centre d'Information Interprofessionnel*, Auguste Detœuf, président du *C.E.G.O.S.* ; Ernest Lhoste, directeur général de l'*A.F.N.O.R.*, Jean Mersch, président du *Centre des Jeunes Patrons* et diverses autres personnalités du monde de la politique ou des affaires. Le *C.N.O.F.* (27) organisait en outre, des *Journées d'Etudes des Administrations Publiques*, dont l'origine remonte à novembre 1936. MM. Jacques Branger, Dauvergne, Francis Hekking, Paul Planus et Robert Satet appartenaient à son comité d'organisation, et MM. René Gillouin, le professeur Mestre et de Font-Réaulx prêtaient leur concours à ces « Journées » en qualité

---

(25) Selon **Les Documents** d'avril 1948, page 13, il aurait été membre de la **Loge Lalande** (Grande Loge de France) : « **Bien qu'ayant été secrétaire de cette Loge, le nom de ce Synarchiste n'a jamais paru dans les listes publiées au** Journal Officiel, **et il fut nommé en 1942, Président du C.I.I. (Centre d'Information Interprofessionnel), 16, rue de Monceau à Paris, au traitement d'un demi-million de francs par an.** »

Les **Documents** notent, d'ailleurs, que :

« **La parenté de structure** de ces Groupements avec la Maçonnerie est évidente :

« Les « Equipes » différentes du C.P.E.E., ainsi que les divers groupements annexes (**X-Information — X-Amérique — X-Région parisienne**, etc...) constituent de véritables « Loges » ayant leurs « tenues » propres et leurs « **tenues blanches** », etc...

«L'ensemble de ses « Loges » qu'est le C.P.E.E. tout entier constitue une sorte d'obédience de « **maçonnerie polytechnicienne** ».

« Enfin, le **Mouvement Synarchique d'Empire**, recruté à l'intérieur des Groupements, constitue son « **Ordre Intérieur Secret** », connu des seuls affiliés. »

(26) **Les Documents**, op. cit., p. 16.

(27) D'après **l'Annuaire du C.N.O.F.** de 1938, cet organisme comptait : 5 Membres-bienfaiteurs (cotisation minimum 1.500 frs), 165 Membres honoraires (300 frs), 416 Membres titulaires (150 frs), 73 Membres correspondants (120 frs), 963 Membres adhérents (100 frs) et 8 Membres étudiants.

de *chargés de cours* ou de conférences. En raison du rôle joué, quelques années plus tard par certains éléments du *C.N.O.F.*, on est en droit de se demander si le but réel de l'organisation n'était pas d' « *installer la révolution préventive au cœur de l'Etat* », comme le Pacte Synarchique y invite (proposition 255), par l'organisaton professionnelle considérée comme « *le meilleur moyen technique de la Révolution* ». (Proposition 344).

LE CENTRE D'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DU TRAVAIL

Après la victoire électorale du Front Populaire, quand Jean Coutrot devint le mentor du ministre socialiste Charles Spinasse (28), le gouvernement créa le *Centre d'Organisation Scientifique du Travail* dont l'objet était d'étudier toutes les questions et de suggérer toutes solutions relatives à l'organisation scientifique du travail (art 2). M. Spinasse en fut le président et Jean Coutrot, le vice-président.

Ce dernier présidait, en outre, le *Bureau Technique Permanent*, dont les membres étaient désignés par le Ministre de l'Economie Nationale. Outre Coutrot, le dit Bureau se composait de :

MM. Marcel Bloch, ingénieur en chef aux *Chemins de fer de Paris-Orléans-Midi*, anc. administrateur des *Transports Auxiliaires du Réseau Paris-Orléans* et du *Comité National de l'Organisation Française* (puis son vice-président), fondateur et administrateur du *Centre Polytechnicien d'Etudes Economiques* (déjà examinés) ;

Francis Million, secrétaire adjoint de la *C.G.T.* et, à ce titre membre du *Conseil National Economique*, futur conseiller maître à la Cour des Comptes, puis directeur du cabinet du secrétaire d'Etat au Travail René Belin (J.O., 25-11-1941) ;

Raymond Treuil, chef du cabinet du ministre Spinasse, membre de la Taylor Society (29) ;

et Jacques Branger (que nous retrouvons dans tous les groupes Coutrot), chef du Service des Etudes Economiques au Ministère de l'Economie Nationale, secrétaire général, puis directeur et enfin directeur de la *Caisse Nationale des Marchés de l'Etat* (fondée par le ministre Spinasse), futur professeur du Cours d'Economie et de Technique bancaire au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique, directeur de l'Institut technique de Banque, président de la *Compagnie Française pour l'Application de la Recherche Scientifique* et membre du Conseil Economique.

Le secrétariat permanent était dirigé par M. Francis Hekking (29) qu'assistait un jeune ingénieur E.P.F.Z., M. Claude Bour-

---

(28) La présence de Coutrot auprès d'un ministre du Front Populaire indigna certains éléments de gauche, dont Georges Valois se fit le porte-parole dans **Nouvel Age** des 13. 18. 22 et 23 décembre 1936. « **Nous demandons au Populaire, à l'Humanité, au Peuple** — écrivait un rédacteur de **Nouvel Age**, le 13 décembre 1936 — **de donner des informations à leurs lecteurs sur cette création, et de leur dire les jugements qu'ils portent sur ce Bureau de Plans aux mains de technocrates du néo-capitalisme.** »

(29) Dans **Au temps des Illusions** (Genève, 1946), M. H. du Moulin de la Barthète, proche collaborateur du Maréchal Pétain à Vichy, écrit : « **La personnalité de Coutrot m'intriguait. J'interrogeai à son sujet deux de mes**

Le groupe HEKKING

LE polytechnicien Francis Hekking, naturalisé Américain pendant la guerre — il a répudié la nationalité française après la défaite — est considéré comme l'un des principaux animateurs de la Synarchie (1934-1940). Les précisions que nous donnons, par ailleurs, sur ce personnage montre qu'il appartenait à l'équipe de Jean Coutrot.

D'accord, semble-t-il, avec ce dernier, M. Hekking fonda en 1937 le groupe **FRANCE 50**, dont le siège était à Paris, rue Lord Byron.

Cette organisation, que M. Roger Mennevée qualifie d'**occulte**, paraît bien avoir été l'une des branches de la Synarchie (**ce qui ne veut pas dire que ses membres aient été consciemment des agents ou des instruments de la Synarchie**).

Selon **Les Documents** (janvier 1956), le groupe FRANCE 50 se divisait en huit « **équipes** » ayant chacune trois « **chefs** », un « **rapporteur** » et un « **membre de l'Exécutif** ».

Ces huit « équipes » étaient ainsi composées :

EQUIPE N° 1. — Equipe directrice dite « **Cour d'Honneur** ». **Chefs :** Raoul Dautry (1), Liochon et le R.P. Dillard (S.J.) ; **rapporteur :** Couttet ; **m. de l'Exécutif : J. Aubert.**

EQUIPE N° 2. — « Div. M.I.A. ». **Chefs :** Giraudoux, G. Monod et Pierre de Lanux ; **rapporteur : Ph. Fontaine ; Exécutif : F. Paraf.**

EQUIPE N° 3. — Réalisations sociales. Chefs : René Belin, Dautry et Vialatte ; **rapporteur : P. Hibout ; Exécutif :** Maurette.

EQUIPE N° 4. — Réalisations économiques. Chefs : de Freycinet, Million et le R.P. Dillard ; **rapporteur :** Robert Marjolin ; **Exécutif :** J.-H. Adam.

EQUIPE N° 5. — Réalisations financières. Chefs : Baumgartner, Roger Auboin et Seynes-Larlanque ; **rapporteur :** Courtois de Viscose ; **Exécutif : Pierre Quesnay.**

EQUIPE N° 6. — U.L.C.P.E.P. Chefs : Sirol, Roger Boutteville et Laffitte ; **rapporteur : X... ; Exécutif :** Sirwin.

EQUIPE N° 7. — Réforme de l'Etat. Chefs : Lucius, Milhaud et Robert Lacoste ; **rapporteur :** Hekking ; **Exécutif : Paul Planus.**

EQUIPE N° 8. — Action Extérieure Française. Chefs : André Siegfried, Guillaume de Tarde et Joxe ; **rapporteur : P. Berthault ; Exécutif : Pierre Vasseur.**

Parmi les participants aux réunions du groupe, le document utilisé par **Les Documents** signale particulièrement : MM. Alheing ; **Max** Bonnafous ; le Contrôleur général de l'Armée René Carmille ; le Contrôleur général adjoint de l'Armée Conquet ; Marcel Delanney ; Auguste Detoeuf ; Pierre Dieterlin ; Raymond Dreux ; Duchesne ; Perier de Feral ; Pierre Forgeot ; Haout ; Robert Hieguet ; Mitzakis ; Roger Nathan ; Patouillet ; Roger Picard ; Poniatowski ; J.-H. Ricard ; Ruffenach ; Alfred Sauvy ; Schwob ; Jean Terray ; Christian Valensi ; Verchaly ; le capitaine Vallerie ; le lieutenant de Montjamont, etc...

On remarquera que le monde des affaires, la haute administration et les milieux politiques étaient très largement représentés.

det, futur directeur de *Combat* et de *France-Observateur*, qui participait déjà à l'activité du C.P.E.E. (J.O. 5-12-1936).

A cette époque, deux personnages singuliers apparurent dans les coulisses du *C.O.S.T.* : MM. Hymans et Oppenheim ; le premier, israélite hollandais, était accrédité par la *Royal-Dutch* ; le second, également israélite, mais d'origine autrichienne, aurait été l'un des collaborateurs de la banque de Rothschild. Ils disparurent en juin 1940.

Un troisième personnage, dont il a été beaucoup parlé, aurait appartenu à la direction du Centre: Dimitri Navachine. Cet économiste russe (31) s'était installé en France en 1927. Martiniste authentique, il appartenait aux hauts grades de la Maçonnerie (Chevalier Kaddosh du Rite Ecossais). Très lié avec Anatole de Monzie et Charles Spinasse, il aurait eu un rôle important, officieux plus qu'officiel, au *C.O.S.T.* Son activité aurait-elle porté ombrage à quelque groupe concurrent, ou à l'un des dirigeants du Centre ? Toujours est-il qu'il fut mystérieusement assassiné le 26 janvier 1937 au Bois de Boulogne et que la « *Cagoule* », fortement soupçonnée de Synarchisme, fut accusée du meurtre. Si l'activité du *C.O.S.T.* parait n'avoir eu que des résultats insignifiants — tels que l'acceptation du principe de l'unification du format des papiers à lettre et des formulaires administratifs ! — il est impensable que les réunions des commissions et sous-commissions de

---

amis : Treuille (sic), un ancien camarade d'escadrille en Syrie, polytechnicien lui aussi et collègue de Coutrot au cabinet de Spinasse, et Louis Vallon, économiste et socialiste, adepte de l'école mathématique autrichienne de Walras, qui fit partie, plus tard, du Cabinet du Général De Gaulle. L'un et l'autre se montrèrent assez sobres de détails, et je compris qu'il était des sujets auxquels il valait mieux ne pas toucher. »

(30) Sur le secrétaire permanent du C.O.S.T. les **Documents** d'avril 1948 donnent les précisions suivantes : « M. Francis Hekking est né le 4 septembre 1911 à Nancy. Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique promotion 1930 ; Manufactures de l'Etat ; Ingénieur à la manufacture d'allumettes d'Aubervilliers. Fut l'un des principaux personnages de l'entourage de Jean Coutrot dans « l'équipe synarchique polytechnicienne. Collaborateur à la revue **L'Humanisme Economique.** Membre du **Comité National de l'Organisation Française.** Membre du Comité d'organisation des **Journées d'Etudes des Administrations Publiques** (1937). En décembre 1936, avait été nommé par décret du 1er (J.O. 5-12),Secrétaire permanent du **Centre National d'Organisation Scientifique du Travail** au Ministère de l'Economie Nationale, sous les ordres de M. Coutrot qui assurait la présidence du Bureau Permanent du même Comité. Fonde en mars 1937, le groupement « **France 1950** » dont l'activité est clandestine (aucune déclaration de création ou d'existence) et sur lequel nous ne possédons pas de renseignements précis. Pendant la guerre de 1939-1940 est attaché à la Direction des Ressources Economiques au Ministère de l'Armement, où il est le collaborateur de M. Roger Nathan. En mars 1940, M. Dautry, ministre de l'Armement — et, lui aussi, synarchiste notoire — l'envoie en mission aux Etats-Unis .Après la débâcle, M. Hekking reste aux Etats-Unis où il répudie la qualité de Français pour prendre la nationalité américaine. Il se fait gratifier du grade de « major » (commandant) et rentre en Europe, **après la victoire,** comme organisateur administratif du procès de Nuremberg ».

(31) Dimitri Navachine, fils d'un professeur de botanique et d'une israélite, naquit à Moscou le 30 août 1889. Ayant fait ses études de Droit à Kief, berceau de la famille de sa mère (a-t-on dit), il se fit inscrire au barreau de Moscou peu avant la 1re guerre mondiale. Il prit part (de loin) à la révolution de 1917 et fut nommé par Kérensky vice-président du Comité Central de la Croix-Rouge pour les prisonniers de guerre. Les bolchevicks le nommèrent plus tard au Bureau d'Etudes Economiques de la **Banque pour le Commerce et l'Industrie de Moscou** (1924), puis l'envoyèrent à Paris diriger la **Banque Commerciale pour l'Europe du Nord** (1927-1930). Il se lia avec des maçons français et s'affilia à la Maçonnerie française (on trouve son nom dans les documents maçonniques des années 30 : « D. Navachine, banquier, 28, rue Michel-Ange, Paris, 16e ». Il écrivit des études économiques qui parurent dans diverses revues et un ouvrage publié par Alcan (1932) intitulé **« La Crise et l'Europe économique ».**

cet organisme, les études, les enquêtes, les rapports faits par leurs participants n'aient abouti qu'à d'aussi piètres effets. Faut-il conclure que l'activité administrative du C.O.S.T. cachait une activité plus secrète ? Le Centre étant en rapports constants avec toutes les grandes administrations centrales, tous les grands services publics, toutes les grandes affaires privées, on peut se demander si son activité officielle n'a pas servi de paravent à une opération de noyautage et de recrutement synarchiques au sein des grands corps de l'Etat et dans les grandes entreprises industrielles et financières...

LE CENTRE D'ÉTUDE DES PROBLÈMES HUMAINS

Le *C.E.P.H.*, dont la création effective remonte, croit-on, à juillet 1936 (32), avait officiellement pour but de « *regagner le retard des Sciences de l'Homme par rapport aux Sciences de la Matière.* » Jean Coutrot et ses amis entendaient ainsi renouer avec « *la tradition platonicienne et même socratique de la recherche collective* » en réunissant « *un certain nombre d'esprits de toute formation : psychologues biologistes, médecins, sociologues, littérateurs, ingénieurs* » chargés d'étudier les « problèmes humains ». C'est au 9, rue Lincoln, à Paris (8e) que se tinrent les réunions en petit comité ; les séances collectives du travail eurent lieu à l'abbaye de Pontigny sous le nom de « *Journées de Pontigny* ».

La direction du *C.E.P.H.* était assurée par un comité exécutif animé par Coutrot et auquel appartenaient quatre personnalités séduites par les théories de celui-ci : le professeur Henri Focillon, de l'Université de Paris, le Dr Alexis Carrel, l'écrivain anglais Aldous Huxley et l'économiste suisse Georges Guillaume. Les membres conseillers du *C.E.P.H.*, que la direction consultait, appartenaient aux milieux politiques et philosophiques très divers. Ils étaient au nombre de 40. Voici leurs noms :

Dr Allendy, Gérard Bardet (déjà nommé), Jean Baruzi, René Belin (futur ministre, alors secrétaire de la C.G.T.), Edouard Dolléans, Jacques Branger, Georges Bohu, Léon Brunschwig, René Capitant, Albert Chomé, Charles Baudoin, Paul Desjardins, Hyacinthe Dubreuil, R.L. Dupuy, Adolphe Ferrière, Georges Friedmann, Robert Lacoste (futur ministre de l'Algérie (33), J. M. Lahy, P. O. Lapie (futur ministre de l'Education Nationale), Henri Laugier, Lecomte de Nouy, André Lochard, André Loizillon, Dr Martiny, Paul Masson-Oursel, Georges Matisse, Jean Milhaud, Mme Maria Montessori, Roger Nathan, H. Oppenheimer, Dr Hosty, Marcel Prelot, Alfred Sauvy (futur collaborateur de *l'Express*) (34), Dr Paul Schiff, André Siegfried, Roger du Teil, Rév. Père Theil-

---

(32) La déclaration officielle date du 29 avril 1937 (J.O., 29-5-1937).

(33) Il est curieux de constater que M. Lacoste figure parmi les actionnaires de la Société (très fermée) **Francarep** pour 2 millions de francs : la banque **Worms et Cie**, considérée comme le centre de la Synarchie sous l'occupation, est précisément ,avec la banque **de Rothschild frères**, la fondatrice de cette société pétrolière.

(34) On retrouva, quelques années plus tard, M. Alfred Sauvy (avec M. Robert Lacoste) au **Centre Français de Synthèse**, « **placé sous la haute protection du Maréchal Pétain, chef de l'Etat** ». (**L'Unité Française**, n° 10, juillet-décembre 1943).

lard de Chardin (dont le livre publié un quart de siècle plus tard devait faire sensation), Jean Ullmo, André Varagnac et Ludovic Zoretti (le socialiste pacifiste connu).

Il est évident que la plupart de ces personnalités ignoraient tout de la Synarchie et qu'elles servaient de « couverture » à Coutrot et à ses amis. Mais pas toutes...

L'INSTITUT DE PSYCHOLOGIE APPLIQUÉE

En mai 1938, toujours au n° 9 de la rue Lincoln, fut créé l'*Institut de Psychologie Appliquée* dont le but déclaré était l'étude de l'application aux faits sociaux des données acquises par la psychologie individuelle (graphologie, physiognomonie, psychologie des sentiments, gymnastique mentale, etc...). Autour de Jean Coutrot et de son ami Gérard Bardet, on remarquait parmi les conseillers et animateurs de l'*IPSA* : le professeur Henri Focilly, Georges Guillaume, Pierre Lévy, Paul Planus, les Docteurs Arthus, Held, Hijmans, etc...

Au début de la guerre un nouveau centre, mieux adapté aux circonstances, vit le jour sous le nom de *Groupement* ou *Groupements non-conformistes*. Les membres se réunissaient chaque lundi à 13 heures, au restaurant Alexandre, 18, rue des Cannettes, à Paris (6e). Selon le rapport Chavin, assistaient à ce déjeuner : Mme Forbin, Mlle Yvonne Miche, MM. Braibant, Jacques Branger, Couturaux, Georges Guillaume, Mirles, Olin, Raybaud, Simon, Estèbe, Heurtaux, etc... Une revue, — dont M. Branger avait suggéré le titre —, *Buts*, devait répandre les idées du groupe, en liaison avec d'autres revues, comme *Esprit*, chrétien-progressiste, et *Nouveaux Cahiers* (du groupe Barnaud-Worms).

A ces « organismes de noyautage », M. Chavin ajoutait, dans son rapport, le *Comité Central d'Organisation Professionnel* (*C.C.P.O.*) siègeant 23, rue Chauchat à Paris, que présidait M. Maurice Olivier, secondé par M. H. Frèrejean. Le premier, président *du Syndicat Général des Fondeurs*, dirigeait de nombreuses entreprises de fonderie, de métiers à tisser, de filatures. Le second, qui portait le titre de délégué général, est aujourd'hui le directeur de *Réalités* et d'*Entreprise* (revue de l'homme d'affaires). A la tête de cet organisme se trouvaient également MM. Jean Lobstein, président d'honneur du *Syndicat général de la Fonderie*, et A. Detoeuf, de l'*Alsthom*.

Dissous à la même époque que le *C.O.S.T.*, le *C.C.P.O.* ressuscita en 1941 sous la forme d'un très officiel *Centre d'Information Interprofessionnel*, dont la direction fut confiée au synarchiste Gérard Bardet (35) et auquel collaboraient (selon *Action*, 8-11-1945), MM. Henri Cullmann, collaborateur de Bichelonne, Robert Buron,

---

(35) M. Bardet venait d'être nommé administrateur des Ets Japy frères (contrôlés par la banque Worms), fonctions que Pierre Pucheu venait d'abandonner pour devenir ministre du Maréchal Pétain. Il fut, de 1941 à 1944, secrétaire général du Conseil Supérieur d'Economie Industrielle et Commerciale, membre de la Commission d'Etudes de l'Organisation Economique, du Comité d'Etudes des Petites et Moyennes Industries, du C.O. de la Construction et du Commerce des Machines pour les Industries textiles, graphiques, chimiques, les matières plastiques et l'alimentation, et vice-président du Conseil Supé-

secrétaire du C.O. du Cinéma, Roland Pré, délégué général du C.O. du Bâtiment, François Perroux, Georges Izard, etc...

De leur côté, MM. Maurice Olivier, Lobstein et Detoeuf devinrent les grands personnages des *Comités d'Organisation* créés par la loi du 16 août 1940 (36) : le premier présida le C.O. de la fonderie, le second participa à la direction du C.O. des industries de la forge, et le troisième anima le C.O. de la construction électrique. Ils n'étaient pas les seuls à s'être emparé des leviers de commande de la nouvelle organisation professionnelle : la plupart des amis de Coutrot occupaient alors, à Vichy ou à Paris, les postes essentiels de notre économie.

COMMENCEMENT D'EXÉCUTION

Selon le rapport Chavin, les membres du M.S.E., « *au pouvoir depuis juin* 1940 » s'étaient assigné pour tâche de :

1° *Faire échec à la politique du nouveau gouvernement en ce qui concerne la révolution nationale pour tout ce qui serait susceptible d'instaurer un régime jugé trop socialiste au sein du pays.*

2° *Saper à la base tout effort social pouvant avoir pour résultat d'affaiblir la position de certains groupes financiers internationaux et chercher, par tous les moyens, à renforcer la position de ces groupes jusqu'à ce qu'ils détiennent tous les leviers de la production industrielle.*

3° *Sauvegarder par tous les moyens, et dans tous les domaines intéressant l'économie, les intérêts même juifs, liés avec les groupes financiers intéressés au Mouvement.*

4° *Faire échec à toute tentative d'organisation économique ou douanière d'inspiration exclusivement européenne et ayant pour conséquence de rendre l'Europe continentale indépendante des importations américaines.*

L'exécution de ce vaste programme nécessite la nomination de membres du M.S.E. à tous les postes importants des divers départements ministériels et notamment des ministères d'ordre économique : Finances, Economie Nationale, Travaux Publics, Travail, Commerce, etc.

Ce qui fut fait dans les plus brefs délais par la promulgation immédiate de la fameuse loi du 17 *juillet* 1940 *suspendant le statut des fonctionnaires, et permettant de les révoquer et de pourvoir à leur remplacement sans autre formalité qu'un simple décret.*

Parlant de l'action synarchiste sur le plan économique et politique, M. Chavin ajoutait :

« *Les membres du* M.S.E. *mis en place, la réalisation des plans concertés commença immédiatement.*

---

rieur du Travail. Même après la guerre, M. Bardet est resté lié à la **banque Worms**, qui contrôlait ses entreprises personnelles en particulier les **Machines Automatiques Bardet**, dont M. Jean Vignal, ancien inspecteur des Mines et associé de la S.A.R.L. du journal **Le Monde**, était administrateur en **1947**.

(36) Le rôle de ces C.O. consistait principalement à recenser les entreprises, à arrêter les programmes de fabrication, à proposer aux autorités le prix des produits et services et à veiller à la formation des ententes. Les trusts y furent très largement représentés par leurs dirigeants ou leurs hauts employés. Pour plus de détails lire dans « **Le retour des 200 Familles** » de **Henry Coston**, le chapitre III : « **Les trusts investissent Vichy** ».

Sa première œuvre (pièce principale de la nouvelle architecture de l'économie française) est la promulgation par M. René Belin de la loi du 18 août 1940, qui crée des comités d'organisation et de répartition établis sur les directives de MM. Bouthillier et Barnaud (ce dernier avait été placé comme directeur du cabinet de M. René Belin).

C'est grâce à cette organisation monumentale de l'Industrie et du Commerce que toute l'activité économique du pays pourra être contrôlée par un petit nombre de banquiers et d'industriels et accaparée à leur profit.

Le groupe synarchique procéda également très rapidement à l'éviction des conseils du gouvernement de certaines personnalités qui marquèrent une activité socialiste ou dangereusement révolutionnaire. Ce furent successivement :

a) *M. Adrien Marquet à l'Intérieur, suspect de tendresse pour un national-socialisme, trop socialiste;*

b) *M. Alibert jugé révolutionnaire sur le plan juridique;*

c) *Enfin M. Pierre Laval suspect de sympathie pour un régime proprement national-socialiste et pour une autarcie économique européenne.*

Toutes les opérations politiques pour l'éviction de ces trois suspects ont été dirigées par M. Bouthillier et ses seconds, et la victoire finale a été obtenue le 13 décembre 1940, avec la collaboration de M. Peyrouton qui fut l'exécuteur des plans du groupe synarchie. M. Peyrouton a réalisé la performance qui restera sans doute fameuse dans les annales de l'Intérieur en France, d'avoir été à la fois ministre chargé de faire la chasse aux Sociétés Secrètes (loi du 13 août 1940) et le jouet au sein même des conseils gouvernementaux, d'une maffia dont il a toujours ignoré l'existence. » (37)

LES IDÉES DE JEAN COUTROT

Encore qu'il ne soit pas sûr que les idées de Coutrot aient été pleinement approuvées par tous les membres des groupes que notre synarque animait, il est intéressant de connaître le concept et la technique modernes de la Révolution synarchique tels que l'auteur de « *L'Humanisme économique* » l'exposait dans son fameux ouvrage.

Pour imposer sa pensée, Coutrot n'entendait pas faire appel à la raison de ses contemporains; il comptait parvenir à ses fins par le dressage psychologique des masses et de leurs guides, selon les méthodes publicitaires :

« *Déjà*, écrivait-il, *il ne serait pas impossible à l'aide de ce que nous avons appris des lois de la psychologie collective de préciser une technique moderne de la Révolution; si l'on définit ce concept, en l'isolant du mythe confus souvent évoqué par ce mot, substitut des anciennes religions, objet de tant de fanatismes. Les barricades, les mitrailleuses, les exils et les tortures sont des techniques de gaspillage, dignes des peuples les plus primitifs, survi-*

---

(37) M. Peyrouton, ministre de l'Intérieur chargé d'appliquer la loi contre la Franc-Maçonnerie, était lui-même un franc-maçon de haut grade (18e degré, c'est-à-dire Rose-Croix). Le cas Peyrouton n'était pas unique...

vances des rites antiques du sacrifice humain. UN RÉVOLUTIONNAIRE MÉTHODIQUE *a pour objet précis de transformer la structure sociale de son pays, de modifier dans une certaine mesure les esprits et les cœurs de ses concitoyens et* DE LES CONVERTIR A SON OPINION PROPRE. » (38)

Et pour ceux qui resteraient réfractaires à ce dressage psychologique, Coutrot proposait le Sanatorium :

« *On connaît l'extraordinaire développement des techniques de la suggestion : éducation, propagande, presse, livres, revues, cinémas, phono, T.S.F., télévision, qui poursuivent l'individu à toute heure et jusqu'au plus secret de son domicile, perturbant le développement de sa personnalité. L'immense majorité de nos contemporains reçoit ainsi, tout faits, ses sentiments, ses idées : il est possible de peler les hommes par l'intérieur comme au creux d'un melon, on remplace des pépins insipides par un porto savoureux et de leur greffer sans douleur, ni gaspillage, le contenu psychologique choisi. C'est d'ailleurs ce que font à cette heure avec maestria tous les gouvernements totalitaires, en prenant, pour plus de sûreté, leurs sujets dès le berceau. Une époque qui dispose des mitrailleuses de la suggestion serait inexcusable de recourir encore à celles de* Hotchkiss *ou d'*Armstrong, *qui ont le grave tort de faire des martyrs, amorces indestructibles, en France, d'une résistance pour le présent, d'une réaction inévitable pour l'avenir. LE MAXIMUM DE VIOLENCE QUE POURRAIT SE PERMETTRE UN REVOLUTIONNAIRE METHODIQUE, UN SOREL AU COURANT DES PROGRES RECENTS DE LA CONNAISSANCE, SERAIT SANS DOUTE LE CAMP DE CONCENTRATION CONÇU COMME UN SANATORIUM PROVISOIRE, AVEC DES PROFESSEURS ET DES INFIRMIERS, OU L'ON ISOLE TEMPORAIREMENT JUSQU'A LA FIN DE LA CURE, POUR LES EMPECHER DE NUIRE OU DE SE FAIRE MAL, CEUX QUE L'ON N'A PU CONVAINCRE.* »

Tout en déclarant le marxisme périmé, Coutrot affirmait « *qu'il est possible, suivant d'ailleurs des méthodes qui pourraient être dite dialectiques, de proposer une solution de synthèse, seule viable et rationnelle en France de nos jours :* LA LIMITATION DE LA PROPRIETE PRIVEE DES MOYENS DE PRODUCTION, *mais limitation avec contrôle et coordination conservant tous les mobiles salutaires qu'engendrait l'appropriation privée, mais l'assortissant d'un nouveau schema de la structure intérieure des entreprises et du milieu où elles vivent, supprimant les méfaits si justement signalés du capitalisme aujourd'hui défunt* ».

Pour Jean Coutrot, la concentration des affaires et, en attendant, les ententes industrielles et financières, sont les bouées de sauvetage de notre économie. Il comptait mettre la force de l'Etat et ses moyens financiers au service des chefs de ces ententes :

« *Les ententes* (39) *qui seraient constituées dans un délai très court seraient des ententes spontanées, à la vérité ; un peu à la*

---

(38) « **La révolution préventive** — lit-on dans le « **Pacte Synarchiste** » (Proposition 255) — **doit donc être installée au cœur de l'Etat et servie par une élite synarchiste dans un plein esprit de sacrifice** ».

(39 Le Pacte Synarchique (proposition 113) précise : « **Ententes des consommateurs ou usagers, entente des distributeurs de produits ou de services, entente de producteurs.** »

COINCIDENCES

- Le rédacteur de l'**Appel** qui révéla, le premier, en 1941, le **complot synarchique**, a été fusillé à la Libération.

- Les dirigeants et rédacteurs des **Documents Maçonniques**, ou furent expliqué le rôle du **M.S.E.** et publié (en partie) le **Pacte Synarchiste**, ont été condamnés à la Libération à de lourdes peines de travaux forcés.

- Pierre Pucheu, dont les « maladresses » et les « compromissions » avaient pu nuire à la Synarchie, a été fusillé à Alger. Son ancien chef de cabinet, Yves Paringaux, avait trouvé la mort de curieuse façon sur une voie ferrée, en 1941.

- Le Grand Maître de l'**Ordre Martiniste**, Constant Chevillon, qui avait fait sur la Synarchie les révélations que l'on sait, fut enlevé le 24 mars 1944, par quatre inconnus qui firent brusquement irruption chez lui, 20, rue des Macchabées à Lyon. Quelques jours plus tard, on retrouvait son cadavre à Saint-Fons; le malheureux avait reçu une balle dans la nuque.

- Jean Coutrot, Franck Theallet, Yves Moreau, Henri Brulé, Navachine ont eu, nous l'avons vu, des morts mystérieuses.

- L'information ouverte à la Libération sur le rôle et l'activité de la Synarchie par le président Béteille et le conseiller Gareau fut confiée au juge Zousmann (ancien dignitaire de la Loge **Francisco Ferrer**), qui avait instruit le procès des dirigeants et rédacteurs des **Documents Maçonniques.** Selon **Samedi-soir** (10 mai 1947), le dossier fut classé en avril 1947.

façon des aveux spontanés, mais en tout cas sous la pression des circonstances et non pas seulement sous celle des lois comme l'avait proposé M. Flandin, ce qui rencontrait alors beaucoup de résistances. Elles résulteraient en tout cas de la volonté élaborée et consciente des chefs d'entreprise (et, nous le verrons tout à l'heure, de leur personnel) ; interprétant les circonstances à la vérité impératives : plus impératives encore si l'Etat subordonne les avances de trésorerie qu'il a l'intention de consentir aux entreprises gênées, A LA CONDITION D'ENTENTES DANS LEUR INDUSTRIE *(ce qui est aussi pour lui le seul moyen de recouvrer jamais ses avances). L'Etat dispose de moyens inouis pour déclencher la constitution d'ententes : en outre des précédents, il ne faut pas oublier que la plupart des industriels ont en carnet, un, deux ou trois mois de commandes à livrer. Si ces commandes sont livrées aux prix fermes auxquels elles ont été notées malgré les hausses formidables de salaires immédiatement appliquées, les avances de trésorerie consenties par l'Etat seront englouties par les pertes qui en résulteront. »*

La classe ouvrière, dont les réactions ont, bien souvent, inquiété le patronat, doit être solidement tenue en laisse par l'intermédiaire des chefs syndicaux (40). Dans ce domaine, il faut naturellement agir avec prudence, d'où la nécessité d'une « éducation » particulière :

« *Mais le grand fait durable qui s'impose après les journées de juin* 1936, *c'est l'organisation syndicale de la classe ouvrière qui sera intégralement groupée dans quelques semaines à la C.G.T.*

Cette union est cimentée par le souvenir imprégnant toutes ses fibres, d'un siècle et plus de difficultés quotidiennes et de luttes renouvelées. En dehors des lois, contrats collectifs, en dehors des prescriptions syndicales, la solidarité ouvrière est un sentiment tellement profond, quoique acquis, qu'il ressemble à un instinct.

Cette solidarité que déplorent ceux qui n'ont pas compris les leçons de juin 1936, *d'autres peuvent, au contraire, s'en réjouir :* TOUS, EN TOUT CAS, QU'ILS S'EN REJOUISSENT OU LE DEPLORENT, DOIVENT LA TENIR POUR L'UN DES AXES SENTIMENTAUX, ECONOMIQUES ET POLITIQUES DES HOMMES NOUVEAUX ET ARTICULER SUR LUI LES PIECES DE L'ORGANISME ECONOMIQUE.

Il est bien certain que tout cela n'est pas encore très neuf et comporte des ratés : on n'a point fait faire des études juridiques aux ouvriers qui n'ont pas l'habitude de négocier, de contracter, de respecter, les clauses multiples de contrats complexes, même ceux qu'ils ont réclamés avec tant d'énergie. Beaucoup ne sont pas encore assez conscients, assez organisés pour être soustraits aux mouvements de foules, vaccinés contre les agitateurs irresponsables ; ils ont, comme d'ailleurs beaucoup d'employeurs, toute une éducation à faire, ou à refaire, des réflexes nouveaux à acquérir. De sujets d'un monarque absolu, ils sont devenus citoyens de royaumes constitutionnels à la manière anglaise, et nous savons que les Français de la Restauration eurent autant de mal que Charles X à s'entraîner à ces nouvelles manières.

---

(40) Ce qui explique le nombre relativement important de syndicalistes dans les groupes Coutrot.

Une éducation de tous les mondes est nécessaire, particulièrement l'éducation des masses ouvrières, parce qu'on ne les a pas habituées à raisonner, à collaborer, à se poser des problèmes et à les résoudre. Depuis un grand nombre d'années on a essayé de les habituer à une obéissance aussi passive que possible, en tâchant, bien sûr, de leur expliquer les ordres qu'elles recevaient, mais on n'en avait pas toujours le temps, et la collaboration obtenue résultait d'un système de pression et de contrainte. J'ai, à chaque instant, l'impression et la preuve qu'aujourd'hui, après juin 1936, *on peut renoncer dans la plupart des cas, à ce système de contrainte et de sanctions.* »

Les syndicats ouvriers, dûment stylés, serviraient de police économique auxiliaire au grand patronat :

« *Il n'y a pas d'autre solution que la suivante : constituer immédiatement des Ententes limitant la concurrence entre les entreprises qui accordent des salaires accrus, et s'appuyer sur la force jeune de l'organisation ouvrière, qui s'initiera ainsi peu à peu aux multiples difficultés de la gestion industrielle, pour garantir le bon fonctionnement des dites ententes.* »

Et comme il importe de mettre au pas les patrons comme les ouvriers, le synarque entendait que la pression de ceux-ci puisse s'exercer sur ceux-là :

« *Si l'un des membres* (patrons), *en effet, veut manquer à ses engagements ou si une dissidence nouvelle veut pratiquer des conditions anormales, de nature à compromettre la marche des entreprises et le versement régulier des salaires convenus, l'organisation syndicale ouvrière peut, au cas où le contrôleur de l'Entente n'aurait pas réussi, à ramener le défaillant à la raison, l'appuyer par une pression si énergique que la stabilité de l'entente est assurée* ad æternum. »

Naturellement, Coutrot tenait compte de l'inégalité des hommes. Mieux, il voulait l'organiser, la codifier. Il traçait les plans de cette inégalité « *rationnelle* » :

« *Ici se pose une question capitale, et que nous aurons à résoudre dans des cas très nombreux : celle du taux d'inégalité à considérer comme normal entre les hommes.*

... Il est, en effet aujourd'hui évident là encore à tout esprit équilibré que les solutions cruelles du capitalisme libéral, asphyxiantes du communisme égalitaire, doivent toutes deux être remplacées par une solution synthétique caractéristique, elle aussi de ce système nouveau qu'est l'Humanisme (41) *économique et que je baptiserais : organisation rationnelle, sans doute, — mais l'homme n'est pas fait de raison seulement ; tout ce qui en lui existence et obéit à des lois toutes différentes dont j'ai rappelé*

---

(41) On a remarqué que les mots : « **humain** », « **humaniste** » reviennent fréquemment dans les écrits de Coutrot. Pour le **M.S.E.**, l'humanisme paraissait être le camouflage doctrinal préféré, ainsi que le montrent ces citations du « **Pacte Synarchiste** » :

Proposition 85 : « Notre principe international est en résumé : l'émulation dans le risque sous le signe de l'**HUMANISME** universel ».

Proposition 231 : « Pour notre jeunesse, l'Empire Synarchique couronne une révolution spiritualiste illuminée d'**HUMANISME** intégral ».

Proposition 597-8 : « ... nous voulons que l'actuelle révolution mondiale porte les peuples en un mouvement irrésistible... vers une haute civilisation spirituelle marquée du sceau de l'**HUMANISME** universel. Cette volonté domine et inspire chaque point fondamental de notre Pacte Synarchique... »

dans un autre ouvrage la forme universellement ondulatoire — donc organisation rationnelle sans doute, mais surtout ORGANISATION HUMAINE DE L'INEGALITE. *C'est-à-dire détermination des échelons d'inégalité, des possibilités de franchir chacun d'eux, de la durée de séjour à chaque niveau, en tenant compte non seulement de l'équité et de la logique, des intérêts de la production et de l'avenir de la race, mais aussi de l'intransigeance de nos appétits, du rythme de nos satiétés et de nos dégoûts : en un mot de la forme de nos courbes de sensibilité, de toutes nos conditions humaines d'équilibre intérieur et extérieur.* »

La main-mise sur les entreprises était une des préoccupations essentielles de Coutrot. Sous prétexte de contrôler les comptabilités, les synarques pourraient contrôler toute l'économie française :

« *Bien entendu, un « Ordre » des comptables, analogue aux* chartered accountants *anglo-saxons, est aussi indispensable qu'un « Ordre » des Contrôleurs d'ententes, un « Ordre » des chefs d'entreprises. Les comptabilités sincères et contrôlées par des experts, doivent être à la disposition de quiconque a un intérêt à les connaître, intérêt qui devrait être homologué par une des autorités économiques. La vertu désinfectante de la lumière est telle, écrivions-nous déjà dans le* Plan du 9 juillet (1934) (42) *que cette simple mesure suffirait presque à assainir la jungle obscure des sociétés anonymes et autres : une économie ainsi rendue transparente serait déjà presque une économie coordonnée, au moins coordonnable, puisque tous les facteurs économiques des décisions seraient explicités, toutes les statistiques connues, exactes et contrôlées.*

« Le Conseil National Economique *rénové pourrait ainsi jouer son rôle.* »

Sous prétexte de faire disparaître le prolétariat, notre synarque prévoyait l'organisation d'un stakanovisme collectif :

« *Nous avons, pour abréger, conservé jusqu'ici les termes de salaire et de salariés. Mais la rémunération ouvrière devra résulter à l'avenir, non plus même des salaires fixés par accords collectifs, mais de contrats d'entreprises analogues à ceux dont H. Dubreuil a rassemblé quelques-uns, en partie celui de la commandite aux pièces pour la composition en imprimerie, ou des porteurs de bagages dans les gares. Un groupe d'ouvriers spécialisés (et tous le seront bientôt comme nous l'avons montré ailleurs) négocie librement avec son chef d'entreprise et s'engage à exécuter une production déterminée pour une somme convenue qu'il répartit ensuite librement entre ses membres. Il constitue, en somme, ainsi une petite coopérative qui, fédérée avec d'autres, finira par constituer l'entreprise toute entière.* »

Il y a dans « *l'Humanisme économique* » bien d'autres pages significatives, que nous pourrions citer. Coutrot ne manquait pas d'idées. Il en manquait d'autant moins que, porte-parole de la Synarchie, il ne faisait qu'exposer le plan qu'un groupe mystérieux avait soigneusement mis au point en vue d'une prise du pouvoir, qu'il espérait prochaine.

---

(42) Remarquons que Coutrot s'attribue la paternité du fameux « **Plan** ». (voir « **Le Plan du 9 juillet et la Synarchie.** »

UNE CRITIQUE PERTINENTE DU PLAN COUTROT

Le livre de Jean Coutrot souleva peu de commentaires dans la presse. Ne s'adressant pas aux foules, l'auteur se souciait peu de voir ses idées discutées sur le Forum.

Il y eut, toutefois, un journaliste que les conceptions synarchiques de Coutrot inquiétèrent : M. Paul Bénédix, rédacteur à *Courrier Royal*. En première page de l'hebdomadaire du comte de Paris il publia, peu avant la guerre, un long article où il brossait ce portrait de l'auteur d' « *Humanisme économique* » (43) :

« *Un curieux homme, M. Jean Coutrot. Très instinctivement grand bourgeois. Un des rares « pipos » qui aient su s'affranchir dans une certaine mesure des rigidités et des frigidités d'une école qui ne pêche point par excès d'humanisme. Ses livres* (L'Humanisme économique — De quoi vivre) *sont sinueux et lyriques. C'est qu'il a « glané sur les champs dévastés des mythes et des religions ». C'est qu'il s'est frotté à la philosophie, a frôlé le fruit tentateur des métaphysiques. C'est aussi que la musique a soulevé sur ses ailes enchantées l'âme que les sciences exactes n'avaient point desséchées. M. Coutrot ne distille pas l'ennui mortel d'un Auguste Comte.*

Par ailleurs, M. Coutrot n'est pas qu'intellectuel pur, industriel et président de la Chambre syndicale des transformateurs de papier, rien de ce qui concerne l'organisation scientifique du travail ne lui est étranger. Il connaît son Le Châtelier et son Taylor.

*Enfin, il est un des fondateurs de l'*X-Crise, *où il nous semble distinguer comme un des drageonnements de feu* le Redressement français.

Tant de qualités chez un homme dans la force de l'âge, la formation scientifique alliée à la culture littéraire, la pratique des idées, des hommes et des choses, l'aisance de la plume et du propos désignaient M. Coutrot comme chef de file aux suffrages de ceux qui cherchaient, sentant le sol trembler sous leurs pas, à conserver leurs rôles de dirigeants et le confortable casuel qui y est attaché. Il s'était essayé dès le Plan du 9 juillet, *à jeter les bases d'une société, peu différente de celle qu'a envisagée Henri de Man, où la ploutocratie féodale change de nom et devient technocratie humaniste. On sait ce qu'il advint du Plan et du Groupe. Ils se brisèrent devant l'élan du syndicalisme purement ouvrier. Nous retrouvons l'esprit du Plan, sinon sa lettre, dans l'*Humanisme économique. *Avec cet additif et cette aggravation qu'ayant compris la difficulté, M. Coutrot la tourne, en tentant d'incorporer le syndicalisme à la technocratie par l'appât des hauts salaires et l'échelonnage des « rations » pour employer son terme d'intendance. Ce ne sont là, il faut le reconnaître, que vieilles idées et plus vieilles pratiques. »*

Puis, analysant l'œuvre de Coutrot, le journaliste de *Courrier Royal* ajoutait :

« *Nous avions attendu pour parler du sujet que le vice parlementaire ait rendu à la vertu technocrate ce secret hommage-lige.*

---

(43) **Courrier royal, 16-1-1937.**

Tant que les idées voltigent et papillonnent autour des cervelles, on peut attendre. Leur essaim est diapré et leur frôlis divertissant. Mais leur semence germant et levant sur le terrain des réalités, il est des idéologies qui paraissent subitement dangereuses. Celles de nos idéologues polytechniciens ne tendent à rien moins qu'à asseoir sous le couvert des Ententes industrielles *la domination des Magnats de l'Economie, qu'à caporaliser et hiérarchiser le peuple, depuis le manœuvre à une ration et à la simple gamelle jusqu'au généralissime industriel à quarante rations et à trente-six services. D'autre part, cette doctrine, conçue sous un angle purement industriel, postule l'évolution de la nation à sens unique : celui de l'industrie. Elle néglige le fait essentiel que la France est un pays à double économie : paysanne et industrielle. Nous ne tenons nullement à n'être qu'un pays de contre-maîtres et d'ingénieurs. Nous avons besoin, pour être complets, d'être aussi un peuple de libres et fiers paysans.*

Qui dit économie dirigée dit centralisation. Qui dit centralisation dit oligarchie. Qui dit oligarchie économique dit oligarchie politique. Le système de l'Humanisme économique aboutirait tôt ou tard à une sorte de République mercantile de Venise où le Conseil des Dix — qui ne sortirait pas forcément de l'X, témoins certains rois-du-cochon ou rois-des-huiles — réglerait la vie du pays selon leurs intérêts propres. Peut-être, par souci d'humanisme, parce que c'est un spectacle gratis et grotesque et aussi un dérivatif, laisserait-on au peuple le guignol parlementaire. Peut-être y accrocherait-on la fatidique pancarte cromwelienne et renverrait-on les médicastres, les avocaillons, les barbacoles et les barytons à leurs sous-préfectures dont ils feraient la désolation après en avoir fait l'orgueil. Il est certain en tout cas que le capitalisme continuerait à vivre selon ses lois internes : celles de la concentration des capitaux et de la rafle des profits.

Nous entendons bien que M. Coutrot, philosophe et en quelque sorte poète de l'ordre nouveau, n'a pas de si noirs desseins. C'est une âme candide. Les « Pipos » sont presque tous des sentimentaux refoulés par le calcul différentiel.

Nous entendons que M. Coutrot cherche à résoudre, lui aussi, le problème de la quadrature sociale, en cherchant à fondre et à « liquider » le double complexe de « méfiance » patronale et d' « infériorité » ouvrière par la collaboration. Comment peut-il espérer qu'il y ait collaboration là où il y aura concentration et... hiérarchie des rations ?

On ne change pas les hommes en un jour. Dans un système qui n'a pas de régulateur, entre la base et le sommet, il y aura toujours conflits d'autorité, frictions de jalousie, ferments de haine, germes de « lutte de classes ». Même si le bien-être général est accru, « prolétaires » et « bourgeois » se retrouveront face à face. Une différence d'autos, de table, d'ameublement, de confort, creusera le fossé. »

C'était en 1937. Jean Coutrot était le mentor du ministre de l'Economie Nationale. Quelques années plus tard, ses amis allaient occuper des postes considérables dans l'Etat français. (44)

Où sont, aujourd'hui, les Synarques ?

---

(44) Les adversaires (de gauche) de la Synarchie ont accusé Coutrot et ses amis d'avoir « **préparé la défaite** ». (**Action**, 23 novembre 1945). Les Synarques

LES SYNARQUES DE LA IVe ET DE LA Ve : LES TECHNOCRATES

Il ne fait aucun doute que la période 1940-1944 fut particulièrement favorable aux amis de feu Coutrot. Il est non moins certain que ces derniers eurent alors des intelligences aussi bien dans les milieux industriels allemands — principalement autour de Goering — que dans les milieux d'affaires américains et anglais, voire même dans les hautes sphères gaullistes de Londres et d'Alger (45) où les ex-cagoulards étaient nombreux (46). Mais il est difficile d'affirmer que telle ou telle personnalité était réellement affiliée au très secret *Mouvement Synarchique d'Empire*. Il est même impossible de dire que ce dernier a longtemps survécu à son animateur.

Après la Libération, aucune enquête judiciaire ne pût prouver qu'il y avait eu complot concerté. A tel point que des observateurs impartiaux (ou insuffisamment informés) en ont conclut que la Synarchie avait été bien plus une mentalité, une manière de penser et d'agir, qu'une véritable conspiration.

Quoiqu'il en soit, pour qui ne veut pas se mettre volontairement un bandeau sur les yeux, il est évident que l'esprit synarchiste a survécu et qu'il anime aujourd'hui un groupe puissant de technocrates qui rêvent de faire de notre pays un grand corps sans âme, habité par un peuple de robots.

Jean-Louis MARTIN.

---

auraient-ils compté sur une guerre malheureuse pour s'emparer des leviers de commande ? Dans quelle mesure les membres du M.S.E. sont-ils responsables du désarmement de la France au cours des années 1936-1938 ? On ne peut attribuer au seul Coutrot, installé au ministère de l'Economie Nationale, « **le sabotage de la défense nationale** » que la Droite a reproché au gouvernement du Front Populaire. Le rôle du synarque Pucheu, se prononçant implicitement pour la guerre fin 1938 (il quitta le **P.P.F.** de Doriot pour protester contre la politique pacifiste de la majorité du parti), parait donner raison à ceux qui accusent la Synarchie d'avoir souhaité la guerre et la défaite. Mais gardons-nous d'un jugement trop hâtif...

(45) **Les Nouvelles Continentales** publiées à Paris sous la direction de M. Stavnik (de son vrai nom : Jean-Charles Kaltenmarkstavnik, maçon actif et ancien collaborateur du Président Benès, autre maçon), signalaient le 8 avril 1944 qu'un nouveau journal gaulliste, **Le Courrier républicain**, paraissant en Algérie, invitait le général De Gaulle à exterminer les synarques : « **La Synarchie**, lisait-on dans cette feuille, **a toujours ses hommes à Alger. On les trouve dans certains ministères, cachés derrière des masques qui trompent la bonne foi des chefs. Après la liquidation du synarchiste Pucheu, il faut continuer la lutte contre les hommes du Capital. Ce serait une naïveté de croire que cette hydre des temps modernes a été tuée avec Pucheu.** »

(46) Henri de Kerillis, qui résista (du Canada) à l'occupant allemand, écrivait dans son ouvrage fameux « **De Gaulle, dictateur** » (Duchemin, éditeur à Montréal, 1945) : « **Passy avait naturellement constitué son entourage avec ses anciens camarades de l'Ecole Polytechnique ou de la Cagoule, choisis parmi les plus aventuriers. Il y avait notamment autour de lui, Corvisart et Bienvenue.** » Et il ajoutait, en note : « **L'heure n'est pas venue, pour certaines raisons faciles à comprendre, de publier les noms des cagoulards les plus marquants parmi les cadres gaullistes. Tout Londres et tout Alger les ont connus.** » On sait que l'agent secret de la France Libre, Mme Marie-Madeleine Méric (aujourd'hui Mme Fourcade, dirigeante U.N.R. et secrétaire générale du **Comité d'Action de la Résistance**) était l'adjointe du chef de la très cagoularde **Spirale** en 1938-1940. Mais on ne sait peut-être pas que le colonel **Passy** est aujourd'hui l'un des hauts employés de la banque **Worms et Cie.**

Henry Coston

LA HAUTE BANQUE ET LES TRUSTS

Suez et Israël. — Le Sahara, l'Algérie et les Pétroliers internationaux. — Pour qui l'Europe ? Pour les Européens ou pour la Haute Banque ? — Vers l'étranglement du petit commerce. — L'asservissement de la paysannerie. — Les classes moyennes disparaîtront-elles ? — La presse muselée ou corrompue. — L'alliance soviéto-capitaliste est conclue. — Les grands trusts mondiaux colonisent l'industrie française.

Etc...

440 pages..... 9,90 NF

Ex. numéroté sur alfa..... 15,00 NF

II

Un mystérieux pouvoir

DEPUIS quelques années, des personnalités fort diverses, appartenant à des milieux ou à des cercles souvent opposés s'élèvent avec vigueur contre la dictature que ferait peser sur la France et son peuple un mystérieux pouvoir qu'ils nomment : les technocrates.

C'est le maréchal Juin qui incite nos contemporains à se méfier « *d'une technocratie qui prend de plus en plus le caractère d'une nouvelle idéologie* ». (1)

C'est le député Raymond Dronne qui nous met en garde contre « *une race nouvelle et étrange, celle des technocrates* » qui colonise, dit-il, « *la haute administration et une partie des ministères* ». (2)

C'est le représentant des Petites et Moyennes Entreprises, Léon Gingembre qui dénonce « *l'omniscience des technocrates* » (3) et « *les dangers de la technocratie* ». (4)

C'est le journaliste Pierre Vianson-Ponte, du *Monde*, qui souligne leurs erreurs et leurs inquiétudes. (5)

C'est *La Vie Judiciaire* qui, sous la signature de Caldus, stigmatise cette forme de droit devenu « *une simple technique* » : « *Il revient à des technocrates*, écrit-il, *de dire le droit. Et le technocrate finit nécessairement par devenir l'ennemi de la vraie liberté humaine parce qu'il traite l'homme comme les choses inanimées d'un laboratoire.* » (6)

C'est le chef paysan Courau qui s'insurge contre « *la plus grave des dictatures : celle de la technocratie* » (7)

C'est le général Ely qui s'alarme de voir se développer « *inexorablement une technocratie imposée par les besoins de la spécialisation et la naissance continuelle d'associations toujours plus vastes et plus complexes, réclamant aussi bien des techniciens que des planificateurs* ».

La centralisation administrative, constate l'ancien chef d'Etat-Major général de la Défense Nationale (alors en fonctions), « *confie à ces adjoints et conseillers un occulte pouvoir qui croit*

---

(1) « **Mémoires** » publiés par **Le Figaro**, 27.6.1960.
(2) **Le Journal du Parlement**, cité par **l'Écho de la Vallée du Loir**, 19.12.1959.
(3) (4) **La Volonté du Commerce** et de **l'Industrie**, N^os^ de Sept.-Octobre et Novembre 1960.
(5) Le Monde, 22.7.1959.
(6) **La Vie Judiciaire**, 17.10.1960.
(7) Cité par **Le Monde**, 27.6.1961.

dans la mesure où la bureaucratie étouffe la véritable autorité. Mais leur puissance se trouve singulièrement grandie par l'incompétence inévitable des autorités politiques... par leur instabilité, voire leur effacement. Par suite, toutes ces équipes de conseillers, ces brain-trusts ou ces états-majors forment une sorte de synarchie qui travaille par entente latérale et par connaissances personnelles et qui devient peu à peu la véritable autorité, orientant les décisions à prendre, en dirigeant l'exécution. Mais ce pouvoir effectif se constitue en hiérarchie parallèle vivant derrière l'écran protecteur que forme le brouillard de la bureaucratie, en marge de la hiérarchie théoriquement responsable ». (8)

Que faut-il penser de ces propos ? L'inquiétude qu'ils indiquent est-elle justifiée ? Les technocrates se sont-ils emparé des postes-clés et menacent-ils vraiment nos libertés ? Ou bien, selon un mot de M. Wilfrid Baumgartner, les « *technocrates* » ne sont-ils que « *des techniciens qui ont déçu* » ?

C'est ce que nous allons voir.

***

Il y a vingt ans, dans un livre qui fit quelque bruit, un professeur de philosophie américain, James Burnham (9), annonçait l'avènement prochain d'une société technocratique. Cette « *managerial Revolution* » amènerait au pouvoir, dans chaque pays, un groupe de « managers », de « directeurs » qui contrôlerait les rouages essentiels de l'Economie et de l'Administration. L'ère du capitalisme était, selon lui, terminée : celle des organisateurs commençait.

Il semble bien que la prédiction de James Burnham se soit réalisée. Regardez nos administrations et nos entreprises nationalisées. Jetez un coup d'œil dans les cabinets ministériels et les conseils d'administration et dites-nous si les « managers » dont parlait l'écrivain américain n'ont pas pris les leviers de commande.

La défaite et les restrictions avaient favorisé, en 1940-1944, l'ascension de leurs cousins, les Synarques. Le progrès technique et l'expansion économique, la réorganisation du pays et la satisfaction des besoins de la population ont facilité la tâche des technocrates. Sous prétexte de mieux servir les intérêts généraux, ces bons serviteurs de l'Etat ont cessé d'être « *des dieux modestes*

---

(8) **Revue de Défense Nationale,** juin 1960.

(9) James Burnham, né le 22 novembre 1905 à Chicago, de père britannique, fit ses études à Princetown et à Oxford. Il devint professeur de philosophie à l'Université de New York, et collabora régulièrement, de 1930 à 1933, à la revue **The Symposium,** avec Philip Wheelright. Il écrivit avec ce dernier une « **Introduction à l'analyse philosophique** », principalement destinée aux étudiants. A partir de 1933, il milita à la IVe Internationale trotskyste et collabora aux publications d'extrême-gauche, jusqu'au jour où il se brouilla avec Trotsky à la suite d'une polémique très violente : « **La raison fondamentale de ma rupture,** a dit Burnham, **est que j'étais parvenu à conclure au caractère erroné du marxisme, sa mise en pratique n'aboutissant pas au socialisme démocratique, mais à l'une ou l'autre forme du despotisme totalitaire.** » Son ouvrage « **The Managerial Revolution** » (**La révolution des managers**), traduit en français sous le titre « **L'Ere des Organisateurs** » (**Préface de Léon Blum, Paris 1947**) expose les raisons de cette conclusion. Il parut aux Etats-Unis en 1941.

et attentifs aux appels des hommes » (10) pour devenir des maîtres, des « *maîtres lointains et inaccessibles* », comme dit *La Nation Française,* encore discrets, mais singulièrement inquiétants.

Qu'est-ce que la technocratie ? Que sont, que veulent les technocrates ?

Essayons de leur donner une définition. On peut qualifier de *technocratie* un système qui place le pouvoir d'organisation et de décision à l'échelon de l'Etat ou à celui de la grande entreprise, entre les mains d'un groupe de techniciens. Les technocrates, liés par une formation commune (11) un « esprit de corps », ne sont pas seulement des techniciens, mais des PARTISANS DU GOUVERNEMENT DES TECHNICIENS. Jouissant d'une autonomie grandissante à l'égard des groupes capitalistes et des ministres qui les ont mandatés, ils exercent (ou tendent à exercer) le pouvoir réel en leurs lieu et place. Ils se recrutent pratiquement par cooptation, aussi bien parmi les experts financiers et les directeurs des grandes administrations publiques ou privées que parmi les dirigeants des organismes internationaux ou des trusts. Les ingénieurs et les techniciens subalternes, ainsi que les chercheurs spécialisés, n'entrent pas dans la catégorie des technocrates puisqu'ils n'ont aucun pouvoir de décision sur la marche du ministère ou sur celle de l'entreprise. (12)

La technocratie moderne s'apparente étrangement au Saint-Simonisme. Dès 1830, Saint-Simon n'avait-il pas préconisé dans son « *Catéchisme des industriels* », de « *substituer l'administration des choses au gouvernement des personnes* » ? N'avait-il pas mis tous ses espoirs dans le progrès de la civilisation technique ? N'ayant que mépris pour la « politique », jetant volontiers le discrédit sur le gouvernement, Saint-Simon résumait sa doctrine en un slogan significatif : « *Tout par l'industrie, tout pour elle.* » Il opposait les abeilles industrieuses aux frelons, ces parasites du gouvernement.

Le marxisme a beaucoup emprunté au Saint-Simonisme ; la technocratie plus encore. Entre Saint-Simon et Burnham, des philosophes et des sociologues ont annoncé ou préconisé cette marche vers la technocratie. Le mathématicien et philosophe Augustin Cournot, notamment, a prophétisé une *ère générale de mécanisation.* Selon lui, l'homme sera, peu à peu, absorbé par les institutions, les techniques, les machines qu'il crée. Il deviendra leur esclave :

---

(10) Jacques Billy : « **Les techniciens et le Pouvoir** », Paris 1960.

(11) Dans les grandes écoles : Ecole Polytechnique, Ecole libre des Sciences Politiques, Ecole Nationale d'Administration, Ecole des Hautes Etudes Commerciales, etc...

(12) Certains ont cependant tendance à le croire et, très habilement, les technocrates entretiennent chez eux cette idée, dans l'intention de se les attacher. En fait, ils ne sont que des instruments au même titre que les ouvriers, les employés et les fonctionnaires placés sous leurs ordres. Fort heureusement, nous assistons également — ainsi que l'a souligné M. Georges Friedmann, à la Semaine Sociologique (3-5 juin 1948) — **à des efforts qui impliquent, de la part des techniciens, une attitude beaucoup plus complexe et beaucoup plus humaine. Les meilleurs d'entre eux, en nombre non négligeable, aussi bien dans l'industrie, le commerce, que les ateliers, les bureaux d'études, les directions, les services du personnel, véritable élite, découvrent l'importance des sciences de l'homme et affirment indispensable la coopération entre elles et avec les techniques de production, d'administration et de distribution, cette coopération si complètement omise par les technocrates.** »

« *De roi de la création, qu'il était, l'homme est monté, ou descendu, comme il plaira de l'entendre, au rôle de concessionnaire d'une planète.* »

Pour lui, cette civilisation technicienne n'est pas « *le triomphe de l'esprit sur la matière, mais bien plutôt le triomphe des principes rationnels et généraux des choses sur l'énergie et les qualités propres de l'organisme vivant* ». (13).

Autrement dit, la civilisation technicienne fait de l'homme un robot dont la vie est, comme disait Georges Bernanos,« *tout entière orientée par la notion du rendement, d'efficience et finalement de profit* ». (14)

Des observateurs superficiels ont attribué à la Synarchie la paternité du système technocratique. On voit qu'il n'en est rien. Les idées technocratiques, que les synarchistes avaient adoptées, sont antérieures au M.S.E., et Saint-Yves d'Alveydre y demeure étranger. Elles sont nées du développement du machinisme, du progrès technique qui ont si profondément transformé la société française au cours du XIX• siècle.

Nous avons expliqué, dans *Les Financiers qui mènent le monde* (15), comment l'économie traditionnelle de la France, dont l'agriculture constituait la base essentielle, fut peu à peu remplacée par l'économie capitaliste, fondée sur le profit. Nous avons montré, qu'en moins d'un siècle, les « terriens », défenseurs des institutions séculaires, avaient été écrasés par les bourgeois conservateurs et libéraux, ralliés à la République, parce que ce Régime leur permettaient, à la fois, de détenir le pouvoir politique et le pouvoir économique.

Par la société anonyme, qui place la fortune de M. Tout-le-monde entre les mains de M. de Rothschild, la bourgeoisie capitaliste contrôla bientôt toute l'économie par le truchement des grandes entreprises. Débarrassée de l'opposition des « terriens », qu'elle neutralisa par des alliances matrimoniales et des sinécures, elle fit face, avec succès jusqu'ici, à l'offensive des classes laborieuses, qui se sont contentées de l'os des « congés payés » et du « salaire minimum garanti ». Poussant à fond son attaque contre les classes moyennes, la bourgeoisie capitaliste a poursuivi l'expropriation des autres classes sociales, et concentré sous son égide l'industrie et le commerce français.

Mais la médaille a son revers. Faire disparaître les entreprises familiales au profit des trusts, c'est bien. Conserver la direction effective de ces trusts, ce serait mieux. Or, c'est précisément là qu'est, pour la bourgeoisie capitaliste, pour « les 200 Familles », le péril. Tant que les entreprises étaient plus financières (ou commerciales) que techniques, les banquiers et les hommes d'affaires pouvaient, sans difficulté, assurer leur direction. Tant qu'elles demeuraient limitées dans leur développement, ces financiers n'avaient pas grand mal à les contrôler, ou à les faire contrô-

---

(13) A. Cournot : « **Matérialisme, Vitalisme, Rationalisme** », et « **De l'enchaînement des idées fondamentales** ».

(14) G. Bernanos : « **La France contre les robots** ».

(15) H. Coston : « **Les Financiers qui mènent le monde** », Paris (9 éditions successives de 1955 à 1962).

ler par des collaborateurs recrutés principalement dans leur milieu.

Mais la concentration industrielle et commerciale bouleverse ces habitudes et rend plus complexe la conduite des entreprises colossales qu'elle fait naître.

D'autre part, si M. de Rothschild — ou M. de Wendel — a pu, pendant un siècle, régenter les sociétés anonymes (dont il était le très petit actionnaire, mais le très gros « patron ») (16), soit directement, soit par personnes interposées, le développement de la technique l'a contraint à abandonner progressivement les responsabilités directoriales des entreprises à des techniciens qui en sont devenus les administrateurs et même les présidents, c'est-à-dire, légalement parlant, les représentants des actionnaires et les dirigeants effectifs.

Tant que les super-capitalistes contrôlaient le Pouvoir par le truchement de parlementaires à leur dévotion, il y avait peu de risques qu'ils fussent détrônés par leurs hauts-employés. Mais au fur et à mesure que la Haute Administration, jusqu'ici son alliée, prend de l'influence dans l'Etat, le danger se précise. Pour peu que sous la pression des masses, de nouvelles nationalisations viennent leur arracher les plus importantes de leurs affaires, c'est tout l'édifice qui menace de s'écrouler.

Aussi voit-on maints hommes d'affaires, conscients de la fin prochaine de l'ancien Système, prendre leurs garanties du côté des successeurs. Ou bien ils introduisent leurs fils (ou leurs neveux) dans le nouveau Système — quand ils ne peuvent eux-mêmes y entrer. Ou bien ils marient leurs filles aux « espoirs » de la technocratie de demain. L'accord est facilité, en l'occurence, par le fait que le technocrate, comme l'a noté M. Raymond Aron, « *cesse de viser le profit* » (17) : sa seule ambition est le pouvoir technocratique le plus étendu. De toute manière, ces capitalistes se montrent favorables à cette « évolution » et en acceptent d'avance les conséquences. (18)

Nous serions les premiers à nous féliciter de cette *nuit du 4 août* de la bourgeoisie capitaliste si nous ne redoutions pas le maître futur autant que le maître d'aujourd'hui.

Henry COSTON.

---

(16) C'est par le système de la société anonyme que les financiers se sont rendus maîtres des grandes entreprises françaises. Nous recommandons, à l'intention des lecteurs qui connaîtraient mal la question, l'étude que nous avons consacré à la gestion des sociétés anonymes dans un précédent ouvrage (voir **Les Financiers qui mènent le monde**, pages 195-200).

(17) Il faut, naturellement, que son revenu soit suffisamment élevé pour le mettre à l'abri de la tentation que pourrait exercer pour lui l'exploitation d'une entreprise moyenne ou l'entrée dans une carrière libérale. Il est évident que le fils d'un grand industriel, par exemple, hésiterait à opter pour un poste de « manager », s'il n'y trouvait des avantages substantiels.

(18) La présence de très nombreux technocrates au service des grands trusts incitent parfois à penser que les premiers ne sont, après tout, que les fidèles serviteurs des seconds. C'est vrai pour l'instant. Mais sera-ce encore vrai demain ? N'oublions pas que la bourgeoisie d'antan a également bien servi le système monarchique soutenu par la noblesse, qu'elle a produit la noblesse de robe et pactisé avec la noblesse d'épée. Et cependant, cela ne l'a pas empêchée de s'emparer du pouvoir et de couper la tête au roi et aux aristocrates. Il peut en être ainsi demain pour les technocrates qui ont pactisé avec la bourgeoisie capitaliste.

III

Petite histoire de la technocratie

SAINT-SIMON (1) peut être considéré, à juste titre, comme le père de la technocratie. En annonçant, un bon siècle avant Burnham, l'ère de ces *directeurs* plus préoccupés de l'administration des choses que du gouvernement des hommes, il pressentait l'importance que prennent aujourd'hui, dans notre société, les moyens de production et la technique.

Cournot, Taylor, Bedaux, Fayol et, dans une certaine mesure, Henry Ford lui-même ont, chacun à sa manière, travaillé à l'avènement de la société technocratique. Cela ne se fit — ne se fait, peut-on dire encore — pas sans mal, car les partisans, plus ou moins conscients d'ailleurs, de la technocratie se sont heurtés à des obstacles de taille.

Le premier — mais il ne nous semble pas le plus considérable — était la présence de grandes firmes appartenant à des familles (Peugeot, Renault, de Wendel, etc.) et dirigées par elles, ou encore à ces sociétés tentaculaires contrôlées par de grandes banques privées (Rothschild, Worms, Hottinguer, Mallet, etc.) ; le second, de beaucoup le plus important, résidait dans le nombre des petites et moyennes entreprises familiales. Même la présence de véritables technocrates à la tête de la Confédération Générale de la Production Française aurait été, alors, incapable de favoriser l'installation d'un pouvoir technocratique, tant étaient vigilants les Comités (forges, houillères, sidérurgie) qui dominaient l'organisation.

Après le Front populaire, on constata cependant une évolution dans les rapports de la C.G.P.F. avec l'Etat. Sans doute, la capitulation du patronat fut-elle de courte durée, et les « *200 Familles* » reprirent-elles, très vite, leurs bonnes vieilles habitudes. Cependant, sous la pression des événements, certains dirigeants de l'organisation patronale se révélèrent moins sévères à l'égard de l'Etat. M. Billy affirme même que « *deux personnalités de l'époque, le baron Petiet, directeur du Service social, et M. Germain-Martin, ancien ministre des Finances, président du Comité de Prévoyance et d'Action sociale, ont contribué à développer cette tendance « organisatrice » qui a facilité par la suite l'entente du patronat avec les directoires placés à la tête de l'Etat, des services publics nationalisés et des grands établissements publics* ». (2)

---

(1) Claude-Henry de Rouvroy, comte de Saint-Simon (1760-1825), petit-neveu du duc de Saint-Simon, le fameux mémorialiste.

(2) J. Billy : op. cit., p. 25-26.

Les relations entre les banques et les trusts n'ont, naturellement, jamais été mauvaises avec l'Administration : un haut fonctionnaire soucieux de son avenir ne peut qu'être compréhensif à l'endroit de personnages auprès desquels il songe à aller « pantoufler » un jour. Mais il ne s'agissait plus, en l'occurence, de bonnes relations entre futurs patrons et futurs employés — ou même entre parents appartenant provisoirement à deux organismes souvent antagonistes — ; il s'agissait de rapports plus étroits entre gens se sentant très proches les uns des autres et dont les conceptions se révélaient déjà identiques.

Ajoutons à cela l'évolution même de certains dirigeants des trusts, comme les animateurs et commanditaires des *Nouveaux Cahiers,* qui proposaient ouvertement un « nouvel ordre social » à la fois anti-libéral et européen et fondé sur des accords de cartels internationaux.

Bien sûr, l'immense majorité du capitalisme français s'en tenait aux méthodes qui avaient fait leurs preuves mais, l'action de Coutrot et de ses synarchistes aidant, s'amorçait déjà le virage d'après-guerre.

Ces cartels, que réclamaient les *Nouveaux Cahiers,* n'avaient de chance de se constituer que si les gouvernements et la haute administration y étaient favorables. Le plan Schuman de la « petite Europe » et les mesures discriminatoires à l'égard des petites et moyennes entreprises vinrent hâter le processus de la concentration. Peu à peu, les patrons de chair et d'os se trouvaient éliminés au profit de patrons « moraux » qui confiaient tout naturellement la direction de leurs entreprises à des « *directeurs* ». animés des mêmes sentiments que « leurs confrères du secteur privé » (3). Le goût du « plan », un penchant très marqué pour le dirigisme, cet engoûment démesuré pour la « productivité » firent le reste.

Hier méprisées ou ignorées, les théories de Saint-Simon, que MM. Henri Fayol, Paul Planus (4) et Hyacinthe Dubreuil mettaient au goût du jour, obtinrent une audience étendue auprès des techniciens de tous ordres et de toutes branches. L'origine sociale de la plupart de ces derniers leur interdisait pratiquement l'entrée des « directoires » ; mais la formation commune dans les grandes écoles et l'appartenance aux grands corps de l'Etat faciliteraient la montée d'un grand nombre d'entre eux. (5) Les moins favorisés ne participeraient pas au Pouvoir technocratique, mais formeraient les cadres sur lesquels celui-ci s'appuierait.

***

Durant l'occupation, les technocrates de la Synarchie avaient tenté, semble-t-il, de noyauter les administrations et les ministères de l'Etat français. Peut-être étaient-ils en liaison avec des technocrates allemands, fort nombreux dans l'entourage de Goe-

---

(3) La promotion du polytechnicien Raoul Dautry, grand patron de la S.N.C.F. nationalisée, au poste de ministre de l'Armement en 1939, favorisa grandement les desseins technocratiques.

(4) Le nom de M. P. Planus figure dans le « rapport Chavin » sur la Synarchie, dont il a été parlé précédemment.

(5) M. Billy souligne que les polytechniciens, par exemple, sont influencés par les idées saint-simoniennes et secrètement attirés par les idées technocratiques.

ring, et qui, au dire de Burnham, contrôlaient les rouages essentiels de l'économie allemande ?

Il ne fait guère de doute que des hommes comme Pucheu et Bichelonne furent des technocrates, même s'ils n'ont jamais été affiliés au fameux Mouvement Synarchiste d'Empire.

La création des Comités d'Organisation par les représentants des grands trusts favorisa grandement la concentration des entreprises en étouffant très légalement les petites et en fortifiant les grandes. (6) La tentative corporatiste de Vichy ne fut qu'une médiocre entrave au développement de l'opération technocratique.

A la Libération, le gouvernement provisoire de la République remplaça les C.O. de l'Etat français (7) par de nouvelles équipes, issues de la Résistance. Celles-ci prirent en main l'économie et l'administration du pays et se mirent en devoir de réaliser le programme économique que le C.N.R. avait établi.

On en connaît les grandes lignes : nationalisation des entreprises présentant le caractère de services publics ; éviction de la direction de l'économie française des grandes féodalités économiques et financières ; planification et investissements ; réforme de la Sécurité sociale.

Les marxistes, soucieux de satisfaire leur clientèle, avaient insisté sur les nationalisations. Les technocrates — MM. Jean Monnet et Pierre Laroque, notamment — avaient mis au point la partie purement économique et sociale du manifeste.

Les nouvelles équipes chargées de mettre le programme en application avaient été préparées dans la clandestinité par l'Organisation Civile et Militaire (O.C.M.), dont l'un des fondateurs, M. Maxime Blocq-Mascart, était le chef (8).

A leur tête figuraient des hommes comme MM. Louis Armand, Pierre Lefaucheux, F. Bloch-Laîné, Gilbert Grandval (Hirsch-Ollendorff), Pierre Schweitzer, Emmanuel Monick, René Flouret, Lepercq, qui ne venaient pas tous de l'O.C.M., mais qui en acceptaient les principes fondamentaux, ainsi résumés dans le 3e cahier clandestin de l'organisation paru en mai 1943 : « *Nous voulons que l'Etat dirige l'économie... au service de l'intérêt général.* »

---

(6) Lire dans « **Le retour des 200 Familles** » par Henry Coston le chapitre III intitulé : « Les trusts investissent Vichy ». Le Maréchal Pétain voulait « **briser la puissance des trusts** » mais il n'était pas obéi... (messages des 11-10-1940 et 12-8-1941).

(7) Les nouvelles équipes absorbèrent une partie des anciens cadres des C.O. de Vichy : M. Robert Buron était du nombre.

(8) Maxime Blocq-Mascart, né le 17-11-1894. à Paris. Selon ses propres déclarations : fils adoptif de Léon Mascart, officier de marine, et de Mme, née Germaine Blocq (ou Bloch). Marié le 1-4-1949 avec Mlle Nicole Haviland (2 enfants : Dominique, Nathalie). Avant la guerre, collaborateur économique d'un groupe industriel ; dirigeait alors, avec le professeur Saint-Lagüe, la **Confédération des Travailleurs Intellectuels.** A publié. en 1936, sous le nom de Maxime Blocq, qui était alors le sien, chez l'éditeur de Jacques Doriot (**Les Œuvres Françaises**), un livre intitulé : « Illusions capitalistes », où il développait des idées fortement teintées de « **synarchisme** ». Entré dans la Résistance et principal animateur de l'O.C.M., il fut membre de l'Assemblée Consultative Provisoire et l'un des fondateurs du **Parisien libéré,** dont il présida la Société. Il occupe ou occupa, depuis 1945, les postes ou fonctions suivantes : Président de l'**Entraide Française,** vice-président du Conseil National de la Résistance, conseiller d'Etat en service extraordinaire, membre du Comité Consultatif Constitutionnel. Est, d'autre part, administrateur de la **Sté Nouvelle des Anc. Etablissements Verdier, Dufour et Cie,** de la **Sté Ourcq-Villette** et de la **Sté Crimée-Aubervilliers.** Collaborateur de **L'Esprit public,** il a publié dans une brochure éditée par ce journal, une **défense des technocrates.** (« **Défendre la République** », Paris 1961).

Pour que le dirigisme ne soit « *ni tatillon, ni bureaucratique* », l'O.C.M. choisissait « *la méthode d'économie planiste* ». (9)

La tâche des nouvelles équipes, facilitée par le noyautage des administrations et services publics opérées au cours des années 1941-1944, était immense. Elle consistait principalement à remettre en marche toute l'économie du pays et, pour ce faire, à en réformer les structures. Grâce aux nationalisations qui firent passer sous leur direction des entreprises gigantesques, elles acquirent bientôt une puissance considérable dans l'Etat. Non seulement au détriment des « *200* Familles », avec lesquelles d'ailleurs elles trouvèrent bientôt un *modus vivendi*, mais aussi et surtout aux dépens du gouvernement, dont la faiblesse et l'instabilité renforçaient d'autant l'influence des *techniciens*.

La création d'un vaste secteur nationalisé exigeait la présence de nouveaux dirigeants à la tête des entreprises industrielles et commerciales dépendant désormais de l'Etat. En principe, c'est-à-dire légalement, le Conseil d'administration des sociétés nationalisées doivent être composés des représentants de l'Etat, des travailleurs et des usagers. En fait, le gouvernement y casa ses amis. les syndicats y déléguèrent quelques-uns de leurs *leaders* et les usagers y furent le plus souvent représentés par... les fidéicommissaires des « 200 Familles ». (10) Autour du tapis vert, les uns et les autres firent assez bon ménage.

Pour diriger ces sociétés nationalisées, qui conservaient leurs cadres, on nomma des « directeurs » : tous — ou presque — appartenaient aux équipes issues de la Résistance. Par exemple, Pierre Lefaucheux prit la direction des *Usines Renault* dont on venait de jeter en prison le fondateur, et M. Louis Armand devint l'un des principaux de la S.N.C.F., qu'à partir de 1949 il dirigea en qualité de Président-Directeur général. L'un de leurs compagnons fut même désigné par le général De Gaulle pour remplir les fonctions de Ministre des Finances : Lepercq, qui remplaçait M. Emmanuel Monick, ministre éphémère, bientôt nommé gouverneur de la *Banque de France*.

Sous la pression du parlement, le ministre des Finances Pflimlin prit le 3 avril 1955 un décret qui renforça le contrôle politique — lisez : parlementaire — des sociétés nationalisées et d'économie mixte. Mais, comme l'autorité politique (gouvernement, parlement) n'exerce le contrôle qu'après coup ou sur le vu des rapports savants et obscurs rédigés par des *techniciens*, la haute administration n'est jamais gênée dans son œuvre éminement technocratique. Si bien qu'elle exerce pratiquement seule la direction effective, décisions et réalisations étant laissées à sa discrétion.

Pour parachever — en tout cas compléter — l'œuvre des technocrates du secteur nationalisé, M. Jean Monnet coordonna les programmes des diverses branches de notre économie en un *Plan*

---

(9) cf. Arthur Calmette : « **L'O.C.M.** », Paris 1961. p. 61. L'auteur note que la plupart des réformes que nous connaissons depuis 1958 sont « **une reprise des projets de la période résistante** » et que, « **la nouvelle constitution est évidemment inspirée du projet du C.G.E. de 1943 amendé dans le sens préconisé par l'O.C.M.** ».

(10) Lorsque le communiste Marcel Paul était ministre de la Production Industrielle, les syndicats cégétistes étaient très largement représentés. Mais les « 200 Familles » eurent aussi leurs délégués dans les nouveaux conseils d'administration, surtout lorsqu'on fit officiellement appel aux « **personnalités désignées en raison de leur compétence industrielle et financière** ».

de Modernisation et d'Equipement qui vit le jour en 1947. Ce fut là un trait de génie, qui allait associer le grand capital aux réalisations technocratiques.

M. Jean Monnet, de longue date l'un des plus actifs défenseurs du capitalisme anglo-saxon, ne pouvait ignorer les inquiétudes que l'attitude des hauts fonctionnaires techniciens avait fait naître au sein des « 200 Familles ». Grands industriels et financiers pouvaient, en effet, se demander si la Libération n'avait pas sonné le glas de leur puissance. Ils avaient mis les pouces en 1945-1946, mais ils comptaient bien se rattraper. Or, s'ils réussissaient, ça et là, à entamer l'adversaire, grâce aux complicités, souvent familiales, qu'ils avaient dans l'autre camp, il était à craindre que le secteur privé connût la mésaventure de la peau de chagrin. Incapables de comprendre la politique — ce qui explique qu'ils s'en remettent, le plus souvent, dans ce domaine, à des aigrefins qui leur tirent des millions pour ne rien faire — les hommes d'affaires et les capitaines d'industrie savent, d'ordinaire, se défendre ; nous voulons dire qu'ils défendent avec âpreté leurs intérêts immédiats. Leur riposte pouvait être gênante pour les technocrates, qui trouvèrent plus commode d'endormir leur méfiance et de désarmer leur hostilité.

Le *Plan de Modernisation et d'Equipement* prévoyait des investissements considérables dans divers secteurs industriels. Les sociétés intéressées étaient naturellement incapables, au lendemain de la guerre, de faire face à ces exigences. L'aide de l'Etat était indispensable : grâce à l'apport de fonds publics, sous forme de prêts et de licences d'achat de matériel américain, les trusts purent s'équiper, renouveler leurs machines et développer leurs entreprises, donc leur production. Ce sont évidemment les hauts fonctionnaires qui répartirent prêts et licences. Ce sont eux, également, qui distribuèrent l'aide Marshall, soit environ 5.250 milliards de francs (période 1944-1953). La grande industrie y trouva son avantage (11) et estima que, somme toute, ces technocrates n'étaient pas si méchants qu'ils en avaient l'air.

Le Plan Monnet fut donc accepté avec enthousiasme par les dirigeants des grandes entreprises, qui y voyaient un nouveau moyen d'accroître, en même temps, leurs profits et leur puissance. Seuls, les petites et moyennes entreprises manifestèrent quelques appréhensions et le firent savoir. Dans l'euphorie des années d'après-guerre, leurs protestations passèrent inaperçues.

La composition des 19 commissions qui ont élaboré le IIIe Plan (12) indique que la politique prudente des technocrates à l'égard du Grand Capital n'a pas été abandonnée. Le plus grand nombre des commissaires appartiennent aux banques et aux trusts : ils sont 219 contre 113 agents de l'administration, 82 représentants des syndicats et 134 experts et techniciens divers. (13)

---

(11) Voir dans « **Le retour des 200 Familles** » le chapitre : « Le cheval de Troie du Big Business », pp. 123 à 140.

(12) L'établissement du premier plan a été prescrit par le décret du 3 janvier 1946 pour la période 1947-1953 ; un second plan engloba les années 1954-1957, et un troisième, les années 1958-1961. Le IVe plan est en préparation : la Section des Etudes Economiques et Financières, que dirige un inspecteur des Finances polytechnicien, est chargée de son élaboration. M. Massé, commissaire général du Plan, en a exposé les grandes lignes aux journalistes économiques à l'issue d'un déjeuner qui eut lieu le 20 juin 1961.

(13) **J. Billy** : op. cit., p. 44.

Les apparences sont ainsi sauvegardées. Mais si l'on y regarde de plus près, on constate que la grande majorité de ces commissaires, quel que soit leur groupe, est acquise à ce que les spécialistes appellent « *la mutation technocratique* ». D'autre part, ainsi que le fait observer M. Billy, « *l'influence des experts de l'Administration se trouve renforcée par le fait que ce sont les services du Plan et de la Comptabilité nationale qui décident de la comptabilité des objectifs poursuivis par les différentes branches* ». (14)

Si la technocratie paraît, actuellement, marquer le pas, ce n'est pas à l'hostilité des grands trusts ou de la Haute Banque qu'elle le doit — celle-ci ou ceux-là étant plutôt satisfaits de sa collaboration avec l'Administration — mais bien à la réaction, plus ou moins organisée d'ailleurs, des classes moyennes (15) et laborieuses des villes et des campagnes (16). Mais pour combien de temps ?

Les positions qu'elle a occupées au cours de ces quinze dernières années, — grâce au ministère Mendès-France, en 1954, et au gouvernement De Gaulle, depuis 1958 — lui permettent, sans doute, de souffler quelque peu et de se préparer à un nouveau bond en avant. Les équipes « *directoriales* » ne contrôlent-elles pas nos grandes écoles où se forment les cadres politiques, administratifs, économiques et financiers de la France de demain ? Ne sont-elles pas présentes dans tous les organismes de l'Etat, depuis la Commission des Comptes Economiques jusqu'à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, en passant par la Comptabilité Economique Nationale, le Service des Etudes Economiques et Financières, le Fonds de Développement Economique et Social, le Bureau de Recherches des Pétroles, le Bureau d'Information et de Prévision Economique et l'Organisation Centrale des Régions Sahariennes ? (17) Et les travaux de ces organismes ne leur donnent-ils pas barre sur la plupart de nos entreprises privées, grandes et petites ?

Les technocrates comprennent que le progrès matériel travaille pour eux. Ils savent que la concentration industrielle et commerciale, qui entraîne la disparition des petites et moyennes entreprises, est un facteur favorable à leur ascension. (18) Ils n'ont plus qu'à attendre, que le fruit soit mûr pour le cueillir.

A moins que... Mais ceci est une autre histoire, que des Français, conscients du péril, pourront peut-être nous conter un jour.

H. C.

---

(14) Ibid.

(15) L'Université est loin d'être favorable à la technocratie, et nous avons personnellement enregistré des témoignages qui ne laissent aucun doute sur l'hostilité croissante de certains professeurs à la montée du pouvoir technocratique. Leur influence n'est pas à dédaigner bien qu'une bonne partie des étudiants échappent à leur ascendant.

(16) Les associations syndicales et corporatives, ouvrières, artisanales ou paysannes, jouent un rôle important dans la résistance à la technocratie. On l'a bien vu, au cours de l'année 1961, lorsque les organisations agricoles ont regimbé contre le Pouvoir : les plus clairvoyants de leurs dirigeants ont désigné ouvertement l'ennemi technocratique. Cependant, constatant l'embourgeoisement des cadres, qui affaiblit la combattivité des syndicats, M. Billy s'inquiète de voir que « **les perspectives du chômage et de la grève sont de plus en plus redoutées par les syndiqués eux-mêmes, attachés à la stabilité de leurs revenus** », et il en conclut que la force du mouvement syndical s'en trouve nettement amoindrie.

(17) Pour ne citer que les plus importants.

(18) Mais aussi au triomphe du communisme auquel se rallierait une bonne partie des commerçants, artisans, petits industriels et paysans, ruinés par la concentration des entreprises.

IV

Les technocrates forment-ils une classe ?

Les idéologues directoriaux ne tiennent pas à ce que l'on sache d'avance que leur régime, loin d'apporter la paix, l'abondance et la liberté, ne sera qu'une forme nouvelle de l'exploitation du peuple par une classe dirigeante.

JAMES BURNHAM.

L'ARISTOCRATIE tenait son pouvoir de l'hérédité ; la bourgeoisie qui lui a succédé en l'absorbant peu à peu au point de ne former avec elle qu'une seule « classe », tient son pouvoir de l'argent ; les technocrates tiennent le leur de la cooptation.

Le pouvoir technocratique, en effet, « *ne trouve son origine ni dans une délégation de pouvoirs de type démocratique, ni dans l'hérédité, mais dans la cooptation par les gouvernants politiques s'il s'agit de la technocratie d'Etat ou par les éléments dirigeants de la firme (capitalistes influents, directeurs) s'il s'agit de la technocratie des entreprises* ».

Placés aux rouages essentiels de l'Etat, les technocrates ont un rôle considérable dans la nation. Ce sont eux qui organisent, prévoient, décident, ordonnent, planifient ; au point que le gouvernement n'est plus, surtout dans le domaine financier, économique et social, que la façade du pouvoir technocratique. Grâce aux mesures législatives et administratives (principalement fiscales), ce pouvoir discret et irresponsable renforce sa position dominante par l'élimination progressive de tous ceux qui le gênent : petites et moyennes entreprises, paysannerie, professions libérales, artisans.

En raison de l'*esprit de corps* qui les anime et de l'autonomie dont ils jouissent dans l'Etat, les technocrates finissent par constituer une sorte de caste dont les ingénieurs et les techniciens subalternes, ainsi que les chercheurs, inventeurs ou savants, sont exclus. Sans doute, pour attirer à eux ces ingénieurs et ces chercheurs — dans l'espoir d'en faire les instruments de la révolution technocratique — font-ils mine de les traiter en égaux, de les inclure dans leurs cadres, mais la différence demeure grande entre les deux groupes. (2) Car, ne l'oublions pas, le technocrate

---

(1) Jacques Billy : « **Les techniciens et le pouvoir** », Paris 1960.

(2) M. Billy montre qu'il y a impossibilité, pour le cadre et le technicien, à franchir la dernière étape qui conduit à l'échelon « directorial ». Si bien que l'ingénieur, même chef de service, peut se croire un « technocrate » et n'être qu'un partisan de la technocratie, c'est-à-dire le courtisan d'un moderne monarque dont il ne partage pas le pouvoir.

n'est pas seulement un praticien de la technique, c'est d'abord un partisan du gouvernement des techniciens ; c'est aussi et surtout un technicien qui a des pouvoirs de décision et de commandement.

Sérieusement hiérarchisé, le groupe technocratique comprend donc principalement des hauts fonctionnaires (inspecteurs des finances, experts financiers, directeurs des grandes administrations, des services gouvernementaux, des organismes internationaux et des firmes nationalisées, etc.) et des dirigeants des grandes sociétés capitalistes (banques, trusts, etc.), c'est-à-dire des hommes qui ont sans doute, des responsabilités dans leur entreprise, mais qui participent en même temps à l'élaboration des décisions concernant l'ensemble des services de ladite entreprise.

Peu importe, au fond, le chiffre de sa rémunération : le technocrate ne recherche pas le profit ; c'est un ambitieux, qui croit en sa mission et qui s'apprête à bouleverser le monde en imposant ses conceptions à la Nature, donc aux humains. Il dit « productivité » lorsque le grand capitaliste pense « bénéfices ». Dans la mesure où celui-ci accepte les conceptions de celui-là, aucun conflit n'est à redouter. Il en irait tout autrement si la soif d'investissement du technocrate était brusquement contrariée par une faim par trop gloutonne du financier ou de l'industriel propriétaire (3) de l'entreprise.

Il est donc inexact de dire que le propriétaire perd sa souveraineté au profit du technocrate ; disons simplement que le premier — dans la mesure où il est le « patron » — a été progressivement amené à la partager avec celui-là. « *Il y a désormais une division dans l'exercice du droit de propriété, correspondant à la division dans les entreprises modernes entre la responsabilité technique et la responsabilité financière.* » (4)

Comment pourrait-il, d'ailleurs, en être autrement puisque, dans la plupart des cas, le technocrate appartient au même milieu que son patron, qu'il est souvent apparenté à l'industriel, au banquier ou à l'homme d'affaires qui finance, contrôle, supervise l'entreprise à laquelle il appartient. Même s'il n'est pas issu de la bourgeoisie capitaliste, le technocrate est socialement confondu avec elle. (5) Il participe à la consolidation des structures sociales qui favorisent la domination de l'Argent. « *En régime capitaliste,* a dit M. J. Vernant, *leur symbiose étroite avec les classes domi-*

---

(3) Dans « **Les financiers qui mènent le monde** », Henry Coston explique que, par le jeu de la société anonyme, les véritables propriétaires — les actionnaires — ne peuvent exercer leurs droits de propriétaires et que l'entreprise qu'ils possèdent est, en fait, régentée par les financiers qui en tirent les plus gros profits.

(4) « **Evolution technique et structure sociale** », rapport de Jacques Vernant à la Première Semaine Sociologique tenue à Paris, les 3, 4 et 5 juin 1948.

(5) Le lecteur trouvera dans « **La Haute Banque et les trusts** » de Henry Coston de très nombreux exemples de hauts fonctionnaires, de « directeurs » du secteur public, liés, apparentés aux magnats de la finance et de la grande industrie. M. W. Baumgartner, hier gouverneur de la **Banque de France**, aujourd'hui ministre des Finances, avait pour beau-père le « roi de l'Electricité » d'avant-guerre ; M. Ph. de Montrémy, directeur général des Douanes, est le gendre de M. de Wendel ; M. F. Berbigier, inspecteur des Finances, est le gendre du grand patron des **Raffineries Say** ; M. F. Bloch-Lainé, directeur général de la **Caisse des Dépôts et Consignations**, est le fils d'un des associés (décédé) de la banque **Lazard** ; M. D. Lewandowski est le fils d'un adm. de **Simca** ; M. J. de Chalendar, inspecteur des Finances, est le fils d'un

nantes fait que leurs revendications du pouvoir est la réaction prévisible de ces classes lorsqu'elles se sentent menacées et constatent que leurs titres de noblesse ne sont plus reconnus. Lorsque la tension sociale les oblige à rechercher des hommes de paille, lorsque les hommes politiques de la démocratie bourgeoise ne sont plus pris au sérieux, alors on cherche à pousser au-devant de la scène les « spécialistes » et les « techniciens ». (6)

Il se pourrait, cependant, que les jeunes hommes issus de la bourgeoisie capitaliste, sentant proche la fin de la domination sociale que l'argent assure encore à leurs parents, tendissent à s'emparer des leviers de commande de l'Etat, de l'intérieur, en briguant les postes dirigeants de la Haute Administration et des entreprises nationalisées. En d'autres temps, ces jeunes hommes eussent fait carrière dans l'industrie privée ; aujourd'hui, ils entrent au service de l'Etat.

De récentes recherches sur l'origine sociale des anciens élèves de l'Ecole Nationale d'Administration, où sont formés les cadres de l'Administration française, ont permis d'établir que 75 % des étudiants reçus au concours d'entrée en 1945-1951 étaient des fils de familles. (7)

Des recherches analogues effectuées par M. Alain Girard (8) pour les élèves des grandes écoles donnent les résultats suivants :

Ecole polytechnique : ouvriers, employés, paysans, petits commerçants, artisans : 20 % ; fonctionnaires subalternes et moyens : 10 % ; chefs d'entreprise, fonctionnaires supérieurs, cadres moyens et supérieurs : 63 % ; professions libérales : 7 % ;

Ecole centrale : ouvriers, employés, paysans, petits commerçants, artisans : 22 % ; fonctionnaires subalternes et moyens : 9 % ; chefs d'entreprises, fonctionnaires supérieurs, cadres moyens et supérieurs : 61 % ; professions libérales : 8 % ;

Institut agronomique : ouvriers, employés, paysans, petits commerçants, artisans : 36 % ; fonctionnaires subalternes et moyens : 10 % ; chefs d'entreprises, fonctionnaires supérieurs, cadres moyens et supérieurs : 47 % ; professions libérales : 7 % ;

Normale supérieure : ouvriers, employés, paysans, petits commerçants, artisans : 22 % ; fonctionnaires subalternes et moyens : 16 % ; chefs d'entreprise, fonctionnaires supérieurs, cadres moyens et supérieurs : 51 % ; professions libérales : 11 %.

M. R. Catherine, dans une étude datant de 1956 (9), montre de son côté que la bourgeoisie capitaliste domine nettement à

---

homme d'affaires important ; M. Guy Charpentier, inspecteur des Finances, a pour beau-père l'un des « patrons » du trust **de Wendel** ; M. G. Guindey, inspecteur des Finances, descend du banquier Cerfbeer et est apparenté aux Rothschild ; MM. Pierre Brossolette, Ph. Huet, P. du Pont, F. Garnier, J.-M. Lévêque, inspecteurs des Finances, sont les gendres de grands pontes de la banque et des affaires...

(6) Ibid.

(7) J. Billy, op. cit., p. 66.

(8) Alain Girard : « **La réussite sociale en France** » Paris 1961. Ce même ouvrage publie, en annexe, un tableau concernant les affaires étrangères. Il ressort des chiffres qu'il donne que les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires d'origine modeste (ouvriers, artisans, paysans, employés, commerçants, petits fonctionnaires, etc...) ne représentent que 2,8 % du total de l'effectif.

(9) R. Catherine : « **La fonction publique** », (in **Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences politiques, n° 74**).

l'échelon le plus élevé de la haute administration : les classes moyennes, la paysannerie, les classes laborieuses y sont peu représentées. Dans une autre étude, particulièrement fouillée (10), M. Pierre Lalumière donne des indications précieuses sur les origines sociales de 165 inspecteurs des Finances en activité au 1er janvier 1952 (y compris ceux hors cadres et en « service détaché ») entrés dans les cadres de l'Inspection antérieurement à la création de l'Ecole Nationale d'Administration. Ce qu'il est convenu d'appeler les « classes dirigeantes » (grands bourgeois, industriels, banquiers, fonctionnaires supérieurs, etc.) représentent 50 %, les professions libérales : 15,2 %, les artisans et commerçants : 2,4 %, les petits fonctionnaires : 3 %, les employés et les cadres : 10,9 %, la bourgeoisie moyenne : 1,2 % et les « origines inconnues » : 1,3 %. Les agriculteurs exploitants, les ouvriers agricoles, les ouvriers qualifiés et les manœuvres ne sont pas représentés. (11)

Le tableau établi pour 63 inspecteurs des Finances en activité au 31 décembre 1954 et entrés à l'Inspection par l'intermédiaire de l'E.N.A. montre que malgré la « *démocratisation* » de l'Etat sous la pression de la Résistance, 68 % de ces inspecteurs « *sont originaires de milieux sociaux les plus élevés de la population française* ».

M. Lalumière, qui croit aux vertus de la Démocratie (12), s'insurge avec raison contre le mode de recrutement de nos grands corps. « *Il est curieux de constater,* écrit-il, *que dans le cadre même de l'E.N.A., les représentants des couches sociales les plus modestes sont défavorisés et qu'au moment de l'attribution des places d'inspecteur adjoint à l'Inspection Générale des Finances, les représentants des catégories sociales inférieures sont éliminés au profit de ceux des classes sociales supérieures* ». (13)

M. Jacques Billy nous dit qu'il en est de même à l'Institut des Etudes Politiques de Paris (14) ; les proportions sont très voisines en ce qui concerne l'origine sociale des étudiants.

***

Qui forme ces futurs dirigeants de notre administration, de notre économie et de nos grandes affaires ? Il n'est pas sans intérêt de le savoir.

Lorsque M. Eugène Boutmy créa, en 1871, l'Ecole libre des Sciences Politiques, sous le patronage d'un certain nombre de grandes entreprises capitalistes qui subventionnèrent l'établissement, il ne faisait que reprendre l'idée que la Seconde République avait eue en créant une « Ecole d'Administration » chargée de former les fonctionnaires de l'Etat. Peu de temps avant la guerre, le président de l'Ecole des « Sciences Po » était

---

(10) P. Lalumière : « **L'Inspection des Finances** », Paris 1959.
(11) Il s'agit, naturellement, de la catégorie professionnelle ou sociale du père.
(12) De la démocratie théorique. sans doute, car les faits nous montrent que, jusqu'ici, sous le nom de **démocratie**, ce sont surtout les ploutocrates qui règnent.
(13) Le cas particulier des inspecteurs des Finances mérite un examen particulier (voir notre chapitre VI).
(14) Op. cit., p. 66.

M. Eugène d'Eichtal, membre de la célèbre famille de banquiers israélites, convertis au christianisme, fondateurs de la banque *Mirabaud et Cie.* (15) Les véritables dirigeants appartenaient au monde des affaires. Mais, au conseil d'administration, ils avaient eu la sagesse d'attirer de hautes personnalités de l'Université, de l'Administration, de la politique et même de l'armée. (16)

L'Ecole libre des Sciences politiques préparait aux concours d'entrée des diverses grandes administrations : Affaires étrangères, Conseil d'Etat, Intérieur, Cour des Comptes, Inspection des Finances, Colonies, etc., ainsi que dans les grandes entreprises industrielles, financières et commerciales (Banque de France, établissements de crédit, chemins de fer, etc.).

Nombreux furent, de 1871 à 1940, les hommes politiques, les hauts foncitonnaires, les dirigeants des grandes affaires, tant en France qu'à l'étranger, qui se formèrent rue Saint-Guillaume. L'Ecole occupait une si grande place dans la vie française et internationale que le Gouvernement Provisoire de la République, qui la jugeait trop réactionnaire, la plaça purement et simplement sous la dépendance de l'Etat et la transforma en Institut d'Etudes Politiques (I.E.P.), dépendant de l'Université. (17)

Le corps professoral fut naturellement remanié — rénové, affirmaient certains —, mais les personnalités évincées furent remplacées, le plus souvent, par des hommes issus du même milieu social et appartenant aux mêmes sphères d'influence. MM. Wilfrid Baumgartner, gendre du feu « roi de l'électricité » (Ernest Mercier), Léon Noël, administrateur de sociétés de produits chimiques, Edmond Lebée, président du *Crédit Industriel et Commercial,* Claude Huvé, de la direction générale de la *Cie Française de Raffinage,* appartiennent au Conseil de Perfectionnement de l'I.E.P., que préside M. le recteur Jean Sarrailh.

Dans le corps enseignant, on remarque de nombreux représentants du monde des affaires : MM. Michel Caplain, directeur de la *Cie Financière de Suez* (18), Jacques Desazars de Montgailhard,secrétaire général de l'*Union Europeénne Industrielle et Financière* (la banque du trust Schneider), Jacques Desmythère, du C.N.P.F., Jacques Driencourt, du trust Boussac, Roland de Villelongue, de *Cégédur,* Jean-Francis Pecresse, délégué général de la Fédération Nationale du Négoce du Tissu, Jean Majorelle, président de *Francarep* et de *Cofirep* (controlés par *Rothschild* et *Worms*), Louis Charvet, président *du Comptoir Français des Produits Sidérurgiques,* Gabriel Chéneaux de Leyritz, président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances, Henry Davezac, vice-président du Syndicat Général de la Construction Electrique, Jacques Georges-Picot, président de la *Cie Financière de Suez,* Jean François-Poncet, gendre du comte de Mitry (trust de *Wendel*), Pierre Waline, délégué général de l'Union des Industries

---

(15) Voir « **Les Financiers qui mènent le monde.** »
(16) Le maréchal Pétain avait accepté d'en faire partie.
(17) Elle donna naissance, à vrai dire, à deux institutions distinctes : l'Institut et la Fondation Nationale des Sciences Politiques, cantonnée dans la documentation, la recherche et la publication.
(18) M. Caplain s'est rendu célèbre au moment de la nationalisation égyptienne du Canal de Suez, par l'envoi d'un chèque de 100.000 frs à chacun des directeurs de journaux parisiens. (Cf. « **La Haute Banque et les trusts** », pages 293 et 294.)

Métallurgiques et Minières, etc. auxquels se joignent des technocrates connus, tels que MM. François Bloch-Lainé, fils d'un ancien associé et dirigeant de la banque *Lazard frères et Cie*, Jacques Rueff, Alfred Sauvy, Pierre Laroque, Bertrand Goldschmidt et Louis Rosenstock-Franck.

Outre les cours proprement dits, des conférences complètent l'enseignement. Plusieurs représentants des banques et des trusts sont parmi les conférenciers : MM. Marc Alexandre, de la banque *Lazard frères et Cie*, Michel de Boissieu, de *Penarroya* (Rothschild), Jean-Claude Bonnet, de la *Radiotechnique* (trust *Philips*), Marc Burgard, du trust *Unilever*, Pierre Despessailles, de la *Sté de Banque et de Crédit*, Serge François-Careil, des *Galeries Lafayette*, J.-J. Osvalt, de la *Cie du Niger*, Jacques de Portu, d'*Astra* (*Unilever*), Jean Roussillon, de l'*Union Européenne Industrielle et Financière*, etc.

Les étudiants se destinant aux affaires privées suivent, en outre, les cours et conférences de préparation à la vie des affaires, que donne un corps de professeurs et de conférenciers, auquel appartiennent MM. A. Amar, directeur général adjoint de la *Société franco-américaine de banque*, membre du conseil d'administration de la Chambre de Commerce France-Israël, Ph. Aymard, directeur de la *Banque Transatlantique*, R. de Bonadona, de *l'I.B.M.*, P. Bartholin, de *Seichimé*, M. Burgard et Ch. Weiss, d'*Unilever*, *etc.*

Nous avons vu que les carrières qui s'ouvrent aux jeunes diplômés de l'Institut et, à plus forte raison, aux fonctionnaires sortis de l'E.N.A., comportaient la détention d'une fraction de la puissance publique. Il est donc tout naturel que les hommes d'affaires et les technocrates, chargés de former ceux-ci, donnent leur préférence à ceux d'entre ces aspirants hauts fonctionnaires dont l'état d'esprit leur paraît apte à s'intégrer à leur groupe, en tout cas à servir leurs intérêts. Les lectures qui sont recommandées aux élèves ne s'écartent jamais d'un conformisme affligeant.

« *Sous prétexte d'enseignement ou de culture générale*, — nous disait un ancien de l'E.N.A. — *c'est à un véritable « bourrage de crâne » que les jeunes étudiants sont soumis. Lorsqu'ils sortent des mains de tels maîtres, leur déformation mentale est, sauf rares exceptions, si poussée, si profonde que tout sens critique paraît, chez eux, pratiquement anihilé. Ils se trouvent dès lors inconsciemment à la discrétion de ceux-là mêmes qui ont faussé leur jugement.* »

Cela explique la présence, parmi les « *directeurs* », d'hommes dont l'origine sociale est modeste, et qui, cependant, ont rejoint le camp technocratique ou capitaliste.

***

Nous en arrivons, tout naturellement, à nous poser cette question : *Les technocrates forment-ils une classe distincte ?* A vrai dire, cela n'apparaît pas encore clairement. Pour l'instant, les technocrates semblent se confondre avec la haute bourgeoisie.

Mais demain ? Rien ne dit qu'ils ne seront pas, justement, les successeurs de ces capitalistes, leurs pères, beaux-pères ou pro-

ches-parents. Il est probable qu'ils le seront de toute manière, comme héritiers naturels ou comme fidéi-commissaires. (19) Ils pourraient aussi le devenir en tant que technocrates, si la technocratie parvenait à s'établir définitivement et sans partage. Dans ce cas, constitueraient-ils véritablement une classe ou représenteraient-ils, à eux tout seuls, la haute bourgeoisie dont ils ne sont aujourd'hui qu'un des éléments ?

Les avis sont partagés. Certains sociologues pensent qu'ils ne peuvent former une véritable classe sociale, car, disent-ils, la technique ne peut entraîner à elle seule la formation d'une classe. M. le professeur Maurice Byé, de la Faculté de Droit de Paris, par exemple, se refuse à voir dans les technocrates une classe parce qu'ils ne disposent pas, selon lui, d'une homogénéité de structure.

« *Il me semble avoir lu,* dit-il, *dans l'excellent ouvrage de M. Lhomme, qu'il y a toute une série de notions de classe, et notamment la notion de classe fondée sur le revenu, la notion de classe fondée sur le genre de vie, la notion de classe fondée sur la position économique, etc. Il n'y a pas d'homogénéité absolue des revenus, ni dans la bourgeoisie, ni dans la classe des techniciens. Il n'y a pas non plus d'homogénéité absolue de genre de vie ; par contre il y a, dans la bourgeoisie prise dans son ensemble, qu'on la prenne au sens marxiste ou non, plus d'homogénéité d'intérêts qu'il n'y en a dans le groupe technocratique. En effet, la bourgeoisie représenterait, au sens marxiste, une classe opposée au prolétariat, tandis que les techniciens forment un groupe qui pourrait s'intégrer au prolétariat, ce qui serait la solution marxiste, si je ne me trompe, ou se rapprocher de la classe moyenne : mais celle-ci se dissocie facilement, certains de ses membres allant vers la classe bourgeoise, les autres vers la classe prolétarienne. Je ne crois franchement pas à l'homogénéité du groupe technocratique. Il faut ajouter qu'il n'y a pas non plus opposition de la classe technocratique aux autres classes. Ainsi les deux éléments de la définition de la classe manquent ici.* » (20)

Le professeur Gurvitch pense, lui, que les technocrates finiront par former une véritable classe, d'un caractère particulier, sans doute, mais une classe tout de même.

« *Le groupe technicien* — déclare-t-il — *peut appartenir à la bourgeoisie, peut appartenir au prolétariat, peut appartenir aux classes moyennes, et cependant s'affirmer comme une classe séparée et spécifique d'après les circonstances historiques, d'après les conjonctures sociales.*

« (...) *D'autre part, lorsqu'on pose le problème de la force et du nombre du groupe techno-bureaucratique, il ne faut pas oublier qu'il manie en ce moment des moyens techniques tellement puissants qu'ils peuvent permettre de dominer des groupes et des classes infiniment supérieurs en nombre et non moins indispensables pour la production. Il suffit de rappeler l'énergie atomique.*

« *Etant relativiste et partisan de l'empirisme radical, je considère qu'il s'agit d'une question de fait et que le groupe techno-*

---

(19) Les groupes capitalistes placent à la tête des entreprises qu'ils contrôlent des hommes à eux qui représentent leurs intérêts : ce sont, en quelque sorte, leurs **fidei-commissaires.**

(20) **Déclaration à la Première Semaine Sociologique des 3, 4 et 5 juin 1948.**

cratique, s'il n'est pas une classe en ce moment, est en train d'en devenir une — et extrêmement dangereuse. Je ne suis pas du tout fataliste comme Burnham. Je ne crois pas que nécessairement cette classe doive arriver au pouvoir. Je suis, d'ailleurs, le premier prêt à donner ma vie pour empêcher ce groupe de prendre le pouvoir. Mais il faut voir la réalité bien en face et reconnaître qu'il existe, pour des spécialistes qui manient des moyens techniques foudroyants et des machines administratives énormes, publiques et privées, une possibilité d'en profiter dangereusement » (21).

Pour Burnham, la question ne se pose plus : les *managers*, comme il dit, sont bien devenus une classe sociale dont la domination est non seulement probable, mais certaine, inéluctable :

« *Les modifications de la structure sociale font que ce n'est plus en amassant personnellement des droits de propriété qu'on peut acquérir la domination et le contrôle de la société. Il existe à présent d'autres moyens d'atteindre ce but. C'est pendant la phase ascendante du capitalisme que, lorsqu'un capitaliste disparaît, il est remplacé, au sein de la classe dirigeante, par un autre capitaliste. Quand le capitalisme est en voie d'extinction, c'est la classe bourgeoise tout entière qui est remplacée par une nouvelle classe dirigeante.*

« *Ceci ne veut pas dire (bien que la chose soit possible) que les individus occupant aujourd'hui, dans la société capitaliste, la situation de directeurs constitueront la classe dirigeante des directeurs de l'avenir. Un très petit nombre d'entre les familles capitalistes du XVI^e^ siècle firent partie de la classe dirigeante capitaliste des siècles suivants. Si les directeurs actuels ne doivent pas constituer eux-mêmes la nouvelle classe dirigeante, ce seront d'autres individus qui occuperont cette position, non pas en devenant capitalistes, mais en devenant directeurs, puisque la nouvelle classe dirigeante sera la classe directoriale* » (22).

Ceci revient à dire que, dans un avenir plus ou moins proche — et, naturellement, si rien ne vient contrarier les plans de nos Sages — les « directeurs » prendront la place des « capitalistes ». Les maires du Palais occuperont le trône de nos rois fainéants.

Georges VIREBEAU.

---

(21) Ibid.
(22) James Burnham : **L'ère des organisateurs**, Paris 1947.

MORT DE L'EUROPE ?

par le Professeur George USCATESCO
(Traduit par Jean-Marc GUÉRIN)

Victime de ses erreurs, trompée et exploitée par ses technocrates, écrasée entre le colosse américain et le colosse russe, l'Europe va-t-elle mourir ? Pour la première fois en France, un point de vue original sur une question brûlante.

LA LIBRAIRIE FRANÇAISE **Prix : 5,40 NF**

V

Les technocrates se soucient-ils de la santé des Français ?

PRÉFAÇANT un livre de M. Jean Fourastié, feu André Siegfried, qui semble avoir eu quelque tendresse pour les technocrates, prévoyait que

« *les méthodes de progrès dans la fabrication étant celles que nous connaissons, l'effectif producteur tendra à se réduire de plus en plus* (...). *La redistribution des fonctions doit se faire logiquement, nécessairement, inéluctablement* (...). *Pareille redistribution demande cependant quelque délai, et pendant ce délai l'humanité souffre par le fait qu'il y a beaucoup de « personnes déplacées » si nous osons employer ce terme en transposant sa signification. Ces personnes déplacées souffriront, c'est évident, comme ont déjà souffert les artisans déplacés par la machine...* » (1).

Dans nos précédents ouvrages, nous avons attiré l'attention de nos contemporains sur les dangers que la concentration industrielle et commerciale fait courir à notre société et sur les souffrances qu'elle entraîne. La concentration, avons-nous dit, provoque la disparition des classes moyennes, donc transforme des millions de Français ruinés et aigris en prolétaires. Partant, elle favorise le communisme vers lequel iront immanquablement ces victimes du capitalisme.

Dans un pays comme la France, où les classes moyennes sont la majorité, le déséquilibre qui suivrait leur prolétarisation donnerait aux communistes cette carte maîtresse qui leur fait actuellement défaut et sans laquelle ils ne peuvent gagner la partie. Sans doute existe-t-il des pays où le prolétariat est nombreux, où les classes moyennes sont réduites, et qui, cependant, demeurent foncièrement hostiles au communisme. Mais il s'agit de pays demeurés, dans leur ensemble, très attachés à la religion. Dans un pays comme la France, passablement déchristianisé, qu'aucun frein spirituel n'arrêterait, les classes moyennes ruinées et prolétarisées par la concentration capitaliste iraient grossir les rangs d'un nouveau Front Populaire, cette fois solidement tenu en laisse par MM. Thorez et Duclos, et feraient pencher la balance de son côté. Les communistes le savent si bien que nous les voyons, depuis quelques années déjà, faire des avances (2) aux petits

---

(1) Jean Fourastié : « **Le Grand Espoir du XX^e siècle** ». Lettre-préface d'André Siegfried.

(2) Dans **Economie et Politique**, la revue économique du P.C. — d'ailleurs bien faite et fort documentée — des études et des articles sont régulièrement

commerçants, aux artisans, aux paysans auxquels ils se gardent bien d'exposer la doctrine marxiste-léniniste qui préconise leur disparition.

Les banques et les trusts sont naturellement les premiers responsables de cette concentration à outrance. Nous avons dit pourquoi dans nos autres études.

Mais ils ne sont pas les seuls. Les technocrates, dont le pouvoir ne peut se justifier et s'exercer que dans un pays très industrialisé et en pleine expansion, le sont également.

La concentration des entreprises, qui conduit à la dissociation entre la direction et le capital et, à plus ou moins longue échéance, à la nationalisation, est propice à la gestion technocratique. Les entreprises à direction familiale ou de faible importance, qui ne permettent pas cette prise en charge par les technocrates, sont donc condamnées par eux.

Les très grandes sociétés industrielles et commerciales, dont le capital est largement réparti entre les actionnaires au point de ne laisser à aucun groupe financier la direction totale, offrent de grandes possibilités aux « *managers* » qui en deviennent les véritables maîtres.

Enfin, la concentration satisfait les hauts fonctionnaires technocrates du ministère des Finances (3) qui estiment plus facile de contrôler quelques milliers de grandes sociétés que plusieurs centaines de milliers d'entreprises familiales, lesquelles, affirment-ils, fraudent le fisc et réduisent singulièrement le rendement de l'impôt.

Les technocrates sont d'autant plus favorables à la concentration que celle-ci permet, assurent-ils, un meilleur rendement, une « productivité » accrue. Or, qui dit « productivité », dit machine, et la machine ne trouve son plein emploi que dans les grandes entreprises où l'automatisation est réalisée ou sur le point de l'être.

L'homme est devenu une machine trop coûteuse pour que les fervents du « prix de revient » n'aient pas songé à le remplacer par une machine moins onéreuse et de rendement supérieur. Dans notre société guidée par le plus sordide des matérialismes, le profit et la « productivité » ont le pas sur le bien-être de l'homme. Il s'ensuit que le progrès technique, loin d'améliorer le niveau de vie des travailleurs, rend leur situation plus précaire. Les

---

publiés à l'intention des militants auxquels ils fournissent des arguments pour leur propagande auprès des classes moyennes des villes et des campagnes.

(3) Les technocrates du ministère des Finances n'ont cessé de favoriser la concentration par des mesures fiscales particulières :

— l'ordonnance du 29 décembre 1958 réduit de moitié le taux de l'impôt à payer sur le droit d'apport en cas de fusion de sociétés (prorogée jusqu'au 1-1-1964) ;

— la loi de finances abaisse de 20 à 10 % les droits à payer sur les actions ou parts remises en représentation d'apports ;

— une décision de 1955 (prorogée en 1960) permet aux grandes sociétés de placer leurs emprunts à l'étranger sous le régime des valeurs étrangères non-abonnées, lequel ne comporte d'imposition en France qu'au cas où le porteur y a sa résidence habituelle ;

— l'ordonnance du 28 décembre 1959 a exonéré de la surtaxe progressive les lots ainsi que les primes de remboursement attachées aux bons et obligations émis avec l'autorisation du ministre des Finances.

Rappelons, en outre, que les grands magasins et les magasins à succursales multiples bénéficient d'avantages fiscaux importants, notamment sur la patente.

trusts, au contraire, en profitent, et naturellement leurs dirigeants capitalistes et technocrates.

On pouvait espérer que l'automatisation entraînant la réduction du nombre d'heures de travail, la fatigue professionnelle serait moins grande. Il n'en est rien ; elle semble, au contraire, avoir augmenté. Le corps médical estime que cette fatigue est d'autant plus dangereuse pour l'organisme de l'ouvrier qu'il ne s'agit plus de la « saine fatigue » de jadis, c'est-à-dire d'une fatigue musculaire, mais bien d'une fatigue pathologique, excessive et anormale.

Le médecin-chef du Centre de diagnostics et de traitements d'Argenteuil, ayant étudié « *les problèmes de la fatigue chez les travailleurs* », constate que, « *sans effort musculaire important, la fatigue du travailleur est plus grande qu'autrefois* ». Il en rend responsable les « *conditions d'ambiance ou d'activités anormales* » : bruit, vibrations, température élevée, humidité excessive, atmosphère confinée ou polluée par des gaz ou des poussières toxiques, rythme de travail trop rapide, effort d'attention soutenu, etc... (4).

L'un des rapporteurs de la *Conférence internationale sur l'influence des conditions de vie et de travail sur la santé*, tenue à Cannes en septembre 1957, s'est alarmé de voir que, dans les fabrications et services rationalisés, « *tout a été conçu en vue de la production* ».

Dans notre système capitaliste et technocratique, les hommes, explique-t-il, « *ces mano-machines, ne viennent s'intercaler dans l'ensemble du dispositif mécanique qu'aux moments où la nature des opérations exigerait des agencements compliqués (coûteux) que les techniques de l'automation pourraient sans doute réaliser, mais qui, actuellement, seraient peu rentables* ».

Un autre médecin, le Dr V. Lafitte, abordant le problème du « *facteur humain dans les accidents du travail* », a souligné ce qu'il y a de choquant dans « *la conception selon laquelle c'est à l'ouvrier de s'adapter à la machine et non aux conditions de travail de s'aligner sur les possibilités physiologiques* ».

La Presse Médicale (15 février 1956), de son côté, a montré combien est menaçante pour la santé la fatigue excessive que provoque l'automatisation chez ceux (mécanographes, téléphonistes, etc...) dont le travail comporte avec ou sans fatigue musculaire « *un rythme excessivement rapide des opérations, ainsi que des conditions de vie objectivement ou subjectivement pénibles : mécanisation des actes et monotonie, surveillance étroite, rapports humains dans l'entreprise altérés, etc...* »

Autrement dit, « *la machine, produit de l'homme, arrive à rendre esclave le travailleur* » (5).

La santé du travailleur a d'autres ennemis tout aussi pernicieux. Ils résident dans les conditions générales de vie : l'habitat-

---

(4) **Revue de la Nouvelle Médecine**, janvier 1956.

(5) Lire dans **La Haute Banque et les trusts**, le chapitre XVIII intitulé : « **L'ennemie du travailleur** » (l'automatisation). Ajoutons, ainsi que le souligne M. Gilbert Tournier dans « **Babel ou le vertige technique** » (Paris, 1961). que « **l'accoutumance à la chaîne annihile chez le travailleur l'ambition et lui ôte le goût de s'instruire professionnellement, même si la possibilité lui en est donnée par ailleurs.** »

caserne (6) dans une ville-dortoir où l'on passe le strict temps du sommeil, le brassage permanent dans les transports, la « promenade du dimanche » à 100 kms à l'heure (aller) et à 15 kms à l'heure (retour), les « vacances » sur des plages encombrées et dans des hôtels bruyants, l'alimentation enfin, abominablement sophistiquée, peu nutritive et génératrice des grandes maladies de notre temps (le cancer, les maladies du foie et du cœur, la tuberculose). Ce dernier *ennemi* est trop important pour que nous ne l'examinions pas de très près.

Depuis une quinzaine d'années au moins, des savants, des médecins, des hygiénistes mettent leurs contemporains en garde contre les dangers d'une alimentation trop industrialisée. Le professeur Sinclair, de l'Université d'Oxford, notamment, a incriminé cette alimentation qui, a-t-il déclaré au Congrès de la Nutrition (juillet 1957), est privée de certains corps indispensables, tels que les acides gras non saturés, dont l'absence jouerait un rôle dans la genèse de certaines maladies du cœur, de certains cancers et des maladies à virus, comme la poliomyélite (7).

Faut-il rappeler que la plupart des denrées alimentaires que nous consommons contiennent certaines substances chimiques légalement autorisées, mais dont l'absorption prolongée ne peut que provoquer des troubles graves.

Au beurre, on ajoute des colorants et de l'acide borique, et, quand il est salé, du nitrate de potassium ; ce même produit chimique et le bicarbonate de sodium entrent dans la fabrication de certaines charcuteries et dans la préparation de la viande ; les crevettes roses sont traitées au colorant, au sulfite de sodium et à l'acide citrique ; les confiseurs et les confituriers utilisent l'acide tartrique, l'acétate d'amyle, l'acide citrique, la crême de tartre, le talc, l'or, l'argent, l'aluminium ; à la farine panifiable sont mêlés du phosphate acide de sodium, de l'acide lactique, du vinaigre, de l'acide acétique et de l'acétate de calcium ; on utilise le sulfate de cuivre pour conserver fruits et légumes verts dans un liquide ; l'acide tartrique, l'anhydride sulfureux, l'acide citrique entrent dans la composition de la moutarde ; le beau brillant des grains de café est obtenu avec de la vaseline ; du plâtre, du talc, de l'indigo curcuma sont ajoutés au thé vert ; l'anhydride sulfureux conserve les fruits secs ; il est aussi employé pour le vin, avec l'acide citrique et le sulfate de potasse ; enfin, les fabricants d'eau-de-vie et de kirsch fantaisie peuvent employer l'aldehyde benzoïque.

La margarine, dont la consommation reste heureusement limitée, malgré une publicité tapageuse (8), contient outre des oléagineux exotiques, des suifs et de l'huile de baleine fort peu digestibles, du diacétyl et des hydro-carbures dont l'action cancérigène a été dénoncée par l'Académie de Médecine (séance du 7 octobre 1947).

---

(6) On connait la prédilection de nos technocrates pour la formule des grands ensembles immobiliers chers à M. Le Corbusier, où s'entassent des centaines de familles ravitaillées par un super-marché débitant de la viande sous cellophane...

(7) **Le Monde**, 2-8-1957.

(8) A laquelle participe, naturellement, la grande presse, y compris celle qui se prétend « anti-trust » et que dirigeait, avant de devenir ministre, l'un des hauts employés du trust **Unilever**, M. François Missoffe.

(9) Michel Rémy : « **Nous avons brûlé la terre** », Paris 1954.

Ajoutons à cela l'abus des engrais chimiques qui « *brûlent la terre* », comme l'explique M. Michel Rémy (9), la nourriture sophistiquée du bétail, le forçage des volailles, toute cette alimentation industrielle qui va du pain sans germe de blé au sucre chimiquement blanchi, en passant par toute la gamme des produits alimentaires fabriqués et vendus à la chaîne et dont M. H.-Ch. Geffroy a pu dire qu'elle est un poison pour notre organisme (10).

Là encore, on retrouve le capitaliste et le technocrate étroitement unis, le premier par esprit de lucre, le second par goût du rendement et du progrès (11), les deux par souci de réduire le prix de revient des aliments ainsi produits et livrés à la consommation.

Nous nous souvenons d'avoir discuté, une soirée durant, avec un ingénieur agronome chargé de diriger un ensemble de Centres d'Etudes Techniques Agricoles, fort intelligent au demeurant et persuadé de l'excellence de ses méthodes. Il nous exposait comment il comptait réduire le prix de revient des poulets de sa région en obligeant les paysans à livrer, au fur et à mesure qu'ils naissaient, les poussins de leur ferme, au centre d'élevage dont il avait la responsabilité. Dans ce vaste camp de concentration pour poulets, les méthodes modernes permettent, nous disait-il, de « *fabriquer du bon poulet* » en quelques semaines. Comme nous lui faisions observer que les qualités nutritives des poulets ainsi produits ne pouvaient être qu'inférieures à celles des véritables poulets de ferme, élevés normalement et nourris sainement, notre jeune technocrate agricole finit par convenir, non sans avoir longuement ergoté, que cette production accélérée pouvait bien ne pas valoir l'autre :

« — *Mais qu'importe*, conclut-il en substance, *il y aura toujours deux productions : la production traditionnelle et la production industrialisée. Eh bien ! ceux qui le voudront pourront s'offrir du poulet de ferme et laisser à d'autres le poulet standard !...* »

On en arrive ainsi, par souci de productivité, à livrer à la consommation des produits (poulets, pain, etc...), qui conservent l'aspect extérieur traditionnel, mais qui n'en ont plus ni le goût, ni les qualités nutritives (12).

« *Prix de revient* », « *travail rationnel* », « *productivité* » sont, nous l'avons vu, les préoccupations dominantes des maîtres de notre économie. Ces faiseurs de miracles, qui violentent la Nature à la manière d'un Monsieur Prosper sans se soucier de l'inévitable réaction de leur « protégée », ne s'attaquent pas seulement aux produits de la terre et à la terre elle-même, mais aussi aux producteurs, qu'ils veulent plier à la discipline technocratique.

---

(10) M. Ch. Geffroy : « **Défends ta peau...** » Paris, 1961.

(11) Dernière trouvaille : un centre européen d'information pour l'irradiation des aliments a été créé en février 1961 à Saclay. On compte en irradiant les aliments leur assurer une meilleure conservation : par exemple, empêcher la germination des pommes de terre et des oignons, désinfecter les grains. Espérons que l'on se soucie également de connaître les conséquences que peut présenter à long terme l'absorption de denrées ainsi irradiées.

(12) Certains de ces produits alimentaires risquent même de provoquer des troubles graves dans l'organisme des consommateurs.

On connaît le *plan Hirsch* qui prévoit l'exode massif et organisé de plusieurs centaines de milliers de familles paysannes vers les villes (13). Il s'agit d'une véritable déportation économique et sociale provoquée par le freinage de la progression agricole et l'accélération de l'expansion industrielle. Le plan date de 1956. Il fut établi par M. Etienne Hirsch, alors commissaire général au Plan, l'un de nos plus influents technocrates (14). On pouvait croire que cette monstruosité — qui « *n'est pas un amusement de technocrates* », assurait effrontément M. E. Hirsch (ou son porte-plume) dans l'*avant-propos* dudit « Plan » (15) — serait désavouée par le nouveau commissaire général : il n'en est rien.

Prenant la parole au déjeuner mensuel des journalistes économiques (16) dont il était l'invité, M. Pierre Massé a expliqué que le rythme de l'industrialisation de la France exigeait la suppression de 300.000 emplois dans l'agriculture d'ici 1965.

Soulignant que l'agriculture est « *une société à rénover plus qu'un secteur économique à développer* », M. Massé a précisé que l'objectif d'élévation du revenu global ne devait pas être atteint par une hausse des prix agricoles, qui entraînerait, disait-il, une hausse des salaires et des prix de revient de l'industrie. Car, naturellement, on admet que les produits industriels coûtent aujourd'hui, en raison de l'avilissement de la monnaie, 30 ou 40 fois plus chers qu'en 1939, mais on ne peut tolérer que les produits du sol subissent une hausse semblable. O logique technocratique !

Comme l'existence du paysan est liée à la rentabilité de la culture, les difficultés des agriculteurs provoqueront, en tout cas faciliteront, la disparition des 300.000 exploitations familiales prévues par le plan (17).

Ainsi pourra-t-on réaliser, à la campagne, cette concentration des entreprises chères aux hommes d'affaires et aux technocrates. Nous entendrons bientôt parler de *compagnies agricoles* et, ce jour-là, attendons-nous à payer les produits de la terre à leur juste prix, c'est-à-dire au prix de revient. Les capitalistes ne font pas de cadeaux !

Faut-il ajouter que c'est la physionomie même de notre Douce France qui en serait bouleversée.

Au train dont vont les choses, l'utilitarisme de nos technocrates, allié au mercantilisme de nos hommes d'affaires, risque de transformer, dans un proche avenir, nos verdoyantes campagnes, parsemées de fermes et de bois, en d'immenses étendues sans arbres, sans oiseaux et... sans paysans.

H. C.

---

(13) M. Sicco Mansholts, vice-président de la Communauté Economique Européenne, va beaucoup plus loin, nous assure **Le Progrès Agricole**, d'Amiens (8-4-1961) : « **Il vient de déclarer que d'ici à cinq ans, deux millions et demi d'agriculteurs français devraient quitter la terre** ».

(14) Nous publions plus loin la notice biographique de cet important personnage.

(15) « **Perspective de l'Economie Française en 1965** », page 6.

(16) **Le Monde**, 22-6-1961.

(17) Les technocrates, qui ont le privilège de la fixation des prix agricoles, disposent de nombreux autres moyens de pression, entre autres les prêts du **Crédit Agricole**. Un débat à l'Assemblée Nationale (31 mai 1960) a révélé que la **Caisse Nationale de Crédit Agricole** avait donné pour directives aux caisses régionales de n'accorder de prêts en vue de l'achat d'un tracteur qu'aux exploitations de plus de 19 ha. Or, il y a 1.900.000 exploitations de moins de 19 ha. sur les 2.100.000 exploitations que compte la France.

VI

Une pépinière de technocrates

Les inspecteurs des Finances nous semblent occuper dans le groupe technocratique une place de choix. Il est bien évident que tous nos technocrates n'appartiennent pas à la célèbre Inspection, mais les plus notoires, MM. Bloch-Lainé, Simon Nora, Gabriel Ardant, Jacques Rueff, entre autres, en sont ou en ont été. Il est donc naturel, croyons-nous, de leur consacrer une étude particulière (1).

Les directeurs, chefs, attachés de cabinets, les conseillers techniques et les chargés de missions des ministres de la République jouent un rôle important dans la vie d'un gouvernement.

Mais ce rôle important est singulièrement limité dans le temps : sous la IVe République, la durée moyenne d'un gouvernement n'excédait guère six mois, et sous la Ve, si le gouvernement ne change pas, ses ministères, eux, changent souvent de titulaire. Il s'ensuit, chaque fois, des bouleversements qui provoquent d'importants changements dans la composition des cabinets ministériels.

Mais si les ministres — et leur cabinet — passent, l'Administration, elle, reste. Et, avec elle, les hauts fonctionnaires qui assurent la permanence de l'Etat. Ces derniers sont, en principe, toujours les exécutants d'une politique ; ils sont chargés de transmettre aux services et aux bureaux les directives destinées à faire passer cette politique dans le domaine des réalisations.

Malheureusement, ces ministres le sont trop peu de temps pour que leur politique — ou celle qu'ils ont accepté — puisse être mise en pratique. Aussi, pour pallier cette « perpétuelle vacance du pouvoir », les hauts fonctionnaires — qui, eux, ne changent pas, du moins aussi fréquemment — sont-ils les véritables « patrons ». Pour assurer la continuité de l'autorité, ils se substituent ainsi à leur ministre respectif. Ils forment les cadres administratifs permanents du pays.

M. André Siegfried n'avait donc pas tort de dire que « *l'administration a pris une position dirigeante* ».

Or, constatait l'éminent académicien, l'administration française est, de nos jours, le fief de « *deux groupes, celui des inspecteurs des finances et celui des polytechniciens* ».

---

(1) Nous avons eu déjà l'occasion de parler d'eux dans notre ouvrage **La Haute Banque et les Trusts**, paru en 1958.

« *Comme ces deux mêmes groupes* — ajoutait-il — *fournissent également le haut personnel de l'industrie, nationalisée ou non, le secteur public et le secteur privé sont techniquement dirigés par des hommes de même formation et issus des mêmes écoles.*

« *... C'est une aristocratie de la compétence technique qui, à mesure que la nationalisation progresse, étend son autorité sur de nouveaux domaines...* »

Soulignant que ces compétences techniques tendent à accroître leur influence, M. Siegfried conclut :

« *Quand l'élite de ces techniciens pénètre au cœur même des grandes entreprises, au point d'en faire partie intégralement, il arrive que, de techniciens, ils deviennent à leur tour attachés à la conception et aux traditions des grandes affaires, tendant dès lors à se distinguer de leurs camarades devenus dirigeants des entreprises nationalisées. Par eux, les féodalités industrielles ou financières retrouvent en partie leur puissance, dont l'action s'exerce d'autant plus facilement sur les technocrates de l'administration que ce sont souvent des condisciples* » (2).

De son côté, Augustin Hamon expliquait :

« *La haute administration dirige, d'une façon permanente, toute l'administration française. Sa prétendue technicité la revêt, à l'égard du profane, d'un caractère sacrosaint, qui la rend intangible... Cette technicité n'est pas, en réalité, une possession exclusive de la haute administration, car on la trouve, à des degrés divers, dans les cadres subalternes. Mais ceux-ci, sauf à de rares exceptions près, sont condamnés à rester dans un état de subalternisation, par suite de la solidarité de clan, de caste et de famille, qui est une des forces de la haute administration* » (3).

Notre administration — plétorique à bien des égards et, partant, ruineuse pour la nation — regorge de fonctionnaires dévoués, compétents, consciencieux, recrutés dans la petite bourgeoisie et la paysannerie, dans ces classes moyennes qui, en France, représentent la substance de la Nation. Et cependant, à de rares exceptions près, aucune des hautes fonctions n'est exercée par l'un d'eux. Les postes dirigeants sont, en général, l'apanage de quelques familles, toujours les mêmes. Cela est vrai depuis plus d'un siècle. En 1882 déjà, J.-J. Weiss le constatait dans *La Revue Bleue*, une publication qui eut son heure de célébrité et qui ne passait pas pour non-conformiste :

« *Combien il me serait facile* — écrivait le célèbre critique — *l'*Almanach impérial *et l'*Almanach national *à la main, de montrer que durant trente-cinq ans, à travers tant de vicissitudes, de Louis-Philippe en République, de République en monarchie impériale, de monarchie impériale en République, de 4 Septembre en 24 Mai, de Baroche en Trochu et Favre, de Favre et Trochu en Thiers, de Thiers en Mac-Mahon, les mêmes départements ministériels se sont invariablement transmis les mêmes favoris, ornés seulement, à chaque révolution, d'un ruban de plus et d'un grade plus haut* » (4).

---

(2) **Le Figaro, 11-8-1955.**
(3) **Augustin Hamon : Les Maîtres de la France, tome II, pp. 210-211.**
(4) **La Revue bleue, 11-11-1882.**

Dans l'ensemble, l'administration française est subordonnée aux Finances. Le corps de l'inspection des Finances exerce l'autorité sur tous les autres ministères. Non seulement il occupe les postes-clé des grands services de l'Etat, mais encore il a pris — en même temps que les polytechniciens — une position dirigeante dans le monde des affaires et dans l'industrie, nationalisée ou non. Il a été sous la III^e^ *République*, et il demeure sous la IV^e^, le réservoir où les financiers ont puisé leurs meilleurs serviteurs.

Les grands responsables de ce douloureux, de cet inquiétant état de choses ? Ils sont nombreux, mais en premier lieu vous trouverez le milieu social et les besoins qu'il fait naître, les relations et les alliances de famille, l'ambition légitime du jeune homme fraîchement émoulu de la grande école. Sa carrière est toute tracée : d'abord les tournées d'inspection, fastidieuses mais obligatoires au début, puis les cabinets ministériels, et enfin la société nationalisée ou l'organisme international.

C'est Napoléon Bonaparte, Premier Consul, qui créa en 1801 l'inspection générale des Finances. Mais c'est le baron Louis qui transforma, trente ans plus tard, ce simple service d'inspection et de vérification des caisses publiques en un corps de l'administration qui devait fournir ses cadres permanents à l'Etat français.

***

Nous avons vu, dans un précédent chapitre (5), que la moitié *au moins* des inspecteurs de finances sont issus des grandes familles bourgeoises, des familles de banquiers et de hauts fonctionnaires, et que les classes moyennes et laborieuses étaient fort peu représentées à l'Inspection des Finances. La raison en est, sans doute, le mode de recrutement. Les inspecteurs des Finances sont, en effet, recrutés par cooptation. M. François Piétri, inspecteur des Finances ayant « pantouflé » dans la politique, ne l'a pas caché dans l'ouvrage qu'il consacra naguère à ce corps prestigieux :

« *Le concours d'entrée à l'Inspection*, écrivait-il, *est un des rares exemples de cooptation pure que présente aujourd'hui l'administration française. On s'y prépare même au sein même de l'Inspection ; on le passe devant un jury exclusivement composé d'inspecteurs et dont la décision du ministre se borne à ratifier le choix* » (6).

Il est bien évident que les membres du jury, liés à la grande bourgeoisie d'affaires, sont naturellement enclins à favoriser, consciemment ou non, les candidats qui appartiennent à leur milieu. Mais il leur arrive aussi d'attirer à eux des candidats dont le comportement peut leur faire croire qu'ils rejoindront leur clan. Ils seront bienveillants à l'endroit d'un candidat dont les qualités « *sont celles-là mêmes qui caractérisent le grand bourgeois : une présentation, un vocabulaire, une élocution qui distinguent la culture générale, telle qu'elle est comprise aux Sciences Po, de celle que l'on acquiert à Normale supérieure* » (7).

---

(5) Chapitre IV.
(6) François Piétri : « **Le Financier** », Paris, 1931.
(7) Ch. Brindillac : « **Les Hauts fonctionnaires** », in Esprit, juin 1953. p. 866.

On a parlé de favoritisme. On a même cité, comme exemple, cette lettre de Léon Say — qui fut l'un des grands personnages de la IIIe République à ses débuts — pour recommander le jeune Joseph Caillaux :

« *Mon cher Monsieur ou ministre* (*mot douteux*),

« *Le fils de M. Caillaux doit se présenter aux examens de l'Inspection. Il est un peu agité parce qu'on lui a dit qu'il pouvait être écarté de l'examen à cause de la situation politique de son père. Je ne pense pas que cela soit exact. Y a-t-il quelque démarche à faire de ce point de vue ? Le jeune Caillaux est fort intelligent et s'il a l'heureuse chance d'être admis, il s'occupera de ses travaux et pas d'autre chose. Recevez l'assurance de mes sentiments dévoués.* Signé : *Léon Say* » (8).

Mais il ne semble pas que ce favoritisme ait été courant. Pour M. Pierre Lalumière, qui a consacré un très remarquable ouvrage à l'Inspection, trois hypothèses doivent être envisagées lorsqu'on cherche à déterminer cette cooptation.

Tout d'abord, il y a ce qu'il appelle « *les dynasties d'inspecteurs des Finances* » : 35 des 260 jeunes hommes admis dans les cadres de l'Inspection, de 1919 à 1954, venaient y rejoindre leur père (14%). Mais, depuis la création de l'E.N.A., rares ont été les fils d'inspecteurs des Finances admis. « *Si la haute bourgeoisie,* écrit-il, *continue de pourvoir actuellement les cadres de l'Inspection de façon notable, les représentants des dynasties traditionnelles n'en sont pas moins écartés et c'est un personnel nouveau qui prend la relève* ».

Ensuite, il faut tenir compte de la cooptation jouant entre les familles des membres des grands corps de l'Etat qui réservent à leurs descendants les fonctions supérieures de l'Etat. « *Avant* 1945, 29,1 % *des Inspecteurs des Finances provenaient d'un milieu de hauts fonctionnaires composé essentiellement d'inspecteurs des Finances, de conseillers à la Cour des Comptes et au Conseil d'Etat, et de membres du corps diplomatique* ». Ce népotisme s'accompagnait d'une main-mise capitaliste sur l'Etat puisque, déclare M. Lalumière, « *il s'agit de grandes familles bourgeoises dont les noms se retrouvent aussi fréquemment dans les annuaires des sociétés privées que dans ceux de l'administration* ». Mais, ajoute-t-il, ce type de cooptation est en régression : « *S'il y a davantage de fils de hauts fonctionnaires, il y a moins de fils de membres des grands corps* ».

Enfin, la cooptation s'effectuait le plus souvent au profit de la grande bourgeoisie parisienne.

Sans doute, depuis 1946, l'E.N.A., estime M. Lalumière, a-t-elle modifié officiellement cet état de choses, mais « *le recrutement de l'Inspection générale des Finances n'a pas fondamentalement*

---

(8) Cité par Joseph Caillaux dans ses « **Mémoires** », tome I, p. 73. L'hostilité que le Pouvoir manifestait alors pour Alexandre Caillaux, ancien ministre orléaniste, devait inciter le jeune Joseph Caillaux à rallier la République et même le radicalisme, pour éviter semblables désagréments. On sait qu'il fit une brillante carrière dans la Politique, après avoir abandonné l'Inspection où il était naturellement entré (grâce à l'amicale recommandation de l'ancien ministre franc-maçon Léon Say).

évolué depuis quatre-vingts ans. En particulier, la coupure attendue des réformes de 1946 *ne s'est pas produite.*

« (...) *Ce sont incontestablement les fils des classes sociales les plus aisées qui entrent dans l'Inspection* (...) *Les solides traditions du concours d'entrée de l'Inspection n'ont pas été ébranlées...* »

Sur les 287 inspecteurs des Finances honoraires, retraités, détachés ou en service, dénombrés en 1957 par la revue *Entreprise*, deux sur trois, ou presque, exactement 184, avaient « pantouflé », c'est-à-dire quitté le service pour occuper des fonctions ou un poste dans les entreprises nationalisées ou dans le secteur privé (9).

« Plus de la moitié des effectifs de l'Inspection effectuent des tâches étrangères à la vérification. Depuis soixante ans, alors que le nombre total des inspecteurs des Finances a été multiplié par 2,5, ceux directement affectés aux tournées de vérification n'ont augmenté que de 1,5 ».

Sur 109 inspecteurs des Finances hors-cadre en 1955, 26 étaient entrés dans les banques nationalisées, 11 dans d'autres entreprises nationalisées, 26 dans des organismes internationaux, 30 dans des directions ministérielles et 16 dans divers services.

La « colonisation » des services, des banques, des entreprises et des organismes officiels par l'Inspection des Finances ne date pas d'hier. En 1824, déjà, un inspecteur des Finances avait pris la direction du Mouvement Général des Fonds. Par la suite, entre 1840 et 1870, les directions de la Dette inscrite, de la Comptabilité publique, des Contributions directes, de l'Enregistrement, étaient occupées par des inspecteurs des Finances.

Sous la III[e] République, cette « colonisation » des grandes directions par l'Inspection des Finances devint systématique. « *Il ne s'agit plus de cas isolés,* écrit M. Lalumière ; *un véritable mécanisme d'accès aux postes directoriaux est mis en place* ». Sans doute, les inspecteurs des Finances n'ont-ils pas occupé tous les postes de direction. Sans doute, eurent-ils à défendre leur prééminence contre des politiciens professionnels, contre d'autres techniciens, contre d'autres fonctionnaires. Mais, dans l'ensemble, ils sont parvenus à se glisser aux principaux rouages de l'Etat, puis aux leviers de commande du secteur nationalisé (souvent aussi à ceux du secteur privé).

Outre les directions de la Comptabilité publique, de la Dette inscrite, du Mouvement général des Fonds, des Contributions directes, des Contributions indirectes, du Contrôle des dépenses engagées, du Budget, du Trésor, des Finances extérieures, des Impôts, des Douanes, de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse centrale de coopération économique, des Relations économiques extérieures, du Service des enquêtes économiques, qui relèvent du

---

(9) **Entreprise** (26-10-1957) attribuait cet exode à l'insuffisance des traitements dans l'administration. La revue précisait qu'en 1955, par exemple, sur les 4.057 fonctionnaires qui touchaient plus de 2 millions par an, 3.637 étaient au service des entreprises nationalisées et seulement 420 dans les administrations publiques. Il est certain que les cadres supérieurs des entreprises nationalisées gagnent de 30 à 40 % de plus que les fonctionnaires de même qualification. C'est là un aspect du problème à ne pas négliger. Mais il y a d'autres motifs, que nous examinons par ailleurs, et qui sont plus déterminants : les responsabilités, la puissance.

Ministère des Finances et des Affaires Economiques, ils ont « colonisé » la *Banque de France* (depuis 1926), le *Crédit Foncier de France,* les grandes banques et compagnies d'assurances nationalisées, *Air-France,* le *Gaz de France,* etc...

M. Lalumière cite ces organismes internationaux où, depuis 1945, des inspecteurs des Finances ont exercé des fonctions :

— Bureau économique et financier du Traité de l'Atlantique Nord
— Commission économique pour l'Europe des Nations Unies ;
— Groupe d'experts chargés de l'étude de la normalisation comptable des grands réseaux de chemins de fer européens ;
— Direction des services économiques de l'O.T.A.N. ;
— Agence interalliée des Réparations ;
— Division Finances à la C.E.C.A. ;
— Comité exécutif de Vienne ;
— Haut-Commissariat en Allemagne ;
— Administration de la B.I.R.D. ;
— Administration du Fonds monétaire international ;
— Agence interalliée des Réparations de Bruxelles ;
— O.E.C.E. ;
— Commission tripartite des dettes allemandes à Londres ;
— Conférence des matières premières à Washington ;
— Conseil français des approvisionnements aux Etats-Unis, etc...

Leur présence est encore plus remarquée dans les cabinets ministériels. Lorsqu'un homme politique devient ministre, il choisit ses collaborateurs, en principe, parmi ses amis. Mais il lui faut, également, des techniciens. Ces techniciens, il les recrute au Conseil d'Etat, à la Cour des Comptes, dans l'administration préfectorale, surtout à l'Inspection des Finances.

Celle-ci a fourni, depuis trente ans, un grand nombre de directeurs et d'attachés de cabinet aux ministres de nos trois républiques (10).

Le tableau ci-dessous donne une idée de l'importance prise par les inspecteurs des Finances dans les cabinets ministériels des gouvernements de la III[e] et de la IV[e] République (il s'agit d'exemples) :

Briand (1926) : 4.
Herriot (1926) : 4.
Poincaré (1926) : 10.
Briand (1929) : 3.
Tardieu (1930) : 8.
Laval (1935) : 7.
Blum (1936) : 5.
Blum (1938) : 6.
Daladier (1938) : 7.
P. Reynaud (1940) : 7.
Schuman (1947) : 13.
Marie (1948) : 12.
Bidault (1949) : 12.

---

(10) Et de l'Etat français. Car le gouvernement du Maréchal fit aussi appel à eux : MM. du Moulin de la Barthète et Jacques Barnaud, par exemple, ont été (à divers titres) les collaborateurs du Maréchal Pétain, et M. Jean Filippi (ministre de la IV[e] République, aujourd'hui directeur général de la banque Louis Dreyfus et Cie, fut celui de M. Yves Bouthillier, ministre des Finances, à Vichy.

Queuille (1950) : 9.
Pléven (1950) : 12.
E. Faure (1952) : 13.
Pinay (1952) : 10.
Mayer (1953) : 12.
Laniel (1953) : 11.
Mendès-France (1954) : 14 (11).
E. Faure (1955) : 12.
Mollet (1956) : 8.

On remarque que sur 57 inspecteurs des Finances ayant assisté 168 fois des ministres (période 1944-1955) (12).

10	ont appartenu	au	cabinet	d'un	socialiste S.F.I.O.
3	»	»	»	»	U.D.S.R.
43	»	»	»	»	radical-socialiste.
53	»	»	»	»	modéré.
8	»	»	»	»	R.P.F.

Le passage d'un fonctionnaire dans un cabinet ministériel, même pour peu de temps, est généralement profitable à ce fonctionnaire. A plus forte raison, lorsqu'il s'agit d'un inspecteur des Finances.

Avant d'être nommés sous-directeurs à l'Administration centrale des Finances, MM. Wilfrid Baumgartner et Georges-Picot furent les collaborateurs de ministres : le premier de M. Paul Reynaud, le second de M. Pierre-Etienne Flandin. M. Bouthillier, qui fut attaché au cabinet de MM. Piétri, Germain-Martin et Paul Reynaud, reçut la direction du contrôle des administrations financières avant de devenir lui-même ministre des Finances. M. de Boisanger ne quitta le service du ministre Georges Bonnet que pour la direction de la Dette inscrite (1933), puis pour celle du Mouvement général des Fonds (1934). M. Georges Libersart venait du cabinet de M. Antoine Pinay lorsqu'il fut nommé chef des Services d'expansion économique en Grande-Bretagne (1952). M. Simon Aron, dit Nora, fut nommé sous-directeur au ministère des Finances au sortir du cabinet de M. Mendès-France (1955). M. Georges Dumas passa du cabinet de M. Guy Mollet à la sous-direction de l'Administration centrale des Finances (1957). M. Dominique Lewandowski, après un stage assez court au cabinet de M. Debré,

---

(11) Le ministère Mendès-France nous a donné un exemple frappant de cette collaboration du corps de l'inspection des Finances et des hommes politiques. Outre M. Simon Aron, dit Nora (marié à Mlle Léone Georges-Picot, de la famille du président de la Cie du Canal de Suez), conseiller du Président du Conseil (Mendès-France), on remarquait notamment dans les cabinets ministériels :

M. Philippe de Seynes, ancien secrétaire général adjoint de l'Agence Interalliée des Réparations (affaires étrangères) ; M. Robert Blot (directeur du cabinet de M. Ed. Faure) ; M. Dominique Leca (conseiller technique au cabinet de M. Faure) ; M. Jacques de Chalendar (conseiller technique au cabinet de M. Bettencourt) ; M. Jean Rogez (conseiller technique au cabinet de M. Jean Masson) ; M. Georges Maignon, gendre du Président de la Cie Transatlantique et des Assurances Générales Accidents (directeur du cabinet de M. Jacques Chevallier) ; M. Paul Vincent (conseiller technique de M. Gilbert-Jules) ; M. Pierre Miot (directeur du cabinet de M. Joseph Lanet) ; M. Pierre Moret (directeur du cabinet de M. André Bardon), etc...

(12) M. P. Lalumière qui fournit ces statistiques ajoute : « Sur 163 postes occupés par les inspecteurs des Finances dans les cabinets qui se sont succédé depuis la Libération jusqu'au ministère Edgar Faure : 79 l'ont été à titre de conseiller technique ; 60 l'ont été à titre de directeur de cabinet ; 19 l'ont été à titre de chargé de mission, 5 n'ont pas été déterminés. » (op. cit., pp. 166-167).

fut nommé directeur des Affaires économiques au ministère de l'Agriculture (1959), tandis que M. Bernard Clappier, collaborateur de M. Robert Schumann, était nommé directeur des Relations économiques extérieures (Affaires économiques).

63% des inspecteurs des Finances qui occupent un poste à l'Administration centrale sont passés par les cabinets ministériels, et leur carrière n'en a pas souffert, vous vous en doutez. Ce qui fit dire à M. Bernard Chenot, notre futur ministre :

« *Certaines enquêtes statistiques ont montré qu'un très grand nombre de ceux qui occupent des postes de direction dans les administrations centrales et des postes de direction ou de membres du Conseil d'administration dans les entreprises publiques sont passés par les cabinets ministériels. Cela ne signifie pas que ces postes soient donnés purement et simplement à la faveur, mais cela montre sans doute que le passage dans un cabinet ministériel donne le moyen de montrer qu'on mérite d'accéder à des postes importants* » (13).

A l'instar des précédentes républiques, qui eurent de nombreux ministres venus de l'Inspection des Finances (Caillaux, Piétri, Gaillard, etc.), la V^e^ a appelé des inspecteurs des Finances dans les conseils de son gouvernement : MM. Couve de Murville, ministre des Affaires Etrangères (gendre et petit-fils de banquier), Wilfrid Baumgartner, ministre des Finances et des Affaires économiques, et Valery Giscard d'Estaing, sous-secrétaire d'Etat aux Finances, tout comme M. Jacques Chaban-Delmas, ancien ministre de M. Mendès-France, actuellement président de l'Assemblée Nationale, et M. Paul Delouvrier, proconsul à Alger.

D'autres inspecteurs des Finances ont préféré le secteur privé, l'industrie, les grandes affaires. Augustin Hamon, qui le regrettait, écrivait :

« *Les hauts fonctionnaires, apparentés aux familles des oligarques, ont, au cours de leur vie de fonctionnaires, tant de fois constaté que l'intérêt national était, en fait, confondu avec l'intérêt privé de leurs parents, de leurs associés, que peu à peu, dans leur cérébralité, s'est formée cette idée que ces intérêts sont les mêmes. Pour eux, le « bien public » s'identifie avec le « bien de la caste ». Et cette identification est à un tel point qu'inconsciemment ils confondent complètement la « bonne gestion de l'intérêt capitaliste » avec la « bonne gestion des deniers publics* » (14).

Les inspecteurs des Finances qui ont « pantouflé » dans le secteur privé sont nombreux. Parmi les plus connus, mentionnons :

M. Jean Barbier, membre du Comité directeur du C.N.P.F., adm. de *Sicovam* ;

M. Jacques Barnaud, associé-gérant de *Worms et Cie*, président de *Francarep* et de plusieurs autres grandes sociétés ;

M. Pierre Besse, président de l'*Union Française de Banque* et directeur général de la *Compagnie Bancaire* ;

M. Henri Bizot, adm. de la *Générale du Maroc*, de *Didot Bottin*,

---

(13) B. Chenot : « **Les Institutions administratives francaises** », cours de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1954-1955, p. 157.

(14) A. Hamon : « **Les Maîtres de la France** », t. II, pp. 298 et 299.

de la *D.I.A.C.*, de la *Banque Industrielle de l'Afrique du Nord*, etc. ;

M. le comte Albert de Boissieu, président de l'*Union Européenne Industrielle et Commerciale* et des *Forges Motrices de Chancy-Pougny*, administrateur des *Forges et Ateliers du Creusot* (Schneider), de la *Cie Industrielle de Travaux*, de la *Cie Française de Réassurances Générales*, de la *North American Utilities Corporation*, de la *West Canadian Petroleum Ltd*, de la *Confederation Development Corporation* et d'une demi-douzaine d'autres entreprises industrielles et financières ;

M. Dominique Boyer, directeur de la *Cie des Chargeurs Réunis*, administrateur de la *Régie Autonome des Pétroles* ;

M. Y. Bréart de Boisanger, ancien gouverneur de la *Banque de France*, président de la *Cie Equatoriale des Mines*, administrateur de *SIMCA*, de la *Sté de Construction des Batignolles*, de la *Sté Gle Foncière*, de la *Sté Financière et Industrielle des Pétroles* ;

M. Michel Caplain, secrétaire général de la *Cie Française de Suez*, adm. des *Mines de Mekambo*, des *Constructions Mécaniques*, de *Firemo*, etc. ;

M. Christian Cardin, administrateur des *Sucreries du Chili*, des *Sucreries Brésiliennes* et directeur général de *Santa-Fé*, vice-président de *Parisbas Corp.* ;

M. André Cérou, directeur des services financiers de *Louis-Dreyfus et Cie* ;

M. Jacques Chaine, adm. de *Lip*, de la *Banque Marocaine du Commerce*, du *Crédit Maritime et Fluvial* ;

M. Albin Chalandon, directeur général de la *Banque Commerciale de Paris* (dont M. Marcel Bloch-Dassault, des avions « Mystère » et de *Jours de France*, est le principal actionnaire) et administrateur du *Bon Marché* et des *Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries du Chili* (marié à la Princesse Salomé Murat, petite-fille de la Marquise de Chasseloup-Laubat, née Marie-Louise Stern, de la famille des riches banquiers israélites du XIX^e^ siècle) ;

M. Thierry de Clermont-Tonnerre, ancien collaborateur de M. Jean Monnet, anc. gérant de la banque *Lambert et Cie*, associé-commanditaire de l'*Union Financière de Paris* ; administrateur ou gérant d'une demi-douzaine de sociétés financières et industrielles ;

M. Pierre Coquelin, directeur-général adjoint des services bancaires de *Worms et Cie*, administrateur des *Produits Chimiques des Terres Rares*, d'*Organico*, de la *Cie Générale de Transports en Afrique*, de la *Sté du Haut et Bas Congo*, de la *Sté Atlantique Progil Electrochimie*, de la *Sté Fournier-Ferrier*, d'*Etudes et Explorations Minières*, de la *Sté Minière du M'Zaïta*, de *Cofirep*, de l'*Equipement ménager Japy*, etc... ;

M. Gérard Dangelzer, fils du directeur général du *C.I.C.*, et gendre de M. Emm. Monick, directeur général de la *Banque Franco-Chinoise* (filiale de la *Banque de l'Indochine* et de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*) ;

M. Michel Denis, directeur aux *Filatures Prouvost* ;

M. Henri Deroy, président des *Placements Sélectionnés*, vice-président de la *Banque de Paris et des Pays-Bas* et de la *Cie Internationale des Wagons-lits*, administrateur du *Crédit Foncier*, de la *Banque des Règlements Internationaux*, de la *Banque de*

Syrie et du Liban et de la *Banque Ottomane* ; ancien directeur général de la *Caisse des Dépôts et Consignations* (1935) et ancien secrétaire général du Ministère des Finances (1940) ;

M. Louis Escalier, ancien directeur du Mouvement général des Fonds, président de la *Banque Commerciale de Paris* (Bloch-Dassault), etc... ;

M. Pierre Douffiagues, directeur des Services Maritimes de *Worms et Cie* ;

M. Jean Filippi, président de la banque *Louis-Dreyfus et Cie.*

M. Jean Forgeot, ancien secrétaire général du Président Vincent Auriol, vice-président de *Simca,* administrateur de la *Sté des Forges et Ateliers du Creusot* (Schneider), des *Chargeurs Réunis* et de la *Banque Commerciale de Paris* (Bloch-Dassault) ;

M. Jacques de Fouchier, Président de l'*Union Française de Banque* et de *Cofimer* ; vice-président de l'*Union de Crédit pour le Bâtiment, du Crédit à l'Equipement Electro-Ménager* (C.E.T.E. L.E.M.) et de la *Sté Française d'Epargne et de Crédit,* administrateur des *Etudes et Réalisations Industrielles, Agricoles et Commerciales,* de la *Sté Alumettière Française* et de l'*Electricité de France* ;

M. Jacques Fourmon, ancien directeur des Finances au Maroc, proche collaborateur de M. Marcel Boussac, administrateur de la *Banque de Participations* et du *Crédit Marocain* ;

M. Pierre Fournier, ancien gouverneur de la *Banque de France,* administrateur de la *Cie de Suez* et président de la *Sté Nationale d'Investissement* ;

M. Jacques Georges-Picot, président du *Crédit Industriel de l'Ouest* (fusion du *Crédit de l'Ouest* et du *Crédit Nantais*), directeur général de la *Cie du Canal de Suez,* administrateur du *Crédit Industriel et Commercial* et de plusieurs banques régionales du groupe *C.I.C.,* de la *Banque Commerciale du Maroc* ;

M. Jean Gibert, adm. de la *Banque Monod,* de l'*Union Française de Banque,* de la *Cie Aux. de Pétrole,* de *Firémo* ;

M. Edmond Giscard d'Estaing, président de la *Sté Financière pour la France et les Pays d'Outre-mer,* de la *Sté Indochinoise des Cultures Tropicales,* de *Chalandage et Remorquage de l'Indochine,* administrateur de *Thomson-Houston,* de la *Sté Sucrière Marocaine,* des *Ets Bergougnan,* de *Carbone-Lorraine,* du *Crédit Foncier de l'Ouest Africain* et d'une demi-douzaine d'autres entreprises métallurgiques, maritimes et coloniales (marié à Mlle May Bardoux, fille de feu J. Bardoux, ancien parlementaire, et de Mme née Geneviève Georges-Picot, il est le père de M. Valery Giscard d'Estaing, sous-secrétaire d'Etat aux Finances, et le parent de M. Jacques Georges-Picot, déjà nommé, et de Mme Simon Nora (alias Aron), née Léone Georges-Picot, fille du Général et ancienne collaboratrice de M. Mendès-France) ;

M. Jean Guyot, associé-gérant de la banque *Lazard frères et Cie,* directeur-général de la *Sté Française d'Investissement pétroliers,* président de la *Cie Auxiliaire du pétrole* et administrateur de *Fora-France* et de la *Cie Commerciale de Placements ;*

M. Pierre Herrenschmidt, associé-gérant de la banque *Worms et C°,* d'adm. d'*Antar,* de *Nochap,* de *Pechel bronn ;*

M. Roger Hoppenot, administrateur des *Filatures de Schappe,* directeur de l'*International Bank for Reconstruction and Develop-*

ment ; d'une famille dans les affaires (assurances, banques, soieries), il est marié à Mlle Elisabeth de Gabriac (une branche des Gabriac est apparentée aux Gouïn, de la métallurgie) ;

M. Henri Jahan, président de l'*Union Industrielle de Crédit pour la Reconstruction*, des *Phosphates de Gafsa*, de la *Banca Commerciale Italiana* (France), administrateur de la *Cie Gle des Colonies*, de la *Cie Française des Pétroles*, etc. ;

M. Emm. Lamy, vice-président de la *B.U.P.*, président de la *Banque Hypothécaire franco-argentine* et de *Francevalor*, adm. de *Kuhlmann*, de *Camprenon-Bernard*, de *Pétrofina*, de *Cofimeg*, de la *Compagnie Bancaire ;*

M. Pierre Laure, adm. de *Portefeuille-Investissements*, d'*Union-Investisements* et de *Barclays Bank* (France) ; sa fille est mariée à M. Georges Maignon, inspecteur des finances ;

M. Guy de Lavaissière de Lavergne, direct. gén. adj. des *Pétroles B.P.*, adm. de la *Raffinerie de Strasbourg ;*

M. Ch. de Laverène, direct. gén. du *C.I.C.*, adm. du *Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine ;*

M. Dominique Leca, Président Directeur général de la Cie d'Assurances l'*Union-Vie* et administrateur de l'*Immeuble Parisien* ; il fut, avant la guerre, chef de cabinet de M. Paul Reynaud et, pendant, attaché à la B.B.C. (1940-1944) ;

M. Paul Leroy-Beaulieu, ancien collaborateur de M. Bouthillier (1941), du général Giraud (1943) et de M. Jean Monnet (1944), ancien président du Bureau Economique et financier du N.A.T.O. (1951), président de la *Sté des Mines de fer de Mauritanie* (son fils Pierre est marié à Mlle Gradis, de la famille des exportateurs israélites de Bordeaux) ;

M. Georges Maignon, directeur-général de l'*Union Bancaire et Industrielle*, adm. de la *Sté Comm. d'Affretements et de Combustibles*, des *Forges et Laminoires de Jemmapes ;*

M. Bernard de Margerie, directeur de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, président directeur général de la *Sté Européenne de développement industriel* et d'une demi-douzaine de sociétés ;

M. Maxime de Margerie, directeur général honoraire du *Crédit Lyonnais*, administrateur du *Crédit Mobilier Industriel S.O.V.C. ;* (son fils, Roland, marié à une Fabre-Luce, de la famille des anciens dirigeants du *Crédit Lyonnais*, est ambassadeur de France).

M. Emile Minost, président de la *Banque de l'Indochine* et de *l'Indochinoise de Plantations d'Hévéas*, vice-président du *Crédit Foncier et Immobilier*, administrateur de la *Cie de Suez*, de la *Banque de Paris et des Pays-Bas* et d'une demi-douzaine d'autres sociétés importantes ;

M. Etienne Moeneclaey, administrateur de la *Cie Générale pour la Navigation du Rhin* et de *Soleil-Aigle Accidents ;* ancien directeur de la Monnaie (1934-1946) ;

M. Emmanuel Monick, ancien gouverneur de la *Banque de France*, puis Président de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, administrateur de la *Librairie Hachette*, et de la *Banque d'Etat du Maroc ;*

M. Olivier Moreau-Néret, président du *Crédit Lyonnais*, administrateur de la *Foncière Lyonnaise, du Crédit Foncier Franco-Canadien*, de *Péchiney*, de *l'Air Liquide*, etc. ; père de M. Didier Moreau-Néret, président directeur général de la *S.A. des Cars*

Floirat (affaire créée par M. Sylvain Floirat, président directeur général des *Ateliers d'Aviation Louis Bréguet*) ;

M. André Nespoulous-Neuville, directeur-général-adj. de l'*Immobilière-Constructions de Paris*, secrét. général de *Cofimeg* ;

M. Jean de Sailly, directeur de la *Banque de l'Indochine*, adm. de *Laboratoire Roger-Bellon*, de *Técalémit*, de la *Sté Française d'Entreprises de dragages et de travaux publics* ;

M. de Vaugelas, directeur de la Sté *Air Liquide* (15) ;

Etc..., etc...

⁂

Au siècle dernier, l'Inspection des Finances était, dans son ensemble, attachée aux principes du libéralisme économique qui avait, selon le vœu du baron Louis, enrichi la bourgeoisie orléaniste, bonapartiste ou républicaine. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Certes, les inspecteurs des Finances demeurés fidèles au système capitaliste du XIX^e^ siècle sont encore nombreux, mais la majorité de leurs collègues paraît acquise à ce que, pour simplifier, nous appellerons, la technocratie.

Ceux d'entre eux qui ont eu la possibilité d'exprimer leurs idées, soit dans des conférences, soit dans des publications ou des livres, ont généralement conclu au rejet des thèses libérales de leurs devanciers (16). M. Lalumière, auquel il faut revenir, tant son œuvre est instructive, affirme qu'il se dégage de la lecture de leurs œuvres « *une impression d'unité qui provient d'une formation universitaire commune et d'un recours aux mêmes raisonnements économiques fondamentaux* ».

Les plus jeunes, ceux qui ont concouru entre 1936 et 1944, seraient, assure M. Lalumière, fortement influencés par l'économiste britannique Keynes.

« *D'origine bourgeoise*, écrit-il, *les inspecteurs des Finances connaissaient suffisamment la langue anglaise pour suivre l'évolution de la pensée économique des pays anglo-saxons. Or, l'enseignement de l'économie politique en France avait toujours été beaucoup plus influencée par l'école anglaise qu'allemande. Le libéralisme orthodoxe de l'Inspection n'était après tout que l'imitation de la mode anglaise du moment. Il ne pouvait résister à la révolution keynesienne. A l'heure actuelle, celle-ci est au centre de toute la théorie économique et c'est au cours des études de licence ou des années passées à l'E.N.A. que les jeunes générations s'en imprègnent.* »

Né le 5-6-1883, mort le 21-4-1946, lord John Meynard Keynes était fils d'un professeur d'économie politique de Cambridge. Membre de la délégation britannique à la Conférence de la Paix en 1919, il démissionna et exposa les raisons de son différend avec le gouvernement de Sa Majesté dans un ouvrage paru en 1919 : « *Les conséquences économiques de la paix* ». Il y deman-

---

(15) Ancien prisonnier de guerre, M. de Vaugelas est le fils de Mme de Vaugelas, décorée pour fait de résistance, et le cousin de M. de Vaugelas, l'un des chefs de la Milice de Darnand.

(16) Exception faite, peut-être, pour MM. Giscard d'Estaing et Rueff, qui, par souci de plaire (ou de ne pas déplaire) plus que par conviction, se prétendent libéraux.

dait, pour l'Allemagne vaincue, un traitement modéré lui permettant un relèvement économique rapide ; il estimait que la prospérité de l'Europe était à ce prix. Quatre ans plus tard, il publia un « *Essai sur la réforme monétaire* » et, par la suite, divers travaux sur la monnaie, préparant ainsi l'intégration de sa théorie de la monnaie à une nouvelle théorie économique qu'il développa dans son ouvrage capital « *Théorie Générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* », paru en 1936. (17)

L'œuvre de Lord Keynes eut une influence considérable dans l'évolution des idées économiques du XX^e^ siècle. Selon les théories de l'économiste britannique, le capitalisme libéral est caractérisé « *par une déficience chronique de la demande effective, les dépenses de consommation auxquelles consent la communauté étant insuffisantes pour absorber toute la production possible ; en conséquence, les entrepreneurs mettent en œuvre un volume d'emploi trop faible et le chômage involontaire s'installe en permanence* ». (18)

Il faut donc, pensait Keynes, provoquer un accroissement de la demande effective. La stabilité de la consommation ne le permettant pas, il faut donc accroître les investissements.

Pour l'obtenir, Keynes préconisait la stimulation de l'investissement privé par l'expansion monétaire — lisez : par l'inflation — qui entraîne la baisse du taux de l'intérêt (19), mais favorise l'emprunteur en lui fournissant des capitaux à bon compte.

Mais il se rendait bien compte que la poule aux œufs d'or étant tuée, il faudrait trouver ailleurs ces capitaux que, jusqu'ici, l'épargne fournissait à l'industrie. Aussi a-t-il tout naturellement pensé à puiser directement dans la poche du contribuable ce qu'il ne trouverait plus par l'emprunt. En tout cas, l'investissement public — comme disent les économistes pour désigner les prêts ou les dons que l'Etat fait aux trusts expansionnistes avec le produit de l'impôt — « *aura un caractère compensateur, en ce sens qu'il aura essentiellement pour mission de combler l'insuffisance de l'investissement privé* » (20). De cette manière, estimait Keynes, l'expansion sera constante, assurera le plein emploi et évitera le chômage. « *Comme l'Etat est moins attentif que les entrepreneurs à la rentabilité des investissements* (21), *il trouvera sans difficulté des occasions d'investir ; les grands travaux publics seront, dans cet esprit, un domaine privilégié.* »

Sans doute aboutit-on, ainsi, à une politique de déficit chronique, systématique, donc dangereux (22). Mais de cela, Keynes

---

(17) La traduction de cet ouvrage parut en 1942 chez Payot ; elle était l'œuvre de M. Rioust de Largentaye, ancien polytechnicien, qui rejoignit le Comité Français de la Libération Nationale à Alger (1943) où on lui confia la direction d'un service au Commissariat des Finances (le Ministère des Finances du Général De Gaulle). Administrateur du Fonds Monétaire International en 1946, il est aujourd'hui inspecteur général des Finances.

(18) « **Dictionnaire des Sciences Economiques** », t. II, p. 653.

(19) Qui ruine, également, l'épargne, condamnée à mort par la théorie de Keynes.

(20) Op. cit., t. II, p. 653.

(21) Naturellement, puisque ce sont les contribuables, les consommateurs et les usagers qui paient, en fin de compte.

(22) Il est vrai que pour masquer l'avilissement de la monnaie on peut toujours avoir recours à une nouvelle unité monétaire : par exemple, le **milreis**, à Rio de Janeiro, ou le... **nouveau franc**, à Paris.

n'en avait cure : comme pour ses disciples, la « productivité » prime tout.

Keynes en vient tout naturellement à recommander l'intervention de l'Etat dans tous les domaines de l'activité économique sous prétexte de maintenir cette activité à un haut niveau de production et d'emploi.

L'application des théories keynesiennes exige naturellement la subordination totale de la production, de la distribution, des échanges — donc des paysans, des ouvriers, des employés, des ingénieurs, des industriels, des artisans, des commerçants, — aux hommes qui tiennent les leviers de commandes de l'Etat et agissent en son nom.

On comprend que les inspecteurs des Finances de la nouvelle génération aient été séduits par ces perspectives. De l'examen de leurs œuvres (23), il ressort que la plupart d'entre eux se sont, en effet, prononcé pour la primauté de l'économique, l'intervention de l'Etat et la réforme des structures.

Contrairement à leurs devanciers, qui se cantonnaient dans le contrôle des finances publiques ou s'occupaient de législation fiscale et de comptabilité publique, la plupart de ces jeunes inspecteurs s'intéressent surtout aux questions économiques. C'est M. Lauré qui prône les avantages économiques de la T.V.A. (« La taxe à la valeur ajoutée »). C'est M. Frédéric Bloch-Laîné qui exalte le rôle économique du Trésor. « *Les préoccupations économiques ont le pas sur toutes autres espèces de considération.* » (24) Aussi se sont-ils attachés, depuis la Libération, à l'examen des structures économiques et à leur transformation. Constatant l'insuffisance de la « productivité » ou de la consctruction, ils préconisent tout naturellement l'immixtion de l'Etat, c'est-à-dire, en fin de compte, d'eux-mêmes. Les très mendésistes Simon Nora et Ardant sont tout-à-fait d'accord avec le très gaulliste Delouvrier lorsque ce dernier écrit que « *l'intervention de l'Etat apparaît nécessaire dans le capitalisme du XX^e^ siècle pour lutter contre les forces de restriction ou de conservatisme* » (25) ou avec le très « neutre » François Bloch-Lainé lorsqu'il déclarait que « *les principaux moyens de la politique d'investissement sont en la main des Pouvoirs pulbics et ne peuvent être ailleurs* ». (26)

L'expansion économique exige sans cesse de nouveaux investissements. « *L'investissement est bien,* déclare encore M. Bloch-Lainé, *l'un des principaux moyens de promouvoir — sur le plan public comme sur le plan privé — une politique d'expansion* » (27). Comme les investissements privés sont, aux yeux de nos inspecteurs des Finances, nettement insuffisants dans certains

---

(23) Cf. Cours des inspecteurs des Finances à l'Institut d'Etudes Politiques, Rapports de la Commission des Comptes et du Budget économique de la Nation, Rapports de divers inspecteurs des Finances aux Semaines Sociales de France, ouvrages de MM. Pierre Moussa, Maurice Lauré, Guy de Carmoy, Gabriel Ardant, etc...

(24) L. Lalumière, op. cit., p. 182.

(25) Paul Delouvrier : **Politique économique de la France. Cours de l'I.E.P., 1953-1954, fasc. 4,** p. 69. Tout comme les communistes, nos technocrates feraient donc la distinction entre le « capitalisme conservateur » et le « capitalisme de progrès » dit aussi « bourgeoisie intelligente » ?

(26) A la **Semaine Sociale de Marseille,** en 1956 (compte rendu, p. 181).

(27) Ibid.

secteurs et pléthoriques dans d'autres, c'est à l'Etat que revient le soin de rétablir l'équilibre en les orientant.

Dans leurs études sur les structures économiques de la France, les inspecteurs des Finances ont souvent mis l'accent sur leur vieillissement. Pour la plupart d'entre eux, elles sont un frein à l'expansion, un frein qu'il faut détruire au plus vite. Sans se rendre toujours très bien compte qu'ils favorisaient les grandes entreprises — celles de leurs parents et alliés — au détriment des entreprises familiales, petites et moyennes, ils ont naturellement préconisé des réformes, qui ne sont pas toutes à rejeter mais qui, dans leur ensemble, vont provoquer des bouleversements sociaux considérables.

Prétendant défendre l'intérêt général — et le pensant vraiment, sans doute — ils rejettent les structures actuelles de notre économie et entendent leur en substituer d'autres, correspondant mieux à l'idée qu'ils se font de nos besoins.

L'intérêt général a souvent bon dos et nous partageons, en l'occurence, l'opinion de M. Lalumière qui estime qu' « *en fait, certains groupes sociaux ont, de par leurs positions, pour intérêt particulier d'incarner l'intérêt général* » (28). Ainsi le corps des inspecteurs des Finances. « *L'Etat est une abstraction. Des hommes l'animent, lui donnent vigueur, c'est la fonction de l'Inspection. Elle est la puissance publique. Son optique est influencée par les responsabilités qu'elle assume.* » (29) Ne sommes-nous pas, là, en pleine technocratie ?

Donc, aux yeux de nos inspecteurs des Finances, les structures françaises sont archaïques.

Il faut agrandir les unités de production, grouper les exploitations agricoles en de vastes ensembles (kolkhozes, kiboutzine, compagnies agricoles ?), faire absorber les moyennes entreprises par les grandes, contraindre les petites à disparaître (30). Il faut raccourcir les circuits de distribution en obligeant les producteurs à livrer leurs produits aux grands magasins qui les revendront aux consommateurs dans leurs succursales. Il faut développer la mécanisation aux champs et l'automatisation à l'usine. Il faut réduire le prix de revient de tout ce qui se consomme en utilisant les procédés les plus modernes (abattage automatique, viande réduite en poudre et reconstituée sous cellophane, poulets « poussés » en quelques semaines, pain industriel, etc...). Il faut, en bref, détruire les unités économiques les moins rentables et les remplacer par des unités dynamiques, plus profitables, auxquelles l'Etat apportera son appui financier.

Pour y parvenir, on emploie naturellement les grands moyens. Ceux-ci, fort simples, consistent à faire prendre à l'Etat des mesures propres à accélérer le processus de la disparition des entreprises agricoles, industrielles, artisanales, commerciales et

---

(28-29) Op. cit. p. 194.

(30) La reconversion de certaines industries est donc indispensable ; elle va de pair avec la concentration des entreprises. Notons que les divers fonds de conversion ont à leur tête M. François Bloch-Lainé. fils d'un ancien associé et dirigeant de la banque **Lazard frères et Cie,** qui. en tant que « grand patron » de la Caisse des Dépôts et Consignations — cet immense réservoir où notamment se déversent les milliards des Caisses d'Epargne — détient une partie de la fortune des Français.

autres accusés de malthusianisme. Le « tour de vis » fiscal est l'un de ces moyens. En même temps, on prétendra que nos produits sont trop chers pour être vendus sur les marchés étrangers et on augmentera les impôts, les patentes, les taxes, les contributions qui grèvent si lourdement notre production. Sous prétexte de faire jouer la concurrence, on « assouplira » la protection douanière et on introduira sur le marché français des produits étrangers d'autant plus avantageux pour la ménagère qu'ils ne sont frappés que de taxes infimes dans leur pays d'origine — où, par ailleurs, les prix de revient ne sont pas alourdis par les salaires et la Sécurité Sociale. (31)

C'est sur la concurrence accrue de l'étranger que l'on compte donc pour redonner quelque efficacité à notre appareil économique. Le rétablissement de la convertibilité des monnaies accompagnant l'abolition des barrières douanières est donc recommandé. L'échec des organismes de Bretton Woods rendant impossible pour l'instant un plan de cette ampleur, c'est dans le cadre européen que l'on espère y parvenir. Grâce à l'Union Européenne de Paiements, un premier pas a été fait : c'est une étape transitoire entre le contrôle des changes, d'ailleurs abusif, et la convertibilité des monnaies. De son côté, l'O.E.C.E., en tendant à la suppression des contingentements à l'importation, facilite l'opération. Bien entendu, la direction de ces organismes est occupée, par des Inspecteurs des Finances ou des partisans de la technocratie : M. de Carmoy a été directeur de l'Administration de l'O.E.C.E., M. René Sergent en est le secrétaire général ; M. Adéodat Boissard préside le Comité pour la Libération des Echanges ; M. Alain Prate est le secrétaire général du Comité Monétaire de la Communauté Economique Européenne ; M. Claude Tixier est vice-président de la *Banque Européenne d'Investissements* ; M. Simon Nora, est le directeur général de la branche Economie et Energie de la C.E.C.A.

L'engoûment de certains des inspecteurs des Finances (de certains seulement) pour le Marché Commun trouve, peut-être, son origine dans ce désir d'amener les Français à se convaincre, comme l'écrit M. l'Inspecteur des Finances Guy de Carmoy, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques, que « *la protection des situations acquises conduit à l'asphysie et le malthusianisme économique à la décadence* ». (32)

L'expérience économique de Roosevelt semble avoir fortement impressionné les inspecteurs des Finances. Le rêve secret de

---

(31) On sait que la législation sociale de certains pays est très nettement insuffisante et infiniment moins satisfaisante qu'en France.

(32) Comte Guy de Carmoy : « **Fortune de l'Europe** », Paris. 1953. p. 83. C'est M. de Carmoy qui recommandait, un peu plus loin, dans ce même livre, en même temps que l' « **amélioration de la productivité dans les divers secteurs de l'agriculture et de l'industrie** » une « **législation anti-trust** », proposition qui fera sourire ceux qui connaissent les liens familiaux de l'inspecteur des Finances avec les dirigeants des trusts. Feu son beau-père, le vicomte de Gourcuff, était administrateur des **Assurances Générales** (avant la guerre), son beau-frère, M. Louis de Gourcuff, est administrateur de la **Sté d'Equipement pour l'Afrique**, et son gendre, Geoffroy de Vogüe, fils d'une demoiselle Brincard (famille de grands banquiers), avait pour père le Marquis Melchior de Vogüe, aujourd'hui dans les ordres, mais naguère administrateur d'un grand nombre de banques et de trusts. Il est vrai qu'une conversion est toujours possible, et que M. de Carmoy peu fort bien appartenir à ce groupe de technocrates qui veut prendre la place des capitalistes.

beaucoup d'entre eux, pense M. Lalumière, eut été de réaliser chez nous un *New Deal*. Considérant que le système capitaliste, auquel ils tiennent malgré tout (33), doit être réformé pour survivre, ils entendent faire chaperonner par l'Etat l'économie française et lui donner ainsi l'impulsion indispensable, la surveiller, la diriger.

Cela suppose un état rénové, sans faiblesse. La IV° République ne répondait certainement pas à l'attente de ces hauts fonctionnaires. La tentative de M. Mendès-France, à laquelle s'étaient intéressés MM. Ardant et Nora, ayant échoué, l'expérience De Gaulle obtint, du moins à ces débuts, leurs suffrages. (D'autant plus qu'elle favorisait grandement leurs plans et que la présence de trois des leurs au gouvernement devait leur inspirer confiance.) (34)

Ce n'était là, on s'en doute, qu'une étape. Le but visé par les plus lucides demeure ce que Burnham appelle la « *Managerial Revolution* » ou la révolution des directeurs, c'est-à-dire, en clair, le règne des technocrates.

Nous comprenons fort bien les intentions de ces hauts fonctionnaires des Finances. Leur ambition n'exclut pas un sens aigu du devoir. Il serait injuste de les taxer d'égoïsme : cette « *managerial Revolution* », qu'ils appellent de leurs vœux, doit se faire pour le bien de leurs concitoyens et de leur pays. D'ailleurs, leurs vues, leurs critiques surtout, sont loin d'être toutes erronées. Ils voient juste, bien souvent, et leur diagnostic de la santé présente de la France est à peu près exact. Mais leur thérapeutique est trop strictement inspirée par des préoccupations d'ordre économique, le côté humain des problèmes est trop visiblement négligé ou ignoré pour que leur traitement ne nous effrait pas. Nous sommes même intimement convaincus que la solution qu'ils voudraient nous imposer — pour notre bien ! — aurait pour conséquence non de nous guérir et de nous libérer, mais au contraire de nous affaiblir davantage en nous livrant à leur entière discrétion.

H C.

---

(33) Du moins pour l'instant, car ils s'accommoderaient, sans doute, fort bien d'un système communiste, à condition de rester aux rouages essentiels de l'économie.

(34) Tout comme celle de M. Albin Chalandon, autre inspecteur des Finances, à la direction de l'U.N.R., le parti officiel du gaullisme.

HENRY COSTON

Le retour des "200 Familles"

Les « 200 Familles » régentent la IIIe République. — Ploutos et le Front populaire. — Les trusts investissent Vichy. — Et la France conduit le bal. — Grandeurs et misères du patronat français. — Politiciens et hommes d'affaires. — Les vainqueurs du 13 mai. — L'art d'accommoder les restes. — Le « brain trust » de la Ve République. — Les trusts entre eux. — Concentrer, c'est mourir. — Les technocrates, alliés ou agents du capitalisme. — Un type de trust. — Le cheval de Troie du Big Business. — Toujours la cynique alliance. — L'or des trusts a remplacé l'or de Mocou. — Les « 200 Familles » n'en forment qu'une seule. — Index des noms cités.

Illustré de tableaux et de graphiques en couleurs

Prix : 12 N.F.

LA LIBRAIRIE FRANÇAISE

58, rue Mazarine, Paris (6e)

VII

La technocratie et les entreprises nationalisées

DEPUIS vingt-cinq ans, mais surtout depuis la Libération, l'Etat a pris d'importantes participations dans diverses entreprises. Il est d'abord devenu banquier et transporteur, puis s'est fait armateur, industriel, publicitaire, cinéaste...

Il a mis la main, au temps du gouvernement Blum, sur la *Banque de France* et les chemins de fer (*S.N.C.F.*). En 1946, épargnant les grandes banques d'affaires — où nos gouvernants d'alors avaient, dit-on, de solides amitiés — il a nationalisé les établissements de crédit (qui servaient surtout de guichets à celles-ci) : *Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, Comptoir National d'Escompte de Paris, Crédit Lyonnais* et *Société Générale.*

Il a également nationalisé les compagnies d'Assurances : groupe *Soleil-Aigle, Cie d'Assurances Générales, La Nationale, Le Phénix, Cie Générale de Réassurances, L'Union,* groupe de *l'Urbaine ;*

les diverses compagnies de chemins de fer régionaux, départementaux et coloniaux ;

les compagnies d'électricité et du gaz, aussitôt réunies en deux grandes sociétés : *Electricité de France* et *Gaz de France ;*

les mines de houille ;

les sociétés de transports et de navigation aérienne, transformées en *Air-France* et *R.A.T.P. ;*

les *Usines Renault* (enlevées à leur fondateur, qui avait été jeté en prison en raison de ses opinions pétainistes) ;

entreprises auxquelles il faut ajouter les établissements publics (donc nationalisés) créés plus tard, comme la *Caisse Nationale d'Equipement de l'Electricité et du Gaz,* devenue la *Caisse Nationale de l'Energie,* et la *Compagnie Nationale du Rhône.*

L'Etat contrôle, en outre, un certain nombre de sociétés dont le tableau ci-dessous donne une idée de l'importance (chiffres de 1959) :

Capital détenu par l'Etat	% par rapport à l'ensemble	Secteurs	Nombre de sociétés
13.429.422.000	22,60	Energie	5
16.717.203.000	28,14	Transports et comm. ...	11
16.068.189.000	27,04	Industr. mécaniques	10
777.975.000	1,29	Produits chimiques	3
858.993.000	1,44	Information et publicité .	3
1.183.604.420	2	Cinéma	9
10.208.057.400	17,23	Stés int. ou à l'étranger .	11
63.309.500	0,12	Secteur financier	3
10.210.100			
84.524.000	0,14	Activités sociales	2
59.401.487.920	100		57

Dans le secteur de l'énergie, la *Cie Française des Pétroles* et sa filiale, la *Compagnie Française de Raffinage,* occupent la place essentielle ; mais il faut aussi compter la *S.N. REPAL,* la *SOGERAP* et la *Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine* (1).

Outre les grandes entreprises nationalisées des transports et communications, l'Etat contrôle :

les transports pétroliers : *Société Française des Transports Pétroliers, T.R.A.P.I.L.* (qui exploite le pipeline Le Havre-Paris) ;

les compagnies de navigation qui sont les plus vieilles sociétés d'économie mixte : la *Société Française de Navigation Danubienne* qui se survit sans le Danube et la *Compagnie Générale de Navigation sur le Rhin ;*

les télécommunications : la *Compagnie Française des Câbles Sosu-Marins* et la *S.O.T.E.L.E.C. ;*

enfin une société dont sa raison sociale exprime tout son programme : *Société Concessionnaire Française pour la Création et l'Exploitation du Tunel Routier sous le Mont Blanc.*

En matière industrielle, c'est le secteur des constructions aéronautiques qui l'intéresse : *Sud-Aviation, Nord-Aviation, S.N.E.C.-M.A., S.F.E.N.A.*

Les autres sociétés sont :

soit les anciennes sociétés de construction aéronautique en liquidation : *S.N.C.A.-Centre, S.N.C.A.-Midi, Société Nationale de Construction de Moteurs ;*

soit de petites sociétés au capital relativement minime et dont la participation de l'Etat obtenue a des motifs d'opportunité : *Société d'Exploitation des Matériels Hispano-Suiza, S.C.A.L., S.O.F.M.A.*

Les produits chimiques ne sont pas oubliés : *Cie Française des Matières Colorantes, Cie Générale d'Hydrogénation et de Synthèse, Société d'Exploitation de Doussens* (2).

---

(1) Et, depuis peu, la nouvelle **Union Industrielle des Pétroles.**

(2) Ajoutons les **Mines domaniales de Potasse** et **l'Offfice National Industriel de l'Azote,** établissements publics, et **Huiles Goudrons et Dérivés,** contrôlés par les **Charbonnages de France,** nationalisés.

Dans le secteur de l'information et de la publicité les trois sociétés indiquées sont : la *Sté Radio-Impérial* (en sommeil), la *SOFIRAD* et *l'Agence Havas* (3).

Plus étoffé, le secteur du cinéma compte : l'*Union Générale Cinématographique, Les Actualités Françaises,* et diverses sociétés *secondaiers : C.I.M.E.X., C.I.M.E.P., S.E.S.C.A., U.G.A.C.I.N.E.X., Holding Niçoise d'Exploitation, Comptoir Général de Format Réduit* et les *Editions Continentales.*

Les sociétés internationales ou à l'étranger où à l'Etat français possède des intérêts peuvent se classer en trois catégories :

1° Les sociétés exploitant à l'étranger et généralement nationalisé par les pays européens de l'est : *Compagnie Française des Mines de Bor* (Yougoslavie), *Société Franco-Roumaine Colombia* (Roumanie), *Société Française d'Hydroélectrique de Dalmatie* (Yougoslavie).

2° Les sociétés d'outre-mer se rattachant généralement à des régions dans lesquelles la France a joué un rôle dans le passé : *Chemin de Fer de Bagdad S.E.R.I.A.C., Chemin de Fer Franco-Ethiopien, Société Française des Nouvelles-Hébrides.* (Il s'agit là de sociétés antérieures à la création de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer par l'intermédiaire de laquelle ont été prises, à partir de 1946, les participations publiques dans les sociétés d'outre-mer.)

3° Les sociétés s'inscrivant dans « la petite Europe » : la *Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois,* la *Société Internationale de la Moselle* et l'*International Finance Corporation,* créée en exécution d'accords intermondiaux.

Le « secteur financier » comporte principalement deux sociétés d'économie mixte : la *Banque de l'Algérie* et la *Banque de Madagascar et des Comores.*

Quant aux sociétés relevant des « activités sociales », il s'agit du *Sanatorium des Neiges,* à Briançon, et de la *SANOCOTRAL* (logements pour Nord-Africains).

Les dirigeants de ces sociétés nationalisées, ou contrôlées par l'Etat, sont parfois des personnalités politiques amies du pouvoir, ou encore des *spécialistes* plus ou moins « *téléguidées* » par le monde des affaires. Mais il semble bien qu'ils se recrutent, très souvent, parmi les hauts fonctionnaires les plus sensibles au charme technocratique.

---

(3) Celle-ci contrôle, à son tour, un assez grand nombre d'entreprises de publicité. En voici la liste publiée par **Lectures Françaises** en 1959 (donc susceptible d'avoir subie quelques petites modifications) (le pourcentage entre parenthèses est celui de la participation de l'**Agence Havas** dans l'Affaire) : Avenir-Publicité (69 %) ; Métrobus-Publicité 50 %) ; Publi-Céram (73 %) ; Sté d'Applications Cinématographiques (92 %) ; Cie Cinématographique d'Actualités (52 %) ; Informations et publicité (43 %) ; Sté Nouvelle de Publicité (50 %) ; Sté de Publicité Religieuse (48 %) ; Office Spécial de Publicité (86 %) ; Damour Publicité (49 %) ; Sté Nouvelle de Publications Techniques : (exploitation de journaux d'annonces légales dans plusieurs villes de province) (90 à 100 %) ; Office d'Annonces (100 %) ; Annuaire de la Gironde (64 %) ; Indicateur Marseillais (62 %) ; Cie d'Explcitation des Grandes Marques (71 %) ; Sté Française de Publicité Commerciale (58 %) ; Havas Tourisme (91 %) ; Sté des Machines Havas (85 %) ; Diffusions Modernes (50 %) ; Sté Commerciale et Immobilière de la Canebière (50 %) ; Agence Havas d'Extrême-Orient (50 %) ; Sté Anonyme des Emissions de Radio-Normandie (non précisé) ; Les Disques de France (90 %) : Locthéâtre (99 %) ; Cinéma et Publicité (48 %).

M. Pierre Dreyfus, qui préside aux destinées de la *Régie Renault*, et M. Louis Armand, l'ancien « patron » de la *S.N.C.F.* et de l'*Euratom*, sont les plus connus. Mais il y en a d'autres, qui méritent d'être nommés.

Par exemple MM. :

ALLIX, Pierre, Henri, sous-gouverneur du *Crédit Foncier de France*, adm. de la *Société Générale*, du *Crédit Foncier d'Algérie-Tunisie*, du *Crédit Maritime et fluvial* ;

BRUNET, Jacques, directeur général de la *Banque de l'Algérie et de la Tunisie* (1946-48), directeur général et président du Conseil du *Crédit National* (1949-60), président de la *Caisse Nationale des Marchés de l'Etat* (1949-60), vice-président de la *Caisse Nationale de l'Energie*, membre du Conseil général de la *Banque de France*, administrateur de la *Banque d l'Algérie*, puis gouverneur de la *Banque de France* (janvier 1960) ;

BRUNET, André, président du groupe d'experts en prix de revient des Transports à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (depuis 1949), expert de l'Assistance technique des Nations Unies (1959), président du sous-comité de productivité des Professions libérales techniques (1957), administrateur ou ancien administrateur d'entreprises publiques : *Office National Industriel de l'Azote, Cie Générale de Traction sur les voies navigables*, syndicats ou sociétés de recherche et d'exploitation de pétrole (Tunisie, Madagascar, Afrique Equatoriale Française), conseiller de la Caisse Nationale des Lettres (1957) ;

CALVET, Pierre, Louis, vice-président du Comité monétaire du Marché Commun (mars 1958), vice-président du Comité directeur de l'accord monétaire européen (janvier 1959), président du Comité des affaires économiques et financières de la Communauté (septembre 1959) ; nommé premier sous-gouverneur de la *Banque de France* (janvier 1960) ;

CERTEU, Jacques, directeur général des services financiers (1951) et juridiques, et directeur général adjoint du *Gaz de France* (1959), administrateur de la *Société française d'étude et de réalisation d'équipements gaziers* (*SOFREGAZ*) et de la *Société d'étude des marchés européens du Gaz d'Hassi R'Mel transporté par canalisations* (*SEMAREL*), administrateur de la *Caisse Nationale de l'Energie* ;

CHABRUN, Pierre, Marie, Etienne, administrateur de la *Société anonyme de Gestion Immobilière* (*S.A.G.I.*) ;

CLAPPIER, Bernard, administrateur d'*Electricité de France* ;

DEVAUX, Gilbert, administrateur d'*Electricité de France*, de la *S.N.C.F.*, de la *Sté des Pétroles d'A.E.F.*, président directeur général de la *Cie Nationale du Rhône*, membre du Comité de l'Energie Atomique, membre du Bureau de Recherche de pétrole (B.R.P.) et du Comité technique de l'Organisation commune des Régions sahariennes ;

FAIVRE D'ARCIER, Maxence, secrétaire général, puis directeur général adjoint de l'*Agence Havas* (décembre 1944), détaché auprès de la *Régie Autonome des Transports Parisiens* (1954), président du Conseil d'Administration de la *Régie Publicitaire des Transports Parisiens* (janvier 1957), chef des services métropolitains du *Chemin de fer de la Méditerranée au Niger* ;

GOETZE, Roger, Auguste, Alexandre, César, ancien administra-

teur du *Gaz de France,* de la *S.N.C.F.* et de la *Sté de l'Ouenza ;* actuellement sous-gouverneur du *Crédit Foncier de France,* président de la *S.N. REPAL,* administrateur de la *Cie des Pétroles France-Afrique* (*COPEFA*), de la *Cie Française d'Epargne et de Crédit,* de la *Banque de l'Algérie,* du *Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie,* de l'*Union Générale des Pétroles* (U.G.P.), de l'*Union Industrielle des Pétroles* (U.I.P.), *de la Société d'Etudes des Marchés européens du Gaz d'Hassi R'Mel transporté par canalisations* (*SOMAREL*), membre du comité technique de l'*Organisation Commune des Régions sahariennes, membre du Conseil économique et social (activités pétrolières) ;

GREGH, François, Didier, directeur du *Crédit Lyonnais* (1949-1953), directeur de la *Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement* à Washington (division des opérations d'Asie et du Moyen Orient) (1953-55) ;

GUINDEY, Guillaume, président de la *MICUMA* (1953), administrateur de la *COFIMER,* actuellement directeur général de la *Banque des Règlements Internationaux* (1958) ;

JULIENNE, Robert, commissaire du gouvernement près la *Banque d'Etat du Maroc* (1949), près la *Banque de Madagascar* (1950), président du Comité des Censeurs de la *Caisse Centrale de la France d'Outre-mer* (1950), directeur général de la *Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;*

LAURE, Maurice, Fernand, président du Comité des Censeurs de la *Caisse Centrale de la France d'Outre-mer* (mai 1955), commissaire du Gouvernement près la *Banque de Madagascar et des Commores* et de *la Banque d'Etat du Maroc* (mai 1955-juin 1958), président de la *Société pour la mise en valeur de la Corse* et de la *Société pour l'Equipement touristique de la Corse* (février 1959), directeur du *Crédit National* (1960), adm. de la *Banque Française du Commerce Extérieur* et de la *Cie Française d'Assurances pour le Commerce Extérieur,* vice-président de la *Sté pour la Conversion et le Développement industriels ;*

LE PORTZ, Yves, adm. de la *Caisse d'Equipement pour le développement de l'Algérie* (mars 1959) ;

LOUVENCOURT, Alof de, secrétaire général des Zones d'Organisation industrielle de l'Union française (1951), secrétaire général du Bureau Industriel Africain (1953), adm. de la *Sté d'Equipement pour l'infrastructure saharienne* (S.E.L.I.S.), président directeur général de la *Sté d'Exploitation Urbaine et Rurale des Eaux du Sahara,* conseiller financier à l'Organisation Commune des régions sahariennes, directeur du Bureau d'Investissements en Afrique (B.I.A.) ;

MARCILLE, Yves, Emile, Joseph, adm. de l'*Aéroport de Paris* et de l'*Office Industriel de l'Azote ;*

MONTARNAL, Robert, directeur financier 1948), puis directeur général adjoint (depuis 1955) d'*Air-France ;*

MOUSSA, Pierre, Louis, adm. de l'Institut d'Emission de l'A.O.F. et du Togo (1955), adm. de la *Sté des Pétroles d'A.E.F.* et de la *Sté d'Etudes pour le Développement économique et social* (*S.E.D.E.S.*) ;

ORMESSON, Henry (Marquis d'), adm. de la *Sté Anonyme de Gestion et de Contrôle de Participations* (*SAPAR*) et de la *Sté*

d'Energie Nucléaire franco-belge des Ardennes, membre du Comité de Direction de la *Caisse Nationale de l'Energie ;*

PANOUILLOT DE VESLY, Claude, directeur adjoint, puis directeur de la *Caisse Centrale de la France d'Outremer* (1946-55), directeur général de la *Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun*, membre titulaire de Bureau de Recherches de Pétrole (B.R.P.), adm. de la *Sté des Mines de fer de Mauritanie* (*MIFERMA*) ;

PEROUSE, Maurice, adm. de la *Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement* (1956-57), censeur de la *Banque de France* et du *Crédit National*, adm. de la *S.N.C.F.*, de la *Banque de l'Algérie* et du Bureau de Recherche de pétrole.

PLESCOFF, Georges, directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations (depuis 1957), adm. de la *Sté de Participations pétrolières* (*PETROPAR*), de la *Bque Française du Commerce Extérieur*, de la *Sté pour la Conversion et le Développement industriels*, président directeur général de *France-Obligations*, adm. directeur général adjoint de la *Sté Nationale de Financement de Recherches de Pétrole* (*S.N.I.P.*), membre suppléant du conseil d'administration du Bureau de Recherches de Pétrole (janvier 1959) ;

POSTEL-VINAY, André, directeur général de la *Caisse Centrale de Coopération économique* depuis 1944, membre du Comité Technique de direction de l'Organisation des Régions Sahariennes, adm. de la *Bque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest* et de la *Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun ;*

ROBERT, Jean, Paul, président directeur général du *Comptoir de Vente en Algérie du gaz d'Hassi R' Mel* (janvier 1960) ;

ROGEZ, Jean, adm. des *Houillères du Bassin de Lorraine* (février 1959), membre de la Mission de Contrôle financier institué auprès de la *S.N.C.F.* (mai 1960) ;

SAINT-GEOURS, Jean, adm. de la *Cie d'Aménagement du Bassin Rhône-Languedoc* (1955), adm. de la *Cie de Constructions aéronautique du sud-est*, devenue *Sud-Aviation* (1956), adm. de la *Régie autonome des Pétroles* (janvier 1957), de la *Cie de Recherches de Pétroles au Sahara* (*C.R.E.P.S.*), de la *Sté de Gestion des Participations de la Régie autonome des Pétroles* (*SOGERAP*), membre suppléant du Conseil d'Administration du Bureau de Recherche du Pétrole B.R.P. ;

SALTES, Jean, François, Charles, Louis, second sous-gouverneur, puis premier sous-gouverneur de la *Banque de France* (1952-1960), censeur de la *Banque d'Etat du Maroc*, membre du Comité d'experts (charge de la réforme économique et financière) (septembre-décembre 1958), vice-président de la *Banque nationale de développement économique*, président directeur général du *Crédit National* (février 60), président de la *Sté pour la Conversion et le développement industriels* (*SODIC*), membre du comité de direction de la *Caisse Nationale de l'Energie ;*

SCHWEITZER, Pierre, Paul, adm. de la *Banque Européenne d'investissement*, censeur de la *Banque de France* et du *Crédit National* (jusqu'en 1960), second sous-gouverneur de la *Bque de France* (février 1960), commissaire du gouvernement près la *Cie Française de Raffinage ;*

THOMAZEAU, Yves, Louis, Ignace, secrétaire général, puis directeur du *Comptoir National d'Escompte de Paris*, adm. de la *Sté Civile du Canal de Panama ;*

TIXIER, Claude, vice-président de la *Banque Européenne d'Investissements* (1949-1958), administrateur de l'*Agence Havas ;*

TOURNIER, Jacques, chef de la mission de contrôle d'*Electricité de France* et de *Gaz de France* (1953), vice-président de la *Cie des Messageries Maritimes ;*

TURQUET, Françoise, contrôleur d'Etat aux *Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais* (1948) et du Bureau de Recherches de Pétrole ; chef de la mission de Contrôle économique et financier des entreprises de recherches, d'exploitation et de transport des produits pétroliers (novembre 1958), adm. de la *Sté des Pétroles de Madagascar ;*

VÉRON, Robert, Joseph, Antoine, adm. de la *Sté Française d'Equipement pour la navigation aérienne* et des *Cies d'Assurances L'Urbaine-Vie* et *L'Urbaine-Complémentaire* (1958) ;

WARNIER DE WAILLY, Gilles, insp. général des Finances, anc. adm. de la *S.N.C.F.* (Algérie), président de la Comm. de Contrôle du Commissariat à l'Energie atomique (1961), gouverneur de la *Banque de l'Algérie* (1962) ;

etc., etc.

On juge l'arbre à ses fruits, assure un vieux dicton. On serait tenté d'ajouter qu'on juge aussi la valeur de celui qui soigne l'arbre aux fruits que l'on récolte.

Dans ce cas, peut-on dire que la gestion technocratique de certaines de nos entreprises nationalisées donne toute satisfaction ?

Ce n'est pas l'avis, en tout cas, de la Cour des Comptes. A plusieurs reprises, celle-ci s'est indignée du gaspillage des deniers publics.

En 1960, son rapport faisait état des sommes considérables versées par l'Etat, à certaines entreprises du secteur nationalisé. Notons qu'il ne s'agit pas, cette fois, de subventions budgétaires allouées à des sociétés nationalisées pour compenser certaines charges ou pour combler leur déficit, mais de *prêts* et d'*avances,* qui ne sont pas des sommes versées à fonds perdus puisque les prêts et avances sont remboursables.

Que l'Etat accorde des facilités de trésorerie à certaines entreprises nationalisées momentanément gênées, cela se conçoit d'autant mieux que les dites sociétés n'ont pas toujours la possibilité de faire appel à l'emprunt. Mais il ne s'agit pas de cela : ces « *prêts* » et « *avances* » ne sont pas remboursés au Trésor, et c'est ce qui, précisément, a indigné la Cour des Comptes.

Au début de 1957, les avances faites à quatre grandes entreprises nationalisées par le Trésor s'élevaient à 691.200 millions de francs, ainsi répartie (4) :

E.D.F.	315	milliards
Charbonnages de France	265	milliards
Gaz de France	70	milliards
Gaz et Electricité d'Algérie ...	41,2	milliards

(4) En 1958, le trésor a, de nouveau, avancé 467 milliards au secteur nationalisé. Les chiffres manquent pour 1959 et 1960.

Au sommet de la pyramide technocratique :

LES SAGES

A la base de la pyramide technocratique se trouvent les millions de salariés du secteur public et nationalisé et des grands trusts.

Au-dessus, les encadrant, figurent les techniciens et les ingénieurs, le personnel supérieur administratif, financier, industriel et commercial.

Un degré plus haut, évoluent les responsables, **investis de fonctions impliquant une grande autorité.**

Au sommet de la pyramide règne les « directeurs », qui commandent, organisent, planifient et décident.

En s'appuyant sur des statistiques récentes et en attribuant à chacun de ces « directeurs » un traitement supérieur à 60.000 nouveaux francs par an (6 millions d'anciens francs), on estime que le nombre de ces technocrates ne dépasse pas 12.000.

Personnellement, nous basant sur les mêmes statistiques mais ne retenant que les traitements de plus de 100.000 N.F. (10 millions d'anciens francs) nous évaluons la caste purement technocraique à environ 3.200 personnes.

Ce sont donc ces 3.200 « directeurs » qui, sous la conduite de trois douzaines de Sages, entendent regenter 45 millions de Français et fixer, peut-être pour des siècles, l'avenir d'un vieux pays comme la France.

Nous vous présentons, à titre d'exemple (1) **quelques-uns de ces « Sages », pris parmi les plus notoires.**

A tout seigneur... Commençons par M. Monnet :

MONNET (Jean, Omer, Marie, Gabriel).

Né le 9.11.1888, à Cognac (Charente). Fils de Jean-Gabriel Monnet, exportateur de Cognac (« Propriétaires vinicoles de cognac J.G. Monnet et Cie »), **et de Mme, née Maria Demelle. Marié le 13.11.1934 à Moscou avec Mme Sylvia de Bondini (mariée en premières noces avce un sujet italien: divorcée à Moscou).**

D'abord, représentant de la firme familiale. Réformé au moment de la guerre 1914-1918, entra au ministère du Commerce. Chargé de mission en Angleterre (1917). Conseiller (officieux) dans les conférences préparatoires du Traité de Versailles. Délégué au Conseil Suprême économique interallié (1919). Secrétaire général adjoint de la S.N.D. (1920-1922). Vice-président-fondateur (1926) de la banque Blair and C° Foreign Corporation, **de Paris (absorbée par la** Bank of America). **Adm. de l'Union des Mines et des** Phosphates de Constantine. **Conseiller financier du général chinois Tchang-Kaï-Chek (1935). Fondateur de la banque** Monnet-Murnane **(U.S.A.), correspondante de la** China Finance Development Corp. **Co-auteur du plan de « fusion » des empires français et britanniques proposé à la France par le gouvernement anglais en juin 1940. Membre du** British Supply Council **à Washington (1940) au titre de représentant de S.M. britannique. Co-rédacteur du « Victory Program » américain. Envoyé spécial de Harry Hopkins à Alger (1943). Commissaire à l'Armement, à l'Approvisionnement et à la Reconstruction du Comité Français de Libération Nationale. Signataire des accords prêt-bail avec les U.S.A. (1945). Auteur du « Plan Monnet » et Commissaire général du Plan de Modernisation et d'Equipement (1946). Président de la Conférence préparatoire du « Plan Schuman » (1950). Membre du « Comité des Sages » (1951). Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (1952-1955). Entre temps : membre du Conseil de l'Economie Nationale, de la Commission des Investissements, de la Commission de la Répression des fraudes fiscales, du Comité de Productivité, Président du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe (1956). Surnommé :** « l'homme mystérieux de la petite

(suite page 94).

(1) La documentation utilisée pour ces notices est extraite : des **Documents Politiques** de M. Roger Mennevée (période 1950-1962), des diverses éditions du **Who's who in France** et des archives personnelles de Henry Coston.

Comme ces entreprises étaient incapables de rembourser, un arrêté — un simple arrêté — pris le 3 avril 1957, ouvrit un crédit de 650 miliards sous forme de dotation de capital en faveur de l'*E.D.F.*, du *Gaz de France* et des *Charbonnages de France*. Par un simple jeu d'écritures, on épongea ainsi la dette des dites sociétés nationalisées.

Ce n'était déjà pas mal. Mais il y eut mieux, et c'est ce qui fit regimber la Cour des Comptes : le budget de 1957 s'étant fait rembourser *fictivement* 650 milliards d'avances consenties antérieurement par le Trésor, cette somme fut portée en recette ! (5) M. René d'Argile qui, seul peut-être dans la presse de droite, soulignait cet habile escamotage, concluait :

« *La comptabilité est une bien belle chose entre les mains de nos technocrates !* »

G. V.

---

(5) L'opération fut conduite, Guy Mollet **regnante**, par les collaborateurs directs de feu Paul Ramadier, MM. Ph. Huet, G. Plescoff et Marc Vienot (qui venait de remplacer M. Claude Pierre-Brossolette), tous inspecteurs des Finances.

Dans chacun des numéros mensuels de

LECTURES FRANÇAISES

vous trouverez :

- **une étude sur l'un de nos grands journaux ;**
- **le portrait d'une célébrité de la Presse, de la finance ou de politique ;**
- **le panorama des journaux et revues politiques ;**
- **des échos et des informations sur les coulisses de la politique française et de la politique internationale.**

Suivre LECTURES FRANÇAISES
***c'est connaître* L'ENVERS DU DÉCOR**

Europe » (H. Coston) et « L'imperator de l'Europe » (R. Mennevée) (1).

ARDANT (Gabriel).

Né le 29.1.1906 à Bex (Suisse). Fils de Martial, Antoine, Gabriel Ardant, et de Mme, née Claire Michel. Frère de Henri Ardant, ancien inspecteur des Finances, ancien directeur général de la Société Générale et de diverses sociétés financières, industrielles et commerciales. Marié en avril 1937 avec Mlle Louise Bernin.

Etudes à la Faculté de Lettres et de Droit et à l'Ecole des Sciences Politiques (1925). Entra à l'Inspection des Finances (1929). Chef de cabinet de L.-O. Frossard, ministre du Travail (gouvernement Pierre Laval, 1935), directeur du cabinet de Henri Queuille, ministre des Travaux publics (gouvernement Chautemps, 1938). Pendant la guerre, au ministère des Finances. Conseiller technique au cabinet Félix Gouin, président du Gouvernement provisoire (1946). Secrétaire général du Comité Central d'Enquête sur le coût et le rendement des services publics (1946). Commissaire général à la Productivité, depuis octobre 1953. Membre du groupe d'études pour l'amplification du programme économique, dit « des dix-huit mois » (juin 1954). Conseiller officieux du président Mendès-France (1954), avec lequel il écrivit et publia en 1954 : « La Science économique et l'action ». Membre du Comité de direction des Cahiers de la République (de Pierre Mendès-France). Nommé Inspecteur général des Finances en mai 1956. Considéré comme le « dictateur à la productivité ».

ARMAND (Louis, François).

Né le 17.1.1905, à Cruseilles (Hte-Savoie). Fils de Jean-Marie Armand, instituteur, et de Mme, née Marie-Clotilde Masson, institutrice. Marié le 24.9.1928 avec Mlle Geneviève Gazel (4 enfants: Maurice, Joseph, Jeannine (2) et France-Marie).

Ancien polytechnicien. « Major » de sa promotion à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines. Ingénieur des Mines à Clermont-Ferrand (1929). Ingénieur au Service Central du Matériel de traction à la Cie des Chemins de fer du P.L.M.) (1934), puis ingénieur en chef. Directeur du service du Matériel (1937). Responsable du groupe clandestin « Résistance-Fer » (1943-1944). Arrêté par les Allemands le 25.6.1944 ; libéré le 18.8.1944 à la suite des accords Nordling. Directeur général adjoint de la S.N.C.F. (1946) et adm. de la Sté Fse des Transports et Entrepôts Frigorifiques (1947). Membre du Conseil de l'Economie de la S.N.C.F. (1949). Président de l'Union Internationale des Chemins de fer, adm. des Pétroles Serco (1951), des Charbonnages Nord-Africains (1952), de la Cie Internationale des Wagons-Lits (1952), président de la S.N.C.F. (1955). Président de l'Euratom. Membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques (1960). Est (ou fût) en outre : membre du Conseil supérieur du Pétrole, du Conseil Scientifique du Commissariat à l'Energie Atomique, de la Commission de l'Energie au Commissariat Général du Plan, de la Commission de l'Electro-Industrie d'Outre-Mer, de la Commission d'Enquête sur les disparités des prix français, du Bureau de Recherches géologiques et minières, du Comité de la Revue Synthèse, directeur du Comité d'Organisation de la Z.O.I.A. N° 1 (devenu Bureau d'Organisation des Ensembles Industriels Africains), président de la Commission de l'Energie Nucléaire du Comité Intergouvernemental de Bruxelles, du Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Polytechnique et des Houillères du Bassin de Lorraine, adm. de Socantar, de Cofirep, d'Amonia, etc... L'un des auteurs du « Plan Rueff-Armand » (1961). Classé par Entreprise (avril 1953) parmi « Ceux qui comptent » et par le journal L'Express (novembre 1953) parmi les « 100 qui portent l'avenir » (3).

ASSEMAT (Georges).

Né le 11.11.1900 à Oran. Fils de Joseph Assemat, géomètre et de Mme, née Marie Pelarey. Marié le 10.4.1929 avec Mlle Odette Tassart (un enfant : Claude, ancienne danseuse de l'Opéra, mariée à M. Maurice Terrin).

Ancien polytechnicien, diplômé de l'Ecole des Sciences politiques. Docteur en Droit. Refusé à l'Inspection des Finances. Rédacteur, puis chef de service et directeur

(suite page 96).

---

(1) Sources : **Les Documents**, 1952-1953. — « **La Haute Banque et les tructs** », par H. Coston . (trois chapitres consacrés à M. J. Monnet). — « Who's who in France » (1961-1962). — Archives personnelles.

(2) Mariée à Nicolas du Pré de St-Maur, ingénieur du génie maritime, fils d'Antoine du Pré de St-Maur, et de Mme, née de La Panouse (parente des Wendel, Vogüe et Debré) et frère de Jean du Pré de St-Maur, haut fonctionnaire des Finances.

(3) Remarquons que **L'Express** est l'hebdomadaire du groupe politico-économique de M. Mendès-France, et que la revue **Entreprise** est inspirée par M. Jean Monnet.

VIII

Les technocrates contre les professions libérales

PARTISANS de la concentration des entreprises, pour les raisons que l'on sait, les technocrates le sont aussi de la disparition des professions libérales, ou plus exactement de la fonctionnarisation, plus ou moins poussée, des divers éléments qui les composent.

Si la technocratie triomphait, il ne faudrait plus chercher, dit M. Roger Priouret (1), la classe moyenne de demain sur le tableau de l'Ordre des Avocats et parmi les inscripitons au registre du commerce, mais dans la liste des adhérents à la Caisse Nationale des Cadres.

Les avocats, les avoués, les notaires — auxquels d'ailleurs nos technocrates n'ont pas encore osé s'attaquer ouvertement — sont menacés de l'*office juridique* où les affaires seront traitées à la chaîne comme la charcuterie à Chicago. (2)

Le plan Armand-Rueff, émanation-type de l'esprit technocratique, vise d'ailleurs nommément les notaires. Il s'occupe aussi des pharmaciens, auxquels il voudrait que l'on enlevât la vente des produits les plus courants, non pour satisfaire la clientèle, — qui n'y trouverait aucun avantage, — mais pour affaiblir ces entreprises de caractère familial au profit des magasins à succursales multiples réputés mieux équipés et moins onéreux.

Pour les médecins, qui subissent, eux, les assauts répétés de l'Administration, ce serait le « *centre de diagnostics et de soins* ». Ils y seraient obligatoirement attachés, comme l'ingénieur à son usine.

Mais on ne peut y parvenir, comme cela, tout de go : une préparation est nécessaire. Il faut, d'abord, détruire l'organisation actuelle et, surtout, rompre avec la tradition qui veut que le malade soit libre de prendre le médecin de son choix. C'est par

---

(1)R. Priouret : « **La République des députés** ». Paris 1959.

(2) Le groupe **Patrie et Progrès**, d'esprit éminemment technocratique, ne fait pas mystère de ses intentions. Dans son mensuel de décembre 1961 il préconise non seulement « **une planification impérative tendant à accroître et à orienter les investissements, à relever le taux de croissance, à concentrer les entreprises** », mais aussi « **la liquidation des privilèges hérités du passé et des rentes abusives résultant de l'utilisation de la législation par des groupes de pression professionnels : notaires, pharmaciens, laboratoires pharmaceutiques, ordre des architectes, médecins non conventionnés, etc...** »

au ministère des Finances. Ancien collaborateur de Louis Loucheur (avec lequel il participe notamment à la Conférence des Réparations de la Haye et aux travaux de la S.D.N. à Genève). Joseph Caillaux, Abel Gardey, Marcel Régnier et Paul Marchandeau (1929-1938), soit au cabinet ministériel, soit à la Commission des Finances du Sénat. Directeur de la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat (1938). Vice-président directeur général de la Banque Française du Commerce Extérieur, depuis sa création (1948). Administrateur de la B.N.C.I. et de la B.N.C.I.-Afrique, président directeur général de Socantar, vice-président de Pechelbronn, administrateur d'Antar-Pétroles de l'Atlantique, de Pechelbronnrep, président de la Société Nationale du Cameroun. Ancien administrateur de la Caisse Marocaine des Marchés.

BLOCH-LAINÉ (François).

Né le 25.3.1912 à Paris. Fils de Frédéric Bloch (1), associé-gérant de la banque Lazard frères et Cie, et de Mme, née Georgette-Marie-Suzanne Lainé. Marié avec feu Mlle A.-M. d'Abbadie d'Arrast (d'une famille apparentée aux Lasserre de Monzie, de Beaufort, de Saint-Chamas). De cette union sont nés 4 enfants (Jean-Michel (2), Jean-François, Jean-Louis, Olivier).

Ancien de l'Ecole libre des Sciences Politiques. Inspecteur des Finances. Attaché financier en Chine. Conseiller financier du Haut Commissaire de France en Indochine. Directeur du Trésor au ministère des Finances. Président de la Caisse Centrale de la France d'Outremer. Directeur général de la Caisse Générale des Dépôts et Consignations, chargé de gérer les trois fonds de « reconversion » créés en 1954. Est, en outre, président du Bureau d'Investissements en Afrique, de la Société Centrale pour l'Equipement du Territoire, de la Société d'Etudes pour le Développement économique et social et de la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignations. Membre du Comité Technique de Diection de l'Organisation des Régions Sahariennes, du Consell général de la Banque de France. Censeur du Crédit National. Administrateur du Crédit Foncier de France, du Sous-Comptoir des Entrepreneurs, de l'Omnium Nord-Africain, de la Cie Internationale des Wagons-lits, de la Société de l'Ouenza. Administrateur suppléant de la Banque Européenne d'Investissements. De par ses fonctions à la Caisse des Dépôts et Consignations, véritable réservoir des « liquidités », M. Bloch-Lainé est considéré comme le « dictateur du crédit ». (Surpris par l'étendue des pouvoirs de M. Bloch-Lainé, le Crapouillot s'est étonné « qu'après avoir réglementé l'ubicuité des administrateurs de sociétés, on laisse un fonctionnaire assumer, en sus de ses fonctions normales au ministère, six postes d'une telle importance ».)

(1) Eugène, Maurice, Henri, Jean, Frédéric Bloch, né le 24.2.1887, à Paris, fut autorisé à modifier son nom et à s'appeler Bloch-Lainé par décret du 24.10.1925. Après des études de Droit, il évolua dans les avenues du Pouvoir : il appartint au cabinet ministériel de L.-L. Klotz et fut chargé de mission à Londres et à New-York pendant la guerre de 1914-1918. Après l'armistice, son protecteur, Klotz, le nomma inspecteur des Finances et le fit décorer de la Légion d'honneur. Il se fit mettre en « service détaché » par l'Administration des Finances et fut nommé directeur de diverses banques et sociétés. En juillet 1929, la banque **Lazard frères et Cie** en fit l'un de ses directeurs en remplacement de M. Raymond Philippe. Il fut ainsi, un peu plus tard, l'associé-gérant de cette grande banque d'affaires qu'il représenta dans diverses entreprises. Il mourut en 1954.

(2) Jean-Michel Bloch-Lainé est marié à Mlle Caroline de Dampierre, fille du vicomte Gérard de Dampierre et de feu la vicomtesse, née Elisabeth Miral.

BOULLOCHE (André, François, Roger, Jacques).

Né le 7.9.1915 à Paris. Fils de Jacques Boulloche, inspecteur général des Ponts et Chaussées, et de Mme, née Hélène Chaperon. Marié en premières noces avec Mlle Anne Richard (trois enfants: Robert, Agnès, Jacques), en secondes noces avec Mlle Odile Pathé.

Ancien polytechnicien, licencié en Droit. Prit part à la Résistance et fut fait Compagnon de la Libération. Directeur du cabinet de Paul Ramadier (présidence du Conseil 1947, ministère de la Défense Nationale, 1948-49). Chef du service de l'Infrastructure du Secrétariat à l'Air. Directeur des Travaux Publics de l'Urbanisme et de l'Habitat au Maroc (1955). Directeur du cabinet du président Bourgès - Maunoury (1957). Délégué général adjoint à l'Organisation Commune des Régions Sahariennes. Ministre délégué à la présidence du Conseil (gouvernement De Gaulle, 1958-1959), puis ministre de l'Education Nationale (gouvernement Debré, 1959). Conseiller d'Etat en service extraordinaire (1960).

(suite page 98).

le truchement de la Sécurité Sociale qu'on espère y parvenir. D'où l'offensive récente que l'on connaît.

Le Dr Maurice Luzuy, membre de l'Académie de Chirurgie et dirigeant de syndicats médicaux, a compris que la prétendue « *réforme de la Sécurité Sociale* » fait partie du plan technocratique. Il l'a clairement expliqué à ses confrères :

« *Nous avons*, écrit-il dans la Presse Médicale, *la preuve par l'aveu de techniciens qui entourent le ministre des Finances*, que ce sont les technocrates qui préfèrent le système de convention individuelle parce qu'elle coûte moins cher.

« Elle représente pour eux un triple avantage : d'une part, elle donnera à l'opinion publique un apaisement démagogique ; d'autre part, elle rejettera sur les médecins la responsabilité de l'échec de ce qu'on veut appeler une réforme de la Sécurité sociale ; enfin, elle évitera de poser dès maintenant le problème dans sa vérité, à savoir : lorsqu'un assuré social de 1939 gagnait 1.000 francs par mois, la caisse de Sécurité sociale recevait 900 francs par an. Lorsque le même assuré social gagne en 1959 55.000 par mois, la caisse de Sécurité sociale reçoit 108.000 francs par an. Où est passé la différence d'une cotisation augmentée de 123 fois ?

« Pour ce prix exorbitant les malades ont-ils été mieux aidés ? Non. Les invalides ont-ils évité la misère ? Non. Les vieillards ont-ils été secourus ? Non, puisqu'il a fallu créer pour eux la vignette des automobilistes.

« On ne répétera jamais assez que le budget social de la nation est de 4.300 milliards. Sur ce chiffre, les soins médicaux coûtent de 50 à 65 milliards, ni plus ni moins que les frais de gestion de la branche Sécurité sociale. Il faudrait les doubler pour faire passer le remboursement aux malades de 40% à 80%, mais pour éviter de prendre ces 65 milliards dans la caisse du budget général, il faudrait que la Sécurité sociale fasse des économies. Cela représente un effort d'imagination et de volonté. Il est tellement plus facile de dire : c'est la faute des médecins. »

La vérité, c'est que la technocratie veut étatiser la médecine et fonctionnariser les médecins comme elle étatise et fonctionnarise tout ce qui échappe à son pouvoir.

J. M.

Contrairement aux individus, toutes les entreprises n'ont pas droit à la vie. Celles qui sont médiocres (c'est-à-dire jugées telles par les technocrates. N.D.L.R.) **et qui entraînent un gaspillage d'hommes et de matériel** (selon ces mêmes technocrates) **freinent l'expansion de l'activité générale. Il faut introduire dans notre droit la notion d'expropriation pour cause de « médiocrité industrielle » et au moins surtaxer les entreprises à productivité insuffisante au lieu de les exonérer.**

François BLOCH-LAINE
(Déclaration aux Jeunes Patrons,
Janvier 1962).

CHALANDON (Albin, Paul, Henri).

Né le 11.6.1920 à Reyrieux (Ain). Fils de Pierre Chalandon et de Mme, née Claire Cambon. Frère de Gabriel Chalandon, ancien polytechnicien, ingénieur militaire en chef de l'Armée de l'Air. (Appartient du côté paternel, à une famille bourgeoise du Lyonnais et du Maconnais, illustrée par Jean Chalandon, négociant à Lyon, fusillé comme agent royaliste sous la Révolution, par son fils, Antoine-Elisabeth Chalandon, adjoint au maire de Lyon sous la Révolution, et par son petit-fils, Mgr Georges Claude Louis Pie, Evêque de Belley, puis archevêque d'Aix sous le second Empire). Marié le 10.7.1951 avec la princesse Salomé Murat, fille du prince Achille Murat (administrateur de Sociétés), petite-fille du marquis de Chasseloup-Laubat (de la Banque des Pays du Nord), arrière-petite-fille du banquier Stern, et sœur de la comtesse Antoine de Boissieu (la belle-fille du comte Albert de Boissieu, du trust Schneider).

Licencié ès Lettres. Inspecteur des Finances. Attaché au cabinet du Président Léon Blum (1946-47). Chargé de mission au cabinet de René Mayer, ministre des Finances (1947-48). Membre du Comité de Réorganisation de l'Aéronautique (1948). Directeur de la B.N.C.I.-Afrique (1949). Présentement : administrateur-directeur général de la Banque Commerciale de Paris (de M. Bloch-Dassault), président directeur général de la Société des Grandes Entreprises de Distribution Inno-France, administrateur de Francarep, des Sucreries d'Outre-Mer, du Bon Marché. Cofondateur, trésorier (1958-1959) puis secrétaire général (1959) et théoricien économique de l'U.N.R.

CHAVANON (Christian).

Né le 12.3.1913 à Pontivy (Morbihan). Fils de H. Chavanon, avocat, et de Mme, née Jeanne d'Haucourt. Marié le 11.1.1941, avec Mlle Marguerite Enselme (2 enfants : Yves, Anne).

Etudiant en droit. Avocat à la Cour de Bordeaux. Auditeur, puis maître des Requêtes au Conseil d'Etat (1946). Conseiller juridique des Houillères nationales (1945-1946). Directeur du cabinet de Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction (1951-1953). Professeur à l'Ecole Nationale d'Administration et à l'Institut d'Etudes Politiques. Président directeur général de la S.N.E.P. (1953-1955). Président de la Commission de modernisation et d'équipement des entreprises de presse (commissariat de Plan, 1954). Directeur du cabinet de Jean Meunier, secrétaire d'Etat à la Fonction Publique (1957). Secrétaire général au ministère de l'Information (1958). Directeur général de la Radiodiffusion-Télévision française (1958-1960), vice-président de l'Union Européenne de Radio-Diffusion, membre du Haut Comité d'Etude et d'Information sur l'Alcoolisme (1958). Président directeur général de l'Agence Havas (1960).

CLAPPIER (Bernard).

Né le 9.11.1913 à Limoges. Fils du Dr. Georges Clappier et de Mme, née Andrée Gérard. Marié le 12.4.1941 avec Mlle Tristane de Castheu (six enfants : Béatrice, Marie-France, Chantal, Claude, Brigitte, Christine).

Ancien polytechnicien, diplômé de l'Ecole libre des Sciences politiques. Adjoint à l'Inspection des Finances (1939). Adjoint au secrétaire général de la Production Industrielle (Bichelonne, 1943). Directeur du cabinet de R. Schuman, ministre des Finances (1947), président du conseil (1947) et ministre des affaires étrangères (1948-1950). Directeur des relations économiques extérieures au ministère des Affaires économiques (depuis 1951). Administrateur d'Electricité de France.

DREYFUS (Pierre).

Né le 18.11.1907 à Paris. Fils d'Emmanuel Dreyfus et de Mme, née Madeleine Bernard. Marié le 9.3.1936 avec Mlle Laure Ullmo.

Etudiant en Droit ; se présente sans succès au Conseil d'Etat en 1939. Entra au ministère de l'Industrie et du Commerce comme conseiller technique (1935). Mobilisé en 1939 (sergent d'Infanterie). Inspecteur général de l'Industrie et du Commerce, puis chef du Corps de l'Inspection générale. Directeur du cabinet de Robert Lacoste, ministre de l'Industrie et du Commerce (1947-1949). Président des Houillères de Lorraine (1950). Administrateur des Charbonnages de France (1954). Président de la Commission de l'Energie au Commissariat général du Plan. Directeur du cabinet de Bourgès-Maunoury, ministre de l'Industrie et du Commerce (gouvernement Mendès-France, 1954). président directeur général de la Régie Renault (depuis 1955) ; président de la Société des Aciers fins de l'Est et administrateur d'Ugilor. A déclaré à Entreprise (15.7.1957 : « Au point où nous en sommes de la direction de l'Economie, on peut constater que dans les pays de libre entreprise les industries seraient complètement perdues, et cela même aux U.S.A., si elles n'étaient guidées quand elles ont à réaliser de grands projets (...). Il est évident

(suite page 100).

IX

Les " techniciens " dans les cabinets ministériels

SELON la constitution, — celle de la IVe aussi bien que celle de la Ve — c'est l'électeur qui, en élisant le député, inspire la politique dont l'exécution relève du conseil des ministres.

C'est donc, en principe, le conseil des ministres qui détient l'autorité. Mais, dans la pratique, les ministres sont bien incapables de faire face, seuls, à la tâche gigantesque qui leur incombe. Aussi chacun d'eux s'entoure-t-il d'hommes compétents qui doivent le seconder et qui, en fait, exercent le pouvoir en son nom.

C'est d'abord son directeur de cabinet, qui signe — s'il a une délégation spéciale — tous les documents courants, à l'exception bien entendu des décrets ; qui le représente dans les manifestations et dans les réceptions où il ne peut se rendre ; qui reçoit à sa place les importuns de qualité. Le directeur de cabinet est surtout le représentant politique du ministre.

Le chef de cabinet est souvent l'adjoint du premier. C'est vers lui que l'on dirige les quémandeurs de faveurs particulières, les personnes recommandées par les parlementaires et les électeurs influents. Si le directeur de cabinet s'occupe particulièrement de la vie parlementaire du « patron », le chef de cabinet veille à ses intérêts électoraux.

Ces deux personnages sont flanqués de secrétaires, d'attachés, de conseillers techniques et de chargés de missions. dont les fonctions sont mal définies, mais qui jouent un rôle important dans la vie du cabinet.

Dans la plupart des cas, le ministre fait appel, pour remplir ces fonctions, à des « techniciens » venus des grands corps de l'État (voir l'étude consacrée aux inspecteurs des Finances).

Les attachés de cabinet sont parfois des amis politiques ; les directeurs et chefs de cabinet sont très souvent des inspecteurs des Finances ou de hauts fonctionnaires.

Les statistiques indiquent que c'est le gouvernement Mendès-France qui, entre 1945 et 1955, eut le plus grand nombre de *techniciens*, et le gouvernement Blum qui en eut le moins (1).

---

(1) Curieux rapprochement : c'est précisément Léon Blum qui préfaça l'édition française du fameux livre de Burnham sur les technocrates...

que le chef d'orchestre ne peut être qu'une autorité totalement indépendante : l'Administration (...) Je sais que l'on craint beaucoup l'Administration. Le réflexe est normal, mais, croyez-moi, l'on ne perdrait rien à annoncer les couleurs (...) Il faut exorciser un certain nombre de mots. Les Français sont allergiques aux mots planification et dirigisme, synonymes de pénurie et de répartition ».

DUHAMEL (Jacques).

Né le 24.9.1924, à Paris. Fils de Jean Duhamel, délégué général du Comité (patronal) des Houillères, et de Mme, née Hélène Rochut. Marié le 14 juin 1947, avec Mlle Colette Rousselot (fille du président de la Cie Générale Rousselot, **adm. des** Tanneries Françaises, **des** Engrais de Roubaix, **des** Colles du Nord, **du** Crédit Général d'Escompte et de Dépôts, **de la** Polysar, **etc...), actionnaire et animatrice des** Editions de la Table Ronde **(1). (4 enfants : Jérôme, Olivier, Stéphane et Gilles).**

Etudes : Faculté de Droit, Faculté des Lettres, Ecole d'Administration. Participa à la Résistance. Auditeur au Conseil d'Etat (1947). Conseiller technique d'Edgar Faure, secrét. d'Etat aux Finances (1949), ministre du Budget (1950), président du Conseil (1951, 1955-1956). Conseiller technique de René Mayer, garde des Sceaux (1950). Maître des Requêtes au Conseil d'Etat (1954). Commissaire Général adj. à la Productivité (1958). Délégué général, puis directeur général du Centre National du Commerce extérieur. Entre temps : chroniqueur politique de la revue (mendésiste) La Nef.

ELGHOZY dit ELGOZY (Salomon, Georges).

Né le 15.3.1909 à Oran. Fils de Juda Léon Elghozy et de Mme, née Régine Pariente. Marié le 14.3.1946 avec Mlle Joséphine-Suzanne Benazeraf.

Docteur en médecine et pharmacien de 1re classe. Préparateur de cours et de conférences, puis chef de travaux pratiques. Chef de mission de la Santé Publique (1944-1945). Ensuite, successivement Directeur adj. des Relations Economiques Extérieures, chargé des Importations au Ministère des Finances, conseiller supérieur du Commerce, inspecteur général de l'Economie Nationale, secrétaire général adj. du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Economique Européenne, conseiller technique d'Edgar Faure, ministre des Finances (1954), de P. Mendès-France, président du Conseil (1955), d'André Maroselli (1956-1957) et de Félix Houphouet-Boigny (1958), ministres de la Santé Publique, et d'André Malraux, ministre d'Etat (depuis 1959).

FRANCK (Louis, Joseph, Emile) (précédemment ROSENSTOCK, puis ROSENSTOCK-FRANCK (2).

Né le 28.4.1906 à Jaffa (Palestine). Fils de Achille Rosenstock et de Mme, née Marie Franck. Marié avec Mlle Rose-Marie Gorodichze (3 enfants : Guillaume, Anne, Doris).

Ancien polytechnicien, docteur en droit. Ingénieur, puis ingénieur en chef des Manufactures de l'Etat (1928-1946). Directeur (1947), puis directeur général des Prix et des Enquêtes Economiques (1949). Membre du Conseil général de la Banque de France **(1955). Adm. des** Mines Domaniales de potasse d'Alsace, **de** l'Urbaine-Incendie **et de la** S.N.C.F. **Auteur de divers ouvrages sur la corporation et le fascisme italien. Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.**

GOETZE (Roger, Auguste, Alexandre, César).

Né le 6.12.1912 à Paris. Fils de Frédéric Goetze, industriel, et de Mme, née Eugénie Dupraz. Marié le 10.4.1935 avec Mlle Marcelle Charpentier (un enfant : Jean-René).

Etudes au Lycée Carnot, puis en Sorbonne et à l'Ecole des Sciences politiques (licencié ès Sciences, ès Lettres et en Droit). Nommé inspecteur des Finances en 1937. Directeur général des Finances d'Algérie (1942-1949). Directeur au Commissariat aux Finances du Comité Français d'Alger (1943). Directeur du Budget (1949). Directeur du cabinet de Pierre Mendès-France, ministre de l'Economie Nationale (1944). Successivement administrateur du Gaz de France, **de la** S.N.C.F., **de la** Société de l'Ouenza. **Présentement sous-gouverneur du** Crédit Foncier de France, **directeur général honoraire au ministère des Finances, président de la** S. N. Repal, **administrateur de** Copefa, **de la** Cie Française d'Epargne et de Crédit, **de la** Banque de l'Al-

(suite page 102).

(1) Dont **Publicis** (de M. Bleustein-Blanchet) est gros actionnaire. Notons que M. Jacques Duhamel a lui-même souscrit à l'augmentation de capital de septembre 1954, lorsque **Publicis** entra officiellement dans l'affaire.

(2) Par décret du 19-1-1950, M. Rosenstock a été autorisé à s'appeler Rosenstock-Franck; puis un décret du 23-9-1955 lui permit de s'appeler Franck.

Il nous paraît intéressant de donner ici, à titre d'exemple, les noms de quelques-uns d'entre eux :

Jean-Claude ACHILLE, ing. des Mines : cabinets de MM. Lemaire, Ramonet et P. Ribeyre ;

Robert BLOT, insp. des Finances : cabinets successifs de M. Edgar Faure (1949-50, 1953-54, 1954-55, 1955) ;

† Georges BORIS, conseiller d'Etat en service extraordinaire (ancien secrétaire du financier Loewenstein) : cabinets de MM. Léon Blum, Mendès-France, André Philip ;

André BOULLOCHE, anc. polytechnicien, ing. des Ponts et Chaussées : cabinets de MM. Ramadier, Béchard et Bourgès-Maunoury ; puis ministre (gouv. De Gaulle).

Vincent BOURREL, insp. de l'Economie Nationale : cabinets de MM. Paul Reynaud (1938, 1940, 1948, 1953-54), Biondi et et F. Arnal ;

Dominique BOYER, insp. des Finances : cabinets de MM. Queuille, Buron, Abelin ;

René BROUILLET, conseiller référendaire à la Cour des Comptes ; cabinets de MM. J. Jeanneney, De Gaulle et G. Bidault ;

Jacques BRUNSCHWIG-BORDIER, insp. général de l'Administration : cabinets de MM. D. Catroux (gouv. Mendès-France), Duvaux et Terrenoire ;

Jacques-Henri BUJARD, insp. de l'Economie Nationale : cabinets de MM. Pinay, Chastellain, Bourgès-Maunoury, Gaillard, Boscary-Monservin, Houdet, Rochereau ;

Jean CAHEN-SALVADOR, conseiller d'Etat : cabinets de MM. Ch. Spinasse, Pomaret et Buron ;

Comte Jacques de CHALENDAR, insp. des Finances : cabinets de MM. Vallery-Radot et Bettencourt ;

Dominique CHATILLON, insp. des Finances : cabinets de MM. Gaillard et Pflimlin ;

Jean CHEYLUS, conseiller à la Cour des Comptes ; cabinets de MM. Pierre de Félice et P. Bacon ;

Claude CHEYSSON, diplomate : cabinets de MM. Mendès-France et Savary ;

Comte Thierry de CLERMONT-TONNERRE, insp. des Finances : cabinets de MM. Y. Bouthillier, Pierre Cathala et Bourgès-Maunoury ;

Maurice CRUCHON, direct. gén. au Ministère des Finances : cabinets de MM. E. Monick, Lepercq, Pleven (1945, 1947, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1958) et R. Mayer ;

Philippe DARGENTON, insp. des Finances : cabinets de MM. Abelin, Pinay, Giscard d'Estaing et Baumgartner ;

Jean DENIAU, insp. des Finances : cabinets de MM. Bourgès-Maunoury et Paul Ribeyre ;

Charles DEUTSCH, ing. des P. et Ch. : cabinets de MM. Chochoy, Lemaire et A. Conte ;

Georges DUMAS, insp. des Finances : cabinets de MM. J. Filippi, de Chevigné et Boulloche ;

Alphonse DUTOUQUET, adm. Affaires Economiques : cabinets de MM. Longchambon, Dulbos, Marie, Queuille, Laforest et Dulin ;

Jacques EISENMANN, ing. des P. et Ch. : cabinets de MM. Chaban-Delmas, Corniglion-Molinier et Pinton ;

Georges ELGOZY, insp. gén. de l'Economie nationale : cabinets

gérie, du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, de l'Union Générale des Pétroles, de l'Union Industrielle des Pétroles, de la Sté d'Etudes des Marchés Européens du Gaz d'Hassi R'Mel transporté par canalisations (Somarel). Membre du Comité Technique de l'Organisation Commune des Régions Sahariennes et du Conseil Economique et Social. Ancien conseiller technique au Cabinet du Général De Gaulle (1958-1959). Se flatte d'avoir, de 1949 à 1957 « préparé huit budgets pour la France » et d'avoir servi de « dossier vivant » au cours des réunions de l'O.T.A.N., à Lisbonne, à Bruxelles et à Rome. Est considéré, avec M. Paul Moch, comme l'un des grands « patrons » du pétrole.

GUILLAUMAT (Pierre).

Né le 5.8.1909 à la Flèche (Sarthe). Fils du général Adolphe Guillaumat, et de Mme, née Louise Bibent. Marié le 6 février 1946, avec Mlle Monique Villemain (3 enfants : Anne, Jean, François).

Etudes : Prytanée militaire de La Flèche, Ecole Polytechnique. Ingénieur des Mines. Chef du Service des Mines en Indochine (1934-1939), en Tunisie (1939-1943). Directeur des Carburants (1944-1951). Administrateur général délégué du Gouvernement près le Commissariat à l'Energie Atomique (1951-1958). Président du conseil du Bureau de Recherches de Pétrole (jusqu'en 1959). Membre du Conseil Général des Mines (1955-1958). Ministre des Armées (Cabinet De Gaulle et Debré, 1958-1959), ministre délégué auprès du Premier Ministre (1960), chargé de l'intérim de l'Education Nationale (nov. 1960).

HIRSCH (Etienne).

Né le 24.1.1901, à Paris. Fils de Richard Hirsch et de Mme, née Marianne Schwenk. Marié le 24.7.1925 avec Mlle Thérèse Bernheim (4 enfants).

Ingénieur civil des Mines. Entra au Laboratoire des recherches de Kuhlmann en 1924. Administrateur délégué de la Sté Marles-Kuhlmann, de la Sté des Produits chimiques Ethyl-Kuhlmann et de la Société Technique pour l'amélioration des Carburants. Dès 1940, rallia le Comité du général De Gaulle à Londres, où on le chargea de la direction d'un service d'Armement, ainsi que de l'approvisionnement des territoires ralliés à la France Combattante. Collaborateur de Jean Monnet à Alger (juillet 1943) ; puis, à partir de 1946, au Commissariat général du Plan. Nommé commissaire général adjoint en 1949 et Commissaire général en 1952. Participa en 1951-1952 aux travaux du « Comité des Sages », ainsi qu'à ceux de la C.E.D. Président du Comité d'Armement (1951-1952). Membre du Haut Comité d'Etudes et d'Information sur l'Alcoolisme. Président de la Commission de l'Euratom (1959-1961).

LEMARESQUIER (Pierre).

Né le 14-12-1905 à Paris. Fils de Charles Lemaresquier, architecte. et de Mme, née Germaine Ribaucour. Frère de Mme Michel Debré. Marié le 6.8.1932 avec Mlle Denise Molié.

Ancien de Normale Supérieure. Agrégé de mathématiques. Professeur au Lycée français de Rome. Mobilisé en 1939 à la 1re Division légère mécanique (D.C.A.), puis muté à l'Etat-Major de l'Armée de l'Air. Nommé par le gouvernement de Vichy professeur au Prytanée de La Flèche replié à Valence. En 1944, entra au Bureau d'Etudes de Travaux Publics, dirigé par Albert Caquot, puis au cabinet Bedaux (1945). Occupa ensuite divers emplois dans la reconstruction et la manutention. Directeur (1950-1956) de l'Association Française pour l'Accroissement de la Productivité, dont le rôle est de réaliser la politique définie par le Comité National de la Productivité (groupe privé dont les fonds proviennent de subventions gouvernementales et administratives, et dont la structure tripartite comprend des représentants du patronat et des syndicats, dominés par ceux de l'Administration). Conseiller culturel à l'Ambassade de France à Ankara (1956). Directeur des Anciens Ets René Gobert (1958). Secrétaire général de l'Association Française pour le contrôle industriel de qualité. Professeur au Centre d'Etudes Supérieures de Technique industrielle et directeur de l'Institut Supérieur des Matériaux et de la Construction Mécanique.

LEWANDOWSKI (Dominique).

Né le 24.2.1927, à Paris. Fils de Georges Lewandowski (adm. de Simca et de Sovac), et de Mme, née Sybille Georges-Picot (fille de l'Ambassadeur François-Picot, anc. adm. de la Cie Gle pour la navigation sur le Rhin, et de Mme, née Marie Fouquet, issue d'une famille d'administrateurs de Cies d'Assurances et de chemins de fer).

Ancien de l'Ecole Nationale d'Administration. Inspecteur adj., puis inspecteur des Finances (1956). Chargé de mission au cabinet de R. Boscary-Monsservin, ministre de l'Agriculture (1957-1958); conseiller technique au cabinet de Roger Houdet (1958-1959) et de H. Rochereau, ministres de l'Agriculture (1959). Directeur des affaires Economiques du Ministère de

(suite page 104).

de MM. E. Faure, Maroselli, Félix Houphouet-Boigny et A. Malraux ;

Henri FAUGÈRE, conseiller d'Etat ; cabinet de MM. Georges Bonnet, Queuille et Sourbet ;

Léon FLECK, maître des Requêtes au Conseil d'Etat : cabinets de MM. P. Garet, Chaban-Delmas, Michelet, Triboulet ;

Robert GARDELLINI, direct. hon. au Ministère des Finances et des Aff. Economiques : cabinets de MM. Mendès-France, E. Faure, E. Hugues, Gilbert-Jules, René Billères, Bourgès-Maunoury, F. Gaillard, M. Bokanowski ;

François GISCARD D'ESTAING, insp. des Finances : cabinets de MM. J. Sourbet, Filippi et R. Houdet ;

Roger GOETZE, insp. des Finances : cabinets de MM. Mendès-France et De Gaulle ;

Antoine GOLDET, insp. gén. de l'Economie Nationale : cabinets de MM. Mendès-France, Henri Caillavet et Jean Masson ;

Jean GONOT, insp. des Finances : cabinets de MM. Masson, E. Hugues, Pinay et F. Missoffe ;

Philippe HUET, insp. des Finances : cabinets de MM. Paul Ramadier, R. Schuman et M. Petsche ;

Jean LABUSSIÈRE, insp. des Finances : cabinets de MM. Dumin et Dorey ;

Max LAXAN, insp. des Finances : cabinets de MM. Martinaud-Deplat et V. Giscard d'Estaing ;

Jacques LARCHE, maître des Requêtes au Conseil d'Etat : cabinets successifs de M. F. Gaillard (1953, 157, 1958) ;

René LARRE, insp. des Finances ; cabinets de MM. Pflimlin (1955-1956, 1957-1958) et J. Filippi ;

Dominique LECA, insp. des Finances : cabinets de MM. F. Piétri, R. Reynaud, Abelin, Lejeune, Laniel et Ed. Faure ;

Olaf LECARPENTIER, maître des Requêtes au Conseil d'Etat : cabinets de MM. Bourgès-Maunoury, H. Queuille, Ed. Faure, A. Morice et Gilbert-Jules ;

Marquis Henri LEFEVRE D'ORMESSON, insp. des Finances : cabinets de MM. Abelin et Buron ;

Paul LEGATTE, maître des Requêtes au Conseil d'Etat : cabinets successifs de M. Mendès-France (1944-45, 1954-55, 1956) ;

Yves LE PORTZ, insp. des Finances : cabinets de MM. Queuille, Petsche, E. Hugues et R. Duchet ;

Jean LE VERT, conseiller maître à la Cour des Comptes : cabinets de MM. H. Queuille, M. Petsche et Ribeyre ;

Dominique LEWANDOWSKI, insp. des Finances : cabinets de MM. Boscary-Monsservin, R. Houdet et H. Rochereau ;

Georges LIBERSART, diplomate : cabinets de MM. Lamoureux, Bouthillier, Pinay, Chamant et Fléchet ;

Michel de RIMONTEIL DE LOMBARES, insp. gén. de l'Industrie et du Commerce : cabinets successifs de M. Robert Lacoste (1956-57, 1957, 1957-58) ;

Roger MACÉ, insp. des Finances : cabinets de MM. Triboulet, de Félice et de Mme Thome-Patenôtre ;

Georges MAIGNON, insp. des Finances : cabinets de MM. Alain Poher, Bourgès-Maunoury, Pierre Ferri et Jacques Chevallier ;

Yves MARCILLE, insp. des Finances : cabinets de MM. Hugues et E. Faure ;

l'Agriculture (déc. 1959). Considéré comme le « dictateur à l'Agriculture ».

LEROY (Léon, Paul, Jules).

Né le 4.10.1914, à Lille. Fils de Léon Leroy et de Mme, née Julienne Macquart. Marié le 2.6.1942 avec Mlle Agnès Soulary (deux enfants : Dominique, Jean-Paul).

Ancien polytechnicien. Ingénieur, puis Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Directeur général de la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Sté Centrale pour l'Equipement du Territoire ; directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations. Président-Directeur général de la Société d'Equipement pour l'Infrastructure Saharienne. Membre de la Section du Logement de la Construction et de l'Urbanisme du Conseil Economique et Social.

MAJORELLE (Jean).

Né le 3.8.1894 à Chalons-sur-Marne. Fils du colonel F. Majorelle et de Mme, née Caze. Marié le 12.7.1932 avec Mme Georges David (née Alexandre).

Ancien polytechnicien, ingénieur civil des Mines. Ingénieur aux Mines de Douchy et de la Houve (1921-1932). Directeur du Comité des Fuels Oils (1932-1939). Nommé par Vichy à la Direction de la Répartition des Carburants (1940) ; confirmé à la Libération dans ses fonctions (jusqu'en 1948). Président-Directeur général de la Cofirep et de la Francarep (sociétés dominées par Rothschild et Worms). Administraeur d'Eurafrep, de Pétrorep et de Pétrosarep. Président du conseil de surveillance du Groupement Technique pour le Sahara. Administrateur de l'Institut Français des Combustibles. Président du Comité Professionnel du Pétrole. Membre de la Section d'Energie du Conseil Economique et Social et du Conseil d'Escompte de la Banque de France. Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Vice-Président de l'Association des Géographes Français et de la Société des Ingénieurs de la France d'Outremer (honoraire).

MARJOLIN (Robert, Ernest).

Né le 27.7.1911 à Paris. Fils d'Ernest, Octave Marjolin et de Mme, née Elise Vacher. Marié le 2.9.1944 avec Mlle Dorothy Thayer Smith, de nationalité américaine (deux enfants : Elise, Robert).

Etudes : facultés de Lettres et de Droit, Yale University (bourse de la Fondation Rockfeller). Diplômé de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, licencié ès Lettres et agrégé de Droit (Economie politique). Attaché à l'Institut des Recherches Economiques et Sociales (dirigé par le professeur Charles Rist) (1934-1939). Membre du groupe « France 50 » (d'Hekking), dans lequel il fut rapporteur de « l'équipe n° 4 », chargée de l'étude des relations économiques (1937). Secrétaire de rédaction de la revue L'Activité Economique et collaborateur des Nouveaux Cahiers (de Detœuf, Barnaud) (1). Gagna l'Angleterre en 1941 et devint le collaborateur d'Hervé Alphand et l'un des conseillers économiques du général De Gaulle. Envoyé par le Comité Français de Londres aux Etats-Unis (1943), où il remplaça Jean Monnet, son « patron ». Nommé officiellement chef de la Mission française d'Achats aux Etats-Unis (1944). Directeur des Relations économiques extérieures au Ministère de l'Economie Nationale (1945). Commissaire général adjoint du Plan de Modernisation et d'Equipement 1946-1948). Président du Groupe de travail au Plan Marshall (1947). Secrétaire général de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (1948-1955), poste qu'il abandonna lorsque Jean Monnet quitta la présidence de la C.E.C.A. Professeur d'Economie politique à la Faculté de Droit de Nancy (1955). Secrétaire général du Comité d'Etudes pour la République (fondé par Christian Pineau, 1955). Vice-président de la Délégation française dans les négociations sur le Marché Commun et l'Euratom (1956-1957). Vice-président de la Commission de la Communauté Européenne (depuis 1958).

MASSÉ (Pierre, Benjamin, Daniel).

Né le 13.1.1898, à Paris. Fils de Jean-Daniel Massé et de Mme, née Jeanne Touren. Marié en 1res noces le 12.7.1920, à Paris, avec Mlle Jeannette Berteaux ; en 2mes noces le 10.9.1934, à Paris, avec Mlle Mathilde Kirchhoffer.

Ancien polytechnicien, docteur

(suite page 106).

(1) Nous avons déjà parlé de ces **Nouveaux Cahiers**, dirigés par l'équipe Worms. Dans ses articles, M. Marjolin préconisait déjà, entre autres, le contrôle des changes et celui du commerce extérieur.

(2) La revue **Entreprise** (1.3.1955), dont on connaît les liens avec la technocratie et le monde des affaires, annonçait que M. Marjolin avait «**décidé de prendre une part active dans la politique française** » et qu'il serait « **candidat socialiste aux prochaines élections législatives** » en accord avec M. Guy Mollet. **Entreprise** ajoutait : « **M. Marjolin entend utiliser la plate forme ainsi à sa disposition pour participer à la campagne en faveur de l'unité européenne que M. Jean Monnet désire diriger** ».

Pierre MIOT, insp. des Finances : cabinets de MM. Ulver, J. Lanet et A. Quinson ;

Jacques MORETTE-BOURNY, insp. des Finances : cabinets de MM. G. Petit, A. Bardon, Christiaens, Michelet et Triboulet ;

Pierre-Louis MOUSSA, anc. E.N.S., insp. des Finances : cabinets de MM. de Tinguy du Pouët et Buron (1950, 1953, 1954) ;

Simon NORA (Aron), insp. des Finances : cabinets de MM. E. Faure et Mendès-France.

Maurice ORGEOLET, chef de service aux Relations économiques extérieures : cabinets de MM. Fléchet, Pinay et Rochereau ;

Gabriel PALLEZ, insp. des Finances ; cabinets de MM. Pflimlin (1955-56, 1957) et F. Gaillard ;

Raymond PANIE, insp. des Finances : cabinets de MM. Marchandeau, Duchet et Corniglion-Molinier ;

Albert PARICAUD, anc. polytechn. : cabinets de MM. Paul Béchard et D. Catroux ;

Daniel PEPY, maître des Requêtes au Conseil d'Etat : cabinets de MM. Michelet, Teitgen, Pflimlin et L.S. Senghor ;

Claude PIERRE-BROSSOLETTE (2), insp. des Finances : cabinets de MM. Robert Lacoste, P. Ramadier et Baumgartner ;

Georges PLESCOFF, insp. des Finances : cabinets de MM. Emile Hugues, R. Buron et P. Ramadier ;

Michel PONIATOWSKI, anc. E.N.A. : cabinets de MM. Buron, Pflimlin et Giscard d'Estaing ;

Pierre du PONT, insp. des Finances : cabinets de MM. P. Reynaud, Laniel et Pinay ;

Roger PRAIN, insp. des Finances : cabinets de MM. Bourgès-Maunoury, P. Ribeyre et Frey ;

Roland PRÉ, ing. des Mines : cabinets de MM. Jacquinot et Buron ;

Jean ROGEZ, insp. des Finances : cabinets de MM A. Pinay (1952, 1958) et Jean Masson ;

Pierre ROQUES, insp. des Finances : cabinets de MM. Filippi, Gaillard et Pflimlin ;

Jean Salvador ROSENWALD, conseiller référendaire à la Cour des Comptes : Cabinets de MM. A. Philip, Daniel Mayer, P. Ségelle et A. Gazier ;

Jean ROSSARD, sous-direct. au Ministère des Finances : cabinets de MM. Pierre Courant, Bourgès-Maunoury, Gilbert-Jules et F. Gaillard ;

Jacques SAGNE, insp. des Finances : cabinets de MM. Caillavet et P. Abelin ;

Jean SAINT-GEOURS, insp. des Finances : cabinets de MM. Bourgès-Maunoury, Mendès-France et R. Lacoste ;

Abel THOMAS, ing. du Génie Maritime : cabinets de MM. Jules Moch et Bourgès-Maunoury (1951-52, 1954, 1955-56, 1956-57, 1957) ;

Jacques TRÉBERT, insp. gén. de l'Economie Nationale : cabinets de MM. R. Lacoste, F. de Menthon, Buron, Fléchet et Fontanet ;

Marc VIENOT, insp. des Finances : cabinets de MM. Ramadier et Gaillard ;

---

(2) Gendre de M. Goldet, magnat du pétrole.

ès Sciences. Entra en 1928 dans l'industrie électrique. Nommé Directeur de l'Equipement électrique (1946), puis directeur général adjoint d'Electricité de France (1948). Président de l'Electricité de Strasbourg (1957). Commissaire général du Plan d'Equipement et de la Productivité (1959) et du Comité directeur de la Caisse d'Equipement pour le développement de l'Algérie (C.E.D.A.). Vice-président du Bureau d'Investissement en Afrique (B.I.A.). Membre du Conseil scientifique du Commissariat à l'Energie atomique (1960).

MOCH (Paul, Albert).

Né le 8.2.1908, à Neuilly (Seine). Fils de Samuel Moch, négociant, et de Mme, née Alice Bernard.

Ancien polytechnicien. Ingénieur des Mines à Constantine. Vice-président délégué général du Bureau de Recherches de Pétrole. Président de la Régie Autonome des Pétroles. Président-Directeur général de la Société de Gestion des Participations de la Régie Autonome des Pétroles (SOGERAP), de la CREPS, de l'Union Générale des Pétroles. Administrateur d'Antar-Pétroles de l'Atlantique, de la Cie des Pétroles d'Algérie, de la Sté Nationale des Pétroles d'Aquitaine, de la Cie des Pétroles de Guyenne, de la Société des Pétroles d'Afrique Equatoriale Française, de la Sté Nationale de Matériel pour la recherche et l'exploitation de Pétrole (S.N.MAREP), de la Sté Nationale des Gaz du Sud-Ouest, de la Sté de Distribution des Gaz des Pyrénées. Dirigeant de l'Institut Français des Combustibles et de l'Energie. Membre du Conseil Economique.

NATHAN (Roger, Charles). (Pseudonyme de CAHEN, Charles, Roger, Nathan.)

Né le 15.3.1897 à Paris (17e). Fils de Raoul Nathan Cahen et de Mme, née Fanny, Louise Mayer. Marié le 12.9.1922 avec Mlle Georgette Pfeiffer.

Ancien de Normale Supérieure. Employé de la Guaranty Trust Cº of New York (1924-1927), puis attaché au service financier de la société Citroën (1927-1929). Collaborateur économique de la revue L'Europe Nouvelle (de Mlle Louise Weiss), puis son principal animateur (1929-1934). Co-fondateur du Comité d'Etudes de l'Europe Centrale. Chargé de mission au cabinet de Marcel Régnier, ministre des Finances (1935). Conseiller technique au ministère du Commerce (novembre 1935). Secrétaire général à l'Economie nationale (1938-1939). Chef du cabinet technique de Raoul Dautry, ministre de l'Armement, puis Directeur des Ressources économiques au Ministère de l'Armement (1939-1940). Appartint au Centre Polytechnicien d'Etudes Economiques, au Centre d'Etudes des Problèmes Humains et au groupe France 1950, organisations fondées et animées par Coutrot ou Hekking. Membre du groupe de la Résistance « Liberté », fondé par Henri Frenay (futur mouvement de la Libération Française, dont Combat fut l'organe). Gagna ensuite Londres, où il fut chef de la Production industrielle et des Missions économiques françaises en Angleterre. Réintégré à la Libération dans ses fonctions de conseiller technique au ministère de la Production, dont le gouvernement de Vichy l'avait chassé (1944). Directeur des relations extérieures au ministère des Affaires économiques (1947). Quitta en juin 1948 l'Administration pour entrer dans le secteur privé (1). Président-Directeur général de la C.E.N.P.A. (1948-1954). Président de la Cie Intercontinentale de Travaux, d'Etudes et de Réalisation (créée pour développer les exportations françaises aux U.S.A.). Administrateur de la Régie Co-intéressée des Tabacs au Maroc, des Cartonneries de La Rochette, de CELLUNAF (deux filiales de CENPA), des Salines de Dax, d'Ugine, de la Banque de Madagascar et des Comores, de la Sté Lyonnaise de Madagascar, de la Société Lyonnaise agricole, minière et industrielle, de la Nouvelle Cie havraise péninsulaire de navigation, de la Société d'Investissement de Paris et des Pays-Bas. Fut nommé par le président Edgar Faure à la direction de la Commission chargée par le gouvernement pour étudier la disparité entre les prix français et étrangers (dite Commission Nathan).

NORA (Simon). (Pseudonyme de : ARON.)

Né le 21.2.1921 à Paris. Fils de Gaston Aron, médecin, et de Mme, née Julie Lehmann. Marié le 7.1.1947 avec Mlle Marie-Pierre de Cossé-Brissac (deux enfants : Fabrice, Constance), divorcé et remarié le 2.5.1955 avec Mlle Léone Georges-Picot, journaliste, (fille du général Georges-Picot, ancien inspecteur des Finances, président-directeur général de la SEPENI, de la Société Européenne de Développement Industriel et administrateur de la Sté des Ciments Artificiels au Sahara) (du second mariage : 3 enfants : Sylvie, Dominique, Olivier).

(suite page 108).

(1) Selon M. Roger Mennevée, le bruit courut alors qu'il était devenu le représentant des Rothschild dans les entreprises de la Banque de l'Indochine.

Bernard VILLERS, anc. polytechn., conseiller référendaire à la Cour des Comptes : cabinets de MM. Petsche, Christiaens, Lemaire et Chaban-Delmas ;

Henri YRISSOU, insp. des Finances, insp. général de l'Economie Nationale : cabinets de MM. Paul Reynaud (1939, 1948), Y. Bouthillier et A. Pinay (1952, 1955, 1958) ;

Henri ZIEGLER, anc. polytechn. : cabinets de MM. Chaban-Delmas, Bourgès-Maunoury et Corniglion-Molinier.

Ces techniciens ne sont naturellement pas tous des technocrates. Vous les surprendriez fort, pour la plupart, si vous les considériez comme tels. Cependant, ils appartiennent, de par leur formation et leurs fonctions, à ce groupe de « *techniciens de responsabilité et d'autorité investis de fonctions importantes* » parmi lesquels, explique M. Jacques Billy, se trouvent les dauphins des « *directeurs* ».

***

A la lecture des titres et fonctions de ces techniciens, on aura constaté que plusieurs de ces directeurs, chefs ou attachés de cabinets ministériels ont été successivement les collaborateurs — les cornacs, a-t-on dit de certains — de ministres fort éloignés, politiquement, les uns des autres. Cela ne fait que renforcer notre conviction : la technocratie se soucie, au fond, bien peu des nuances politiques et de la forme du gouvernement. Elle s'accommoderait aussi bien d'un régime dictatorial ou d'une monarchie parlementaire que d'une république bourgeoise ou populaire. Burnham n'a-t-il pas observé qu'elle était aussi puissante en Russie Soviétique qu'aux Etats-Unis, voire dans l'Allemagne de Hitler ?

L'Archiviste JÉROME.

Pour la première fois au XX^e siècle :

Dictionnaire des Pseudonymes

Présenté par Henry Coston, cet ouvrage donne les patronymes véritables de milliers d'hommes politiques, de journalistes, d'écrivains, d'auteurs dramatiques, de comédiens, d'artistes, etc...

Numéro spécial de « LECTURES FRANÇAISES »

Prix : 15 NF

Licencié ès Lettres et en Droit, ancien de l'Ecole Nationale d'Administration. Inspecteur adjoint des Finances (1947) ; Inspecteur des Finances (1949). Chargé de mission à l'Administration Centrale des Finances (1951). Secrétaire général de la Commission des Comptes et Budget Economique de la Nation (nommé par Pierre Mendès-France, 1954). Membre de la Commission de la Main-d'Œuvre au Commissariat Général du Plan. Conseiller technique au Cabinet d'Edgar Faure, ministre des Finances (1953-54) et au cabinet de Pierre Mendès-France, président du Conseil (1954-1955). Sous-directeur au ministère des Finances (1955). Directeur général du service « Economie et Energie » à la C.E.C.A. (1960).

RUEFF (Jacques, Léon).

Né le 23.8.1896, à Paris. Fils d'Adolphe Rueff et de Mme, née Caroline Lévy. Marié le 14.4.1937 avec Christiane Vignat (enfants : Marie-Caroline, Passerose) (1).

Mobilisé en avril 1915. Ancien polytechnicien ; ancien de l'Ecole Libre des Sciences Politiques. Inspecteur adj. des Finances (1923). Professeur à l'Institut de Statistiques de Paris (1923). Inspecteur des Finances (1926). Attaché au cabinet du ministre des Finances (Poincaré, 1926-1927). Détaché à la Section Economique et Financière du Secrétariat Général de la S.D.N. (1927). Chargé de mission par la S.D.N. en Bulgarie, en Grèce et au Portugal (1928). Attaché financier à l'Ambassade de France à Londres. Directeur-adjoint (1934), puis directeur du Mouvement Général des Fonds (nommé en 1936 par le gouvernement de Front Populaire). Membre du Comité de Gestion du Fonds d'Egalisation des Changes. Commissaire du Gouvernement près la Banque Nationale Française du Commerce Extérieur. Conseiller d'Etat en service extraordinaire. Membre du Conseil Général de la Banque de France (1937), puis sous-gouverneur (1939). Réintégré à l'Inspection des Finances par le gouvernement du Maréchal Pétain (1941). Président de la Délégation Economique et Financière en Allemagne occupée (zone française) (1944-1945). Inspecteur général des Finances. Délégué-adjoint, puis délégué titulaire à la Commission des Réparations (1945). Président de la Conférence de Paris sur les Réparations, puis de l'Agence Interalliée des Réparations à Moscou (1946). Membre de la Commission Tripartie de l'Or monétaire (1947). Ministre d'Etat du gouvernement de Monaco (1949). Président du Conseil Economique et Social de l'O.N.U. Juge à la Cour de Justice de la C.E.C.A. (1952), puis président de chambre (1953). Président du Comité d'Experts pour la Réforme Economique et Financière (septembre 1958). Vice-président du Comité pour la suppression des obstacles à l'expansion économique (1960). Membre de l'Institut. En outre et entre temps : professeur à l'Ecole libre des Sciences Politiques, au Centre Polytechnicien d'Etudes Economiques et à l'Institut National des Sciences Politiques, membre du Comité des Experts (créé par P. Laval en 1935), adm. de la Cie Nationale du Rhône, membre du Groupe de Recherches Economiques et Sociales, conférencier du Comité d'Action Economique et Douanière, vice-président de l'Institut International de la Statistique, président de la Société d'Economie Politique, de la Société de Statistique de Paris, et du Conseil International de la philosophie et des Sciences humaines à l'U.N.E.S.C.O., vice-président du Comité Interparlementaire du Commerce. Membre du Comité Directeur de la Section Française de l'Internationale Libérale, candidat républicain indépendant (liste Louis Rollin, 1951), puis dirigeant du Centre des Indépendants (1954).

(1) Témoins : Maréchal Pétain et Clément Colson.

SALTES (Jean, François, Charles, Louis).

Né le 22.2.1906 à Castres (Tarn). Fils de François-Edouard Saltes et de Mme, née Camille-Virginie-Antoinette Benoît.

Ancien polytechnicien. Ingénieur des Manufactures de l'Etat, puis Inspecteur des Finances (1930). Chef de Cabinet de Vincent Auriol, sous-secrétaire d'Etat aux Finances (gouvernement Blum, 1936). Sous-directeur au Mouvement Général des Fonds (1937). Membre du groupe (synarchiste ?) « Atelier 1938 », fondé par Edouard Chaux (futur président-fondateur du Cercle Européen, leader de la Commission Economique du R.N.P. de Marcel Déat). Chef du cabinet de Pierre Mendès-France, ministre du Trésor, gouvernement Blum (1938). Nommé en 1940 sous-directeur à l'Economie Nationale. Après la Libération, directeur du Blocus au Ministère des Finances, puis second sous-gouverneur de la Banque de France (1945) (2) ; 7 ans plus tard nommé premier sous-gouverneur (1952). Censeur de la Banque d'Etat du Maroc, vice-président de la Banque Nationale de Développement Econo-

(suite page 110).

(2) Au début de 1946, le président Gouin, chef du Gouvernement provisoire, lui proposa un demi-maroquin aux Finances qu'il refusa.

Féodalité technocratique et pouvoir politique

DANS son « *Retour des 200 Familles* » — qu'il faut bien citer puisqu'il demeure le seul ouvrage ayant souligné le fait et en ayant donné l'explication — Henry Coston écrit que l'avènement au pouvoir du général De Gaulle, impensable un an plus tôt, avait été rendu possible grâce à l'accord tacite des partisans de l'Algérie Française — subjugués par MM. Debré, Delbecque, Soustelle, Neuwirth, Blocq-Mascart et quelques autres — et des puissances d'argent, d'ailleurs hostiles à l'intégration, lesquelles voyaient dans un changement de politique en Afrique (1) la source de nouveaux et sustantiels profits.

L'attitude présente des premiers montre bien qu'ils ont aujourd'hui conscience d'avoir été trompés.

Le comportement des secondes, bien que plus discret, ne laisse plus aucune illusion sur leurs sentiments véritables. Les trusts comptaient conserver, sous forme de commandes, la majeure partie des centaines de milliards que le gouvernement De Gaulle allait généreusement octroyer aux nouvelles républiques de l'ex-Afrique française. En fait, 20 % seulement du budget de ces états africains sont affectés, selon *La Vie Française* (2), aux dépenses d'entretien, c'est-à-dire à l'équipement. « *La France,* écrivait le rédacteur du journal financier, *au lieu de contribuer à cette débauche devrait affecter ces dons aux seules dépenses de développement de création de richesses.* »

L'équipement de l'Afrique, qui séduisait le Grand Capital, ne déplaisait pas non plus aux tenants de la technocratie. C'est, à n'en pas douter, l'une des raisons de leur sympathie pour le nouveau régime.

Mais ce n'est pas la seule. M. Roger Priouret, l'un de nos plus lucides journalistes économiques (3), affirme que les « directeurs » et les techniciens « *veulent un exécutif fort et stable en*

---

(1) Dans son N° de juillet-août 1957 (pages 7 et 8), **Lectures Françaises** révélait que le Général était partisan de l'indépendance de l'Algérie. Les milieux d'affaires ne l'ignoraient pas non plus.

(2) Hebdomadaire financier à grand tirage acquis au capitalisme libéral (n° du 3.11.1961).

(3) Nous sommes d'autant plus à l'aise pour le reconnaître qu'il appartient, semble-t-il, à « l'autre camp » et que nous sommes loin d'approuver certaines de ses tendances politiques.

(4) Roger Priouret : « **La République des Députés** », Paris 1959.

mique, **président directeur général du** Crédit National **(1960). Membre du conseil d'administration de la** Banque de l'Algérie **(1960), président du Conseil d'administration de la** Caisse Nationale des Marchés de l'Etat, des Collectivités et Etablissements publics **(C.N.M.E.) (1960). Entre temps, membre du Comité des Experts (chargé de la Réforme économique et financière. 1958) et du Comité de Direction de la Caisse Nationale de l'Energie ; président de la** Société pour la Conversion et le Développement industriel.

SAUVY (Alfred).

Né le 31.10.1898 à Villeneuve-de-la-Raho (Pyr. Or.). Fils de Louis Sauvy, viticulteur, et de Mme, née Jeanne Tisseyre. Marié le 28.4.1932 avec Mlle Marthe Lamberet (un enfant : Mme Anne Bastien). Frère de la journaliste Titayna, de Paris-Soir **et de** La France au Travail.

Reçu à l'Institut National des Statistiques en 1922. Collaborateur de l'Illustration Economique et Financière **et du** Capital (1). **Membre du Centre Polytechnicien d'Etudes Economiques (1935-1936), du Centre d'Etudes des Problèmes humains (1937) et du Groupe d'Etudes de l'Humanisme économique (1937), organisations animée par Jean Coutrot. Directeur de l'Institut de Conjonctures (1937). Chef du Service de l'Observation économique au Ministère de l'Education Nationale (1939). Attaché au cabinet de Paul Reynaud, ministre des Finances (1939). Secrétaire général adjoint du Comité des Programmes alliés (1939--1940). Sous le gouvernement Pétain : attaché au cabinet d'Yves Bouthillier, ministre des Finances ; sous-directeur de la Statistique Nationale de la France ; membre du Comité consultatif de la Famille française ; directeur de l'Institut de Conjonctures et Inspecteur général de 2e Classe au Service National des Statistiques (1941) ; collaborateur de l'hebdomadaire** La Vie Industrielle **(1941-1942) ; membre du Conseil général (secteur technique des valeurs d'actions) du Centre français de Synthèse (sous la protection du Maréchal Pétain, 1943). Après la Libération : secrétaire général à la Famille et à la Population (avril 1945) : directeur de l'Institut National d'Etudes Démographiques (nov. 1945) ; représentant du Gouvernement français à la Commission de Population de l'O.N.U. ; président de la Commission supérieure de la Médaille française (1945) ; Commissaire du Gouvernement près le Conseil d'Etat pour les Affaires du Ministère de la Santé Publique (1945) ; administrateur de l'Office National d'Immigration ; membre de la Commission de Modernisation de la Consommation et de la Modernisation sociale, du Consell de Perfectionnement des Hautes Etudes administratives (1946) ; président de l'Institut d'Etudes de l'Economie Soviétique et administrateur des** Cahiers de l'Economie Soviétique **(devenus** L'Observation économique**) (1946). Membre de l'Institut d'Etudes de l'Economie brésilienne ; professeur à l'Institut des Hautes Etudes Internationales (1947) ; membre du Groupe de recherches économiques et sociales, du Comité de Patronage du Comité Français de Défense de l'Immigration (1949), du Comité provisoire chargé d'accueillir le Referendum des Industriels, Ingénieurs et Cadres pour la préparation de la Conférence de Moscou (sous l'égide de la revue** Economie et Réalités mondiales**). Membre du Conseil National Economique (1951), de la Commission de la Main-d'Œuvre au Commissariat Général du Plan (1953), de la Commission pour la Démocratisation de l'Enseignement, de la Commission de l'Economie Générale et du Financement au Commissariat Général du Plan (1956). Président du groupe « Construction » du Ministère de la Construction (1958) ; membre du Groupe d'Etudes fiscales, du Comité Rueff-Armand (1959), de la Commission de Financement du Second Plan de Modernisation. Conseiller économique et social (juin 1959) et président de la Section de Conjonctures au Conseil Economique et Social (1961). Occupe ou occupa en outre les fonctions suivantes : Président de la Société Statistique de Paris, membre de l'Institut International de Statistique, de la Société Internationale d'Econométrie, de l'Association Internationale pour l'Etude du Revenu et de la Fortune, de l'Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population, du Comité National de la Productivité, de la Commission des Travaux Publics de la Reconstruction et de l'Urbanisme, de la Commission des Comptes et Budgets Economiques de la Nation, du Conseil Supérieur du Plan de Modernisation Economique et d'Equipement, du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et du Progrès Technique ; professeur à l'Institut d'Etudes**

(suite page 112).

---

(1) Il était alors nettement opposé à l'ingérence de l'Etat dans l'économie et l'organisation professionnelle (cf. **L'Illustration économique et financière,** 11.5. 1929). Huit ans plus tard, au sein des groupements de Jean Coutrot, il défendait le dirigisme et la planification qu'il préconise actuellement.

mesure d'orienter fermement l'économie dans le sens du progrès industriel ». (4) Parmi ces technocrates, il en est, sans doute, qui demeurent attachés, par idéologie ou par attavisme, au bon vieux régime parlementaire ; mais tous sentent confusément que l'affaiblissement du Parlement signifie, *en l'absence de tout autre mode de représentation et de contrôle*, une éclipse du politique au profit de l'économique, de même que le renforcement de l'exécutif entraîne inévitablement celui de la haute administration. La promotion de hauts fonctionnaires (Baumgartner, Joxe, Guillaumat, Couve de Murville, Chatenet, Chenot, Messmer, Jeanneney, Sudreau, Gorse, Paye) à des postes ministériels importants nous le montre.

Il ne faut donc pas s'étonner que le régime issu du 13 mai — mais singulièrement détourné de son objectif initial — ait adopté, dans sa constitution quelques-unes des idées maîtresses du très technocratique O.C.M.

« *On retrouve dans ce texte,* — écrit l'historien de l'Organisation Civile et Militaire à propos de la constitution de 1958 (5) — *la plupart des thèses soutenues par l'O.C.M. en* 1942-1944. *D'abord, dans la façon de procéder : un Comité spécial rédige un projet de Constitution conforme aux directives du général et ce projet est ensuite soumis à l'approbation du peuple français. En second lieu, la nouvelle Constitution est évidemment inspirée du projet du C.G.E. de* 1943 *amendé dans le sens préconisé par l'O.C.M. Les pouvoirs du Président de la République, son élection par un collège électoral relativement étendu, le choix des ministres hors du Parlement (sauf possibilité pour les parlementaires devenus ministres de démissionner et de se faire remplacer), la création d'un Conseil constiutionnel, toutes ces mesures et d'autres encore sont une reprise des projets de la période résistante. Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que l'ancien président de l'O.C.M., Blocq-Mascart, conseiller d'Etat, faisait partie du Comité constitutionnel chargé de préparer cette Constitution de* 1958 *et que plusieurs membres du ministère présidé par le général De Gaulle étaient d'anciens adhérents de l'O.C.M.* »

Et de conclure :

« *La deuxième victoire, celle de la rénovation, pour être tardive, n'en est pas moins venue.* »

Nous venons de dire de quelle victoire et de quelle rénovation il s'agit.

J. R.

---

(5) Arthur Calmette : « **L'O.C.M.** », Paris 1961. Rappelons que la plupart des dirigeants de l'**O.C.M.** étaient acquis aux idées technocratiques (voir notre chapitre III).

politiques et au Collège de France (chaire de Démographie sociale). Participa aux travaux du Centre Jeunes Patrons (novembre 1956). Collabore ou a collaboré aux publications suivantes : Les Cahiers politiques (1945-1946), Population (1949), Synthèse (1953), Après-Demain (journal de la Ligue des Droits de l'Homme) et L'Express. Membre du Comité de direction des Cahiers de la République (de Pierre Mendès-France) (1956) ; membre du bureau national de l'Union des Forces Démocratiques (fondée par MM. Depreux, Gilles Martinet, Mendès-France, Mitterrand, Laurent Schwartz) (1958), Conférencier à la Fédération Nationale des Anciens d'Algérie (groupement d'anciens combattants d'Algérie animé par J.-J. Servan-Schreiber).

SCHWEITZER (Pierre, Paul).

Né le 29.5.1912, à Strasbourg. Fils de Paul Schweitzer et de Mme, née Emma Münch. Neveu du Docteur Albert Schweitzer et du Chef d'orchestre Charles Münch. Marié avec Mlle Catherine Hatt (un enfant : Louis).

Licencié en Droit, ancien de l'Ecole libre des Sciences Politiques. Inspecteur des Finances (1936), chargé de mission à l'Administration centrale des Finances, affecté à la direction des Finances Extérieures (nommé par Yves Bouthillier, ministre des Finances, gouvernement Pétain 1941). Directeur adjoint à la Direction des Finances (1946). Administrateur suppléant au Fonds monétaire international (1947). Secrétaire général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération économique européenne (1948). Attaché financier à Washington (1949). Membre du conseil d'administration de la S.N.C.F. (1953). Directeur du Trésor (1952-1960). Administrateur de la Banque Européenne d'Investissement ; censeur de la Banque de France et du Crédit National (jusqu'en 1960) ; second sous-gouverneur de la Banque de France (1960) ; commissaire du gouvernement auprès de la Cie Française des Pétroles et de la Cie Française de Raffinage.

Participa à la Résistance comme responsable national du N.A.P. (groupe clandestin chargé du noyautage des administrations publiques) ; arrêté par la Gestapo (juin 1944) et déporté à Buchenwald.

URI (Pierre, Emmanuel).

Né le 20.11.1911. Fils d'Isaac Uri, ancien secrétaire de la Faculté des Lettres de Paris, et de Mme, née Andrée Hélène Kahn. Marié le 24.10.1939 avec Mlle Monique Blanchetierre (4 enfants : Jean-Michel, Marie-Hélène, Noëlle, Didier).

Ancien de Normale Supérieure, de la Faculté de Droit et de Princetown University. Agrégé de Philosophie. Professeur (1936-1940). Chargé de Mission à l'Institut de Science Economique appliquée (1944-1947). Conseiller économique et financier au Commissariat Economique du Plan (1947-1952). Professeur à l'Ecole Nationale d'Administration (1947-1951). Membre du Comité d'Experts de l'O.N.U. sur le plein emploi (1949). Directeur de la Division Economique de la C.E.C.A. (1952-1959). Directeur pour l'Europe de la banque Lehman Brothers, de New-York. Entre temps : auteur de divers ouvrages dont « Le fonds monétaire international » (1945) et « La crise de la zone de libre échange » sous le pseudonyme d'Europeus, 1959) ; rapporteur à la Commission du Bilan national (1947), de la Délégation française du Plan Schuman (1951) et du Comité Intergouvernemental créé par la Conférence de Messine (1956). C'est chez M. Uri que se sont réunis, fin janvier, les leaders des grands partis (MM. Pinay, Mollet, M. Faure, etc...) pour mettre au point la formule gouvernementale destinée à « remplir le grand vide » que laisserait le départ (brusqué) du général De Gaulle...

Si ce numéro spécial de
LECTURES FRANÇAISES
vous a plu,
demandez-nous les autres.
(Voir liste à la fin du volume)

ANNEXE

PACTE SYNARCHISTE RÉVOLUTIONNAIRE POUR L'EMPIRE FRANÇAIS

La Civilisation technocratique

L'homme est hanté depuis toujours par le désir de stabilité et de sécurité. Or, sous son impulsion, l'évolution du monde s'est accélérée jusqu'à l'emballement. La durée des âges successifs de la technique humaine en fait foi : âge de bronze, 4.000 ans ; âge du fer, 2.000 ans ; âge de l'acier, 100 ans ; âge des matières plastiques ?...

L'électricité industrielle date de 60 ans. En 50 ans, des empires se sont faits et défaits. En 10 ans, le nombre d'hommes a augmenté d'un quart.

La puissance de l'homme augmente. Mais sa puissance de destruction l'emporte sur sa puissance de construction. C'est pourquoi chaque guerre fait incomparablement plus de victimes que la précédente : 396.000 en 70 ; 8.500.000 en 14-16 ; 30 millions en 40-45.

Les techniques humaines, même constructives, entraînent généralement de graves dangers de destructions : déboisement, pollution de l'atmosphère, déchets radioactifs de l'industrie atomique, pellicule de gasoil à la surface des océans, etc.

L'industrialisation alimentaire dénature les aliments, détruit leur équilibre biologique, et la santé du consommateur. L'augmentation actuelle des rendements détruit la qualité.

Lorsqu'un petit épicier falsifiait un aliment, sciemment ou non, il ne pouvait nuire qu'à un petit nombre d'individus. Quand c'est une grande firme alimentaire qui produit un aliment nocif, c'est par milliers que les hommes en sont victimes. Les grandes firmes disposent d'ailleurs de moyens de pression sur le consommateur dont le petit commerçant ne disposait pas, ce qui ouvre la voie à toutes sortes d'abus et d'erreurs.

L'homme apparaît actuellement conditionné par le milieu : par son alimentation artificielle, par l'air qu'il respire, par les rythmes qu'il doit subir, et qui ne sont pas ses rythmes naturels.

Les maladies se développent follement dans les pays industrialisés : cancer, polio, maladies cardio-vasculaires, etc.

L'homme est menacé dans sa liberté d'esprit, par la publicité, par le cinéma, la presse et la radio. Il est enrégimenté.

De plus en plus, tous les actes de la vie individuelle et familiale de ses employés, sont pris en charge par la grosse entreprise, depuis la conception jusqu'à l'enterrement inclusivement, qui ne leur laisse ni la moindre initiative ni le moindre risque.

Ne pensez-vous pas qu'en négligeant la personnalité on risque de deshumaniser l'homme ?

René DUCHET.

RENÉ DUCHET

Bilan de la Civilisation technicienne

Privat-Didier 6,80 NF.

PACTE SYNARCHISTE RÉVOLUTIONNAIRE POUR L'EMPIRE FRANÇAIS

Le texte ci-dessous, qui fut découvert, comme nous l'avons expliqué dans notre premier chapitre, sous l'occupation, n'a été connu en entier qu'après la Libération. Deux auteurs, M. Geoffroy de Charnay, dans son livre « Synarchie ». et M. Roger Mennevée, dans ses « Documents politiques et financiers », l'ont publié sous la IVe République.

Il nous paraît utile de le publier à notre tour, pour permettre au lecteur de se faire, par lui-même, une idée exacte des visées synarchistes, sinon de l'ampleur du mouvement.

N.D.L.R.

AVERTISSEMENT

Toute détention illicite du présent document expose à des sanctions sans limite prévisible, quel que soit le canal par lequel il a été reçu.

LE MIEUX EN PAREIL CAS EST DE LE BRULER ET DE N'EN POINT PARLER.

La Révolution n'est pas une plaisanterie mais l'action implacable régie par une loi de fer.

EXPLICATION PLUS COURTOISE

Ce document est strictement confidentiel et doit le rester durant la phase de révolution invisible.

Il est à la base de la C.S.R. de l'empire français, dont le but est la prise du pouvoir pour l'instauration coûte que coûte d'un régime synarchique approprié.

Notre méthode de révolution invisible et les techniques, stratégie et tactique, de la révolution en ordre dispersé qui en découlent, ont été élaborées pour réduire au possible la violence émeutière ou insurrectionnelle, inévitable quand l'idée atteignant la masse directement se dégrade en passion.

La révolution dans la rue est de deux chose l'une : ou manifestation sporadique du sentiment populaire, ou violence factieuse.

Dans l'un et l'autre cas elle est un accident anarchique ; elle est la révolution d'en-bas.

Nous réprouvons la révolution dans la rue. Nous tenons de l'éviter partout. Nous faisons la révolution par en-haut.

Nous poursuivons la révolution synarchique dans les consciences avant tout et ne la propageons dans l'Etat que par surcroît : nous avons donc à la défendre avec soin contre toute publicité prématurée qui rendrait inévitable l'emprise démagogique par de troubles éléments révolutionnaires ou l'utilisation dégradante des principes synarchiques au profit de bas appétits de pouvoir.

D'où, notamment au cours de la période préparatoire, nécessité de l'action secrète menée avec une inflexible patience d'individu à individu.

Cette phase de révolution invisible en ordre dispersé, orientant des associés venus de toûs les horizons politiques et de toutes les catégories sociales, sera prolongée autant qu'il le faudra pour que soit atteint le point de cristallisation synarchique du pays.

Au C.S.C. seul appartient d'en reconnaître le moment après étude de la conjoncture révolutionnaire, vérifiée par de prudents essais d'action à découvert.

Alors seulement l'état de révolution synarchiste sera proclamé, le présent document sera publié et chaque signataire du Pacte pourra à son gré se déclarer tel.

Dans l'attente de cette révolution à découvert au plein soleil de la vie populaire, l'esprit philosophique révolutionnaire et les principes synarchiques doivent pénétrer partout, la pensée synarchiste se revêtant des formules employées dans le Pacte ou de n'importe quelles autres mieux appropriées à tel milieu ou à tel moment ;

notre réseau de commandes révolutionnaires et d'influences doit être établi ou renforcé dans tous les domaines de la vie collective ;

cependant que le Pacte et l'existence même du Mouvement — à plus forte raison de la C.S.R. — seront en tout état de cause tenus secrets.

La propagande directe dans de telles conditions, imposées par l'état du pays, ne peut être menée que de bouche à oreille et sous réserve probatoire.

M. S. E.

Les Treize Points Fondamentaux et 598 propositions

DU PACTE SYNARCHISTE

REVOLUTIONNAIRE

pour

l'Empire français

C. S. R.

Je, soussigné,
ayant reconnu à travers les
« treize points fondamentaux » du M.S.E.
la ligne générale de la révolution qui
convient à la civilisation française dans sa
phase actuelle,
accepte par le présent Pacte synarchiste
français de me lier en C.S.R. avec les promoteurs
du Mouvement pour la France métropolitaine et
les pays de son ressort.

Je me porte à mon tour garant de ce Pacte et y engage ma vie.

Je m'engage à ne pas rompre ce Pacte quoi qu'il advienne avant que soit instauré dans l'empire Français un régime synarchiste approprié.

Je m'engage à remplir dans la pleine mesure de mes forces chaque mission que me sera confiée à cette fin.

Je m'engage à ne proposer ce Pacte à quelque ressortissant français que ce soit ou à quelque étranger déjà orienté qu'après épreuve et sous caution, et seulement sous l'injonction d'un mandataire du C.S.C.

En foi de quoi j'ai signé ici et scellé
le Pacte synarchiste français dans la
pleine liberté de ma conscience.
Fait à ..... le.....
en présence de mon cau-
tionnaire et de mes
juges

Les Treize Points Fondamentaux et les cinq cent quatre-vingt-dix-huit propositions du Pacte constituent la déclaration des principes synarchiques et tracent la ligne générale du « Mouvement Synarchiste d'Empire » pour tous les pays de l'Empire français.

Les Treize Points Fondamentaux du M. S. E.

I. — Révolution intégrale.

Pour l'instauration nécessaire de l'ordre synarchique dans le monde nous reconnaissons et servons la Révolution intégrale suivant son axe historique en chaque pays.

L'ordre synarchique, qui peut être instauré sans violence, exige que la révolution soit ramenée dans l'axe historique du pays dont elle n'aurait jamais dû être déviée et qu'elle soit finalement reconnue dans la constitution du nouvel Etat comme élément constant de force et de perfectionnement de la vie collective, au même titre que l'élément conservateur et l'élément réformiste.

II. — Synarchisme révolutionnaire.

Nous reconnaissons et servons le synarchisme révolutionnaire comme création continue de l'empire.

L'ordre synarchique, qui s'établit au delà du socialisme en voie de réalisation, sous une forme ou sous une autre, dans le monde entier, doit marquer d'un caractère impérial accentué, pour les accomplir, toutes les puissances de l'esprit et de l'action révolutionnaire.

III. — Peuple.

Nous reconnaissons et servons le Peuple comme réalité foncière de la collectivité.

L'ordre synarchique humanise la révolution nécessaire en reconnaissant et proclamant le Peuple comme sa réalité foncière afin de fonder un régime où tout soit ramené au service de l'homme et contrôlé par le Peuple, mais non par la masse.

IV. — Empire.

Nous reconnaissons et servons l'Empire comme la réalité formelle de la collectivité.

L'ordre synarchique augmente indéfiniment le dynamisme de la civilisation en reconnaissant et proclamant l'Empire, groupement organique de nations majeures, comme sa réalité formelle la plus complète au stade actuel de la vie mondiale et comme le plus haut facteur de perfection possible de la révolution contemporaine.

V. — Etat.

Nous reconnaissons et servons l'Etat comme la réalité juridique de la collectivité.

L'ordre synarchique coordonne sans opprimer en ramenant et maintenant l'Etat au service du Peuple par l'Empire conçu et organisé pour son exaltation glorieuse et son affirmation pacifique dans le monde.

VI. — Ordre réel.

Nous reconnaissons et servons le dynamisme de l'ordre réel qui est partout synthèse d'autorité et de liberté.

L'ordre synarchique substitue la révolution des gouvernants à la révolte des gouvernés par une résolution constitutionnelle, seule cohérente, de l'antinomie naturelle du principe de liberté et du principe d'autorité dont la lutte inévitable et d'ailleurs magnifique tend au maximum pour l'ennoblir les ressorts de la vie collective et de la vie personnelle.

VII. — Hiérarchie naturelle.

Nous reconnaissons et servons la hiérarchie naturelle des réalités collectives.

L'ordre synarchique assure la coopération nécessaire des gouvernants et des gouvernés par l'acceptation virile de la révolution continue, seul gage de paix intérieure, en coordonnant souplement dans l'empire l'articulation structurale hiérarchisée des réalités du Peuple : états, nations, régions, communes, professions organisées, familles et individus.

VIII. — Ordres et pouvoirs réels.

Nous reconnaissons et servons les pouvoirs réels dans les ordres réels.

L'ordre synarchique peut seul socialiser sans étatiser en dégageant, par une analyse et une synthèse dialectiques appropriées et par leur constante application révolutionnaire, les quatre ordres constitutionnels des professions organisées, hiérarchisées en principe et en fait (ordre économique, ordre politique, ordre culturel, ordre fédéral,) jusqu'à rendre effectifs au sein de chacun de ces ordres les cinq pouvoirs réels de toute vie collective de haute civilisation (pouvoir culturel, pouvoir judiciaire, pouvoir exécutif, pouvoir législatif, pouvoir économique).

IX. — Démocratie véritable.

Nous reconnaissons et servons la Démocratie véritable par une juste hiérarchisation à base professionnelle.

L'ordre synarchique qui révèle l'ordre réel et peut seul ainsi éviter les révoltes des gouvernés en fondant la justice des gouvernants, postule comme finalité de la démocratie véritable, une société sans classe mais hiérarchisée et en définit les conditions pratiques.

X. — Concorde impériale.

Nous reconnaissons et servons la concorde impériale dans la coopération des races.

L'ordre synarchique tend à créer un climat de paix impériale constant en proclamant et réalisant comme la haute raison d'être de l'empire la coopération des races sous le signe de l'humanisme universel.

XI. — Loyalisme mutuel.

Nous reconnaissons et servons le loyalisme mutuel dans l'empire fédératif.

L'ordre synarchique, pour sceller la fraternité impériale dans la force en d'indestructibles assises, recon-

naît qu'un loyalisme mutuel de tous les peuples dans la fédération ne peut être moralement et pratiquement exigé qu'autant que la métropole l'a rendu possible mais qu'il doit être tenu comme condition inéluctable de la durée de l'empire et de sa grandeur.

XII. — Economie d'empire.

Nous reconnaissons et servons l'économie d'empire ouverte sur le monde.

L'ordre synarchique, en vue d'adapter la vie matérielle des peuples aux réalités contingentes du monde moderne, exige l'établissement et le développement d'une véritable économie d'empire reconnue à la fois comme base primordiale de la prospérité de la métropole et de tous les ressortissants de l'empire, et comme condition première d'une coopération bénéfique avec tous les autres peuples.

XIII. — Paix mondiale.

Nous reconnaissons et servons la paix comme le haut vouloir de la civilisation mondiale.

L'ordre synarchique, qui ne peut se concevoir hors de la paix civilisatrice fondée sur l'honneur et honorable pour tous, exige non pas tant que l'état actuel des puissances soit modifié par un nouveau déplacement des frontières mais que la vie synarchique de chaque peuple soit réveillée en mode original ; que l'union fédérative de l'Europe soit réalisée ; que la Pan-Eurafrique soit noblement créée par un libre concert de tous les pays de l'Europe et de l'Afrique ; qu'enfin la « Société majeure des Nations » soit accomplie et ramenée à sa réalité universelle par l'interposition juridique des cinq « sociétés mineures de nations » déjà constituées en fait ou en voie de constitution à notre époque.

. I .

RÉVOLUTION INTÉGRALE

Pour l'instauration nécessaire de l'ordre synarchique dans l'empire français nous reconnaissons et servons la Révolution intégrale suivant son axe historique en chacun des pays de l'empire.

— Premier point —

L'ORDRE SYNARCHIQUE, QUI VEUT ETRE INSTAURE SANS VIOLENCE, EXIGE QUE LA REVOLUTION SOIT RAMENEE DANS l'AXE HISTORIQUE DU PAYS DONT ELLE N'AURAIT JAMAIS DU ETRE DEVIEE ET QU'ELLE SOIT FINALEMENT RECONNUE DANS LA CONSTITUTION DU NOUVEL ETAT COMME ELEMENT CONSTANT DE FORCE ET DE PERFECTIONNEMENT DE LA VIE COLLECTIVE, AU MEME TITRE QUE L'ELEMENT CONSERVATENR ET L'ELEMENT REFORMISTE.

Table des propositions :

1 — Raison d'être du Mouvement révolutionnaire synarchiste.
5 — La Révolution dans l'axe historique du Pays.
12 — Le sens universel de la révolution actuelle.
17 — Le Peuple et l'Empire dans leur réalité essentielle.
24 — Le fondement sacrificiel du droit synarchique.
29 — Droit du faible, Devoir du fort.
37 — Anarchie et synarchie.
43 — La synarchie et sa révolution perpétuelle.
48 — Le synarchisme dynamique contre toutes les corruptions anarchiques.
52 — Le conversatisme statique responsable.
59 — Volonté révolutionnaire et vérité.
62 — La synarchie véritable, base de la politique efficace.
67 — La synarchie pratique, possible et nécessaire.
70 — Pas d'orthodoxie synarchiste.
74 — La révolution synarchiste au delà des paris.
77 — Synthèse de la nationalité et de la socialité synarchiques contre tout extrémisme.
80 — Contre le parlementarisme français.
81 — Pas d'imitation, mais respect des régimes étrangers.
84 — Non-ingérence réciproque et émulation vis-à-vis de l'extérieur.
87 — Ni compromis, ni alliance à l'intérieur.
94 — La révolution en ordre dispersé.
100 — La révolution continue instaurée dan l'Etat même.

. I .

Raison d'être du Mouvement révolutionnaire synarchiste.

1 — Le Mouvement Synarchiste d'Empire est né en 1922 du besoin de définir par la pensée, par l'expérience et par l'action le sens de l'actuelle Révolution mondiale.

2 — Le Pacte synarchiste français répond au besoin impératif d'accomplir cette révolution nécessaire dans notre pays, au milieu et parfois en réaction des bouleversements des peuples étrangers, tous facteurs reconnus de la Révolution mondiale contemporaine mais devenus, pour certains au moins, débordants et agressifs.

3 — Le Pacte synarchiste français est proposé à tout militant de bonne volonté sans distinction d'origine, de sexe, de race, de religion, de classe ou de parti, qui est ou se prépare à être ressortissant de l'empire français.

4 — Le Pacte synarchiste français est ouvert au militant synarchiste qui, ayant atteint à la pleine conscience synarchiste, admet d'engager sa vie dans la lutte révolutionnaire synarchiste.

La Révolution dans l'axe. historique du Pays.

5 — La révolution française actuelle pour son accomplissement doit être ramenée et maintenue dans l'axe historique de la vie française, la révolution dans la Métropole restant en tout état de cause le facteur déterminant d'une révolution constructive dans un pays quelconque ressortissant de l'empire français.

6 — Cet axe historique passe à égale distance
— d'une réaction peureuse pour la défense de privilèges ecclésiastiques, nobiliaires, bourgeois, traditionnels ou récemment acquis,
— et d'une subversion aveugle des forces du pays pour l'instauration de nouveaux privilèges prolétariens tout aussi arbitraires que les privilèges rivaux.

7 — La révolution dans l'axe de la vie française ne peut détruire aucune des valeurs traditionnelles,
— élaborées au cours du développement de notre civilisation nationale,
— et qui sont demeurées vivaces dans les instincts, dans les cœurs et les cerveaux, dans les mœurs de la grande majorité des peuples de France.

8 — La révolution dans l'axe historique doit rénover sans timidité, en les épurant au possible :
— certaines autres valeurs traditionnelles de notre civilisation nationale,
— que des expériences malheureuses ou erronées, religieuses et anti-religieuses, guerrières, révolutionnaires ou réactionaires, ont affaiblies et dégradées dans les formes légales.
— alors qu'elles persistent en dépit de lois abstraites, informes et contradictoires, comme tendances profondes dans les instincts et le comportement spontané des peuples de France.

9 — La révolution dans l'axe historique doit innover dans tous les domaines,
— avec audace, avec un sens héroïque de l'aventure et du risque,
— mais aussi avec mesure, avec ce sens inné de la méthode, cette rigueur rationaliste et cette technique expérimentale qui font des peuples de France des maîtres de la qualité au milieu des compétitions de la civilisation.

10 — Ainsi, la révolution française doit rester et restera originale,
— quelque utiles que puissent être pour éclairer cette nouvelle expérience les études théoriques des révolutions étrangères,
— avec même l'assimilation rationnelle de leurs meilleurs fruits suivant l'habituel processus de nationalisation des apports extérieurs : idées, hommes et choses, qui marque toute notre histoire,

— mais sans que cette nouvelle transmutation en vienne à adultérer le génie français et à désaxer la vie française.

11 — Ainsi donc la révolution, comprise en mode synarchiste, ne peut être ni simpliste, ni élémentaire, ni barbarement destructive,
— mais elle doit être subtile, digne d'un peuple civilisé depuis des millénaires,
— elle doit être adéquate à la vie pleine, cultivée, hautement diversifiée des peuples de France,
— elle doit être constructive à tous égards et dans tous les domaines, en chacun des pays de l'empire appelés à opérer d'analogues mais originales transmutations inspirées par la puissance métropolitaine et sous son égide,
— elle doit être enfin synthèse de vie traditionnelle et de vie novatrice pour embrasser à la fois et partout : un passé millénaire et riche de gloire, un présent différencié, ardent et novateur, le futur même pressenti, voulu, agrandi aux limites des possibilités humaines, dans le sens humaniste, afin de relancer puissamment l'empire français en avant des peuples du monde, sur les routes sans fin de la civilisation universelle.

Le sens universel de la Révolution actuelle.

12 — Le sens de la Révolution mondiale se résume en deux mots : Le Peuple et l'Empire.

13 — Le Peuple et l'Empire sont les normes conscientes ou inconscientes de tous les mouvements révolutionnaires constructifs d'à présent dans tous les pays du monde.

14 — A plus forte raison, ces deux termes synthétiques sont-ils nôtres, dégagés historiquement par l'effort millénaire de la vie française, toute tendue pour leur affirmation et leur réconciliation révolutionnaires.

15 — Ces deux termes définissent les sources de notre mystique politique.

16 — L'union des deux termes « Le Peuple et l'Empire » forme la devise du Mouvement synarchiste d'Empire.

Le Peuple et l'Empire dans leur réalité essentielle.

17 — Le Peuple, du point de vue synarchiste,
— c'est tout le monde en masse, considéré sous l'angle de son humanité.

18 — L'Empire, du point de vue synarchiste,
— c'est tout le monde en ordre, considéré sous l'angle de sa socialité.

19 — Le Peuple, c'est l'ensemble des individus sans autre diversité hiérarchique que celle, toute spontanée, des différences naturelles,
— ce qui d'ailleurs dérobe l'individu en soi à tout classe-

ment équitable, à tout réel jugement de valeurs, sauf pour la conscience éclairée devant elle-même.

20 — L'Empire, c'est l'ensemble des cellules sociales personnelles et collectives ;
— ce qui implique une règle exacte et dure,
— une hiérarchie organique des services sur laquelle se doit mouler de gré ou de force la hiérarchie effective des citoyens dans leurs catégories respectives.

21 — Dans le Peuple sont les forces telluriques des besoins et des appétits, les racines informes de toutes les possibilités, les réserves obscures du meilleur informulé et du pire.

22 — Dans l'Empire synarchisé, il n'est plus aucune place légitime pour l'obscur, ni pour l'amorphe, ni pour l'informulé ; idées, passions, besoins, intérêts, hommes et choses y ont une valeur définie.

23 — Dans l'Empire synarchisé tout doit être amené au net par le service soutenu sans faiblesse dans tous les secteurs de l'activité collective.

Le fondement sacrificiel du droit synarchique.

24 — Entre Peuple et Empire, ces deux pôles antinomiques, l'éclair altier du sacrifice des héros, des saints, des génies, illumine tout sur tous les plans de la vie collective.

25 — C'est le sacrifice volontaire et conscient qui révèle dans le social la norme de l'esprit vivant de l'Homme universel,
— et ainsi recule les bornes de l'existence médiocre du citoyen actuel.

26 — Là est le fondement réel du droit synarchique et non pas dans la loi écrite, ou dans la tradition, ou dans la coutume.

27 — Loi écrite, tradition ou coutume doivent être seulement supportées comme un moindre mal et ramenées à de simples instruments pratiques de coordination, toujours médiocres.

28 — Loi écrite, tradition ou coutume n'ont donc aucun caractère sacré : elles peuvent être considérées comme les lignes de moindre résistance offertes au gouvernement par l'inertie des mœurs pour l'accomplissement du devenir collectif des masses.

Droit du faible, Devoir du fort.

29 — Du point de vue ontologique et sur un plan donné, le plus faible a les droits : sa faiblesse appelle la protection d'autrui.

31 — Du point de vue synarchique, un droit n'est que la contrepartie équivalente d'un devoir accompli.

32 —Plus pratiquement un droit n'est que le strict moyen légal d'accomplir un devoir.

33 — L'abus de la notion de droit, caractéristique de la démagogie comme du conservatisme, est facteur d'anarchie,

— notamment parce qu'il retire aux forts les moyens légaux de servir efficacement les faibles :
— ici doit être découverte la limite à imposer à l'arbitraire du droit juridique comme du droit coutumier ou de n'importe quel autre.

34 — Le critère de l'ordre synarchique et par conséquent de toute hiérarchie légitime, est la notion de devoir qui est positive, dynamique et révolutionnaire :
— jamais la notion de droit qui est négative, statique et conservatrice.

35 — Fondé sur le sacrifice des meilleurs, à chaque degré de l'activité sociale, le droit synarchique est tutélaire :
— c'est toujours pour le plus faible le droit relatif d'être servi,
— pour le plus fort le droit absolu de servir.

36 — Ainsi, à la lumière du sacrifice inspirateur du devoir accompli par les élites vraies,
— et de cet accomplissement seul,
— naît et s'étage d'Ordre en Ordre le droit synarchique, équitable et juste pour tous et pour chacun.

Anarchie et synarchie.

37 — Dans le Peuple, toutes les initiatives sont possibles, justifiables ou excusables.

38 — C'est que, dans le Peuple, la loi ontologique est l'anarchie spirituelle, tempérée par l'instinct grégaire, l'esprit d'imitation et l'inertie des mœurs, c'est-à-dire d'un mot la faiblesse.

39 — Dans l'empire synarchisé, aucune initiative n'est licite sauf de service et de sacrifice au rang où le mérite et l'activité doivent placer chacun.

40 — C'est que dans l'Empire synarchiste la loi ontologique est la stricte synarchie matérielle seulement tempérée par l'adaptation professionnelle du citoyen à sa vocation et à ses goûts.

41 — La grandeur historique d'un Etat est fonction de la tension existant à un moment donné entre ces deux pôles antinomiques : le Peuple et l'Empire.

42 — Le Génie politique est non pas d'abaisser cette tension, mais d'en reconnaître la nécessité vitale pour la régler.

La synarchie et sa révolution perpétuelle.

43 — La synarchie,
— c'est l'accord politique de la chose sociale avec les principes spirituels des êtres,
— pour aboutir à l'accord matériel de la forme collective et de la vie réelle,
— dans la diversité, l'universalité et l'unité de l'Etre.

44 — L'infinie différenciation de l'Etre et la multiplicité indéfinie des expériences individuelles et collectives.

— nécessaires à la réalisation de chacun jusqu'à ses fins dernières,
— exigent un assouplissement et un ajustement continus des lois et des formes sociales dans le temps et dans l'espace.

45 — La sociologie synarchique est la science de cette adaptation de la forme collective à la vie réelle des sociétés humaines.

46 — La politique synarchique est l'art de cette adaptation.

47 — Hors de cette adaptation dynamique, aucun Empire ne peut se constituer pour durer.

Le synarchisme dynamique contre toutes les corruptions anarchiques.

48 — Le synarchisme, ou révolution synarchiste méthodique, est le moyen politique et doit devenir la méthode gouvernementale de cette adaptation continue.

49 — La guerre civile, le coup d'Etat, l'insurrection, le terrorisme, l'émeute, la grève, l'agitation, la revendication, etc..., sont des corruptions plus ou moins violentes, des faits anarchiques d'inadaptation.

50 — La guerre militaire est une autre de ces corruptions violentes ou non-adaptations à la vie réelle des sociétés humaines :
— elle en est la plus absurde et la plus immorale parce qu'elle est une systématisation de l'arbitraire et du faux-droit anarchiques.

51 — Le remède et seul palliatif réel à la guerre militaire est la révolution synarchiste menée à la fois de chaque côté des frontières.

Le conservatisme statique responsable.

52 — Toutes ces corruptions d'ordre national ou international sont rendues inévitables par le conservatisme statique qui appelle comme une fatalité salvatrice la rupture d'équilibre de la forme au profit de la vie.

53 — La virulence de cette rupture d'équilibre est proportionnelle au retard mis à satisfaire le besoin vital d'adaptation synarchique.

54 — La révolution synarchique qui procède de l'éternelle convenance des choses et du devenir de l'Etre, est donc perpétuelle.

55 — La révolution synarchique perpétuelle doit être reconnue et servie comme telle sous peine de rupture violente.

56 — La révolution synarchique perpétuelle a des phases chroniques et des phases critiques :
— elle est donc insensible ou sensible,
— difficilement ou facilement discernable.

57 — Ce discernement nécessaire marque le vrai révolutionnaire qui veut et poursuit la révolution continue quelle que soit

la phase actuelle du cycle révolutionnaire du pays dans lequel il vit.

58 — Le vrai révolutionnaire ne subit pas passivement le déterminisme historique pour le suivre de phase en phase : il s'oppose à cette fatalité ou compose avec elle pour l'utiliser à sa volonté.

Volonté révolutionnaire et vérité.

59 — La volonté révolutionnaire ne peut être bienfaisante que transposée dans l'acte éclairé de vérité.

60 — La volonté sociologique est dans la synarchie, par-delà tous les systèmes finis, puisque la synarchie est l'expression sociale de la réalité profonde de l'Homme universel.

61 — La vérité sociologique se manifeste par-delà les contraintes de la vie collective (inévitables mais toujours absolument ou relativement anarchiques),

— par le souple accord des réalités d'ordre psychologique avec les réalités d'ordre sociologique,

— les unes et les autres servant de termes de conjugaison, dans tous les domaines, à des techniques appropriées et d'ailleurs toujours perfectibles,

— pour dominer les réalités d'ordre matériel et les plier au service de l'Homme et des hommes.

La synarchie véritable, base de la politique efficace.

62 — La synarchie véritable n'est pas un système sociologique ou politique, pas plus que ne peut l'être jamais son contraire, l'anarchie absolue.

63 — La synarchie véritable est l'harmonie des lois ontologiques de la Société universelle.

64 — Tout essai de systématisation de la synarchie la nie en fait et la détruit pratiquement.

65 — Cependant une approximation suffisante peut toujours être atteinte par l'analyse et la synthèse sociologiques pour un temps et pour un lieu donnés.

66 — Une telle approximation permet de baser une politique efficace, c'est-à-dire créatrice d'ordre et de paix, en éclairant et guidant gouvernants et gouvernés jusqu'à réduire, dans chaque secteur de la vie collective et à un minimum d'ailleurs variable et imprévisible, les tendances anarchiques inhérentes à toute société humaine.

La synarchie pratique, possible et nécessaire.

67 — Le Mouvement synarchique d'Empire, réaliste par principe et définition, ne prétend pas dépasser ce possible politique.

68 — Par contre, nous, signataires du Pacte, n'admettons pas d'accepter moins et de nous résigner à l'anarchie actuelle.
69 — Nous assumons comme devoir et comme tâche d'atteindre ce minimum possible, inconnu et admis comme irréductible pour l'empire français d'à présent, mais que l'effort héroïque des meilleurs en vue d'instaurer la synarchie, et cet effort seul, peut révéler sociologiquement et politiquement.

Pas d'orthodoxie synarchiste.

70 — Il est évident qu'aucune doctrine synarchiste ne peut comporter une orthodoxie quelconque.
71 — Toute tendance à l'orthodoxie nierait le principe synarchique.
72 — Toute tendance sectaire paralyserait le Mouvement synarchiste d'Empire ou le régime synarchique une fois instauré, aussi bien en France ou dans les pays ressortissants que partout ailleurs.
73 — Toute tendance à l'orthodoxie sociologique ou autre, au sectarisme politique ou autre, doit être dénoncée et combattue sans merci comme anarchique.

La révolution synarchiste au delà des partis.

74 — La révolution synarchiste dépasse donc toute doctrine formulée et n'appartient à personne en particulier.
75 — L'accomplissement de la révolution en mode synarchiste est au delà des partis et de leurs divisions.
76 — La révolution synarchiste descend au-devant de tous les empirismes et de tous les systèmes économiques et politiques, conservateurs, réformistes ou révolutionnaires, mais pour les ordonner suivant l'axe historique de chaque peuple, pour les discipliner, pour les clarifier, pour en extraire ce que chacun d'eux peut contenir de réel et rejeter le reste.

Synthèse de la nationalité et de la socialité synarchiques contre tout extrémisme.

77 — La révolution actuelle en France comme partout ailleurs et comme toujours, quelles que soient les apparences et les idéologies en action ne peut être accomplie que dans la synthèse des forces politiques concentriques et des forces sociales excentriques et non pas dans l'élimination des unes par les autres : l'essai est anarchique et l'élimination impossible.
78 — Aujourd'hui cette synthèse révolutionnaire s'opère entre :
— les forces qui se réclament justement de la nation pour l'exalter comme le fondement du monde moderne,

— et les forces qui, se réclamant non moins justement de la révolution sociale en vue d'abattre ce qui subsiste du capitalisme spoliateur du travail et de l'humain, veulent liquider l'économie libérale partout faillie et construire un nouvel ordre mieux en rapport avec l'ordre réel des êtres et des choses.

79 — Le génie même de la révolution synarchiste nous dresse, en France et dans l'empire français, contre deux ennemis extrémistes, aussi inhumains l'un que l'autre :

— à droite, les tenants du vieux conservatisme soi-disant libéral et du capitalisme ploutocratique appuyés sur le cléricalisme traditionnel, dussent-ils dévier en un capitalisme d'Etat, toujours plus oppresseur des consciences et des corps.

— à gauche, les tenants socialo-communistes du marxisme orthodoxe, instaurateur du socialisme d'Etat et de la collectivisation autoritaire des consciences et des corps.

Contre le parlementarisme français.

80 — Le génie de la révolution synarchiste nous dresse également en France contre le parlementarisme, ce pot-pourri politique issu de la Constitution de 1875 :

— régime d'importation étrangère aussi inadaptable aux pays de France que le soviétisme, le fascisme ou le nazisme ;

— régime de représentation amorphe de citoyens abstraits par des élus incompétents ;

— régime non d'idées mais d'opinions vagues ou sectaires, fabriquées pour des électeurs ignorants de la chose politique par des comités et des meneurs irresponsables ;

— régime de duperie dont le jeu même coupe électeurs et élus des réalités concrètes qu'il s'agirait justement de représenter, d'ordonner et de coordonner ;

— régime de fausse démocratie qui fait de chaque parti, par surenchère électorale, une faction démagogique ;

— régime d'anarchie larvée qui accentue le défaut de civisme du génie français ;

— régime de verbiage idéologique qui obscurcit le sens réaliste du génie français ;

— régime de mensonge seulement favorable au règne ou à l'instauration nouvelle d'oligarchies masquées derrière un pseudo-pouvoir partisan (argent ou sectes) ;

— régime de corruption qui détourne au profit de ces coalitions d'intérêts inavouables, argent ou sectes, le seul pouvoir effectif de la bureaucratie irresponsable, impuissante dans tout ce qui peut avoir quelque caractère de grandeur, en dépit des efforts d'une élite de fonctionnaires ;

— régime de parasitisme et de laisser-aller qui a détendu tous les ressorts de l'Etat jusqu'à mettre en péril les destinées françaises ;

— régime d'impéritie gouvernementale et de routine, incapable d'ailleurs de se rénover lui-même, non plus que d'offrir au Peuple les ressources politiques et les instruments civiques nécessaires au redressement révolutionnaire imposé par les bouleversements mondiaux.

Pas d'imitation, mais respect des régimes étrangers.

81 — Le génie de la révolution synarchiste, de caractère français et qui trouve son principe dans la plus lointaine histoire française, nous défend contre toute imitation étrangère.

82 — Toute imitation étrangère corrompt la vie du Peuple et adultère l'Etat.

83 — Par contre, nous reconnaissons que le bolchévisme convient actuellement aux peuples eurasiens,
— comme le fascisme aux peuples italiens,
— comme le nazisme aux peuples germaniques,
— comme le parlementarisme aux peuples britanniques, etc..., et que chacun de ces régimes paraît bien être la raison d'être de la puissance de l'empire au sein duquel il est né et se développe.

Non-ingérence réciproque et émulation vis-à-vis de l'extérieur.

84 — Le principe synarchique exige :
— la non-ingérence réciproque dans la vie intérieure des Etats, le respect des autres peuples et de leur régime,
— en même temps que l'affirmation de soi en face de tous.

85 — Notre principe international est en résumé : l'émulation dans le risque sous le signe de l'humanisme universel.

86 — Cette émulation virile peut et doit se concilier avec la Paix, avec l'accord international en vue des grandes tâches constructives de la civilisation.

Ni compromis, ni alliance à l'intérieur.

87 — Jusqu'à l'accession au pouvoir du Mouvement synarchiste d'Empire comme parti constitué, en France et pays ressortissants, nous refusons tout compromis et toute alliance avec les partis ou groupements.

88 — Compromis et alliances énervent les groupements et partis révolutionnaires.

89 — Compromis et alliance entre groupements ou partis révolutionnaires corrompent l'esprit public et le déroutent.

90 — L'action révolutionnaire pour orienter sainement la vie publique et la rénover exige l'intransigeance.

91 — Hors de cette intransigeance, qui est pureté et loyauté simplement, un mouvement révolutionnaire se disqualifie en tout état de cause en devenant par sa transaction même anarchique.

92 — Contre toutes les formes relatives de l'anarchie nous luttons sans merci,
— directement par la C.S.R. au sein du Mouvement synarchiste d'Empire,
— indirectement en aidant à mettre en valeur ce qui, dans tous les partis, groupements ou milieux idéologiques, peut être opposé dans une mesure quelconque à l'une de ces formes d'anarchie.

93 — Quant aux partis, groupements ou milieux idéologiques dont la ligne générale est parallèle à la nôtre et dont le programme et l'action comportent vraiment quelque point analogue à l'un de nos principes, nous prétendons les servir sans exiger aucune contrepartie, sans postuler aucune alliance.

La révolution en ordre dispersé.

94 — Eloignés de toute tendance totalitaire de quelque genre que ce soit,
— à commencer par le genre révolutionnaire,
— nous admettons comme salutaire la souple et libre conjugaison des efforts de tous dans une révolution en ordre dispersé.

95 — La révolution en ordre dispersé est ce qui convient le mieux au tempérament des peuples de France comme à la diversité des peuples de l'Empire.
— et c'est ce qui peut permettre la plus rapide révélation synarchique du nouvel empire hors de tout conformisme d'inspiration étrangère.

96 — Cette révolution en ordre dispersé est plus subtile, plus difficile aussi, que les révolutions de principe totalitaire.

97 — Elle nous paraît servir mieux la civilisation.

98 — En effet, comprise en mode synarchiste et du point de vue spirituel, la révolution est le geste héroïque du Peuple, entraîné par ses élites et illuminé en ses plus hautes consciences par un humanisme intégral.

99 — Complémentairement, du point de vue matériel, la révolution synarchiste est une application réaliste des données positives dégagées par les technocrates modernes de tous les pays et de leurs solutions les plus hardies,
— qui visent à plier scientifiquement les forces de la nature au bénéfice de tous les hommes,
— jusqu'à ce que soit fondée une société d'aristocrates servis par les machines,
— une société qui permettrait à chacun, délivré enfin de l'antique malédiction du travail forcé générateur de haine, d'atteindre ici et maintenant son possible épanouissement.

La révolution continue instaurée dans l'Etat même.

100 — La révolution synarchiste n'est pas seulement un moment de l'histoire, produit de circonstances critiques passagères.

101 — La révolution synarchiste est la Vie même du Peuple amenée à la clarté de la conscience collective dans et par ces élites vraies.

102 — La révolution synarchiste doit être reconnue comme telle et, comme telle, perpétuée.

103 — Cette perpétuation ne peut être obtenue sans crise ni violence qu'en se légalisant constitutionnellement dans l'Etat nouveau que nous devons bâtir suivant les normes mêmes du Pacte synarchiste.

104 — Ainsi intégrée normativement dans l'Etat, la révolution synarchique doit être pratiquement servie dans l'Empire et pour le Peuple par un parti synarchique d'Empire constitué reconnu dans ce but.

105 — Le mouvement synarchiste d'Empire axé sur la C.S.R. est une forme embryonnaire de ce Parti destiné à servir dans l'ordre synarchique la révolution continue.

. II .

SYNARCHISME RÉVOLUTIONNAIRE

Nous reconnaissons et servons le synarchisme révolutionnaire comme création continue de l'empire.

— Deuxième point —

L'ORDRE SYNARCHIQUE, QUI S'ETABLIT AU-DELA DU SOCIALISME EN VOIE DE REALISATION, SOUS UNE FORME OU SOUS UNE AUTRE, DANS LE MONDE ENTIER, DOIT MARQUER D'UN CARACTERE IMPERIAL ACCENTUE, POUR LES ACCOMPLIR, TOUTES LES PUISSANCES DE L'ESPRIT ET DE L'ACTION REVOLUTIONNAIRES.

Table des propositions :

106 — Fin du capitalisme et du colonialisme français; échec au capitalisme d'Etat.

108 — Les socialisations nécessaires, du point de vue synarchiste.

115 — Le droit à la vie.

122 — Nécessité de la prépotence de l'esprit synarchiste au pouvoir.

126 — L'aube de l'ère synarchiste impériale luit déjà.

. II .

Fin du capitalisme et du colonialisme français; échec au capitalisme d'Etat.

106 — L'ère capitaliste et colonialiste est révolue pour la France :
— le socialisme s'installe sous des formes différentes dans l'Occident européen, comme dans le reste du monde, à des cadences variables.

107 — Par-delà le socialisme en voie de réalisation mondiale et d'adaptation nationale, l'ère synarchiste impériale commence pour la France, initiatrice de la révolution des temps modernes marquée du sceau de l'humanisme universel :
— le socialisme matérialiste — exact et juste revers du capitalisme matérialiste, déjà failli avec le libéralisme économique — doit être surpassé méthodiquement dès à présent en France sans que la liberté ait à en souffrir.

Les socialisations nécessaires du point de vue synarchiste.

108 — Le devoir primordial de l'Etat est :
— d'ordonner les institutions et d'arbitrer les conflits entre les plus forts et les plus faibles des appétits égoïstes du Peuple.
— afin d'assurer dans toutes les catégories sociales une satisfaction équitable des besoins concrets de chacun.

109 — Le devoir primordial de l'Etat est donc d'inspirer et de guider les socialisations nécessaires.

110 — A la base, dans le domaine économique et comprise synarchiquement, la solution du problème de la socialisation des moyens de production et de service matériel, en voie de réalisation dans le monde,
— à quelque rythme qu'elle s'effectue,
— ne peut pas être trouvée dans une synthèse unitaire en vue de neutraliser les antagonismes du socialisme de consommation, du socialisme de répartition et du socialisme de production dont les trois courants se disputent respectivement les tendances des sociologues, des politiques et des économistes.

111 — Cette solution doit être cherchée synarchiquement dans une juxtaposition aussi libre que possible et une harmonieuse conjugaison des réalités économiques ou sociales que prétendent servir ces divers courants socialistes.

112 — Cette conjugaison des trois courants socialistes doit jouer à tous les échelons de l'économie : familial, local, régional, national, impérial et mondial, sous des disciplines appropriées à chacun des secteurs considérés.

113 — Cette conjugaison des trois courants socialistes doit être

obtenue par des organismes aussi diversifiés que le réclame la réalité concrète des besoins à satisfaire :
— ententes de consommateurs ou d'usagers,
— ententes de distributeurs de produits ou de services matériels,
— ententes de producteurs,
— enfin conjugaison de ces diverses sortes d'ententes se formant et se perfectionnant sous l'égide des pouvoirs publics.

114 — Cette conjugaison des trois courants socialistes doit être demandée moins à la pression directe de la révolution qu'à son inspiration,
— à une judicieuse incitation des intéressés et à leur libre accord,
— à l'initiative des groupements populaires,
— au jeu des intérêts coordonnés et servis par les pouvoirs révolutionnaires dans chaque secteur de la vie économique.

Le droit à la vie.

115 — De toutes manières et quelles que soient les voies empruntées ici ou là pour effectuer 'es socialisations nécessaires, celles-ci ne peuvent être utilement guidées que par la notion capitale du droit à la vie, reconnu et proclamé partout.

116 — Cette primauté du droit à la vie est la marque d'un régime synarchique véritable, c'est-à-dire dominé par le principe de solidarité humaniste.

117 — Le droit à la vie doit être pratiquement entendu comme le droit à toutes les conditions nécessaires à la vie, à sa conservation et à l'épanouissement intégral de la personne humaine;
— quels que soient les droits inscrits dans les codes ou les us et coutumes anciens, basés sur le principe de concurrence, ou sur le principe de domination, ou sur le succès.

118 — Le droit à la vie doit être assuré aux cent cinq millions de ressortissants de l'Empire français jusqu'au plus humble des manœuvres de la métropole, ou au plus démuni droit à la vie, du droit à l'épanouissement intégral de la personne humaine,
— et du fait de l'extension de ce droit à tous les ressortissants de l'Empire,
des indigènes des pays d'outre-mer.

119 — De la nécessité d'une reconnaissance constitutionnelle du droit à la vie, du droit à l'épanouissement intégral de la personne humaine,
— et du fait de l'extension de ce droit à tous les ressortissants de l'Empire,
— découle l'immensité de l'œuvre de civilisation qui incombe à la révolution synarchiste et l'impérieux devoir d'établir ce principe révolutionnaire au cœur de l'Etat.

120 — Une inflexible rigueur révolutionnaire est nécessaire pour retendre tous les ressorts de l'Etat réorganisé synarchiquement et mis ainsi en mesure de mener à bien l'œuvre de civilisation humaniste, hors de la poursuite de laquelle tout gouvernement est illégitime.

121 — Tout l'effort révolutionnaire actuel de la C.S.R. inspirant le Mouvement synarchiste d'Empire est donc orienté vers la conquête de l'Etat;
— tout doit y concourir à la prise du pouvoir ou à l'accession au pouvoir.

Nécessité de la prépotence de l'esprit synarchiste au pouvoir.

122 — La prise du pouvoir, ou l'accession au pouvoir, ne comporte nullement, du point de vue synarchiste, l'exclusion de tout autre parti hors de l'Etat, ni même hors du gouvernement synarchiste,
— mais elle implique nécessairement la prépotence de l'esprit synarchiste dans l'Etat et au pouvoir.

123 — Dans ce domaine encore le principe dialectique qui marque la doctrine révolutionnaire et le Mouvement synarchiste nous porte à équilibrer le jeu de la liberté avec le jeu de l'autorité.

124 — L'élan révolutionnaire, soutenu par le Mouvement synarchiste au gouvernement même, doit pouvoir entraîner d'autres partis dans le sens de cette révolution humaniste, quels que soient les principes ou les formes,
— pourvu qu'ils soient conciliables avec elle,
— que prétendent conserver ces partis.

125 — Pour ce qui concerne les autres partis, inconciliables, c'est la loi de la guerre, d'une guerre à mort :
— eux ou nous.

L'aube de l'ère synarchiste impériale luit déjà.

126 — L'ère synarchiste impériale commence pour la France, et par la France pour le monde,
— non pas seulement du fait d'un processus historique de caractère déterministe,
— mais aussi du fait de notre libre volonté révolutionnaire attachée sans réserve à dégager l'Empire français de l'état anarchique actuel,
— et parce que cette ère synarchiste est en puissance dans cette volonté révolutionnaire implacable qui anime la C.S.R. au sein du Mouvement synarchiste d'Empire.

. III .

PEUPLE

Nous reconnaissons et servons le Peuple comme la réalité foncière de la collectivité.

— Troisième point —

L'ORDRE SYNARCHIQUE HUMANISE LA REVOLUTION NECESSAIRE EN RECONNAISSANT ET PROCLAMANT LE PEUPLE COMME SA REALITE FONCIERE AFIN DE FONDER UN REGIME OU TOUT SOIT RAMENE AU SERVICE DE L'HOMME ET CONTROLE PAR LE PEUPLE, MAIS NON PAR LA MASSE.

Table des propositions :

127 — Le Peuple comme réalité foncière.
129 — Le droit naturel du Peuple.
137 — La hiérarchie synarchique est populaire.
139 — L'ordre synarchique du Peuple est de primauté spirituelle.
143 — Le Peuple actif et le Peuple passif.
152 — Les droits constitutionnels du Peuple.
159 — La représentation souveraine du Peuple.
168 — Les deux pouvoirs synarchiques du Peuple.
171 — Le pouvoir fiscal du Peuple.
174 — Le pouvoir inquisitorial du Peuple.
176 — Le recours à la violence, carence des gouvernants.

. III .

Le Peuple comme réalité foncière.

127 — Le Peuple est la réalité foncière de l'ordre synarchique,
— et cette réalité foncière contient toutes les autres.
128 — La mission politique de satisfaire aux besoins du Peuple éclaire et hiérarchise toutes les réalités qu'il contient.

Le droit naturel du Peuple.

129 — Toute chose sociale part du Peuple, génie, force, travail, production et services :
— tout doit lui faire retour sous forme de prospérité, de loisirs et de culture.
130 — Toute chose collective est à juger en fonction du Peuple.
131 — Toute institution n'est à conserver ou à établir qu'en vue d'améliorer la condition humaine dans tout le Peuple.
132 — Aucun progrès n'est réel s'il n'est directement ou par incidence bénéfique pour tout le Peuple et voulu comme tel.
133 — Toute révolution constructive ne vaut qu'avec le Peuple et pour le Peuple.

134 — Toutes les situations acquises, tous les privilèges individuels et collectifs qui font obstacle aux besoins du Peuple et à l'épanouissement vital du plus humble des individus, condamnent leurs bénéficiaires comme ennemis du Peuple.
135 — Par contre, toute tendance au nivellement par en bas trahit le Peuple.
136 — L'élévation du Peuple exige une recréation constante des élites dans une société renouvelée, régie par une réelle hiérarchie de mérite et de talent.

La hiérarchie synarchique est populaire.

137 — Cette hiérarchie n'a d'autre raison d'être que d'élever le Peuple.
138 — La hiérarchie ne peut élever le Peuple en l'ordonnant légitimement que si elle reste accessible pour chacun à tous les degrés, par sélection et par élection, sans distinction arbitraire ni opposition de classe, de sexe ou de race.

L'ordre synarchique du Peuple est de primauté spirituelle.

139 — Pratiquement réalisé, l'ordre synarchique est l'équilibre dynamique entre la force spirituelle et la force matérielle du Peuple.
— dans tous les domaines de la vie collective,
— sous la primauté de la force spirituelle.
140 — Hors de là,
— dans le fléchissement relatif de la force spirituelle ou de la force matérielle,
— il ne peut y avoir qu'anarchie et désordre.
141 — Pour servir effectivement cet équilibre et le maintenir vivant, le régime synarchique exige donc une conscience spirituelle et une connaissance rationnelle exactes des conditions de cet équilibre.
142 — De même et complémentairement, le régime synarchique pour son accomplissement exige loyauté et loyalisme envers les instaurateurs et mainteneurs de l'Ordre synarchique, à tous les degrés de la hiérarchie issue du Peuple pour son service même et pour son exaltation.

Le Peuple actif et le Peuple passif.

143 — Dans le Peuple sont à distinguer deux caractères ontologiques :
— un caractère d'activité civique,
— un caractère de passivité civique.
144 — L'activité civique est marquée du point de vue synarchiste par l'exercice d'une profession reconnue et organisée.

145 — La passivité civique est marquée par la minorité juvénile (période de préparation à la vie et à l'exercice d'une profession) ou par l'incapacité civile naturelle ou pénale.

146 — Les professions reconnues et organisées, seuls facteurs d'activité civique populaire, sont distribuées synarchiquement suivant leur principe basique et leur nature pour constituer :
— L'Ordre économique,
— l'Ordre politique,
— l'Ordre culturel,
— l'Ordre impérial.

147 — Ces quatre Ordres synarchiques dans leur ensemble constituent le Peuple actif doué de capacité civique : équilibre des devoirs et des droits civiques.

148 — Les autres ressortissants de l'Empire forment dans chaque pays le Peuple passif,
— qui n'a que des droits et devoirs naturels et domestiques (droit à la vie, à la protection, à l'assistance, à la culture, etc...).

149 — Aucun des Ordres synarchiques n'existe par lui-même, mais bien par le Peuple.

150 — Aucun des Ordres synarchiques n'existe pour lui-même mais bien pour le Peuple.

151 — Le service du Peuple est la seule raison d'être de la constitution, de la reconnaissance, de la légitimité et du maintien d'un Ordre synarchique quelconque.

Les droits constitutionnels du Peuple.

152 — Le Peuple possède virtuellement tous les droits.

153 — Le Peuple en masse est par naturel et définition :
— incompétent pour formuler directement ses droits,
— inapte à exercer directement ses droits.

154 — Tous les droits virtuels du Peuple doivent être effectivement formulés et exercés par des corps constitués.

155 — Tous les droits virtuels du Peuple se résument toujours et se ramènent à un droit essentiel, primordial et imprescriptible :
— le droit d'être servi par tous les corps constitués sortis de lui et nourris nécessairement de sa propre substance.

156 — Cependant les corps constitués ont une tendance naturelle à se dégrader et, se détachant du Peuple, oubliant son service, à se muer en exploiteur du Peuple.

157 — Le Peuple mal servi ou exploité (anarchie d'en-haut) souffre et tend à se révolter (anarchie d'en-bas).

158 — Les corps constitués dans les Ordres synarchiques doivent donc toujours rester soumis au contrôle effectif du Peuple.

La représentation souveraine du Peuple.

159 — Le Peuple, éternel souverain mineur, doit à cette fin de contrôle être pourvu des moyens constitutionnels d'en appeler de l'anarchie d'en-haut sans avoir à recourir à l'anarchie d'en-bas.

160 — L'instrument synarchique de ce recours légal à lui-même est, pour le Peuple, l'Assemblée de ses représentants, élus au suffrage universel.

161 — Cette représentation populaire, directe et souveraine, serait stérilisée en fait, comme il advient en général, par l'admission d'un électorat incompétent et par conséquent d'élus inqualifiés.

162 — Une pareille représentation populaire est la pire anarchie, car elle est l'anarchie instaurée constitutionnellement et maintenue en vertu même de la constitution.

163 — La représentation populaire, directe et souveraine, n'échappe au vice d'incompétence que par la réunion de trois conditions :
— *a*) la réalité concrète de son électorat universel,
— *b*) l'information directe de ses élus,
— *c*) la limitation et la spécification strictes de ses pouvoirs.

164 — L'absence d'une de ces trois conditions ramène à l'anarchie constitutionnelle et à l'anarchie effective.

165 — L'Assemblée du Peuple doit donc être composée mi-partie :
— *a*) de représentants élus directement par tous les citoyens (vote individuel et vote familial), réunis en collèges électoraux locaux d'égalité numérale;
— *b*) de représentants des communes choisis au sein des conseils municipaux et élus par eux au prorata du nombre des habitants.

166 — Les représentants directs du Peuple expriment le côté sentimental et démagogique inévitable dans un électorat des masses,
— leurs aspirations vagues et leurs intérêts égoïstes,
— toutes choses dont le législateur et le gouvernant doivent tenir compte.

167 — Les représentants des communes expriment le côté pratique des besoins vitaux les plus répandus, mais éclairés, coordonnés par le sens du bien commun et par l'expérience des administrateurs locaux des collectivités urbaines, confrontés avec les administrateurs locaux des collectivités rurales.

Les deux pouvoirs synarchiques du Peuple.

168 — Les pouvoirs populaires, nécessaires et suffisants au point de vue synarchique et qui sont exercés par l'Assemblée du Peuple, sont :
— *a*) le pouvoir fiscal,
— *b*) le pouvoir inquisitorial.

169 — Tout autre pouvoir ne peut être de la compétence des représentants directs et communaux du Peuple élus au suffrage universel.

170 — L'octroi direct ou indirect à l'Assemblée du Peuple d'un pouvoir quelconque autre que ces deux pouvoirs synarchiques du Peuple (pouvoir fiscal, pouvoir inquisitorial) ramène à l'anarchie constitutionnelle et effective dans quelque condition que ce soit.

Le pouvoir fiscal du Peuple.

171 — Le pouvoir fiscal du Peuple comprend :
— *a*) le droit d'assurer l'assiette de l'impôt,
— *b*) le droit de consentir l'impôt ou de le refuser (acceptation ou rejet des budgets élaborés respectivement par les Chambres compétentes des différents Ordres synarchiques).

172 — Ce droit de discussion et de décision fiscales est la sanction constitutionnelle pratique et effective dont est doté le Peuple pour réprimer les abus des gouvernants ou les déviations anarchiques des Ordres.

173 — Le pouvoir fiscal est synarchiquement légitime
— car toute force matérielle vient du Peuple,
— car toute nécessité matérielle des Ordres synarchiques est à la charge du Peuple.

Le pouvoir inquisitorial du Peuple.

174 — Le pouvoir inquisitorial exercé par les représentants du Peuple comprend :
— *a*) le droit d'enquête sans limite et le contrôle dans n'importe quel secteur d'activité des différents Ordres synarchiques,
— *b*) le droit de blâme ou de remontrance,
— *c*) le droit de référendum (appel partiel ou global au Peuple sur n'importe quelle question).

175 — Le pouvoir inquisitorial est synarchiquement légitime,
— puisque les Ordres n'ont d'autre raison d'être que le service du Peuple,
— et qu'un malaise quelconque du Peuple suppose un manquement probable sinon certain d'un ou plusieurs Ordres à ce service synarchique.

Le recours à la violence, carence des gouvernants.

176 — En dehors de ces deux pouvoirs populaires constitutionnels,
— et au cas où ils seraient méconnus par les Ordres et les forces constituées,
— le Peuple n'a d'autre recours que la violence.

177 → Le recours à la violence n'est ni légitime, ni illégitime : — il est un fait dont la responsabilité doit toujours remonter en tout état de cause aux gouvernants.

. IV .

EMPIRE

Nous reconnaissons et servons l'Empire comme la réalité **formelle de la collectivité.**

— Quatrième point —

L'ORDRE SYNARCHIQUE AUGMENTE INDEFINIMENT LE DYNAMISME DE LA CIVILISATION EN RECONNAISSANT ET PROCLAMANT L'EMPIRE, GROUPEMENT ORGANIQUE DE NATIONS MAJEURES, COMME SA REALITE FORMELLE LA PLUS COMPLETE AU STADE ACTUEL DE LA VIE MONDIALE ET COMME LE PLUS HAUT FACTEUR DE PERFECTION POSSIBLE DE LA REVOLUTION CONTEMPORAINE.

Table des propositions :

178 — L'Empire comme réalité formelle.
181 — L'Empire devant la violence.
185 — L'Empire doit être parfait par la voie pacifique.
191 — L'Empire synarchique au delà de toute oppression.
198 — Le vivant équilibre des forces dans l'Empire synarchique.
201 — L'autonomie fédérative des pays dans l'Empire, perfection de notre révolution.

. IV .

L'Empire comme réalité formelle.

178 — L'Empire est la *réalité formelle* de l'Ordre synarchique au stade actuel de l'évolution sociologique et politique du monde.

179 — L'Empire français embrasse la France métropolitaine et les pays d'outre-mer ressortissants et les unit en fait dans les frontières politiques désormais fixées et pour nous intangibles.

180 — L'Empire français est l'aboutissement d'un processus historique qu'il est vain de discuter et dont le résultat territorial aussi bien que l'acquis juridique de droit ne pourrait être remis en question que par un coup de force.

L'Empire devant la violence.

181 — Un tel coup de force susciterait une défense et une riposte implacables,
— quelles que soient la ou les puissances étrangères agressives,
— quels que soient le ou les pays en révolte au sein de l'Empire.

182 — Cependant il est normal que les pays de l'Empire tendent à la révolte :
— le risque est à surmonter,
— la tendance est à pacifier par un gouvernement juste,
— la volonté de révolte est à transmuer en volonté d'alliance par l'octroi de l'autonomie progressive dans les cadres de l'Empire.

183 — Dans tout Empire groupant des peuples divers sont en présence, à la limite de tout phénomène politique :
— le droit à la liberté dont le principe est d'ordre spirituel suivant l'analyse de la dialectique synarchiste,
— le devoir d'autorité dont le principe est d'ordre matériel.

184 — Droit à la liberté et devoir d'autorité sont imprescriptibles dans l'Empire et ne peuvent être négligés ou méconnus sous peine d'anarchie apparaissant :
— soit sous forme de conflits violents avec comme résultat extrême la ruine,
— soit sous forme de stagnation avec comme résultat extrême la décadence.

L'Empire doit être parfait par la voie pacifique.

185 — Notre Empire français historiquement défini doit être parfait à tous les points de vue comme la culmination de notre propre révolution,
— et aussi comme apport à la civilisation mondiale.

186 — Cet Empire est d'ailleurs un fait concret en dehors duquel la France ne se conçoit plus comme grande puissance dans le concert international.

187 — Cet Empire constitue aussi la base de puissance nécessaire pour requalifier effectivement la France comme guide révolutionnaire dans le monde moderne.

188 — L'esprit impérial synarchiste est dynamique et constructif sur tous les plans de la vie collective.

189 — En aucun cas, dans l'état de maturité politique et d'interdépendance universelle du monde moderne, l'esprit synarchiste ne pourrait devenir impérialiste ni conquérant sans nier son principe même.

190 — Le même esprit synarchiste de tendance fédérative, qui doit inspirer la refonte intérieure de l'Empire, doit inspirer les offres loyales d'union et les efforts de coopération dans tous les domaines avec les autres nations ou empires étrangers,

— quelles que soient les formes que peut susciter cet esprit d'union et les difficultés ou la rapidité de ses succès en Europe, en Afrique ou ailleurs.

L'Empire synarchique au delà de toute oppression.

191 — L'Empire synarchique est basé sur le principe d'exaltation de la personne humaine,
— et sur le principe corollaire du respect des peuples.

192 — L'Empire synarchique est donc au delà de toute oppression.

193 — L'Empire synarchique doit donc être une fédération de peuples libres composés d'hommes libres,
— ayant reconnu les uns et les autres leur solidarité de fait.

194 — La seule reconnaissance critique de notre solidarité matérielle de fait, même s'imposant à la conscience de chacun, ne pourrait nous satisfaire :
— elle faciliterait pesamment l'instauration politique, dans et par la résignation, d'une sorte d'anarchie peureuse repliée sur elle-même, qui ne pourrait être qu'une parodie de liberté.

195 — Quels que soient le régime et la forme des institutions, la liberté est plus exigeante :
— elle ne peut être trouvée qu'au delà de la résignation politique et civique.

196 — Pour que la liberté devienne réalité,
— et pour qu'elle soit valablement et durablement assurée,
— la solidarité de fait des peuples de l'Empire doit être ramenée à son principe universel qui est d'ordre spirituel et non matériel.

197 — Ce principe spirituel de la solidarité est :
— le vivant équilibre entre la loi de nécessité universelle et la loi d'initiative individuelle,
— pour le plein épanouissement de tous.

Le vivant équilibre des forces dans l'Empire synarchique.

198 — Du point de vue politique général, ce vivant équilibre des forces dans l'Empire,
— gage de liberté effective et de paix intérieure,
— se traduit par un juste et judicieux rapport organique entre :
— la tendance centralisatrice irréductible de l'Etat,
— et la tendance décentralisatrice incoercible des républiques populaires,
— dans tous les domaines de l'activité collective et dans tous les pays de l'Empire.

199 — A la limite, la décentralisation nécessaire à la pacification intérieure de l'Empire est :
— l'autonomie de chaque pays dans les cadres intangibles d'un empire fédératif.

200 — L'Empire synarchique, d'inspiration humaniste, ne peut pas se concevoir ni se vouloir hors de ce principe d'autonomie fédérative,
— hors de son application loyale.

L'autonomie fédérative des pays dans l'Empire, perfection de notre révolution.

201 — L'idéal inclus dans le principe d'humanisme intégral,
— d'exaltation de la personne humaine,
par conséquent aussi de solidarité universelle et de coopération fraternelle entre les races,
— confère à la révolution synarchique sa noblesse.

202 — Notre volonté impériale est de plier à cet idéal, souplement mais sans réserve, les institutions léguées par le passé dans chacun des pays de l'Empire.

203 — Notre volonté impériale est le plus haut facteur de perfection de notre révolution :
— elle met la révolution continue au service de l'homme en chaque lieu et à tout moment,
— elle fédère pour libérer.

. V .

ETAT

Nous reconnaissons et servons l'Etat comme la réalité juridique de la collectivité

— Cinquième Point —

L'ORDRE SYNARCHIQUE COORDONNE SANS OPPRIMER EN RAMENANT ET MAINTENANT L'ETAT AU SERVICE DU PEUPLE PAR L'EMPIRE CONÇU ET ORGANISE POUR SON EXALTATION GLORIEUSE ET SON AFFIRMATION PACIFIQUE DANS LE MONDE.

Table des propositions :

204 — L'Etat serviteur.
207 — Le conflit universel du Peuple répercuté dans l'Etat.
211 — Tout équilibre politique est précaire.
213 — L'Etat au service de chaque individu.
219 — Le devoir tutélaire de l'Etat au point de vue moral.
222 — L'Etat, ligne d'accès offerte à l'enthousiasme du Peuple.
226 — L'Empire synarchique, motif d'exaltation populaire.
231 — Pour la Jeunesse surtout l'Empire est l'épopée moderne.
237 — La mystique d'Empire.

. V .

L'Etat serviteur.

204 — L'Etat est au service du Peuple, mais le Peuple s'ordonne en puissance par l'Empire qui en polarise les éléments.

205 — Le sens dynamique de l'Empire est donc le principe positif de la révolution et du progrès,
— le facteur constant d'opposition et de résistance politique contre l'Etat.

Le conflit universel du Peuple répercuté dans l'Etat.

207 — L'Etat du point de vue synarchiste n'est au service effectif du Peuple qu'autant qu'il peut arbitrer le conflit perpétuel des forces et des formes différenciées des individus et des masses qu'il gouverne.

208 — Du point de vue sociologique,
— toutes les paires d'opposés de ce conflit doivent être reconnues (pour être méthodiquement résolues dans les masses et dans les personnes) comme le conflit perpétuel entre les tendances collectivistes et les tendances individualistes.

209 — Du point de vue politique,
— la résolution de cette contradiction interne de l'Homme social, individus et masses, qualité et quantité, nécessite le passage préalable des causes secondaires du conflit de la virtualité à l'activité,
— et cette révélation à la conscience collective et individuelle des dirigeants, responsables de l'ordre public, ne peut être assurée, en vérité, que par des élites réelles, dans chaque domaine de l'activité sociale.

210 — Du point de vue pratique,
— la résolution différenciée des antinomies radicales,
— découlant sur chaque plan de la vie sociale, du conflit perpétuel entre les tendances collectivistes et les tendances individualistes,
— ne peut être obtenue que par une juste et judicieuse coopération des élites vraies et des masses,
— pour aboutir, par le mouvement collectif continu ou révolution régulière, à un équilibre suffisant entre les unes et les autres.

Tout équilibre politique est précaire.

211 — Cet équilibre politique précaire, aboutissement de la révolution continue ou devenir social, est la seule paix possible parmi les hommes,
— et celle-ci est le fait de l'Etat dans la seule mesure où il est synarchisé.

212 — La précarité de tout équilibre politique doit être virtuellement admise par les élites qualifiées comme la source impérative, intarissable, de leurs innombrables devoirs,
— qui tous découlent en fin de compte du devoir primordial :
— entretenir le mouvement progressif des masses par-delà toutes les anarchies.

L'Etat au service de chaque individu.

213 — L'Etat au service du Peuple, c'est pratiquement l'Etat au service de chaque individu.
214 — Toute souffrance dégradante d'ordre social qui atteint l'individu,
— aussi bien au sein de la famille qu'au sein des autres collectivités mineures, même les plus fermées,
— est en dernière analyse imputable à une carence de l'Etat.
215 — Détenteur par principe des pouvoirs d'intervention et de coercition les plus étendus, pouvoirs en fait indéfiniment extensibles :
— l'Etat doit être le tuteur vigilant du plus faible,
— sous peine d'appeler et de rendre légitime le crime et la révolte.
216 — Mais, d'autre part, la satisfaction des besoins concrets du Peuple et de chaque individu dans le Peuple,
— par une organisation socialiste matérialiste aussi perfectionnée qu'on le puisse rêver et construire,
— ne saurait suffire à épuiser le devoir de l'Etat.
217 — Ce devoir tutélaire embrasse aussi le côté moral de la vie.
218 — L'Etat au service moral de chaque individu, c'est l'Etat requis d'orienter toutes les activités d'ordre collectif,
— sous l'inspiration des plus hautes consciences,
— pour l'accomplissement de la destinée spirituelle de chaque individu : la libération.

Le devoir tutélaire de l'Etat au point de vue moral.

219 — Ce devoir d'ordre moral n'est nullement rempli par quelque intrusion dans la conscience individuelle, sous prétexte d'opinion, d'éducation, de religion, d'ordre civique, etc...
— bien au contraire.
220 — Ce devoir d'ordre moral interdit à l'Etat toute intrusion dans le domaine de la conscience individuelle :
— il se trouve d'autant mieux rempli qu'il est plus éloigné d'une telle démarche,
— plus opposé à une telle préoccupation,
— et que sa neutralité dans ce domaine est mieux établie.
221 — Mais par contre, ce devoir d'ordre moral doit porter l'Etat

à réaliser des grandes tâches collectives que proposent, à l'énergie et aux puissances latentes du Peuple, ses élites constituées et les Ordres synarchiques émanés de lui, suscités pour lui et renouvelés par lui.

L'Etat, ligne d'accès offerte à l'enthousiasme du Peuple.

222 — Un Peuple sans enthousiasme entre en décadence.
223 — Un Peuple en décadence ne peut plus offrir un terrain favorable de croissance morale pour l'épanouissement du plus grand nombre.
224 — L'individu fort découvre de lui-même ses motifs de vie héroïque, ou de sainteté, ou de génie :
— la masse doit trouver ces motifs dans ses élites, par le truchement de l'Etat coordinateur des énergies.
225 — Dans l'état actuel de la civilisation mondiale,
— sur une planète rétrécie par le machinisme et sans plus aucune terre politiquement libre,
— il n'est pas de plus haute tâche collective à proposer au Peuple et à parfaire par lui que l'Empire synarchique,
— conçu et voulu sous le signe de l'humanisme universel.

L'Empire synarchique, moif d'exaltation populaire.

226 — Pour un Peuple saturé de gloire, de culture, de richesses accumulées, tel que l'est le Peuple français, l'Empire synarchique reste le motif d'enthousiasme généreux,
— la raison de faire corps, de surmonter ses divisions, de s'affirmer dans le monde,
— pour se retrouver, parmi d'autres, « guide des nations ».
227 — L'Empire synarchique, ce n'est pas seulement l'impératif de justice, l'accomplissement de notre devoir vis-à-vis des millions de ressortissants français des pays d'outre-mer, conquis, colonisés ou protégés :
— c'est encore un mobile de gloire française au delà du bourgeoisisme repu, au delà de la révolution prolétarienne matérialiste.
228 — La fédéralisation synarchiste de l'Empire,
— l'exhaussement du niveau de la civilisation, dans le sens humaniste, en chacune de ses contrées,
— constituent l'œuvre grandiose qui seule peut marquer la place de la France au milieu des compétitions impérialistes du monde moderne.
229 — L'héroïsme pacifique plus subtil que requiert une telle œuvre,
— pour la lutte contre les forces sociales anarchiques.
— pour les victoires contre les forces naturelles,
— dépasse l'héroïsme guerrier dont retentissent les fastes de notre histoire.

230 — L'effort impérial est la source des plus hautes vertus humanistes, pour ce qu'elles ont de mystérieusement accessible à la conscience des masses,
— la voie dans quoi celles-ci peuvent se dépasser elles-mêmes par le surgissement de leurs élites et par leur propre participation au génie, au sacrifisme, à l'héroïsme de ces élites.

Pour la Jeunesse surtout l'Empire synarchique est l'épopée moderne.

231 — Pour notre Jeunesse, l'Empire synarchique couronne une révolution spiritualiste illuminée d'humanisme intégral,
— non plus une révolution de ventre,
— mais une révolution de tête et de cœur digne de l'Homme.

232 — Pour notre Jeunesse, dans la métropole, dans chacun des pays d'outre-mer, l'Empire justifie le goût du risque, l'attrait de la vie dangereuse, de la vie difficile.

233 — Pour notre Jeunesse, l'Empire ouvre toutes grandes les routes de l'aventure,
— de la grande aventure civilisée techniquement conduite,
— de l'aventure moderne qui entraîne le vouloir et l'agir des meilleurs par-delà les plats horizons de l'existence banale.

234 — Pour notre Jeunesse, l'Empire est un champ d'action à la mesure des temps révolutionnaires qui,
— mieux que la défense terrée des ennemis supposés,
— mieux que la peureuse défense indigne d'un grand peuple,
— peut inciter la vie française et les jeunesses à l'union rédemptrice pour l'ultime conquête intérieure.

235 — Cette conquête est la conquête humaniste de la civilisation pacifiste,
— la conquête sociale contre la misère, contre la haine de classe, contre le désespoir écrasé des vaincus sans combat,
— la conquête sur lui-même du nouvel Empire, par-delà les coercitions politiques honteuses, par-delà les contraintes vulgaires de la vie économique, par-delà les épuisantes divisions de classes, de partis, de sectes ou de races derrière des chefs fantoches tout bruyants de vieux mots épuisés.

236 — Pour notre Jeunesse, l'Empire synarchique est l'œuvre altière qui vaut de donner et sa vie et sa mort dans un élan d'amour soutenu, pour magnifier et pour accomplir l'Homme,
— c'est l'œuvre insigne qui peut emporter tous les jeunes sur les routes de leur avenir dans un même élan d'épopée.

La mystique d'Empire.

237 — Ainsi, pour que l'ardente flamme de la jeunesse ne vacille pas dans des tâches trop basses et ne s'éteigne trop tôt ayant brûlé en vain,
— l'Etat doit servir le Peuple par l'Empire synarchique,
— mythe saisissable, magnifique et durable,
— que réserve encore aux vouloirs héroïques une civilisation déjà mûre qui, voulant bafouer les dieux sanglants de jadis, tend à épuiser trop vite les enthousiasmes jeunes, les élans obscurs des Peuples vers les cîmes de l'action.

238 — Ainsi, la mystique d'Empire doit emporter la révolution française,
— par une séquence ontologique impérative,
— bien au delà des socialisations nécessaires à la satisfaction des besoins concrets,
— vers un asservissement toujours plus entier de l'Etat aux fins d'exaltation du Peuple progressivement libéré.

239 — Ainsi, la mystique d'Empire peut sélectionner les meilleurs au sein de chaque peuple pour l'Accomplir,
— dans son mouvement illimité de coordination synarchique,
— de civilisation multiforme,
— d'expansion culturelle,
— d'approfondissement politique,
— d'accroissement économique et de progrès social.

240 — Ainsi, l'Empire synarchique compris dans son vrai sens qui est non plus oppressif mais spirituel et libérateur,
— entraîne et multiplie les énergies populaires,
— les oriente et les magnifie,
— les justifie dans l'action révolutionnaire et dans le sacrifice comme dans le bien-être et la conservation légitime.

241 — En deçà de l'Empire synarchique, la France n'est plus la France, mais un souvenir de gloire que ronge la décadence et que l'oubli bientôt engloutirait derrière le rayonnement éclatant d'empires neufs débordant de jeune dynamisme.

242 — Au delà de l'Empire synarchique, la France redeviendra l'inspiratrice du monde.

. VI .

ORDRE RÉEL

Nous reconnaissons et servons le dynamisme de l'ordre réel qui est partout synthèse d'autorité et de liberté.

— Sixième Point —

L'ORDRE SYNARCHIQUE SUBSTITUE LA REVOLUTION DES GOUVERNANTS A LA REVOLTE DES GOUVERNES PAR UNE RESOLUTION CONSTITUTIONNELLE, SEULE COHERENTE, DE L'ANTINOMIE NATURELLE DU PRINCIPE DE LIBERTE ET DU PRINCIPE D'AUTORITE DONT LA LUTTE INEVITABLE ET D'AILLEURS MAGNIFIQUE TEND AU MAXIMUM POUR L'ENNOBLIR LES RESSORTS DE LA VIE COLLECTIVE ET DE LA VIE PERSONNELLE.

Table des propositions :

242 — Conciliation nécessaire des deux principes, antinomiques de toute société.
244 — La conjugaison des intérêts égoïstes par le réalisme synarchique.
248 — La donnée essentielle du problème de l'Etat.
256 — L'Etat synarchique comme moyen terme révolutionnaire entre autorité et liberté.
261 — Licence et dictature.
263 — Despotisme et révolte.
268 — La recherche du progrès indéfini par la révolution continue.
271 — La dialectique synarchiste comme détecteur de l'ordre.
279 — Domaine interdit à la dialectique synarchiste.
283 — L'ordre réel.
285 — L'ordre synarchique possible par les hiérarchies populaires constituées.
288 — Les critères secondaires de la hiérarchisation synarchique.
292 — L'instrument pratique de toute synarchisation effective.
296 — Le Peuple est la liberté incarnée dans les masses.
301 — L'Etat est l'autorité incarnée en quelques-uns.
304 — La Profession organisée résout l'antinomie de la liberté populaire et de l'autorité gouvernementale.

. VI .

Conciliation nécessaire des deux principes antinomiques de toute société.

243 — De la seule conciliation constitutionnelle du principe de liberté et du principe d'autorité peut naître l'ordre synarchique sans lequel l'Empire français ne peut durer,
— au milieu des bouleversements de la vie mondiale,
— devant les appétits puissants des peuples avides,
— et sous les poussées dissociantes qui s'accentuent de jour en jour tant dans la métropole qu'au sein de chacun des pays d'outre-mer.

La conjugaison des intérêts égoïstes par le réalisme synarchique.

244 — Toutes les constitutions, institutions ou lois dans l'Empire et l'Etat même, n'ont d'autres raisons d'être que de pallier aux efforts de l'égoïsme individuel et des particularismes collectifs, facteurs d'anarchie dans tous les domaines de la vie des Peuples.

245 — Par contre les divers modes de l'égoïsme marquent les essais nécessaires de l'expérience vitale de chaque individu et sont irréductibles dans le présent,
— de même que sont inévitables les particularismes des collectivités, facteurs aussi d'incitation et d'ambitions utiles.

246 — Le révolutionnaire constructif et l'homme d'Etat doivent donc s'accommoder de ces égoïsmes et de ces particularismes populaires,
— et bâtir avec les uns et les autres une société capable de les balancer les uns par les autres, de les atténuer et de les résoudre en progrès sous l'égide de l'Etat.

247 — Ceci ne peut être que l'œuvre de ceux qui ont dépassé l'égoïsme et le particularisme étroit :
— les seuls qui constituent les élites vraies,
— les meneurs légitimes de la vie collective ordonnée en mode synarchique dans l'Etat.

Les données essentielles du problème de l'Etat.

248 — Il est vain de vouloir réduire le problème politique aux termes matérialistes,
— soit du libéralisme parlementaire,
— soit du collectivisme marxiste.

249 — Toute analyse dialectique poussée découvre derrière le conflit des égoïsmes individualistes soi-disant libéraux et des égoïsmes collectivistes soi-disant communistes,
— les uns et les autres matière de duperie pour les peuples au profit de cliques ,ou ploutocratiques, ou bureaucratiques,
— un conflit plus profond essentiel :
— le conflit entre la liberté et l'autorité.

250 — Ce conflit est inévitable, universel et perpétuel.

251 — La prédominance de la liberté dans un pays met en péril l'Etat :
— Elle est anarchique.

252 — L'ordre est le strict équilibre entre la liberté et l'autorité dans chaque domaine de la vie collective et à tout moment :
— seul cet équilibre est synarchique,
— et par lui seul l'Etat peut durer.

254 — La recherche de cet équilibre est un fait de révolution véritable.

255 — La révolution préventive doit donc être installée au cœur de l'Etat et servie par une élite synarchiste dans un plein esprit de sacrifice.

L'Etat synarchique comme moyen terme révolutionnaire entre autorité et liberté.

256 — Ainsi l'Etat synarchique doit rester marqué du caractère révolutionnaire pour gouverner dans la paix.
257 — L'Etat synarchique doit être formellement fondé sur la recherche constitutionnelle du moyen terme révolutionnaire entre l'autorité et la liberté.
258 — Cette recherche du moyen terme nécessite une connaissance exacte et une acceptation réaliste de la nature de la liberté et de la nature de l'autorité.
259 — L'autorité tient à la lettre et à la forme de toute existence collective au sein de l'Univers matériel.
260 — La liberté est inhérente à l'esprit dans toute vie individuelle.

Licence et dictature.

261 — La liberté n'est pas la licence,
car la licence désorganise et dissocie toute forme sociale
— et ainsi appelle comme réaction salutaire la révolte.
262 — L'Etat synarchique est au delà de ce couple anarchique « licence-dictature ».

Despostisme et révolte.

263 — L'autorité n'est pas le despotisme,
— car le despotisme étouffe toute vie sociale
— et ainsi appelle comme réaction salutaire la révolte.
264 — L'Etat synarchique est au delà de cet autre couple anarchique « despotisme-révolte ».
265 — Le bien social au point de vue synarchique est tout ce qui mène à la liberté dans l'ordre intérieur et extérieur.
266 — Le mal social au point de vue synarchique est tout ce qui ramène à l'autorité, même dans l'ordre extérieur.
267 — Cependant ce mal social est encore inévitable à cause de l'imperfection humaine et en fonction de celle-ci,
— mais le génie politique est d'y pallier au profit de la liberté dans la mesure du possible.

La recherche du progrès indéfini par la révolution continue.

268 — C'est cette imperfection même de la nature humaine au sein du devenir social qui soumet l'Empire synarchique et toutes les institutions au principe révolutionnaire du progrès indéfini.

269 — Le progrès n'est nullement le résultat d'un quelconque déterminisme matérialiste : il devient par la recherche d'une suffisante résolution des antinomies collectives ;
— c'est-à-dire par la révolution continue instaurée méthodiquement et poursuivie partout.

270 — L'ordre synarchique atteignable dans l'actuel est comme la trace laissée par cette révolution perpétuelle par-delà le bien et le mal sociaux.

La dialectique synarchiste comme détecteur de l'ordre.

271 — L'ordre synarchique ne peut être découvert par chaque conscience,
— et maintenu dans chaque secteur de la vie collective
— que par l'exercice critique de la dialectique synarchiste
— appliquée à toutes les institutions et à toutes les activités sociales.

272 — La réalité ontologique de la dialectique synarchique est la lutte indéfinie dans la société,
— à la fois au sein de toute conscience collective particulière et au sein de chaque conscience individuelle,
— des deux principes universels antinomiques :
— principe d'autorité et principe de liberté.

273 — L'analyse dialectique synarchiste appliquée à tous les phénomènes sociologiques révèle que la seule résolution de ces deux principes,
— résolution précaire dans l'instant et dans la durée,
— constitue la substance même du devenir de toutes les sociétés humaines, la trame sans fin du processus historique.

247 — De même l'analyse dialectique synarchiste appliquée à tous les phénomènes psychologiques révèle que cette résolution précaire de l'autorité et de la liberté devient en fait, qu'elle soit consciente ou non, la réalisation intérieure de la destinée faste ou néfaste de chaque individu,
— faste dans les cas rares où la liberté l'emporte,
— néfaste quand l'autorité domine.

275 — Enfin, cette analyse dialectique synarchiste révèle que le comportement extérieur de chaque individu, en liaison psychologique avec son milieu, est également déterminé par cette même résolution précaire de l'autorité et de la liberté,
— impliquant chacun dans des rapports étroits sans cesse changeants avec les diverses catégories sociales (famille, classe, profession, race, patrie, religion, caste, etc.) qui toutes baignent au sein de la masse populaire et sont vivifiées, renouvelées sans cesse par ses apports.

276 — La synthèse dialectique synarchiste a comme fin de spécifier dans sa réalité relative,
— et comme méthode de remettre continûment en question, pour la rectifier dans les lois et dans la morale sociale,
— la mouvante frontière qui sépare la liberté possible et

l'autorité nécessaire, pour chaque fait ou enchaînement de faits sur un plan quelconque de la vie collective,
— encore que spécification et rectification de cette frontière ne soient réellement possibles qu'aux seules consciences libérées.

277 — La reconnaissance dialectique de la précarité de cette résolution du principe d'autorité et du principe de liberté montre que la vie noble, qui la surmonte volontairement, est dangereuse.

278 — L'admission de cette vie dangereuse,
— la vocation à l'action révolutionnaire qu'elle comporte,
— peuvent servir de critère de sélection morale et sociale pour la formation synarchiste des élites dirigeantes légitimes.

Domaine interdit à la dialectique synarchiste.

279 — Le jeu de la dialectique synarchiste finit devant la conscience d'autrui, borne sacrée légalement infranchissable du social.

280 — Un critère de sélection morale et sociale des élites légitimes ne peut donc, au point de vue synarchiste, être basé sur un conformisme ou une orthodoxie quelconque.

281 — La vocation synarchiste du chef n'est révélable que par l'action libre.

282 — L'ordre synarchique interdit de régir les consciences qui sont libres par essence, quelles que soient leur sujétion actuelle du fait de leurs limitations internes.

L'ordre réel.

283 — L'ordre synarchique absolu en un temps et en un lieu donnés, serait dans sa perfection idéale l'ordre réel, donc spontané, de toutes les consciences et de chacune des consciences, si elles étaient vraiment libérées.

284 — Cet ordre synarchique absolu est impossible par le fait même que les consciences, pour l'immense majorité, ne sont pas libérées.

L'ordre synarchique possible par les hiérarchies populaires constituées.

285 — La meilleure approximation sociale de cet ordre ontologique des consciences, qui constituerait ici et maintenant l'ordre synarchique relatif, ne peut être obtenu que :
— a) par une hiérarchisation populaire effective,
— b) par une spécification sociale des fonctions et services,
— l'une et l'autre aussi diversifiées que l'est pour chaque individu le réel quotidien.

286 — Hiérarchisation et spécification des fonctions et services des citoyens réels,
— c'est-à-dire non détachés des activités concrètes d'ordre collectif,
— aboutissent à dégager les quatre Ordres ontologiques de consciences collectives et par conséquent de vocations et de réalités professionnelles coordonnables dans l'Empire :
— l'Ordre économique afférent au Peuple,
— l'Ordre politique afférent à l'Etat,
— l'Ordre culturel afférent à la Nation,
— ces trois Ordres définis dans chaque pays de l'Empire,
— et enfin l'Ordre fédéral étendu dans tout l'Empire.

287 — Hors de la reconnaissance des réalités ontologiques impliquées dans ces Ordres,
— **de leur instauration constitutionnelle dans l'Empire synarchique,**
— et de leur fonctionnement régulier,
— seule l'anarchie peut régner sous une forme ou une autre mais toujours génératrice de troubles sociaux et de souffrance humaine.

Les critères secondaires de la hiérarchisation synarchique.

288 — Le jeu de la dialectique synarchiste, appliquée au dégagement de la hiérarchie des activités et des citoyens dans l'ordre synarchique, utilise :
— en deçà du critère primordial d'opposition irréductible des principes de liberté et d'autorité,
— divers critères secondaires de sélection sociale.

289 — Pour ce qui concerne la discrimination ontologique des professions et leur plus juste affectation à tel ou tel Ordre synarchique, ces critères secondaires sont :
— a) l'importance qualitative de la fonction sociale, considérée sous l'angle du service public, ce que marque le niveau de caractère et de culture nécessaire pour assumer cette fonction sociale au juste bénéfice d'autrui,
— b) l'importance quantitative de la profession, c'est-à-dire le nombre d'individus qu'intéressent l'exercice normal et l'activité normale de chacun des tenants de cette profession,
— c) le degré de désintéressement personnel nécessité par l'exercice de la profession,
— d) la nature des répercussions d'ordre humaniste et des incidences normales, c'est-à-dire prévisibles dans le temps et l'espace, de la réussite ou de l'échec en cours d'exercice, de la rigueur ou de l'erreur professionnelles.

290. — Pour ce qui concerne la répartition pratique et juste des citoyens dans les ordres synarchiques, ces critères secondaires sont :

— a) l'adéquation de la conscience individuelle au principe ontologique de l'Ordre auquel appartient la profession choisie, c'est-à-dire la réelle vocation professionnelle ;
— b) le degré de subtilité de conscience collective impliquée par l'individu dans sa profession considérée sous l'angle du service social ;
— c) le degré de subtilité technique des connaissances requises ;
— d) le niveau de culture générale et le sens humaniste de l'individu ;
— e) l'ampleur des responsabilités assumées ;
— f) la nature et le caractère direct ou indirect des responsabilités encourues dans l'exercice normal de la profession ;
— g) le degré d'automatisme et de routine conciliable avec le bon exercice de la profession considérée sous l'angle du service public.

291 — De toute façon, ces critères secondaires de sélection doivent toujours être ramenés à l'analyse dialectique de l'opposition primordiale des principes de liberté et d'autorité dans l'individu et dans la profession,
— car du degré de résolution de cette opposition peuvent être inférés le degré et la nature particulière en chaque individu comme en chaque profession, du triple accord de :
— l'échelle des valeurs humanistes,
— l'échelle des fonctions sociales,
— l'échelle des vocations professionnelles,
— considérées du point de vue synarchiste d'où se déduit au mieux la juste place et de l'individu et de la profession dans l'ensemble social.

L'instrument pratique de toute synarchisation effective.

292 — Le problème de l'ordre synarchique peut être comme contracté dans trois termes de réalités efficientes,
— pratiquement saisissables par la pensée et par les lois,
— tous trois nécessaires et suffisants pour l'énoncé et la solution pacifique de problème politique,
— tant du point de vue purement révolutionnaire avant l'instauration du régime synarchique,
— que du point de vue constitutionnel après son établissement par le Mouvement synarchiste d'Empire.

293 — Ces trois termes essentiels sont :
— le Peuple,
— l'Etat,
— la Profession.

294 — Tout le reste s'ordonne synarchiquement dès que ces trois réalités sont saisies dans leur vérité et respectées en principe et en fait dans la société.

295 — Chacun de ces termes, et les trois sans leur liaison ontologique doivent donc être approfondis dans leur nature et intégrés suivant leur nature respective pour être et demeurer facteurs d'ordre.

Le Peuple est la liberté incarnée dans les masses.

296 — Le Peuple est en réalité la liberté incarnée en tous, multiforme, mais obscurée d'ignorance massive et de lourde matière.

297 — Le Peuple a un besoin incoercible de liberté par le fait même du jaillissement disruptif de chacune des vies égoïstes qui le composent.

298 — Le principe de liberté inspire donc consciemment ou inconsciemment les gouvernés, et agit en eux comme un instinct vital.

299 — Cependant cet instinct vital ne peut être reconnu efficacement dans les lois synarchistes qu'autant qu'il est organisé et peut ainsi devenir facteur d'ordre.

300 — Les gouvernés doivent donc sans exception s'organiser sur tous les plans de la vie collective pour conquérir leurs propres libertés,
— les faire reconnaître et les maintenir.

L'Etat est l'autorité incarnée en quelques-uns.

301 — L'Etat est en réalité l'autorité incarnée en quelques-uns mais outrée par l'égoïsme ignorant ou corrompue par l'ambition.

302 — L'Etat implique l'autorité sans laquelle il perd sa raison d'être en manquant à son principe.

303 — Le principe d'autorité doit être constamment ramené à sa pureté dans l'Etat,
— servi par des gouvernants qualifiés, contrôlés et responsables à tous les degrés,
— pour qu'il se puisse traduire en un pouvoir effectif dans un gouvernement légitime.

La profession organisée résoud l'antinomie de la liberté populaire et de l'autorité gouvernementale.

304 — La profession est en réalité le lieu psychologique et sociologique où, en chaque individu, le citoyen soumis nécessairement à l'Etat peut se réconcilier pratiquement avec l'homme avide de liberté.

305 — La profession intégralement organisée et synarchisée dans chaque Commune, dans chaque Région, dans chaque Nation et dans l'Empire, résoud pratiquement l'antinomie de la liberté et de l'autorité,

— pourvu qu'aucun citoyen, ni aucune profession, ne reste en dehors de cette organisation synarchique, donc hiérarchisée, dans les quatre Ordres constitutionnels.

306 — La constitution de l'Empire synarchique est donc basée entièrement sur ce troisième terme essentiel du problème politique : la Profession,
— dans lequel tend à se résoudre le plus spontanément le conflit perpétuel en chaque individu, de l'homme et du citoyen.

307 — Du point de vue synarchiste, imbu avant tout de réalisme, il apparaît impossible de découvrir en dehors de la profession le citoyen concret, seul gouvernable pacifiquement.

308 — En dehors de la profession organisée et hiérarchisée, il ne peut y avoir qu'un pseudo-citoyen abstrait,
— dangereux pour le Peuple qu'il affole,
— dangereux pour l'Etat qu'il pille, affaiblit et corrompt ;
— un pseudo-citoyen abstrait en lutte constante avec un Etat anarchique, quel que soit son régime apparent.

309 — La profession organisée et hiérarchisée est complètement intégrée dans la Constitution synarchiste de l'Etat par le truchement des quatre Ordres synarchiques.

. VII .

HIÉRARCHIE NATURELLE

Nous reconnaissons et servons la hiérarchie naturelle des réalités collectives.

— Septième Point —

L'ORDRE SYNARCHIQUE ASSURE LA COOPERATION NECESSAIRE DES GOUVERNANTS ET DES GOUVERNES PAR L'ACCEPTATION VIRILE DE LA REVOLUTION CONTINUE, SEUL GAGE DE PAIX INTERIEURE, EN COORDONNANT SOUPLEMENT DANS L'EMPIRE L'ARTICULATION STRUCTURALE HIERARCHISEE DES REALITES DU PEUPLE, ETATS, NATIONS, REGIONS, COMMUNES, PROFESSIONS ORGANISEES, FAMILLES ET INDIVIDUS.

Table des propositions :

310 — L'articulation structurale des réalités populaires.
311 — L'Etat politique comme réalité juridique de l'ordre synarchique.
315 — La souveraineté politique effective dans l'Etat synarchique.
317 — La « démos-aristocratie » politique.
318 — Les Nations comme réalité culturelle de l'ordre synarchique.

321 — La « démos-idéocratie » culturelle.
323 — La souveraineté nationale dans l'ordre synarchique
330 — Les Régions comme réalité économique de l'Ordre synarchique.
334 — La fédération républicaine des Régions.
336 — La souveraineté économique « démo-technocratique » de la fédération des Régions.
338 — Les Communes comme réalité sociale de l'ordre synarchique.
341 — Les Professions organisées et hiérarchisées comme réalité technique de l'Ordre synarchique.
344 — L'Organisation professionnelle, moyen technique de la révolution.
348 — La Profession définit tout entier le citoyen.
352 — Les familles comme réalité de l'ordre synarchique.
354 — Un statut social de la femme.
359 — Un statut social de la Jeunesse.
367 — L'Individu comme réalité absolue de l'ordre synarchique.
374 — Les morales mineures et la morale majeure comme critères de sélection sociale.
377 — L'Individu, comme seule « conscience collective » réelle.
384 — Point crucial de l'accord relatif entre l'individuel et le collectif sur chaque plan.

. VII .

L'articulation structurale des réalités populaires.

310 — Entre les termes primordiaux Peuple et Empire,
— normes extrêmes pratiquement atteignables parmi les réalités synarchiques du monde moderne :
— l'Etat, réalité juridique,
— les Nations, réalité culturelle,
— les Régions, réalité économique,
— les Communes, réalité sociale,
— les Professions organisées et hiérarchisées, réalité technique,
— les Familles, réalité naturelle,
— les Individus, réalité absolue,
— s'insèrent ontologiquement ;
— s'ils sont révélés dans leur réalité par le jeu judicieux de la dialectique synarchiste.

L'Etat politique comme réalité juridique de l'ordre synarchique.

311 — L'Etat politique est la réalité juridique de base dans l'ordre synarchique.
312 — L'Etat politique synarchisé est coodinateur et centralisateur, mainteneur de l'unité indivisible de l'Empire.

313 — Compris synarchiquement, le rôle de l'Etat politique est :
— a) d'administration globale de la chose publique en ce qui regarde directement l'intérêt général (concernant par conséquent les personnes et non les choses) sans qu'il puisse légitimement y opposer jamais les intérêts particuliers des individus ou des groupes ;
— b) de contrôle des activités des individus ou des groupes pouvant influer sur l'intérêt général ;
— c) d'arbitrage (droit politique constitutionnel) entre les tendances contraires ou divergentes des diverses collectivités de l'Empire ;
— d) de haute justice (droit humain, droit social, droit criminel) ;
— e) de basse justice et de défense civile (droit commun, droit correctionnel, droit de police) ;
— f) de vigilance militaire et diplomatique pour le maintien de l'intégrité territoriale de l'Empire ;
— g) enfin, d'ordre politique intérieur : à la fois comme maintien de la Constitution synarchique et comme révolution perpétuelle sous l'inspiration des partis et sous le contrôle des tenants directs de l'Etat politique dans les pays et dans l'Empire.

314 — Le rôle de l'Etat politique ne doit jamais être :
— a) de propriété économique (sol, sous-sol, sources d'énergie, matières premières, instruments de production ou de distribution, entreprises de services matériels payants, capital financier, etc.) ;
— b) de gestion directe de l'un quelconque de ces éléments de la vie économique du Peuple dans l'un ou l'autre des pays de l'Empire ;
— c) de pédagogie (éducation, culture, instruction) dans un sens quelconque, et à quelque degré que ce soit ;
— d) d'orientation, d'emprise ou de conformisme des éléments culturels (éthiques, esthétiques et scientifiques) de la nation : philosophies, religions, arts, sciences, techniques, en dehors du domaine purement politique.

La souveraineté politique effective dans l'Etat synarchique.

315 — Tout Etat politique synarchisé est l'expression morale collective de tous les Peuples qu'il embrasse en ses frontières de fait et qu'il gouverne.

316 — Comme tel, l'Etat politique ne peut se manifester synarchiquement que :
— a) du côté maintien constitutionnel, par l'ensemble de ses gouvernants et de ses fonctionnaires (administratifs, civils, militaires, diplomatiques, judiciaires, policiers, techniques, etc),

— b) du côté révolution perpétuelle, par les militants des partis politiques qualifiés (qui sont alors des organisations nettement définies et contrôlées sous, suivant et par rapport à leur code particulier de devoirs et de droits dûment accepté par l'Etat politique.

La « démos-aristocratie » politique.

317 — Seuls, en effet, ces citoyens (gouvernants, fonctionnaires et militants politiques) dans l'une et l'autre catégorie, font la preuve d'une réelle conscience politique par le fait de conserver et d'absorber leur vie dans la chose politique jusqu'à se qualifier pour son service :
— ils forment une « démos-aristocratie » de service, de mérite et de talent.

Les Nations comme réalité culturelle de l'ordre synarchique.

318 — Les Nations sont la réalité culturelle de base dans l'ordre synarchique.

319 — Comme telles, les Nations synarchisées sont dans leur ensemble révélatrices des civilisations diversifiées de l'Empire et de son état de culture par rapport au reste du monde.

320 — Toute Nation synarchisée est en elle-même l'expression intellectuelle collective des peuples qui s'en réclament,
— et elle constitue comme telle un véritable Etat culturel.

La « démos-idéocratie » culturelle.

321 — Comme Etat culturel de fait, la Nation synarchique se manifeste ontologiquement par l'ensemble de ses universitaires et pédagogues, de ses ecclésiastiques, de ses artistes, de ses savants et de ses intellectuels et techniciens purs :
— ils forment une véritable « démos-idéocratie » de service, de mérite et de talent.

322 — Seuls, en effet, ces citoyens font la preuve d'une réelle conscience culturelle par le fait même de consacrer et d'absorber leur vie dans la chose culturelle jusqu'à se qualifier pour son service.

La souveraineté nationale dans l'ordre synarchique.

323 — Chaque Nation synarchique est rectrice souveraine de son domaine culturel.

324 — Chaque Nation synarchique doit rester maîtresse du développement pédagogique de ses membres
— dans tous les domaines (éducation, culture, instruction),

— et à tous les degrés,
— pour approfondir librement son originalité ethnique.

325 Aucune Nation ne peut imposer légitimement sa propre civilisation à une autre Nation :
— elle peut seulement lui en proposer l'exemple et l'assimilation ontologique.

326 — Par contre une Nation quelconque ne peut se fermer étroitement aux apports de civilisation étrangère, notamment dans l'Empire sans attenter à la vie de l'Empire et sans manquer à son devoir humaniste.

327 — Un tel manquement ramène l'anarchie et disqualifie cette Nation.

328 — Toutes les Nations dans l'Empire doivent coordonner leurs éléments culturels et harmoniser leurs sources traditionnelles de civilisation :
— par des échanges continuels d'intellectuels et d'étudiants,
— de même que par la conjugaison (et non l'unification) de leurs programmes universitaires.

329 — Enfin ces échanges culturels doivent être étendus par chaque Nation jusqu'aux plus lointaines contrées étrangères hors de l'Empire,
— pour répondre au principe synarchique de culture intégrale et d'humanisme universel qui exige la connaissance de l'Homme, norme et fin dernière de l'Univers manifesté dans le temps et dans l'espace,
— et par conséquent la multiplication des points de contact avec toutes les civilisations.

Les Régions comme réalité économique de l'ordre synarchique.

330 — Les Régions sont la réalité économique de base dans l'ordre synarchique.

331 — Comme telles, les Régions synarchisées sont décentralisatrices de la vie concrète de l'Empire, harmonisée en ses républiques populaires, ses patries et terroirs originaux.

332 — Toute l'économie de l'Empire s'articule directement sur les Régions.

333 — Les Régions sont elles-mêmes régentes directes des économies locales, communales, syndicales, corporatives, familiales et individuelles.

La fédération républicaine des Régions.

334 — L'économie impériale synarchisée est donc le fait des peuples (consommateurs, producteurs et distributeurs de biens, produits ou services matériels),
— groupés spontanément et coordonnés par la seule fédération républicaine des Régions constituée en fait en un véritable Etat économique.

335 — Cette fédération de fait des Régions de l'Empire est dûment harmonisée par cet Etat économique,
— et ses organismes centralisateurs purement économiques,
— s'exprimant et s'imposant à l'ensemble par les « Plans » périodiques prévisionnels.

La souveraineté économique « démo-technocratique » de la fédération des Régions.

336 — Les organismes centralisateurs économiques constituent un véritable Etat « démo-technocratique »,
— souverain de l'Economie totale des Régions,
— basé sur la représentation des professions économiques (producteurs et distributeurs),
— qui double la représentation directe des besoins vitaux des consommateurs assurée dans l'Assemblée du Peuple.

337 — Ces deux représentations : représentation populaire et représentation économique,
— comme aussi leur sommet hiérarchique gouvernemental,
— sont de caractère démocratique,
— mais doivent être fortement défendus contre toute incompétence et tout parasitisme.

Les Communes comme réalité sociale de l'ordre synarchique.

338 — Les Communes sont la réalité sociale de base dans l'ordre synarchique.

339 — Comme telles, les Communes synarchisées sont régulatrices de l'existence quotidienne concrète,
— conciliatrice des besoins vitaux des familles et des individus impliqués en fait (comme consommateurs et comme producteurs ou distributeurs de choses, énergie ou services matériels) dans une ou des répliques populaires naturelles, urbaines ou rurales,
— auxquelles la Commune offre un appui organique immédiat, d'ailleurs inévitable.

340 — La plus large autonomie possible doit être reconnue et garantie aux Communes,
— et rien de ce qu'elles peuvent elles-mêmes promouvoir ne doit leur être disputé par les organismes centralisateurs des secteurs régionaux, nationaux ou impériaux.

Les Professions organisées et hiérarchisées comme réalité technique de l'ordre synarchique.

341 — Les Professions organisées et hiérarchisées sont la réalité technique de base dans l'ordre synarchique.

342 — Comme telles, les Professions organisées et hiérarchisées en mode synarchiste sont ordonnatrices du travail dans la lutte contre les contraintes de la nécessité individuelle et sociale ;
— elles doivent devenir par là chaque jour davantage le moyen de la libération effective des hommes,
— en même temps qu'elles sont le moyen le plus souple de leur ajustement hiérarchique à tous les degrés et dans tous les domaines de la vie réelle de l'Empire.

343 — Cette hiérarchie synarchiste des professions et des individus toujours ouverte à tous, doit ontologiquement être comprise dans l'accord :
— de la hiérarchie des valeurs universelles de la vie,
— de la hiérarchie des fonctions d'ordre collectif,
— et de la hiérarchie des individus au sein de chaque profession.

L'organisation professionnelle, moyen technique de la révolution.

344 — La profession organisée et hiérarchisée est l'instrument capital de la révolution synarchiste effective : son meilleur moyen technique.

345 — L'organisation synarchiste de la profession et de toutes les professions est la préoccupation dominante du Mouvement synarchiste d'Empire, l'impératif initial de notre technique révolutionnaire.

346 — Hors de cette organisation professionnelle généralisée, il n'y a pas de révolution synarchiste possible, ni avant, ni après l'accession au pouvoir du Mouvement synarchiste d'Empire.

347 — L'efficacité de notre action révolutionnaire est et restera fonction de l'organisation progressive de la profession dans tous les domaines et dans tous les Ordres.

La profession définit tout entier le citoyen.

348 — Chaque profession doit être organisée ou réorganisée en fonction de l'intérêt général et sous l'angle du service public.
— en dégageant ses qualifications spécifiques à travers les syndicats, coopératives, ententes, cartels, trusts et corporations de divers types,
— de façon à lui donner une structure appropriée à sa nature et à sa juste place dans chaque pays et dans l'ensemble de la vie de l'Empire.

349 — La Profession est la réalité qui définit pratiquement le citoyen dans l'ordre synarchique par cela même qu'elle définit et spécifie les devoirs sociaux et les devoirs civiques qui lui incombent.

350 — Par le fait même que ces devoirs basiques limitent son droit initial de vivre et de s'épanouir librement — droit

humain : droit imprescriptible d'ordre universel — ils marquent la frontière civique véritable de sa vie personnelle.

351 — Il n'y a pas de citoyen synarchique hors de la Profession organisée et hiérarchisée, mais seulement un vivant facteur d'anarchie quelle que soit par ailleurs sa valeur humaine.

Les Familles comme réalité naturelle de l'ordre synarchique.

352 — Les Familles sont la réalité naturelle de base dans l'ordre synarchique.

352 — Comme telles, les Familles synarchisées sont conservatrices des traditions diversifiées des patries populaires,
— éléments premiers irréductibles de toute continuité collective,
— source originelle des vertus spécifiques de chaque terroir,
— milieux organiques différenciés de sélection primitive des individus.

Un statut social de la femme.

354 — Dans l'ordre synarchiste, avant tout réaliste, la famille étant axée biologiquement sur la mère doit être fondée socialement :
— moins sur le fait de l'activité économique ou autre du père, qui implique un rapport pécuniaire extérieur au foyer,
— que sur le droit de la femme au foyer.

355 — Le droit de la femme au foyer doit être juridiquement admis dans un statut social particulier à la femme.

356 — Le droit de la femme au foyer doit être pratiquement assuré par la reconnaissance,
— comme fonction sociale rétribuée,
— des activités ménagères et maternelles.

357 — La famille dans l'ordre synarchique est considérée avant tout en fonction des enfants qui sont sa raison d'être.

358 — De là découlent les limites sociales synarchiquement définies du droit matriarcal et patriarcal.

Un statut social de la jeunesse.

359 — Toute la période juvénile, jusqu'à la majorité civique, doit offrir à tous les individus le même départ social et tout le jeu des possibilités de développement.

360 — La plupart des familles ne pouvant dispenser pleinement à leurs enfants ces moyens d'épanouissement vital et culturel, c'est à la Nation qu'il incombe de remédier à cette carence.

361 — A cette fin, la Nation doit mettre pratiquement à la portée de tous les jeunes, sans distinction initiale et sans restriction d'aucune sorte, le personnel et le matériel nécessaire à chacun dans les trois domaines complémentaires de la pédagogie intégrale : éducation, culture, instruction.

362 — De cette nécessité découle l'établissement d'un « statut social de la jeunesse », comportant une échelle des droits et des devoirs en rapport étroit avec le caractère social spécifique du jeune âge.

363 — Ce caractère social juvénile est et ne doit être que :
— de jaillissement spontané de la vie égoïque,
— de découverte de la vie naturelle du monde,
— d'adaptation à l'artificiel de la civilisation,
— de préparation à la coopération et aux servitudes civiques qui s'imposeront au citoyen majeur,

364 — Aucun autre devoir social ne peut incomber légitimement au mineur.

365 — Aucun droit civique ou politique ne peut être conféré légitimement au mineur dans une société synarchisée.

366 — Chaque Nation doit donc comporter un secteur à part pour la vie de sa jeunesse :
— une véritable république pédocratique
— qui permette aux jeunes de compenser par un apprentissage réaliste de la liberté et par des expériences sociales à leur mesure, l'inévitable assujettissement à l'autorité familiale, universitaire et militaire.

L'Individu comme réalité absolue de l'ordre synarchique.

367 — L'Individu est la réalité absolue, à la base comme au sommet de tout ordre synarchique.

368 — Comme tel, l'individu considéré du point de vue synarchique est la cellule radicale de la société,
— comme il est son seul fruit,
— quelle que soit la civilisation où il s'épanouit.

369 — L'Individu est une conscience en voie d'épanouissement et de libération à la recherche du bonheur.

370 — Son caractère spirituel, avec ce qu'il comporte à la fois d'unicité originelle et d'universalité, de mystère et de divinité en devenir, le rend sacré du point de vue synarchiste.

371 — De là vient la primauté du spirituel dans notre mouvement révolutionnaire.

372 — De là encore la dominante personnaliste de la sociologie synarchiste pliant l'Etat au service du Peuple, milieu réel et total où baignent spontanément les individus considérés dans leur vérité sociale la plus nue.

373 — Compris au point de vue synarchiste, l'individu ne peut jamais être contraint, en droit sinon en fait, par aucune des réalités sociales qui l'enserrent de toutes parts, mais le laissent libre par en haut en son essence.

Les morales mineures et la morale majeure comme critères de sélection sociale.

374 — L'individu en son intégrité reste donc toujours en principe dressé dans l'ordre synarchique devant tout l'appareil social.

375 — Dans l'immense majorité des cas cependant il y consent passivement à chaque moment de sa vie sociale,
— sous la contrainte de ses propres besoins,
— et sous l'influence des morales mineures basées à divers degrés sur le double instinct de conservation et d'expansion.

376 — Par contre, la morale majeure,
— basée sur l'oubli de soi,
— entraîne les meilleurs des individus à servir cet appareil social par esprit de solidarité envers tous les êtres,
— et mieux encore par libre sacrifice.

L'individu comme seule « conscience collective » réelle.

377 — La multitude est sans pensée réelle ; le Peuple en masse n'a que des besoins et des instincts.

378 — Dans la seule conscience individuelle peuvent se poser et se résoudre les problèmes de l'essence et de l'existence.

379 — Il n'y a de « conscience collective » dans les masses que d'imitation, de redites et de préjugés ; la source génératrice de toute conscience collective est l'individu.

380 — Il n'y a de « conscience collective » que révélée, interprétée et définie par l'individu.

381 — Dans la seule conscience individuelle, fût-ce la plus primitive, peut se concilier, à la mesure de chacun, l'opposition naturelle de l'individu et du collectif.

382 — Chez l'Individu seul peut se réconcilier l'apparente antinomie de la science rationnelle ou expérimentale des faits et de la sagesse intuitionnelle ou mystique des principes.

383 — De cette réconciliation psychologique intime, et d'elle seule, naît l'autorité légitime, avec le sens de l'ordre synarchique étayé sur le goût sacrificiel des responsabilités et du « pouvoir-service », seul pouvoir synarchique réel.

Point crucial de l'accord relatif entre l'individuel et le collectif sur chaque plan.

384 — D'un plan sociologique à l'autre le point crucial de l'accord entre l'individuel et le collectif varie au sens synarchiste.

385 — Dans le Peuple en masse,
— Du point de vue synarchiste, l'effort collectif a pour moteur moral et légitime la recherche de la jouissance.

— et l'élite relative s'y caractérise par le sens du moindre mal.

386 — Sur le plan économique,
— du point de vue synarchiste, l'effort collectif a pour moteur normal et légitime la recherche du haut rendement,
— et l'élite relative s'y caractérise par la rigueur des techniques.

387 — Sur le plan politique,
— du point de vue synarchiste, l'effort collectif a pour moteur normal et légitime la recherche de l'ordre juste,
— et l'élite relative s'y caractérise par le goût du service discipliné.

388 — Sur le plan culturel,
— du point de vue synarchiste, l'effort collectif a pour moteur normal et légitime la recherche de l'inconnu,
— et l'élite relative s'y caractérise par le détachement inactuel.

389 — Sur le plan impérial,
— du point de vue synarchiste, l'effort collectif a pour moteur normal et légitime la recherche du surhumain,
— et l'élite relative s'y caractérise par le sacrifice.

. VIII .

ORDRES ET POUVOIRS RÉELS

Nous reconnaissons et servons les pouvoirs réels dans les ordres réels.

— Huitième Point —

L'ORDRE SYNARCHIQUE PEUT SEUL SOCIALISER SANS ETATISER EN DEGAGEANT, PAR UNE ANALYSE ET UNE SYNTHESE DIALECTIQUES APPROPRIEES ET PAR SA CONSTANTE APPLICATION REVOLUTIONNAIRE, LES QUATRE ORDRES CONSTITUTIONNELS DES PROFESSIONS ORGANISEES, HIERARCHISEES EN PRINCIPE ET EN FAIT (ORDRE ECONOMIQUE, ORDRE POLITIQUE, ORDRE CULTUREL, ORDRE FEDERAL) JUSQU'A RENDRE EFFECTIFS AU SEIN DE CHACUN DE CES ORDRES LES CINQ POUVOIRS REELS DE TOUTE VIE COLLECTIVE DE HAUTE CIVILISATION (POUVOIR CULTUREL, POUVOIR JUDICIAIRE, POUVOIR EXECUTIF, POUVOIR LEGISLATIF, POUVOIR ECONOMIQUE).

Table des propositions :

390 — Le quadruple but révolutionnaire : dégager les quatre Ordres professionnels ontologiques.
393 — Electorat et éligibilité synarchiques.
395 — Norme synarchique de l'électorat.
401 — Normes synarchiques de l'éligibilité.

402 — Les cinq pouvoirs réels dans chaque Ordre.
406 — Variabilité relative des pouvoirs et de leur hiérarchie en chaque Ordre.
412 — La séparation des pouvoirs, facteur d'ordre.

. VIII .

Le quadruple but révolutionnaire : dégager les quatre Ordres professionnels ontologiques.

390 — La pleine synarchisation de l'Empire français nécessite :
a) un changement de structure du régime économique en vue de fonder un véritable Ordre économique du Peuple dans chaque Région ;
b) la refonte radicale du régime politique pour aboutir à un Ordre politique de l'Etat ;
c) la réforme du régime culturel pour instaurer l'Ordre culturel de chaque Nation dans l'Empire ;
d) la transformation du régime colonial en un régime impérial nouveau pour constituer l'Ordre fédéral de l'Empire.

391 — Le quadruple but révolutionnaire qu'est la constitution de ces Ordres synarchiques de professions intéresse directement ou indirectement les cent cinq millions d'habitants de l'Empire français.

392 — Ce quadruple but révolutionnaire ne peut être atteint que sous l'inspiration et par l'action concertée du Mouvement synarchiste d'Empire dans les cadres de l'actuel empire français
— en étendant le Pacte synarchiste à un nombre grandissant parmi les élites véritables dans chacun des pays de l'Empire,
— pour les dégager de l'actuelle anarchie.

Electorat et éligibilité synarchiques.

393 — Chacun des Ordres constitutionnels doit avoir son électorat qualifié,
— sélectionné par et dans chaque profession organisée,
— maintenu sous un code particulier de devoirs et de droits.

394 — Chacun des Ordres constitutionnels doit avoir sa représentation qualifiée :
— d'une part dans chaque pays autonome,
— d'autre part dans l'Etat impérial.

Fórme synarchique de l'électorat.

395 — La norme synarchique de l'électorat est définie :
— soit par le fait humain,
— soit par le fait social.

396 — Le fait humain n'est à considérer que dans le seul ordre social ou naturel du Peuple et pour une seule catégorie : l'expression des besoins vitaux de la consommation.

397 — Tout individu, en tant que consommateur et parce qu'il doit exercer constitutionnellement son droit initial de vivre, est électeur dans la Commune et dans la Région.

398 — Ce devoir de l'électorat populaire est rempli :
— par les individus majeurs, hommes et femmes, personnellement ;
— par les individus mineurs par personne interposée, le tuteur légal pour les garçons, la tutrice légale pour les filles ;

399 — Dans toutes les autres catégories de l'électorat synarchique,
— y compris les deux catégories démocratiques de l'Ordre économique, complémentaires de l'électorat populaire (production et distribution de choses, énergies ou services matériels),
— seul le fait social est à considérer pour définir l'électeur :
— c'est la spécification professionnelle du citoyen, homme ou femme.

400 — La norme synarchique de l'électorat est donc toujours la compétence.

Normes synarchiques de l'éligibilité.

401 — Quant aux normes synarchiques de l'éligibilité dans tous les Ordres constitutionnels et dans n'importe quelle catégorie professionnelle, sans distinction de sexe, ce sont :
— *a*) la compétence (d'où sélection avant toute candidature),
— *b*) la moralité (non seulement du point de vue humain mais aussi du point de vue professionnel),
— *c*) la responsabilité (ce qui implique contrôle et sanction),
— *d*) l'exclusivité (aucun cumul de mandat).

Les cinq pouvoirs réels dans chaque Ordre.

402 — Chacun des Ordres a, du point de vue synarchique, son aire de responsabilité effective, de décision gouvernementale et d'influence sociologique réelle.

403 — Cette aire doit être nettement délimitée afin d'éviter toute confusion de pouvoirs, facteur d'arbitraire et de conflits anarchiques.

404 — Dans chacun des quatre Ordres constitutionnels cinq pouvoirs sont à dégager par la dialectique synarchiste, à définir législativement, à délimiter, à rendre formels et efficaces par des organes appropriés.

405 — Ces cinq pouvoirs ontologiques, inhérents à toute collectivité organisée sont :
— le pouvoir culturel,
— le pouvoir judiciaire,
— le pouvoir exécutif,
— le pouvoir législatif,
— le pouvoir économique.

Variabilité relative des pouvoirs et de leur hiérarchie en chaque Ordre.

406 — Alors que les quatre Ordres synarchiques constitutionnels sont des constantes de coordination synarchique, tous ces pouvoirs sont des variantes de coordination synarchique :
— ils sont relatifs dans chaque Ordre, suivant les moments, les lieux, les types de civilisation, etc...

407 — Tous ces pouvoirs sont relatifs d'un Ordre à l'autre.

408 — Une échelle de prévalence relative de ces pouvoirs, par rapport les uns aux autres, est définie dans chacun des Ordres d'après son principe propre :
— cette échelle variant aussi par conséquent d'un Ordre à l'autre.

409 — Tous ces pouvoirs sont indépendants et en relation directe d'un Ordre à l'autre.

410 — Cependant leur juste spécification.
— à la lumière de la dialectique synarchiste et pour chaque Ordre,
— assure leur adéquation à la réalité principale comme au réel concret de chaque activité collective dans n'importe quel domaine.

411 — Ces cinq pouvoirs sont tous nécessaires dans chaque Ordre pour en cerner la vie réelle et la manifester dans un gouvernement adéquat, partie intégrante mais différenciée de l'Etat impérial.

La séparation des Pouvoirs, facteurs d'ordre.

412 — Aucun de ces pouvoirs ne peut être usurpé d'un Ordre à l'autre sous peine d'anarchie dangereuse.

413 — Dans un ordre donné, les attributions d'un de ces pouvoirs ne peuvent être remplies par un autre.
— ni ses organes confondus avec ceux d'un autre.

414 — L'exacte définition de chacun de ces pouvoirs et la réduction à leur importance respective dans chacun des Ordres peuvent seules :
— assurer l'autonomie relative de chaque Ordre,
— garantir par conséquent l'équitable et possible liberté de chaque citoyen,
— écarter l'arbitraire,
— et enfin résoudre pratiquement les oppositions de tendances et les divergences des activités respectives des

individus dans les Familles, les Professions organisées (entreprises, syndicats, corporations, coopératives, etc...), les Communes, les Régions, les Etats, les Nations et l'Empire.

. IX .

DÉMOCRATIE VÉRITABLE

Nous reconnaissons et servons la Démocratie véritable par une juste hiérarchisation à base professionnelle.

— Neuvième Point —

L'ORDRE SYNARCHIQUE QUI REVELE L'ORDRE REEL ET PEUT SEUL AINSI EVITER LES REVOLTES DES GOUVERNES EN FONDANT LA JUSTICE DES GOUVERNANTS, POSTULE COMME LA FINALITE DE LA DEMOCRATIE VERITABLE, UNE SOCIETE SANS CLASSE MAIS HIERARCHISEE ET EN DEFINIT LES CONDITIONS PRATIQUES.

Table des propositions :

415 — Une société sans classe.
416 — Pas de lutte de classe systématique.
418 — La démocratie économique synarchiste.
419 — La propriété comme fonction sociale et service public.
431 — La propriété devant l'abondance.
434 — Les quatre secteurs de l'économie synarchique.
438 — Principe humaniste de l'économie.
441 — Le « Plan » coordinateur et directeur de toute économie synarchisée.
447 — La démocratie politique synarchiste.
450 — L'Etat actif et l'Etat passif.
461 — Les partis politiques dans l'ordre synarchique.
470 — La charte constitutive d'un Parti est sa loi juridiquement reconnue.
477 — Définition et qualification du partisan dans l'Ordre synarchique.
481 — Electorat et éligibilité politiques.
484 — Contrôle populaire politique.
485 — La démocratie culturelle synarchique.
489 — La Nation active et la Nation passive.
500 — Electorat et éligibilité culturels.
503 — La démocratie impériale synarchique.
505 — Le Parti synarchique d'Empire.
512 — L'Empire actif et l'Empire passif.
523 — Les constituants synarchiques de l'Ordre fédéral de l'Empire.
533 — Contrôle populaire impérial.

. IX .

Une société sans classe.

415 — L'aboutissement de la révolution synarchiste doit être la fondation d'une société sans classe mais foncièrement hiérarchisée.

Pas de lutte de classes systématique.

416 — Cette fin idéale écarte pratiquement et dès à présent le dogme haineux de la « lutte de classes »,
— qui est la plus grave des déviations marxistes du socialisme,
— qui dresse arbitrairement les uns contre les autres des éléments encore définissables des classes anciennes en voie de disparition, de fusion ou de dissolution,
— et qui tend ainsi à stériliser l'effort révolutionnaire désormais concordant de la plupart.

417 — Une société sans classe exige :
— une réelle démocratie économique,
— une réelle démocratie politique,
— une réelle démocratie culturelle,
— une réelle démocratie impériale.

La démocratie économique synarchiste.

418 — Une démocratie économique n'est réelle que si elle satisfait synarchiquement aux conditions suivantes :
— a) fonder l'économie sur la satisfaction des besoins de tous et non plus sur la recherche sordide du profit ;
— b) supprimer en droit et rendre impossible en fait toute exploitation de l'homme par l'homme, de même que toute exploitation de l'homme par l'Etat ;
— c) faciliter l'accession à la propriété réelle de tous ceux qui la désirent, sous condition de gestion directe, soit sous forme personnelle, soit sous forme communautaire ;
— d) aider à la disparition rapide de la condition prolétarienne considérée comme dégradante parce qu'esclavageante en tout état de cause ;
— e) faire servir autant que possible au bien commun et au progrès social ces privilèges de fait que constituent la richesse, même légitimement acquise, et le contrôle, même relatif, des moyens de produire.

La propriété comme fonction sociale et service public.

419 — Aucun établissement de propriété privée ne peut être détaché du fait social puisque sa formation exige l'utilisation de facteurs que la vie en société a seule permis de réunir.

420. — Aucune conservation effective de propriété privée ne peut se concevoir hors du fait social.
421 — Par ailleurs, toute propriété privée est fatalement limitative des besoins d'autrui, expansion ou possession.
422 — Le fait social domine donc tout droit de propriété.
423 — Ainsi la propriété privée, aussi fondée en droit qu'elle soit du fait de la volonté agissante, de l'effort et du mérite personnel, ne peut-elle jamais constituer un droit absolu, exclusif du droit et de la participation d'autrui.
424 — La propriété privée, considérée du point de vue synarchiste, est d'abord fonction sociale et service public.
425 — Comme telle, elle est contrôlée et limitée juridiquement et socialement.
426 — Comme telle encore, elle ne peut être abstraite du travail par un capital irresponsable, privé ou public.
427 — La propriété privée doit être toujours attachée réellement au travailleur, quelle que soit la catégorie corporative considérée.
428 — En conséquence, elle doit être la propriété concrète (des moyens de production ou de services) de tous les participants directs de l'entreprise économique, y compris le capitaliste à son rang.
429 — Le rang du capital, dans l'ordre de subordination et dans l'ordre des avantages compatibles avec l'entreprise synarchisée, ne peut être que le quatrième, après le technicien, le travailleur et la république (impériale, nationale, régionale, communale, syndicale et corporative).
430 — Ayant satisfait à toutes ses obligations, et seulement alors, la propriété devient élément d'usage et de jouissance personnels légitimes.

La propriété devant l'abondance.

431 — Comme moyen de réalisation individuelle et d'épanouissement domestique, la propriété privée personnelle ou communautaire, dans l'ordre synarchique, est donc consentie à qui peut encore y tenir,
— pourvu toutefois qu'elle n'empiète pas sur les besoins vitaux des autres.
— ni n'affaiblisse la puissance de l'Etat garant de l'intérêt général.
432 — De toute façon cette propriété privée est ramenée à son principe humaniste qui est :
— le droit d'user, sans abuser ni mèsurer, des biens matériels accumulés par le travail et par l'épargne ou reçus par héritage.
433 — Par ailleurs l'effort de reconstruction sociale de l'actuelle révolution doit tendre à clore le règne de la rareté et à instaurer le règne de l'abondance qui rendrait toute propriété privée indésirable comme une cause de soucis accablants,
— la pleine jouissance personnelle des biens remplaçant alors la relative jouissance personnelle des biens.

Les quatre secteurs de l'Economie synarchique.

434 —Dans l'état actuel du monde et pour répondre à la mentalité, aux mœurs et aux aspirations des divers peuples de l'Empire français, le nouveau régime économique devra comporter quatre secteurs :
— a) un secteur étatisé (dans et par le seul Etat populaire économique et nullement dans et par l'Etat politique),
— b) un secteur socialisé,
— c) un secteur contrôlé,
— d) un secteur libre.

435 — Ces quatre secteurs économiques synarchistes doivent être soumis respectivement à une charte particulière équilibrant avec souplesse leurs obligations et leurs avantages.

436 — Ces quatre secteurs économiques synarchisés sont respectivement définis et délimités :
— a) par la concentration des entreprises,
— b) par le degré de mécanisation atteint,
— c) par la masse des matières traitées,
— d) par la somme et la nature des intérêts particuliers mis en jeu,
— e) par la primauté accordée au service des besoins vitaux des consommateurs,
— f) par le rapport proportionnel entre les trois facteurs sociaux de chaque entreprise : main-d'œuvre, technique et capital,
— g) par la nature et l'étendue des incidences corporatives et sociales des activités de l'entreprise considérée,
— h) enfin par le caractère souverain de l'intérêt général.

437 — En tout état de cause et dans un secteur quelconque, toute entreprise ou activité économique n'est légitime que si elle peut concilier les intérêts considérés sous l'angle humaniste des trois facteurs nécessaires : main-d'œuvre, technique et capital, qui lui sont intérieurs et immédiats,
— les autres facteurs (intérêt public, fiscalité, crédit, etc...) lui restant toujours relativement extérieurs et médiats, sauf pour ce qui concerne les entreprises du secteur étatisé.

Principe humaniste de l'Economie.

438 — L'économique doit s'adapter à l'humain, non l'humain à l'économique.

439 — Suivant ce principe humaniste chacun des quatre secteurs économiques doit comporter :
— une organisation rénovée de la production,
— une organisation rénovée de la distribution, de la circulation et de l'échange des produits, de l'énergie et des services matériels,
— une organisation rénovée de la consommation.

440 — Suivant ce même principe humaniste, cette réorganisation des quatre secteurs économiques doit tendre :
— a) à satisfaire les besoins vitaux de tous jusqu'aux plus humble des individus ;
— b) à multiplier sciemment ces besoins jusqu'au superflu :
— c) à raffiner ces besoins vitaux ou superflus pour en transmuer le plus grand nombre possible en facteurs de culture collective et de libération individuelle.

Le « Plan » coordinateur et directeur de toute économie synarchisée.

441 — Suivant ce même principe humaniste, les quatre secteurs économiques doivent être coordonnés directement et indirectement par des « Plans » périodiques prévisionnels,
— embrassant, socialisant et dirigeant l'ensemble de la vie économique de tous les pays,
pour le bénéfice équitable de tous les ressortissants de l'Empire.

442 — Le « Bureau du Plan »,
— avec ses services dûment centralisés dans chaque Région,
— constitue en fait l'organe principal de l'Etat économique populaire (représentation et gouvernement économiques de l'Ordre économique du Peuple).

443 — Le « Bureau du Plan », est le centre et le chef qualifié de la démocratie populaire dans l'ordre social synarchique, le coordinateur économique de l'ensemble de ses libres républiques populaires : régionales, communales, et professionnelles.

444 — Le « Bureau du Plan »,
— pour être un organe efficace de gouvernement de toute l'économie de l'Empire,
— et par conséquent un élément de libération effective pour tous les ressortissants de l'Empire,
— doit être le fait d'une véritable « démo-technocratie » c'est-à-dire d'hommes tenant au Peuple, contrôlés par lui et qualifiés pour son service effectif dans l'Ordre économique.

445 — Ces « démo-technocrates » doivent être choisis :
— pour leur sens humaniste des fins idéales de l'individu et des masses,
— pour leur sens pratique de la matière,
enfin pour la rigueur de leurs techniques dans tous les domaines de la production et de la distribution économiques.

446. — En résumé, le gouvernement du Peuple, social et démocratique dans l'ordre synarchique, c'est la conjugaison :
— des magistrat élus d'une représentation qualifiée de la démocratie sociale des Individus, des Familles, des Communes et des Professions de caractère économique;

— avec les magistrats élus d'une représentation qualifiée de la technocratie de l'Ordre économique régente de la Fédération économique des Régions de l'Empire.

La démocratie politique synarchique.

447 — Une démocratie politique n'est réelle que si elle est synarchiquement soustraite :
— à tout privilège de droit ou de fait,
— à l'emprise de l'argent,
— à l'influence d'une quelconque oligarchie,
— à la dictature de droit ou de fait de toute classe ou congrégation partisane ou sectaire,
— enfin au règne de l'incompétence.

448 — L'exercice de la politique exige donc dans l'ordre synarchique :
— moralité, qualification et responsabilité,
par conséquent sélection avant toute élection,
— contrôle et sanctions,
— pour tous les tenants des fonctions et activités de caractère politique, y compris les militants des partis.

449 — La démocratie politique synarchiste aboutit naturellement à dégager du Peuple une véritable « démos-aristocratie » de mérite et de service, toujours ouverte et renouvelée par les apports continuels du Peuple.

L'Etat actif et l'Etat passif.

450 — Personne n'est en dehors de l'Etat politique dans une démocratie véritable.

451 — L'intégration de chaque individu dans l'Etat politique peut être soit volontaire et consciente, soit involontaire et inconsciente.

452 — L'intégration volontaire et consciente de l'individu dans l'Etat politique est marquée par la vocation politique et l'activité politique soutenue.

453 — L'intégration volontaire et consciente de l'individu dans l'Etat politique n'est réelle et légitime que si elle est et reste dominée par la loi du service,
— marquée par l'abnégation du citoyen au bénéfice de la fonction politique.

454 — L'intégration involontaire et inconsciente de l'individu dans l'Etat politique est marquée par l'indifférence politique et la passivité politique.

455 — L'intégration involontaire et inconsciente de l'individu dans l'Etat politique est nécessairement soumise au seul désir d'avantages à retirer dans l'Etat politique,
— et caractérise ainsi le parasitisme, d'ailleurs normal de la masse, aux dépens de la fonction politique.

456 — Seuls les politiques de vocation, volontaires et actifs, constituent l'Ordre politique dans l'Etat compris en mode synarchique.

457 — Les autres citoyens, à quelque Ordre qu'ils appartiennent, sont en dehors de l'Ordre politique synarchique.

458 — Ceux qui servent l'Etat politique constituent l'Etat synarchique actif.

459 — Ceux qui sont servis par l'Etat politique constituent l'Etat synarchique passif.

460 — L'Ordre politique de l'Etat synarchique reste toujours ouvert à qui, s'éveillant à la conscience politique, fait l'effort d'accéder à son Ordre propre en se qualifiant pour le service direct de l'Etat actif, soit comme postulant à une carrière administrative de l'Etat, soit comme militant dans un parti constitué, reconnu par l'Etat.

Les Partis politiques dans l'Ordre synarchique.

461 — Les Partis politiques sont tous compris synarchiquement comme des facteurs nécessaires de la révolution perpétuelle et de la rénovation de l'Etat.

462 — Un parti politique compris en mode synarchiste est une association d'individus voués librement au service de l'Etat politique.

463 — La propagation idéologique d'une doctrine politique ou autre quel que soit son degré d'universalisme,
— et même sa propagande organisée,
— ne peuvent sous peine d'anarchie, être confondues avec l'organisation d'un Parti politique.

464 — Propagation ou propagande idéologique appartiennent au plan culturel et s'adressent aux consciences individuelles :
— le parti appartient au plan politique et son action vise à influencer directement l'Etat, sinon à s'en emparer.

465 — Un parti, du point de vue synarchiste, ne peut donc, ni dans un sens ni dans l'autre, dépasser les frontières de l'Empire soumis au gouvernement politique de l'Etat constitué.

466 — Un Parti, dans l'Etat synarchique, ne peut être que régional ou national ou fédéral (dans l'Empire).

467 — L'ordre synarchique, essentiellement réaliste, interdit donc tout parti ayant le caractère d'une simple section de parti international,
— recevant ses directives de l'étranger,
— ou donnant ses directives à l'étranger,
— l'une et l'autre activités ayant un caractère de guerre internationale larvée,
— et constituant un véritable attentat à l'intégrité de l'un ou l'autre des Etats impliqués dans ce jeu politique anarchique.

468 — A plus forte raison, l'ordre synarchique interdit-il tout parti ayant comme doctrine, comme programme ou comme but secret de détruire l'Etat.

469 — En dehors de ces deux catégories d'activité politique anarchique attentatoires à l'intégrité d'un Etat, tous les partis sont licites, quelle que soit l'idéologie dont ils se réclament.

La charte constitutive d'un Parti est sa loi juridiquement reconnue.

470 — Tout parti dans l'ordre synarchique doit formuler et publier sa charte constitutive.

471 — Cette charte constitutive doit comporter :
— a) la doctrine,
— b) le programme,
— c) la structure du dit Parti.

472 — Cette charte constitutive une fois admise est et demeure en tout état de cause légalisée par l'Ordre politique synarchique,
— tant qu'elle est maintenue par l'activité politique du Parti.

473 — Cette charte constitutive étant la base synarchique de l'intégration du Parti dans l'Etat actif est et doit rester la loi impérative de ce Parti,
— le code effectif de ses devoirs et de ses droits,

474 — Un Parti ne peut donc changer un point quelconque de sa charte constitutive,
— soit dans sa doctrine,
— soit dans son programme,
— soit dans sa structure,
— sans perdre ses caractères synarchiques :
— de cohésion intérieure,
— de manifestation particulière et définie de l'esprit public,
— de formateur loyal de l'opinion publique,
— par conséquent de facteur régulier et régulateur de la vie politique synarchique.

475 — Pour remédier à ce changement anarchique de tendance, le Parti doit :
— ou se dissoudre,
— ou être dissous par autorité de l'Ordre politique synarchique.

476 — Les militants peuvent d'ailleurs par la suite reconstituer un nouveau Parti sur de nouvelles bases (doctrine, programme ou structure) en suivant les règles et formalités de légalisation synarchique.

Définition et qualification du partisan dans l'ordre synarchique.

477 — Est reconnu comme militant d'un Parti dans l'ordre synarchique :
— tout citoyen, homme ou femme, jouissant de ses droits civiques,
— ayant librement adhéré à ce Parti,
— consacrant à ce Parti, comme dîme politique volontaire, le dixième au moins de toutes ses ressources pécuniaires.

— faisant preuve en outre d'une activité effective et soutenue, soit dans les services administratifs, soit dans les services de propagande de ce Parti,
— accomplissant tout son service dans l'Etat actif,
— enfin satisfaisant à tous ses devoirs politiques vis-à-vis de l'Ordre politique.

478 — Ces qualifications effectives du militant politique sont :
— a) la raison de son appartenance à l'Ordre politique synarchique,
— b) la base de l'honneur et des droits politiques qui lui sont conférés dans l'Etat actif.

479 — Ces qualifications restent donc soumises à un contrôle strict de l'Ordre politique.

480 — Tout manquement à l'une de ces qualifications ramène pour le moins le militant au simple caractère d'adhérent et doit donc avoir pour sanction effective :
— son exclusion hors de l'Ordre politique
— et sa déchéance de citoyen politique de l'Etat actif.

Electorat et éligibilité politiques.

481 — La « démos-aristocratie » des gouvernants, des fonctionnaires d'Etat et des partisans politiques qualifiés responsables,
— qui constituent en propre l'Ordre politique de l'Etat dans un pays donné et, par délégation fédérative, dans l'Empire,
— comporte seule l'électorat politique et l'éligibilité politique.

482 — L'électorat de chaque Etat politique ne joue donc que dans les limites de l'Etat actif constitué par l'ensemble des citoyens majeurs qui prouvent par l'action qu'ils ont atteint une réelle conscience politique collective et qu'ils y absorbent leur vie civique, soit du fait de leur profession, soit du fait de leur activité militante dans un parti reconnu constitutionnellement par l'Ordre politique impérial.

483 — L'éligibilité aux fonctions dirigeantes dans l'Ordre politique exige :
— la plus haute conscience du bien commun, des devoirs politiques, de l'intérêt général et des nécessités de l'Ordre synarchique pour l'Empire ;
— de même que le goût des responsabilités et le sens du sacrifice.

Contrôle populaire politique.

484 — Le représentation, le gouvernement et la haute magistrature ainsi dégagés par sélection et par élection,
— de même que toute la « démos-aristocratie » politique dont ils sont issus,

— se trouvent toujours et dûment contrôlés par l'Assemblée du Peuple (représentation constitutionnelle des besoins concrets des peuples)
— qui consent et peut refuser l'impôt (pouvoir fiscal et pouvoir inquisitorial du Peuple).

La démocratie culturelle synarchique.

485 — Une démocratie culturelle, pour être réelle, doit synarchiquement permettre l'accession de tous à la culture, sans distinction arbitraire de sexe, de race ou d'origine et sans qu'aucun privilège de fortune, de situation ou de famille, vienne fausser l'échelle des possibilités individuelles, de mérite et du talent.

486 — Une démocratie culturelle n'est réellement constituée en mode synarchiste que si elle est soustraite :
— à tout privilège de droit ou de fait,
— au règne de l'incompétence,
— à l'emprise de l'argent,
— à l'influence d'une quelconque oligarchie,
— à la dictature de droit ou de fait de toute classe ou congrégation sectaire ou partisane,
— aux manœuvres intolérantes de n'importe quel groupement (que son caractère soit ecclésiastique, philosophique, politique ou autre), qui tendrait à exclure l'une quelconque des formes de la pensée nationale ou impériale, fût-elle exprimée par une faible minorité ou par un seul individu.

487 — La démocratie culturelle synarchiste aboutit naturellement à dégager du Peuple une véritable « démos-idéocratie » de mérite et de service, toujours ouverte et renouvelée par les apports continuels du Peuple.

488 — Cette « démos-idéocratie » est donc l'ensemble des citoyens qui ont atteint la pleine connaissance culturelle collective et y absorbent professionnellement leur vie :
— universitaires et pédagogues, ecclésiastiques, artistes, savants, intellectuels et techniciens purs.

La Nation active et la Nation passive.

489 — Aucun individu n'est en dehors de la Nation culturelle dans une démocratie véritable comprise en mode synarchiste.

490 — L'intégration de chaque individu dans la Nation culturelle peut être soit volontaire et consciente, soit involontaire et inconsciente.

491 — L'intégration volontaire et consciente de l'individu dans la Nation est marquée par la vocation et une activité culturelle soutenue.

492 — L'intégration volontaire et consciente de l'individu dans la Nation n'est réelle et légitimée que si elle est et reste dominée par la loi du service,
marquée par l'abnégation du citoyen au bénéfice de la fonction culturelle.

493 — L'intégration involontaire et inconsciente de l'individu dans la Nation est marquée par l'indifférence culturelle ou la passivité culturelle.

494 — L'intégration involontaire et inconsciente de l'individu dans la Nation est nécessairement soumise au seul désir d'avantages à retirer de la Nation culturelle,
— et caractérise ainsi le parasitisme d'ailleurs normal de la masse aux dépens de la fonction culturelle.

495 — Seuls les tenants des professions culturelles constituent l'Ordre culturel dans la Nation comprise en mode synarchique.

496 — Les autres citoyens, à quelque Ordre qu'ils appartiennent, sont en dehors de l'Ordre culturel synarchique.

497 — Ceux qui servent la Nation culturelle constituent la Nation synarchique active.

498 — Ceux qui sont servis par la Nation culturelle constituent la Nation synarchique passive.

499 — L'ordre culturel synarchique reste toujours ouvert à qui, s'éveillant à la conscience nationale, fait l'effort d'accéder à son Ordre propre en se qualifiant pour le service direct de la Nation active, comme postulant à une profession ou fonction culturelle.

Electorat et éligibilité culturels.

500 — L'électorat culturel de chaque Nation est constitué par l'ensemble de ses professionnels culturels qualifiés ayant atteint leur majorité.

501 — L'éligibilité aux postes dirigeants de chaque Nation culturelle ou de l'Ordre culturel dans l'Empire exige la plus haute conscience du bien commun, le sens des besoins culturels des peuples et le complet sacrifice aux tâches qu'ils imposent aux tenants de l'Ordre culturel, lui-même serviteur synarchique du Peuple et de l'Empire.

Contrôle populaire culturel.

502 — Les représentations nationales ou la représentation impériale dans l'Ordre culturel,
— les gouvernements et les hauts magistrats culturels qui en sont issus,
— ainsi dégagés par sélection et par élection,
— de même que toute « démos-idéocratie » culturelle dans une Nation quelconque,
— se trouvent toujours et dûment contrôlés par l'Assemblée du Peuple qui consent ou refuse l'impôt (pouvoir fiscal et pouvoir inquisitorial du Peuple).

503 — Une démocratie impériale ne peut être réellement constituée en mode synarchiste que si elle est soustraite en principe et en fait à tout préjugé racial.

504 — Electorat, éligibilité, représentation, gouvernement dans l'Ordre impérial ne peuvent admettre aucune discrimination entre races et individus participants que celle de l'ampleur des responsabilités, de la valeur civilisatrice, du mérite et du talent.

Le Parti synarchique d'Empire.

505 — La conscience impériale exige pour son exaltation l'activité concertée d'un Parti synarchique d'Empire.

506 — Ce Parti synarchique d'Empire doit être issu du Mouvement synarchiste d'Empire comme garant et gardien de son idéal.

507 — Ce Parti synarchiste d'Empire doit être reconnu par la Constitution.

508 — Ce Parti synarchique d'Empire doit être le seul parti politique fédéral étendu unitairement à tous les pays de l'Empire.

509 — Ce Parti impérial doit être le moteur de la révolution perpétuelle dans l'ensemble de l'Empire.

510 — Ce Parti impérial doit rester l'inspirateur et le censeur de tous les Ordres et de tous les secteurs d'activité de la vie de l'Empire.

511 — Comme tel il doit être sévèrement sélectionné et ne réunir que l'élite des élites des différents Ordres de chaque pays de l'Empire.

L'Empire actif et l'Empire passif.

512 — Aucun individu n'est en dehors de l'Empire fédéral dans démocratie véritable comprise en mode synarchiste.

513 — L'intégration de chaque individu dans l'Empire fédéral peut être soit volontaire et consciente soit involontaire et inconsciente.

514 — L'intégration volontaire et consciente de l'individu dans l'Empire fédéral est marquée par la vocation impériale et l'activité impériale soutenue.

515 — L'intégration volontaire et consciente de l'individu dans l'Empire n'est réelle et légitimée que si elle est et reste dominée par la loi de service,
— marquée par l'abnégation du citoyen au bénéfice de la fonction impériale.

516 — L'intégration involontaire et inconsciente de l'individu dans l'Empire fédéral est marquée par l'indifférence ou la passivité impériales.

517 — L'intégration involontaire et inconsciente de l'individu dans l'Empire fédéral est nécessairement soumise au seul désir d'avantages à retirer de l'Empire fédéral,

— et caractérise ainsi le parasitisme d'ailleurs normal de la masse aux dépens de la fonction impériale.

518 — Seuls les tenants des fonctions impériales afférentes aux cinq pouvoirs (culturel, judiciaire, exécutif, législatif et économique),
— et les militants du Parti synarchique d'Empire,
— constituent l'Ordre fédéral de l'Empire.

519 — Les autres citoyens, à quelque Ordre qu'ils appartiennent, dans un pays quelconque de l'Empire, sont en dehors de l'Ordre fédéral de l'Empire.

520 — Ceux qui servent l'Empire fédéral constituent l'Empire synarchique actif,
— l'élément synarchique par excellence de la vie constitutionnelle de l'Empire,
— source à la fois de toute inspiration et de toute impulsion,
— axe autoritaire de toute coordination impériale du fait des fonctionnaires d'Empire,
— axe libertaire de l'autonomie fédérative du fait des militants du Parti synarchique d'Empire,
— les uns et les autres pénétrant tous les Ordres, dans tous les domaines de la vie de l'Empire.

521 — Ceux qui sont servis par l'Empire fédéral constituent l'Empire synarchique passif.

522 — L'Ordre fédéral de l'Empire reste toujours ouvert à qui, s'éveillant à la conscience impériale, fait l'effort d'accéder à son Ordre propre en se qualifiant pour le service direct de l'Empire actif.

Les constituants synarchiques de l'Ordre fédéral d'Empire.

523 — Cette conscience impériale définit l'Electorat fédéral synarchique de l'Empire.

524 — La représentation impériale de l'Ordre fédéral doit être issue Ordre pour Ordre et fonction pour fonction, de chacun des pays de l'Empire.

525 — Cette représentation fédérale doit centraliser en mode synarchiste les organismes respectifs de ces Ordres et compenser la relative autonomie qu'ils gardent dans chaque pays.

526 — Cette représentation fédérale est la base constitutionnelle de l'Etat impérial souverain et du Gouvernement fédéral, arbitre suprême de toute la vie de l'Empire.

527 — L'éligibilité dans le cadre impérial requiert le sens du bien commun, les plus hautes vertus civiques, de grandes capacités politiques et une qualification technique étendue dans chacun des services de l'Empire.

528 — Le Gouvernement impérial relie souplement les gouvernements autonomes des pays de l'Empire (gouvernement de l'Ordre culturel, gouvernement de l'Ordre politique, gouvernement de l'Ordre social-économique), conjugués et limités dans chacun des pays.

529 — Le Gouvernement impérial arbitre directement les autres gouvernements dans les limites de l'Empire.
530 — Le Gouvernement impérial inspire toute la vie fédérale de l'ensemble des pays de l'Empire.
531 — De la représentation fédérale de l'Empire émane le Chef synarchique de l'Empire, arbitre souverain du Gouvernement impérial lui-même et garant magistral de la Constitution synarchique de l'Empire.
532 — Le Chef synarchique de l'Empire est élu chaque année par ses pairs,
— les hauts magistrats de l'Ordre fédéral de l'Empire,
— et n'est rééligible qu'au bout de sept années.

Contrôle populaire impérial.

533 — Le représentation, le gouvernement fédéral de l'Empire, les hauts magistrats, le Chef synarchique de l'Empire lui-même,
— dégagés par sélection et par élection qualifiée,
— se trouvent toujours et dûment contrôlés par l'Assemblée du Peuple de chaque pays qui consent ou refuse l'impôt (pouvoir fiscal et pouvoir inquisitorial du Peuple).

. X .

CONCORDE IMPÉRIALE

Nous reconnaissons et servons la concorde impériale dans la coopération des races.

— Dixième Point —

L'ORDRE SYNARCHIQUE TEND A CREER UN CLIMAT DE PAIX IMPERIALE CONSTANT EN PROCLAMANT ET REALISANT COMME LA HAUTE RAISON D'ETRE DE L'EMPIRE LA COOPERATION DES RACES SOUS LE SIGNE DE L'HUMANISME UNIVERSEL.

Table des propositions:

534 — La colonisation comme fait.
538 — Droit colonial.
541 — Devoir impérial.
545 — La révolte contre l'oppression.
547 — L'humanisme, seul principe légitime de l'Empire.
551 — la Collaboration étrangère sous condition d'humanisme.

. X .

La colonisation comme fait.

534 — La colonisation est un fait historique dont le principe doit être révisé partout suivant les normes humanistes.

535 — La colonisation ne peut être proscrite en elle-même du point de vue synarchiste.

536 — C'est le colonialisme, système d'exploitation d'un pays par un autre, que condamne l'ordre synarchique, avec ce qu'il comporte de cruauté et de honteuse inhumanité.

537 — La colonisation comme fait est inhérente à la présence simultanée sur la planète de peuples civilisés et de peuples sauvages.
de pays hautement développés ou pléthoriques et de pays presque en friche et à faible population,
— ceci et cela étant conséquence inéluctable de la loi ontologique du développement cyclique des civilisations qui comporte, comme pour toute existence formelle, des périodes alternées d'épanouissement et de décadence.

Droit colonial.

538 — Du fait même de la solidarité universelle, aucun pays ne peut rester fermé ou se dérober aux grands courants de la civilisation mondiale, ombres et lumières mêlées.

539 — Aucun pays ne peut se refuser à la prospection et à l'exploitation, humainement conduite, des richesses matérielles qu'il recèle.

540 — A plus forte raison aucun pays ne peut-il maintenir en droit ses habitants à un niveau inférieur de vie et leur interdire les voies de plein développement sous prétexte de souveraineté ou de libre disposition des peuples par eux-mêmes.

Devoir impérial.

541 — Par contre, toute colonisation ne peut être entreprise et comprise qu'en mode synarchique, c'est-à-dire :
— comme l'aide nécessaire apportée par une métropole hautement civilisée,
— à un peuple ou ensemble de peuples restés ou revenus à un niveau de vie inférieur à celui de la civilisation mondiale qui tend plus ou moins heureusement mais toujours à valoriser la condition humaine.

542 — L'initiative de cette coopération peut venir :
— soit du pays attardé,
— soit du pays avancé.

543 — Cette aide de peuple à peuple est un devoir impérial,
— pour toute Nation ayant atteint un haut degré de civilisation,
— vis-à-vis de tout pays de niveau nettement inférieur à celui de la civilisation mondiale.

544 — Cette aide d'ailleurs peut prendre toutes les formes et comporter toute la gamme des modes d'intervention :

— soit l'intervention directe d'un ou plusieurs Etats étrangers (colonie, protectorat, mandat, fédération, alliance, etc...),
— soit l'intervention indirecte par l'entremise de particuliers ou de collectivités privées ou publiques d'ordre économique, financier, technique, universitaire, religieux, etc... agissant en dehors de l'Etat politique.

La révolte contre l'oppression.

545 — De toute façon, un effort impérial de civilisation direct ou indirect se trouve disqualifié dès qu'apparaît un quelconque caractère :
— soit de spoliation du Peuple,
— soit d'exploitation des personnes,
— soit même de discrimination raciste tendant à marquer un Peuple d'infériorité ethnique et par conséquent diminuant ou violentant son sentiment de dignité raciale.

546 — Dans tous ces cas la révolte est de strict droit humain.

L'humaniste, seul principe légitime de l'Empire.

547 — L'Empire français ne peut être pensé aujourd'hui que sous le signe de l'humanisme universel, c'est-à-dire dans l'Ordre impérial synarchique assurant :
— a) la coopération des races ;
— b) le respect des peuples ;
— c) l'égalité des droits à égalité de compétence dans n'importe quel domaine de la vie synarchique ;
— d) l'exaltation de la personne humaine dans le social ;
— e) un effort concentré de développement sur tous les plans de la vie collective et pour tous les ressortissants de l'Empire jusqu'au plus humble :
— f) la protection juridique, civile, diplomatique, consulaire et militaire assurée à chaque ressortissant ;
— g) le sens épuré de la communauté des intérêts élevé jusqu'à un véritable esprit de fraternité agissante dans tous les domaines.

548 — Aucun territoire de l'Empire ne peut être cédé, échangé ou vendu même du consentement des habitants.

549 — Tout territoire de l'Empire peut seulement être intégré avec le reste de l'Empire dans une fédération plus vaste.

550 — Une telle intégration fédérale ne peut avoir comme objet, du point de vue synarchiste, que d'accroître la sécurité collective et le potentiel de paix dans le monde.

La collaboration étrangère sous condition d'humanisme.

551 — Tout effort impérial doit s'accompagner de la plus large ouverture à la collaboration des pays étrangers à l'Empire

552 — Cette large collaboration doit notamment être proposée en toute loyauté aux pays civilisés qui peuvent se trouver à l'étroit dans leurs frontières.

553 — Toute restriction ou encerclement d'ordre économique, démographique ou politique imposé à un pays quelconque est non seulement une cause de guerre mais encore un élément de caractère anarchique dans l'ordre universel.

554 — Toutefois aucune collaboration étrangère ne peut s'établir dans les pays ressortissants de l'Etat français (colonies, protectorats, pays sous mandat ou alliés fédéraux) que sous condition d'humanisme synarchique.

555 — Cette collaboration étrangère ne peut en aucun cas tolérer une manifestation quelconque de préjugé raciste ou d'impérialisme politique.

. XI .

LOYALISME MUTUEL

Nous reconnaissons et servons le loyalisme mutuel dans l'Empire fédératif.

— Onzième Point —

L'ORDRE SYNARCHIQUE, POUR SCELLER LA FRATERNITE IMPERIALE DANS LA FORCE EN D'INDESTRUCTIBLES ASSISES, RECONNAIT QU'UN LOYALISME MUTUEL DE TOUS LES PEUPLES DANS LA FEDERATION NE PEUT ETRE MORALEMENT ET PRATIQUEMENT EXIGE QU'AUTANT QUE LA METROPOLE L'A RENDU POSSIBLE MAIS QU'IL DOIT ETRE TENU COMME CONDITION INELUCTABLE DE LA DUREE DE L'EMPIRE ET DE SA GRANDEUR.

Table des propositions :

556 — La fédération, seul gage de durée de l'Empire.
559 — L'autonomie en fonction de la maturité et du loyalisme.
562 — La dissociation de l'Empire est crime de haute-trahison.
565 — Perméabilisation des frontières et non pas déplacement.

. XI .

La fédération, seul gage de durée de l'Empire.

556 — L'Empire français ne peut être constitué pour durer qu'en mode fédératif, comportant pratiquement :
— l'autonomie de chaque nation dans le cadre intangible de l'Empire.
— l'autonomie relative de chaque peuple dans sa région,
— aussi bien dans les pays d'outre-mer que dans la métropole.

557 — Tout peuple colonisé, protégé ou sous mandat, doit être amené le plus rapidement possible à la pleine autonomie fédéral dans le cadre de l'Empire.

558 — L'autonomie dans un cadre quelconque, économique, politique ou culturel, est définie par la conscience collective atteinte par les peuples.

L'autonomie en fonction de la maturité et du loyalisme.

562 — En contre-partie du principe fédératif reconnu et appliqué, et du fait de l'octroi de l'autonomie adaptée au degré de maturité et au réel social, économique, politique et culturel de chaque pays, constituant de l'Empire,
— toute tentative de dissociation de l'Empire français doit être tenue pour crime de haute-trahison et réprimée en conséquence.

563 — Compris synarchiquement dans les frontières actuelles, les champs d'influence respectifs des diverses collectivités (dans l'Ordre impérial, dans l'Ordre national, dans l'Ordre politique, dans l'Ordre économique et pour chaque peuple) ne peuvent être juridiquement juxtaposés aux limites administratives.

564 — Néanmoins cette situation de fait ne revêt pas un caractère anarchique du moment que l'autonomie relative de chaque Ordre est respectée de même qu'est respectée en tout état de cause la personne humaine intéressée.

Perméabilisation des frontières et non pas déplacement.

565 — Le caractère pacifiste primordial du principe fédératif synarchiste tend,
— non à déplacer des frontières extérieures ou des limites intérieures,
— (ce qui n'a jamais jusqu'ici abouti pratiquement à instaurer la paix),
— mais à rendre les unes et les autres aussi perméables que possible à la vie et aux courants extérieurs et intérieurs,
— suivant les réalités contingentes,
— mais pour le bénéfice pacifique du plus grand nombre sinon de l'humanité entière appelée à collaborer à l'œuvre de civilisation de l'Empire.

. XII .

ÉCONOMIE D'EMPIRE

Nous reconnaissons et servons l'économie d'empire ouverte sur le monde.

— Douzième Point —

L'ORDRE SYNARCHIQUE, EN VUE D'ADAPTER LA VIE MATERIELLE DES PEUPLES AUX REALITES CONTINGENTES DU MONDE MODERNE, EXIGE L'ETABLISSEMENT ET LE DEVELOPPEMENT D'UNE VERITABLE ECONOMIE D'EMPIRE RECONNUE A LA FOIS COMME BASE PRIMORDIALE DE LA PROSPERITE DE LA METROPOLE ET DE TOUS LES RESSORTISSANTS DE L'EMPIRE, ET COMME CONDITION PREMIERE D'UNE COOPERATION BENEFIQUE AVEC TOUS LES AUTRES PEUPLES.

Table des propositions :

566 — L'autarchie économique relative.
570 — Le plan impérial.

. XII .

L'autarchie économique relative.

566 — L'Empire français ne peut être prospère qu'en formant un seul bloc économique, né de l'interdépendance de la métropole et des pays d'outre-mer.

567 — Cette interdépendance ne doit pas être subie seulement ;
— elle doit être voulue et systématiquement accentuée pour instaurer dans l'Empire, avec le temps, le régime de l'abondance,
— ce régime étant désormais rendu possible par la science, la rationalisation technique et le machinisme moderne appliqués à coordonner et à multiplier la diversité des richesses naturelles des pays de l'Empire.

568 — Ce grand œuvre économique est la condition première de la liberté effective et de l'épanouissement social de chaque ressortissant de l'Empire français.

569 — Sa réalisation pratique exige une véritable mobilisation de toutes les forces actuelles ou virtuelles des peuples : forces morales, forces politiques, forces scientifiques, forces technique, forces financières, forces économiques, forces démotiques.

Le Plan impérial.

570 — Ce grand œuvre économique nécessite également la pleine coordination de ces forces dans le « Plan impérial » prévisionnel et périodique qui doit accélérer toute la vie concrète de l'Empire en un cycle harmonieux.

571 — Le Peuple et l'Empire sont la tonique et la dominante de la révolution française comprise en mode synarchiste :
— le « Plan impérial » est leur accord.

572 — C'est seulement le résultat acquis et simplifié de cet accord effectif qui peut être valablement imbriqué dans l'économie mondiale, pour le plus grand bénéfice possible des pays étrangers à l'Empire et pour l'instauration de la paix :

— cette imbrication nécessaire comportant dans la pratique l'éclusage par un organe compensateur approprié, de tous les échanges extérieurs, à la fois :
— a) dans le sens vertical de l'économie internationale pour ce qui a trait au niveau des échanges pour chaque pays intéressé ;
— b) dans le sens horizontal de l'économie internationale pour ce qui a trait à la conjugaison des échanges par secteurs définis naturellement par le caractère spécifique de la production et de la consommation de chacun des pays intéressés ;
— c) dans le sens de la profondeur de l'économie internationale pour ce qui a trait à la réciprocité bipartite ou multipartite des échanges sous la considération humaniste d'un véritable « prix social », facteur primordial du bien-être dans chaque pays intéressé aussi bien que d'une accélération méthodique des courants de l'économie mondiale par l'accroissement continu du réel pouvoir d'achat de tous.

. XIII .

PAIX MONDIALE

Nous reconnaissons et servons la paix comme le haut vouloir de la civilisation mondiale.

— Treizième Point —

L'ORDRE SYNARCHIQUE, QUI NE PEUT SE CONCEVOIR HORS DE LA PAIX CIVILISATRICE FONDEE SUR L'HONNEUR ET HONORABLE POUR TOUS, EXIGE NON PAS TANT QUE L'ETAT ACTUEL DES PUISSANCES SOIT MODIFIE PAR UN NOUVEAU DEPLACEMENT DES FRONTIERES MAIS QUE LA VIE SYNARCHIQUE DE CHAQUE PEUPLE SOIT REVEILLEE EN MODE ORIGINAL ; QUE L'UNION FEDERATIVE DE L'EUROPE SOIT REALISEE ; QUE LA PAN-EURAFIQUE SOIT NOBLEMENT CREEE PAR UN LIBRE CONCERT DE TOUS LES PAYS DE L'EUROPE ET DE L'AFRIQUE ; QU'ENFIN LA « SOCIETE MAJEURE DES NATIONS » SOIT ACCOMPLIE ET RAMENEE A SA REALITE UNIVERSELLE PAR L'INTERPOSITION JURIDIQUE DES CINQ « SOCIETES MINEURES DE NATIONS » DEJA CONSTITUEES EN FAIT OU EN VOIE DE CONSTITUTION A NOTRE EPOQUE.

Table des propositions :

573 — Pacifisme et mission politique de l'Empire français.
581 — Pour l'Union fédérative de l'Europe.

586 — Pour la Pan-Eurafrique.
589 — Pour la S.D.N. rénovée et universalisée en mode synarchiste.
592 — Les cinq fédérations impériales du monde actuel déjà formées ou en formation comme base d'une Société Universelle des Nations.
597 — Pour l'humanisme universel.

. XIII .

Pacifisme et mission politique de l'Empire français.

573 — L'Empire synarchique français ne peut être que pacifique et civilisateur suivant le principe même de l'ordre synarchique.
574 — Pacifique, il ne peut viser aucun but hégémonique en Europe ou dans quelque autre partie du monde :
— il peut seulement aider par son influence inspiratrice à réveiller la vie synarchique de chaque peuple dans le monde en respectant son caractère original qui doit être de toute façon accentué.
575 — Toutefois cette volonté réaliste de paix ne peut être stérilisante, ni par conséquent signifier que nous puissions dénier à la France dans l'avenir le caractère politique dynamique qu'elle eut dans le passé.
576 — Nous voulons que la France et son Empire restent un foyer inextinguible de rayonnement politique :
— il faut seulement subtiliser pacifiquement et spiritualiser de plus en plus cette influence politique.
577 — L'Empire synarchique français ne peut accepter aucune hégémonie en Europe ou dans le reste du monde,
— ni supporter aucune tentative d'hégémonie de quelle nation ou empire que ce soit.
578 — L'Empire synarchique français est le lieu historique,
— de même que l'esprit français est le catalyseur psychologique,
— d'une grande et noble expérience de coopération humaniste entre race blanche, race jaune, race brune et race noire.
579 — Notre haute ambition est de parfaire ainsi en mode fédéral une synthèse de civilisation de caractère universel ;
— elle sera comme l'image magnifiée de ce que la France métropolitaine, pays de synthèse démographique et centre géographique du monde, fut en mode national durant des siècles,
— ce qu'elle reste d'ailleurs encore :
— le creuset historiquement et naturellement désigné des plus hautes expériences de la civilisation de caractère occidental.
580 — Civilisateur, l'Empire synarchique français ne peut être finalement conçu ni voulu en marge de la vie européenne et de la vie du monde.

Pour l'Union fédérative de l'Europe.

581 — Dans ce sens, l'Empire synarchique français est voulu par nous comme le facteur primordial de l'Union fédérative de l'Europe.

582 — L'Union Européenne doit sortir tôt ou tard d'un juste équilibre et d'une conjugaison synarchique des poussées impériales :
— française, britannique, romaine, germanique et slave,
— en jeu dans l'Europe actuelle.

583 — Le Mouvement synarchique d'Empire reconnaît toutes ces poussées impériales et les sert toutes,
— de même que les autres efforts nationalistes des plus faibles puissances européennes,
— quelque divers de forme qu'ils apparaissent, ils sont tous les normaux et nécessaires constituants du génie civilisateur de l'Occident.

584 — Ces constituants du Génie occidental sont à notre sens :
— aussi légitimes l'un que l'autre du fait même de la loi naturelle inévitable de concentration et d'expansion alternatives des peuples,
— aussi dangereux l'un que l'autre pour la paix du monde
— et d'ailleurs irréductibles les uns aux autres.

585 — Hors de l'union fédérative des pays d'Europe, il n'y a pas de sécurité politique possible,
— ni de prospérité économique.

Pour la Pan-Eurafrique.

586 — L'Empire synarchique français est d'ores et déjà voulu par nous comme le promoteur de la Pan-Eurafrique,
— la future union fédérative des peuples, des états et des nations libérées de l'Europe et de l'Afrique.

587 — La Pan-Eurafrique est dans la logique des choses et s'impose du fait même de la coexistence d'une Europe surpeuplée, dynamique et suréquipée, à côté d'une Afrique souspeuplée, statique et attardée.

588 — La Pan-Eurafrique doit être le cadre grandiose de la civilisation occidentale rénovée et magnifiée,
— le champ commun de son exaltation culturelle et de sa volonté de puissance,
— l'idéal médiateur de la paix occidentale.

Pour la S.D.N. rénovée et universalisée en mode

589 — La recherche et l'établissement de la paix universelle reste la plus haute fin politique des Etats.

590 — Pour cette fin humaniste, le mouvement synarchiste d'Empire veut la réforme profonde de la Société des Nations,

— préalablement soustraite à toute hégémonie de grande puissance et de coalition de puissances,
— et fondée sur la réalité politique concrète du monde actuel tout en s'illuminant du plus haut idéal de paix humaniste, de paix réelle.

591 — Pour être effective, cette réforme doit être inspirée du principe synarchique de constitution ontologique et de représentation par Ordre pour aboutir :
— à un Ordre social-économique de tous les Peuples,
— à un Ordre politique de tous les Etats,
— à un Ordre culturel de toutes les Nations,
— à un Ordre fédéral de tous les Empires,
— au sein d'une réelle Société Universelle des Nations,
— dont la loi soit basée justement sur les profondes réalités de la vie culturelle du monde,
— et non sur les intérêts politiques par nature agressifs.

Les cinq fédérations impériales du monde actuel, déjà formées ou en formation, comme base d'une Société Universelle des Nations.

592 — Cette structure synarchique pyramidale implique la complète formation des cinq grandes fédérations impériales (ou Sociétés mineures de Nations) déjà constituées ou en voie de constitution dans le monde moderne :
— la Société mineure des Nations britanniques,
— la Société mineure des Nations pan-américaines,
— la Société mineure des Nations pan-eurasiennes de l'U. R.S.S.,
— la Société mineure des Nations pan-eurafricaines,
— et la Société mineure des Nations pan-asiatiques.

593 — L'affermissement systématique de cette quintuple base impériale, définie sous nos yeux par un processus historique évident, pourra seule permettre :
— une réelle encore que relative stabilisation des forces politiques en présence dans le monde,
— la limitation des expansions violentes des impérialismes,
— la clarification, préalable à toute question d'ordre général, des problèmes intéressant la Société Universelle des Nations,
— enfin un rappel juridique plus efficace du respect mutuel des Peuples et du pacte de paix des Etats, alors librement conclu.

594 — La position réaliste du Mouvement synarchiste d'Empire nous interdit de rêver à l'établissement de la paix internationale avant que ces divers regroupements de peuples soient effectués,

595 — Alors seulement chacun de ces cinq empires fédéraux ayant trouvé un suffisant équilibre intérieur, pourra orienter ses forces dans un sens pacifique constructif,

OPINIONS

Réserve faite du « cas » soviétique, la seule expression moderne de la responsabilité sociale est l'impôt.

Celui du sang est dû par tous, mais les maîtres peuvent, plus facilement que les hommes ordinaires, l'éviter. Loin de nous la pensée que tous l'évitent. Beaucoup, au contraire, ont su donner l'exemple du sacrifice. Mais qui comparerait 1914-1918 à 1939-1940 mesurerait la décadence de la responsabilité vitale des élites parallèlement au progrès de l'industrialisation.

Il n'est pas niable que les technocrates de tout genre peuvent, dans la logique même d'une organisation technique de la guerre, éviter l'impôt du sang en payant, restés à leur place, l'impôt du savoir.

Quant à l'impôt en argent, les managers, plus habiles que le vulgaire à se débrouiller dans le labyrinthe fiscal, s'entendent à l'acquitter à tarif réduit. L'astuce antifiscale qui leur permet de détourner à leur profit une partie des pseudo-charges de leur entreprise est exactement le contraire d'un privilège nécessaire. Occulte, mal contrôlée, admise par beaucoup de moralistes, cette désertion prive la collectivité de moyens auxquels elle a « droit » : elle est donc plus injurieuse à son égard qu'aucun privilège.

L'impôt ainsi rogné comme l'était naguère, par les patrons lyonnais, la pitance, n'est même pas payé par les managers, qui ne sont plus « capitalistes ». Ce sont les affaires qu'ils dirigent qui le paient. Comme celles-ci ne peuvent plus rogner sur les salaires, ce sont finalement les dividendes et surtout les réinvestissements qu'il faut réduire au fur et à mesure que la pression fiscale augmente.

Gilbert TOURNIER
(Babel ou le vertige technique).

Dans la société directoriale, la souveraineté est localisée dans des bureaux administratifs ; ce sont eux qui établissent les règles, promulguent les lois et publient les décrets. C'est dans le monde entier qu'ils supplantent les Parlements.

... Les causes n'en sont pas mystérieuses. Le caractère des activités de l'Etat n'est plus le même ; les Parlements étaient souverains dans l'Etat limité du capitalisme ; les bureaux sont les corps souverains de l'Etat illimité de la société directoriale. Un Etat qui construit des routes, des aciéries, des maisons, des centrales électriques et des chantiers navals, un Etat qui est le plus grand des banquiers, des fermiers et des producteurs de films, qui est, en fin de compte, le directeur de tous les instruments de la production économique, ne peut pas être régi comme l'Etat qui se contentait de prélever quelques impôts, de s'adonner à une diplomatie paresseuse et de poursuivre les délinquants. Et il ne peut être régi par les mêmes hommes.

James BURNHAM
(L'ère des organisateurs).

Depuis quelques années, les technocrates qui s'efforcent de voir un peu loin s'inquiètent : ils voudraient arrêter sur la pente l'agriculture qui déchoit au fur et à mesure que croît et prospère l'industrie. Du point de vue même de l'économie matérialiste, il n'est pas sain, pour l'expansion normale des débouchés industriels, que la population rurale ait un « niveau de vie » nettement inférieur à celui des autres producteurs. Et ce n'est pas une solution que de laisser les ruraux se « convertir » massivement en usiniers.

Mais nous devons avoir de bien autres soucis. L'effort de l'esprit prospectif serait vain s'il négligeait un seul instant de considérer les incidences de l'évolution technique sur l'accomplissement de l'homme, qu'il soit rural ou citadin.

Reliant le problème de l'équilibre entre agriculture et industrie à d'autres problèmes tout aussi vitaux pour notre race, la prospective suppute les chances de l'agriculture comme réserve, non de bras, mais de « valeurs humaines ».

En un temps où les mots, d'ailleurs déformés, d'aventure et de foi sont dans toutes les bouches, la profession agricole est là, toujours, pour conserver à ces mots un sens concret perceptible par le plus humble, dans l'équilibre d'une vie paysanne directement responsable et donc seule vraiment libre.

Gilbert TOURNIER
(Babel ou le vertige technique).

— en se reconnaissant comme partie intégrante d'une civilisation universelle différenciée.

596 — Jusque-là nous lutterons contre la stupidité criminelle de la guerre internationale,
— par la révolution synarchiste impériale,
— et par l'éveil inspiré de tous les peuples dans ce sens.

Pour l'humanisme universel.

597 — Ne pouvant accepter de nous désolidariser d'aucun être, nous voulons que l'actuelle révolution mondiale porte les peuples en un mouvement irrésistible,
— au delà du marxisme orthodoxe matérialiste comme du faux libéralisme capitaliste,
— vers une haute civilisation spirituelle marquée du sceau de l'humanisme universel.

598 — Cette volonté domine et inspire chaque point fondamental de notre Pacte synarchiste et nous ne cesserons d'aider jusqu'à l'accomplir à cette révélation sacrificielle de l'Homme sur tous les plans de la Vie et dans tous les peuples.

OPINIONS

Les directeurs occupent, dès avant la transformation de la société en société directoriale, la position-clé dans la production. Avec la consolidation de la structure directoriale qui implique le monopole d'Etat de toutes les entreprises importantes, la position des directeurs est assurée.

Ces hommes — administrateurs, spécialistes, ingénieurs en chef, organisateurs de la fabrication, spécialistes de la propagande — sont actuellement les seuls dont l'attitude dénote la confiance en soi. Les banquiers, les capitalistes-propriétaires, les politiciens libéraux, les ouvriers, les fermiers, les boutiquiers manifestent, en public et en particulier, leurs doutes, leurs craintes, leurs soucis et leur tristesse.

Les directeurs, eux, savent qu'ils n'ont rien à redouter des immenses changements sociaux qui se préparent dans le monde entier ; ils savent qu'ils sont indispensables dans la société moderne ; ils s'apprêtent à accueillir avec empressement cette révolution, voire à y contribuer.

James BURNHAM
(L'ère des organisateurs).

Pour amener la société française à coïncidence avec le schéma « idéal » de l'Etat technocratique dictatorial, il faut assurer la prolétarisation totale du pays. Tout individu demeurant en mesure d'assurer sa subsistance sans être un salarié dépendant du système de gestion technocratique, un rouage subalterne de ce système, constitue un obstacle à la réalisation de ce programme. Ce sont ces indépendants que l'on s'emploie actuellement à réduire, dont on chasse déjà la peau au détour de chaque bureau d'étude.

Jean BOURDIER
(La Dictature qui vient).

Contrairement à une erreur assez répandue, aucune vertu sociale n'est nécessairement attachée aux « plans ». De même que les inventions nouvelles peuvent aussi bien servir à tuer des hommes qu'à améliorer les cultures nourricières, les plans peuvent, les uns libérer l'humanité, les autres l'asservir davantage.

James BURNHAM.

La présence au pouvoir de « hauts fonctionnaires techniques », d'hommes de finance ou d'industrie, ne constitue pas, seulement, un défi à certains équilibres psychologiques, mais elle risque d'apparaître comme la négation même de toute saine construction politique. C'est que l'apprentissage politique se fait sur d'autres chantiers que les chantiers d'usines. C'est que l'esprit de finesse s'oblitère, bien souvent, dans un alliage trop étroit avec l'esprit de géométrie. C'est qu'un simple facteur rural, un huissier de chef-lieu de canton, un petit propriétaire foncier en savent, parfois, beaucoup plus long, sur les besoins instables du pays, que le plus sage des directeurs de ministère, que le plus intuitif des administrateurs de sociétés. C'est que l'expérience politique ne s'apprend pas sur les sièges des conseils d'administration, mais qu'elle exige de fortes racines dans le pays, le feu de la rampe, les morsures de la critique et ce souffle vivifiant du large, dont les oligarchies et les synarchies, nées dans la lumière pâle d'une chapelle ou d'un building, ne sauront jamais gonfler leurs voiles...

H. DU MOULIN DE LABARTHÈTE
ancien collaborateur du Maréchal Pétain
(« Le temps des illusions », p. 368).

Depuis de longues années, le système basé sur la Société Anonyme permet aux « capitalistes » de régenter des entreprises dont ils ne sont pas les légitimes propriétaires.

Aujourd'hui, ce système se retourne contre eux, et ce sont les « directeurs » qui, peu à peu, les remplacent.

***

Comme Monsieur Jourdain faisait de la prose, nombre de techniciens font de la technocratie sans le savoir. Mais ils ne sont pas, pour autant, des technocrates ; tout au plus en sont-ils les créatures.

***

Pour éviter leur action offensive, les technocrates associent les « capitalistes » à leurs plans : ils les intéressent aux grands travaux, ils leur font verser des subventions, ils leur abandonnent les bénéfices d'opérations qui leur donnent, à eux, le pouvoir.

Henry COSTON.

INDEX DES NOMS CITÉS

ABBADIE D'ARRAST, Mlle A.-M., 96.
ABELIN, P., 101, 103, 105.
ACHILLE, Jean-Claude, 101.
ADAM, J.-H., 26.
ALBERTINI, Georges, 11, 13.
ALEXANDRE, Marc, 58.
ALHEING, 26.
ALIBERT, 31.
ALLENDY (Docteur), 28.
ALLIX, Pierre-Henri, 88.
ALPHAND, Hervé, 104.
AMAR, A., 58.
ARDANT, Gabriel, 67, 80, 83, 94.
ARDANT, Henri, 94.
ARDANT, Martial-Antoine-Gabriel, 94.
ARGILE, René d', 93.
ARMAND, Louis-François, 49, 50, 88, 94.
ARMAND, Jean-Marie, 94, 95.
ARNAL, F., 101.
ARON, Gaston, 106.
ARON, Raymond, 45.
ARON, Robert, 14.
ARON, Simon (voir Nora).
ARTHUS (Docteur), 29.
ASSEMAT, Georges, 94.
ASSEMAT, Joseph, 94.
AUBERT, J., 26.
AUBOIN, Roger, 26.
AURIOL, Vincent, 76, 108.
AYMARD, Ph., 58.

BACON, P., 101.
BARBIER, Jean, 74.
BARDET, Gérard, 10, 12, 20, 21, 23, 24, 28, 29. 30.
BARDON, André, 73, 105.
BARDOUX, Jacques, 76.
BARDOUX, May, 76.
BARNAUD, Jacques, 11, 29, 31, 72, 74, 104.
BARTHOLIN, P., 58.
BARUZI, Jean, 28.
BASTIEN, Anne, 110.
BAUDOIN, Charles, 28.
BAUDOUIN, Paul, 11.
BAUMGARTNER, Wilfrid, 26, 42, 54, 57, 73, 74, 101, 105, 111.
BEAUFORT, de, 96.
BÉCHARD, Paul, 101, 105.
BEDAUX, 47.
BELIN, René, 23, 25, 26, 28, 31.
BENAZERAF, Joséphine-Suzanne, 100.
BÉNÉDIX, Paul, 37.
BENÈS, 39.
BENOIT, Camille-Virginie, 108.
BERBIGIER, F., 54.
BENAERTS, 22.
BERNANOS, Georges, 44.
BERNARD, Alice, 106.
BERNARD, Madeleine, 98.
BERNHEIM, Thérèse, 102.
BERNIN, Louise, 94.
BERTEAUX, Jeanne, 104.
BERTHAULT, P., 26.
BERTHELOT, 7.
BERTRAND, Raoul, 12.
BESSE, Pierre, 74.
BÉTEILLE (Président), 33.
BETTENCOURT, 73, 101.
BIBENT, Louise, 102.
BICHELONNE, Jean, 11, 29, 49, 98.
BIDAULT, Georges, 72, 101.
BILLÈRES, R., 103.
BILLY, Jacques, 43, 47, 48, 51, 52, 53, 55, 56, 107.
BIONDI, 101.
BIZOT, Henri, 74.
BLANCHARD, 15.
BLANCHETIERRE, Monique, 112.
BLACQUE-BELAIR, Aymery, 12.
BLEUSTEIN-BLANCHET, Marcel, 100.
BLOCH, Marcel, 23, 25.
BLOCH-DASSAULT, Marcel, 11, 75, 98.
BLOCH-LAINÉ, François, 49, 54, 58, 67, 80, 81, 96.
BLOCH-LAINÉ (ex-Bloch), Frédéric, 80, 96
BLOCH-LAINÉ, Jean-Michel, 96.
BLOCQ, Maxime (voir Blocq-Mascart.
BLOCQ-MASCART, Maxime, 49, 109.
BLOT, Robert, 73, 101.
BLUM, Léon, 12, 19, 21, 42, 72, 85, 98, 99, 101, 108.
BŒGNER, Jean-Marc, 12.
BŒGNER, Philippe, 12.
BŒGNER, Mme Philippe, née Rosambert (Rosemberg), 12.
BŒGNER (Pasteur), 12.
BOHU, Georges, 28.
BOISANGER, de, 73.
BOISSARD, Adéodat, 82.
BOISSIEU, Comte Albert, 75, 98.
BOISSIEU, Comtesse Antoine de, 98.
BOISSIEU, Michel de, 58.
BOKANOWSKI, 103.
BONNAFOUS, Max, 26.
BONADONA, R. de, 58.
BONAPARTE, Napoléon, 69.
BONDINI, Sylvia de, 92.
BONNET, Georges, 73, 103.
BONNET, Jean-Claude, 58.
BORIS, Georges, 23, 101.
BORIS, Roland, 23.

BOSCARY-MONSSERVIN, 101, 102, 103.
BOULLOCHE, André-François-Roger-Jacques, 96, 101.
BOULLOCHE, Jacques, 96.
BOURGÈS-MAUNOURY, 96, 98, 101, 103, 105, 107.
BOURDET, Claude, 23, 25.
BOURREL, Vincent, 101.
BOUSSAC, Marcel, 76.
BOUTHILLIER, Yves, 7, 11, 31, 72, 73, 77, 101, 103, 107, 110, 112.
BOUTILLIER, André, 23.
BOUTMY, Eugène, 56.
BOUTTEVILLE, Roger, 26.
BOYER, Dominique, 75, 101.
BRAIBANT, 29.
BRANGER, Jacques, 10, 11, 12, 20, 23, 24, 25, 28, 29.
BRÉART DE BOISANGER, Y., 75.
BRIAND, A., 72.
BRICAUD, Jean (Jean II), 13.
BRINCARD, Mlle, 82.
BRINDILLAC, Ch., 69.
BROUILLET, René, 101.
BRULÉ, Alex, 21.
BRULÉ, Henri, 20, 21, 33.
BRUNET, André, 88.
BRUNET, Jacques, 88.
BRUNSCHWIG, Léon, 28.
BRUNSCHWIG - BORDIER, Jacques, 101.
BUJARD, Jacques-Henri, 101.
BURGARD, Marc, 58.
BURNHAM, James, 42, 43, 53, 59, 60, 83, 99.
BURON, Robert, 29, 49, 101, 103, 105.
BYÉ, Maurice, 59.

CAHEN, Charles (voir Nathan, Roger).
CAHEN, Raoul-Nathan, 106.
CAHEN-SALVADOR, Jean, 101.
CAILLAVET, Henri, 103, 105.
CAILLAUX, Alexandre, 70.
CAILLAUX, Joseph, 70, 74, 96.
CALDUS, 41.
CALMETTE, Arthur, 50, 111.
CALVET, Pierre-Louis, 88.
CAMBON, Claire, 98.
CANUDO, Jeanne, 13, 18.
CAPLAIN, Michel, 57, 75.
CAPITANT, René, 28.
CAQUOT, Albert, 102.
CARDIN, Christian, 75.
CARREL, Alexis, 28.
CARMILLE, René, 26.
CARMOY, Guy de, 80, 82.
CASTHEU, Tristane de, 98.
CATHALA, Pierre, 101.
CATHERINE, R., 55.
CATROUX, D., 101, 105.
CAZE (Mlle), 104.
CERFBEER, 55.
CEROU, André, 75.
CERTEU, Jacques, 88.
CHABAN-DELMAS, Jacques, 74, 101, 103, 107.
CHABRUN, Pierre-Marie-Etienne, 88.
CHAINE, Jacques, 75.
CHALENDAR, Comte Jacques de, 54, 73, 101.
CHALANDON, Albin-Paul-Henri, 75, 83, 98.
CHALANDON, Antoine-Elisabeth, 98.
CHALANDON, Gabriel, 98.
CHALANDON, Jean, 98.
CHALANDON, Pierre, 98.
CHAMANT, 103.
CHAPERON, Hélène, 96.
CHARNAY, Geoffroy de, 115.
CHARPENTIER, Marcelle, 100.
CHARPENTIER, Guy, 55.
CHARVET, Louis, 57.
CHASSELOUP - LAUBAT (Marquis de), 98.
CHASSELOUP - LAUBAT (Marquise de), 75.
CHASTELLAIN, 101.
CHATENET, 111.
CHATILLON, Dominique, 101.
CHAUTEMPS, Camille, 24, 94.
CHAUX, Edouard, 11, 108.
CHAVANON, Christian, 98.
CHAVANON, H. 98.
CHAVIN, 8, 9, 11, 13, 15, 19, 22, 29, 30, 48.
CHENOT, Bernard, 74, 111.
CHENEAUX DE LEYRITZ, Gabriel, 57.
CHEVALLIER, Jacques, 73, 103.
CHEVIGNÉ, de, 101.
CHEVILLON, Constant, 13, 15, 33.
CHEYLUS, Jean, 101.
CHEYSSON, Claude, 101.
CHOCHOY, 101.
CHOMÉ, Albert, 28.
CHRISTIAENS, L., 105, 107.
COLSON, Clément, 22, 108.
CONQUET, 26.
CONSTANT, 23.
CONTE, A., 101.
COQUELIN, Pierre, 75.
CORNIGLION-MOLINIER, 101, 105, 107.
COSSÉ-BRISSAC, Marie-Pierre de, 106.
COSTANTINI, Pierre, 8.
COSTON, Henry, 30, 44, 49, 54, 92, 94, 109.
COT, Pierre, 19.
COURANT, Pierre, 105.
COURAU, 41.
COURNOT, Augustin, 43, 44, 47.
COURTOIS DE VISCOSE, 26.
COUTROT, Antoine, 21.
COUTROT, Denis, 21.
COUTROT, Henri, 20.
COUTROT, Jean-René, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 49, 106, 110.
COUTROT, Mme Jean, née Marie-Eugénie SAILLANT, 20.
COUTTET, 26.
COUTURAUX, 29.
COUVE DE MURVILLE, 74, 111.
CLAPPIER, Bernard, 74, 88, 98.
CLAPPIER, Dr Georges, 98.
CLAUDIUS-PETIT, 98.
CLERMONT-TONNERRE, Cte Thierry de, 75, 101.
CRUCHON, Maurice, 101.
CULLMANN, Henri, 29.

DALADIER, Ed., 72.
DAMPIERRE, Caroline de, 96.
DAMPIERRE, Vicomte Gérard de, 96.
DANGELZER, Gérard, 75.
DARGENTON, 101.
DARNAND, 78.
DAUTRY, Raoul, 26, 27, 48, 106.
DAUVERGNE, 24.
DAVEZAC, Henry, 57.
DAVID, Mme Georges (née Alexandre), 104.
DÉAT, Marcel, 11, 14, 108.
DEBRÉ, Michel, 73, 94, 102, 109.
DEBRÉ, Mme Michel, 102.
DE GAULLE, Charles, 12, 14, 27, 39,

50, 52, 79, 83, 96, 101, 102, 103, 104, 109, 112.
DELANNEY, Marcel, 26.
DELBECQUE, Léon, 109.
DELBOS, Y., 101.
DEL DUCA, Cino, 12.
DELONCLE, Eugène, 11.
DELOUVRIER, Paul, 74, 80.
DE MAN, Henri, 37.
DEMELLE, Maria, 92.
DENIAU, Jean, 101.
DENIS, Michel, 75.
DEPREUX, 112.
DEROY, Henri, 75.
DESAZARS DE MONTGAILHARD, Jacques, 57.
DESJARDINS, Paul, 28.
DESMYTHÈRE, Jacques, 57.
DESPESSAILLES, Pierre, 58.
DETŒUF, Auguste, 23, 24, 26, 29, 30, 104.
DEUTSCH, Charles, 101.
DEVAUX, Gilbert, 88.
DEWAWRIN (dit PASSY), 13, 39.
DIETERLIN, Pierre, 26.
DILLARD (Rév. Père), 26.
DOLLÉANS, Edouard, 28.
DOREY, 103.
DORIOT, Jacques, 14, 39.
DOUFFIAGUES, Pierre, 76.
DREUX, Raymond, 26.
DREYFUS, Emmanuel, 98.
DREYFUS, Pierre, 88, 98.
DRIENCOURT, Jacques, 57.
DRONNE, Raymond, 41.
DUBREUIL, Hyacinthe, 23, 28, 36, 48.
DUCHEMIN, 22.
DUCHESNE, 26.
DUCHET, René, 114.
DUCHET, Roger, 103, 105.
DUCLOS, Jacques, 61.
DUHAMEL, Jacques, 100.
DUHAMEL, Jean, 100.
DULIN, 101, 103.
DUMAS, Georges, 73, 101.
DUFRAZ, Eugénie, 100.
DUPUY, R.-L., 28.
DUTOUQUET, Alphonse, 101.
DUVAUX, 101.

EICHTAL, Eugène d', 57.
EISENMANN, Jacques, 101.
EISLER (docteur), 22.
ELGHOZY, Juda, Léon, 100.
ELGHOZY, Salomon, Georges (voir ELGOZY, Georges).
ELGOZY, Georges, 100. 101.
ELY (général), 41.
ENSELME, Marguerite, 98.
ESCALIER, Louis, 76.
ESTÈBE, 29.

FABRE-LUCE, Alfred, 12, 77.
FABRE-LUCE, Edmond, 12.
FAIVRE D'ARCIER, Maxence, 88.
FAUGÈRE, Henri, 103.
FAURE, Edgar, 73, 100, 101, 103, 105, 106, 108.
FAURE, Maurice, 112.
FAYOL, Henri, 47, 48.
FÉLICE, Pierre de, 101, 103.
FERRI, Pierre, 103.
FÉRRIÈRE, Adolphe, 28.
FILIPPI, Jean, 11, 72, 76, 101, 103, 105.
FLANDIN, P. E., 34, 73.
FLÉCHET, 103, 105.
FLECK, Léon, 103.
FLOIRAT, Sylvain, 78.
FLOURET, René, 49.
FOCILLON, Henri, 28.
FOCILLY, Henri, 29.
FOERSTER (Professeur), 22.
FONTAINE, Ph., 26.
FONTANET, 105.
FONT-RÉAULX, de, 24.
FORBIN (Mme), 29.
FORD, Henry, 47.
FORGEOT, Jean, 76.
FORGEOT, Pierre, 26.
FOUCHIER, Jacques de, 76.
FOUQUE, R., 12.
FOUQUET, Marie, 102.
FOURASTIÉ, Jean, 61.
FOURCADE, Marie-Madeleine (ex-Méric), 39.
FOURMON, Jacques, 76.
FOURNIER, Pierre, 76.
FRANCK (ex-ROSENSTOCK), Louis, Joseph, Emile, 23, 58, 100.
FRANCK, Marie, 100.
FRANÇOIS-CAREIL, Serge, 58.
FRANÇOIS-PONCET, Jean, 57.
FRÉDÉRIX, Pierre, 12.
FRÉNAY, Henri, 106.
FRÉREJEAN, H., 29.
FREY, Roger, 105.
FREYCINET, de, 26.
FRIEDMANN, Georges, 28, 43.
FROSSARD, L.-O., 94.

GABRIAC, Elisabeth de, 77.
GAILLARD, Félix, 74, 101, 103, 105.
GARDELLENI, Robert, 103.
GARDEY, Abel, 96.
GAREAU (Conseiller), 33.
GARET, P., 103.
GARNIER, F., 55.
GASTON-MARTIN, 13.
GAUT, 21.
GAUTIER-WALTER, André, 13.
GAZEL, Geneviève, 34.
GAZIER, A., 105.
GEFFROY, H. Ch., 65.
GELLIE, 20.
GÉRARD, Andrée, 38.
GERMAIN-MARTIN, 47, 73.
GEORGES-PICOT, François, 102.
GEORGES-PICOT, Geneviève, 76.
GEORGES-PICOT, Jacques, 57, 76.
GEORGES-PICOT, Léone, 73, 76, 106.
GEORGES-PICOT, Sibylle, 102.
GEORGES-PICOT (Général), 76, 106.
GEORGES-PICOT, 73.
GŒRING, Hermann, 39.
GOETZE, Frédéric, 100.
GOETZE, Roger, 88, 100, 103.
GOLDET, Antoine, 103.
GOLDET, 105.
GOLDSCHMIDT, Bertrand, 58.
GONOT, Jean, 103.
GORODICHZE, Rose-Marie, 100.
GORSE 111.
GOUIN, Félix, 94, 108.
GOUIN, 77.
GOURCUFF, Louis de, 82.
GOURCUFF (Vicomte de), 82.
GIBERT, Jean, 76.
GIBRAT, Robert, 11, 23.
GIGNOUX, C. J., 23.
GILLOUIN, René, 22, 24.
GILBERT-JULES, 73, 103, 105.
GIMON, Pierre, 12.
GINGEMBRE, Léon, 41.
GIRARD, Alain, 55.
GIRAUD (Général), 77.
GIRAUDOUX, 26.
GISCARD D'ESTAING, Edmond, 76.
GISCARD D'ESTAING, Valéry, 74, 76, 78, 101, 103, 105.

GRADIS, Mlle, 77.
GRANDVAL, Gilbert, 49.
GREGH, François, Didier, 89.
GUÉRARD, Jacques, 11.
GUILLAUMAT, Général A., 102.
GUILLAUMAT, Pierre, 102, 111.
GUILLAUME, Edmond, 22.
GUILLAUME, Georges, 11, 22, 28, 29.
GUINDERF, Guillaume, 55, 89.
GURVITCH (Prof.), 59.
GUYOT, Jean, 76.

HAMON, Augustin, 68, 74.
HANNOTIAUX, André, 23.
HAOUT, 26.
HATT, Catherine, 112.
HAUCOURT, Jeanne d', 98.
HAVILAND, Nicole, 49.
HEKKING, Francis, 11, 18, 24, 25, 26, 27, 104, 106.
HELD (Docteur), 29.
HERRIOT, Edouard, 72.
HERRENSCHMIDT, Pierre, 76.
HEURTAUX, 29.
HIBOUT, P., 26.
HIEGUET, Robert, 26.
HIJMANS, 29.
HIRSCH, Richard, 102.
HIRSCH, Etienne, 66, 102.
HIRSCH-OLLENDORF (voir Grandval, Gilbert).
HOOG, Armand, 12.
HOPKINS, Harry, 92.
HOPPENOT, Roger, 76.
HOSTY, Dr., 28.
HOTTINGUER, 47.
HOUDET, Roger, 101, 102, 103.
HOUPHOUET-BOIGNY, Félix, 100, 103.
HUET, Philippe, 55, 93, 103.
HUGUES, Emile, 103, 105.
HUVÉ, Claude, 57.
HUXLEY, Aldous, 28.
HYMANS, 27.

IZARD, Georges, 30.

JACQUINOT, L. 105.
JAHAN, Henri, 77.
JEANNENEY, J. 101, 111.
JÉRAMEC, 22.
JOXE, 26, 111.
JUIN (Maréchal), 41.
JULIENNE, Robert, 89.

KAHN, Andrée, 112.
KALTENMARKSTAVNIK, J.-Ch. (dit Stavnik), 39.
KAPLAN, 23.
KELLERSOHN, 22.
KÉRENSKY, 27.
KÉRILLIS, Henri de, 39.
KEYNES, Meynard, 78, 79, 80.
KLOTZ, L.-L., 96.
KOTSKA, Jean, 9.

LABUSSIÈRE, Jean, 103.
LA CHAMBRE, Guy, 19.
LACOIN, Maurice, 22, 23.
LACOSTE, Robert, 23, 26, 28, 98, 103, 105.
LAFFITTE, 26.
LAFITTE, Dr V., 63.
LAFOND, Henry, 11.
LAFOREST, 101.
LAHY, J.-M., 28.
LAINÉ, Georgette, Marie, Suzanne, 96.
LALUMIÈRE, Pierre, 56, 70, 71, 72, 73, 78, 80, 81, 82, 83.
LAMBERET, Marthe, 110.
LAMOUREUX, 103.
LAMY, Emm., 77.
LANET, Joseph, 73, 105.
LANIEL, 73, 103, 105.
LANUX, Pierre de, 26.
LA PANOUSE, Mlle de, 94.
LAPIE, P.-O., 14, 28.
LARCHE, Jacques, 103.
LAROQUE, Pierre, 49, 58.
LARRE, René, 103.
LASSERRE DE MONZIE, 96.
LAUGIER, Henri, 28.
LAURE, Pierre, 77.
LAURÉ, Maurice, Fernand, 80, 89.
LAVAISSIÈRE DE LAVERGNE, Guy de, 77.
LAVAL, Pierre, 21, 31, 72, 94, 108.
LAVERÈNE, Ch. de, 77.
LAXAN, Max, 103.
LEBÉE, Edmond, 57.
LECA, Dominique, 73, 77, 103.
LECARPENTIER, Olaf, 103.
LE CHATELIER, 37.
LECOMTE DE NOUY, 28.
LE CORBUSIER, 64.
LE CORREC, Yves, 11.
LEFAUCHEUX, Pierre, 49, 50.
LEGATTE, Paul, 103 .
LEGUEU, 22.
LEHIDEUX, François, 11.
LEHMANN, Julie, 106.
LEJEUNE, Max, 103.
LELONG, R., 22, 23, 24.
LEMAIRE, 101, 107.
LEMARESQUIER, Charles, 102.
LEMARESQUIER, Pierre, 102.
LEPERCQ, 49, 50, 101.
LE PORTZ, Yves, 89, 103.
LEROY-BEAULIEU, Paul, 77.
LEROY-BEAULIEU, Pierre, 77.
LEROY, Léon, 104.
LEROY, Léon-Paul, 104.
LEROY-LADURIE, Gabriel, 11, 21.
LÉVÊQUE, J.-M., 55.
LE VERT, Jean, 103 .
LÉVY, Caroline, 108.
LÉVY, Pierre, 29.
LEWANDOWSKI, Dominique, 54, 73, 102, 103.
LEWANDOWSKI, Georges, 102.
LHOMME, 59.
LHOSTE, Ernest, 24.
LIBERSART, Georges, 73, 103.
LIOCHON, 26.
LOBSTEIN, Jean, 29, 30.
LOCHARD, André, 28.
LOEWENSTEIN, 101.
LOIZILLON, André, 23, 28.
LONGCHAMBON, 101.
LOUCHEUR, Louis, 96.
LOUIS (baron), 78.
LOUVENCOURT, Alof de, 89.
LUCIUS, 26.
LUZUY, Dr Maurice, 97.

MACÉ, Roger, 103.
MACQUART, Julienne, 104.
MAIGNON, Georges, 73, 77, 103.
MAJORELLE, Jean, 57, 104.
MAJORELLE, Colonel F., 104.
MALLET, 47.

MALRAUX, André, 100, 103.
MAMY, Jean, 8.
MANSHOLTS, Sicco, 66.
MARCHANDEAU, Paul, 24, 96, 105.
MARCILLÉ Yves, 89, 103.
MARGERIE, Bernard de, 77.
MARGERIE, Maxime de, 77.
MARGERIE, Roland de, 77.
MARIE, A., 72, 101.
MARION, Paul, 14.
MARJOLIN, Ernest, 104.
MARJOLIN, Robert, 26, 104.
MAROGER, Jean, 23.
MAROSELLI, André, 100, 103.
MARQUET, Adrien, 31.
MARSHALL, 51.
MARTINAUT-DEPLAT, 103.
MARTINET, Gilles, 112.
MARTINY (Docteur), 28.
MASCART, Léon, 49.
MASSÉ, Jean-Daniel, 104.
MASSÉ, Pierre, 23, 51, 66, 104.
MASSON, Jean, 73, 103, 105.
MASSON, Marie-Clotilde, 94.
MASSON-OURSEL, Paul, 28.
MASSU (Général), 12.
MASSU (Mme), née Rosambert (Rosenberg), 12.
MATISSE, Georges, 28.
MAUD'HUY, Bertrand de, 14.
MAURETTE, 26.
MAYER, Daniel, 105.
MAYER, Fanny-Louise, 106.
MAYER, René, 73, 98, 100, 101.
MENDÈS-FRANCE, Pierre, 12, 23, 52, 73, 74, 76, 83, 94, 98, 100, 101, 103, 105, 108, 112.
MENNEVÉE, Roger, 10, 19, 20, 22, 26, 92, 94, 106, 115, 116.
MENTHON, F. de, 105.
MERCIER, Ernest, 23, 57.
MÉRIC, Marie-Madeleine (voir Fourcade).
MERSCH, Jean, 24.
MESSMER, 111.
MESTRE (Professeur), 24.
MEUNIER, Jean, 98.
MICHE, Yvonne, 29.
MICHEL, Claire, 94.
MICHEL, Henri, 23.
MICHELET, 103, 105.
MILHAUD, Jean, 24, 26, 28.
MILLION, 25, 26.
MINOST, Emile, 77.
MIOT, Pierre, 73, 105.
MIRAL, Elisabeth, 96.
MIRLES, 29.
MISSOFFE, François, 64, 103.
MITRY (Comte de), 57.
MITTERRAND, Jacques, 112.
MITZAKIS, 26.
MOCH, Jules, 22, 105.
MOCH, Paul, 102, 106.
MOCH, Samuel, 106.
MOENECLAEY, Etienne, 77.
MOLIÉ, Denise, 102.
MOLLET, Guy, 73, 93, 104, 112.
MONICK, Emmanuel, 49, 50, 75, 77, 101.
MONNET, Jean, 19, 49, 50, 51, 75, 77, 92, 94, 102, 104.
MONNET, Jean, Gabriel, 92.
MONOD, G., 26.
MONTARNAL, Robert, 89.
MONTESSORI, Maria, 28.
MONTJAMONT (lieutenant de), 26.
MONTRÉMY, Ph. de, 54.
MONZIE, Anatole de, 24, 27.
MORA, Armand, 13, 18.
MOREAU, Yves, 20, 33.
MOREAU-NERET, Didier, 77.
MOREAU-NÉRET, Olivier, 77.
MORET, Pierre, 73.
MORETTE-BOURNY, Jacques, 105.
MORICE, André, 103.
MOULIN DE LA BARTHÈTE, H. du, 25, 72.
MOUSSA, Pierre, Louis, 80, 89, 105.
MUNCH, Charles, 112.
MUNCH, Emma, 112.
MURAT, Prince Achille, 98.
MURAT, Princesse Salomé, 75, 98.

NATHAN, Roger, 26, 27, 28, 106.
NAVACHINE, Dimitri, 27, 33.
NESPOULOUS-NEUVILLE, André, 78.
NEUWIRTH, 109.
NICOLETIS, John, 23.
NICOLLE, Pierre, 7.
NOËL, Léon, 57.
NOLLET (Général), 22.
NORA (ARON), Simon, 67, 73, 76, 80, 82, 83, 105, 106.

OLIN, 29.
OLIVIER, Maurice, 11, 29, 30.
OPPENHEIM, 27.
OPPENHEIMER, H., 28.
ORGEOLET, Maurice, 105.
ORMESSON, Marquis Henri Lefèvre d', 89, 103.
OSVALT, J.-J., 58.

PALLEZ, Gabriel, 105.
PANIÉ, Raymond, 105.
PANOUILLOT DE VESLY, Claude, 90.
PAPUS, 13.
PARAF, F., 26.
PARICAUD, Albert, 105.
PARIENTE, Régine, 100.
PARINGAUX, Yves, 33.
PARIS, Comte de, 37.
PAUL, Marcel, 50.
PASSY (Colonel) (voir Dewavrin).
PATENOTRE, Raymond, 24.
PATHÉ, Odile, 96.
PATOUILLET, 26.
PAYE, 111.
PECRESSE, Jean-Francis, 57.
PELAREY, Marie, 94.
PEPY, Daniel, 105.
PEROUSE, Maurice, 89.
PERIER DE FÉRAL, 26.
PERROUX, François, 30.
PÉTAIN (Maréchal), 11, 14, 25, 29, 49, 56, 72, 108, 110, 112.
PETIT, Guy, 105.
PETIET, baron, 47.
PETSCHE, M., 103, 107.
PEUGEOT (famille), 47.
PEYERIMHOFF, Henry de, 11, 23.
PEYSTER, de, 22.
PEYROUTON, 31.
PFLIMLIN, 50, 101, 103, 105.
PFEIFFER, Georgette, 106.
PHILIP, André, 105.
PHILIPPE, Raymond, 96.
PHILIP, André, 101.
PICARD, Roger, 26.
PIE, Mgr Georges, 98.
PIÉTRI, François, 23, 69, 73, 74, 103.
PINAY, A., 73, 101, 103, 105, 107, 112.
PIERRE-BROSSOLETTE, Claude, 55, 93, 105.
PINEAU, Christian, 104.
PLANUS, Paul, 24, 26, 29, 48.
PLESCOFF, Georges, 90, 93, 105.

PLEVEN, 73, 101.
POHER, Alain, 103.
POINCARÉ, Raymond, 72, 108.
POMARET, Charles, 24, 101.
PONIATOWSKI, Michel, 26, 105.
PONT, Pierre du, 55, 105.
PORTU, Jacques de, 58.
POSTEL-VINAY, André, 90.
POUDEROUX (Général), 23.
PRAIN, Roger, 105.
PRATE, Alain, 82.
PRÉ, Roland, 30, 105.
PRÉ DE SAINT-MAUR, Antoine du, 94.
PRÉ DE SAINT-MAUR, Jean, 94.
PRÉ DE SAINT-MAUR, Nicolas du, 94.
PRELOT, Marcel, 28.
PRIOURET, Roger, 95, 109.
PUCHEU, Pierre, 8, 11, 29, 33, 39, 49.

QUESNAY, Pierre, 26.
QUEUILLE, Henri, 73, 94, 101, 103.
QUILICI, 10.
QUINSON, A., 105.

RAMADIER, Paul, 93, 96, 101, 103, 105.
RAMONET, 101.
RAYBAUD, 29.
REBUFFEL, Charles, 11.
RÉGNIER, Manuel, 96, 106.
RÉMY, Michel, 65.
RENAULT (famille), 47.
REYNAUD, Paul, 23, 72, 73, 77, 101, 103, 105, 107, 110.
RÉBAUCOUR, Germaine, 102.
RIBEYRE, Paul, 101, 103, 105.
RICARD, J. H., 26.
RICHARD, Anne, 96.
RICHE, Paul (voir Jean MAMY).
RIMONTEIL DE LOMBARES, Michel de, 103.
RIOUST DE LARGENTAYE, 79.
RIST, Charles, 23, 104.
RIVAIN, Jean, 18.
ROBERT, Jean, Paul, 90.
ROCHEREAU, H., 101, 102, 103, 105.
ROCHUT, Hélène, 100.
RODITI, Georges, 14.
ROGEZ, Jean, 73, 90, 105.
ROLLIN, Louis, 108.
ROMAINS, Juiles, 10, 14.
ROQUES, Pierre, 105.
ROSENSTOCK, Achille, 100.
ROSENSTOCK (voir FRANCK).
ROSENSTOCK-FRANCK (voir FRANCK).
ROSENWALD, Jean, Salvador, 105.
ROSSARD, Jean, 105.
ROTHSCHILD (famille de), 44, 45, 47, 55, 57, 58, 104, 106.
ROUSSELOT, Colette, 100 .
ROUSSILLON, Jean, 58.
RUEFF, Adolphe, 108.
RUEFF, Jacques, 11, 22, 58, 67, 78, 95, 108.
RUFFENACH, 26.

SAGNE, Jacques, 105.
SAILLY, Jean de, 78.
SAINT-CHAMAS, de, 96.
SAINT-GEOURS, Jean, 90, 105.
SAINT-MATHIEU, M.G.A. de, 23.
SAINT-SIMON, Cl. Henry de Rouvroy, comte de, 43, 47.
SAINT-YVES D'ALVEYDRE, 13, 15, 44.
SAIVRE, Roger de, 14.
SALTES, François, 108.
SALTES, Jean, 90, 108.
SANGNIER, Marc, 12.
SARRAILH, Jean, 57.
SARRAUT, Albert, 24.
SATET, Robert, 24.
SAUTEREAU-MEYER, Roger, 23.
SAUVY, Alfred, 11, 23, 24, 26, 28, 58, 110.
SAUVY, Louis, 110.
SAVARY, 101.
SAY, Léon, 70.
SCHIFF, Paul, 29.
SCHNEIDER, 75.
SCHUMAN, Robert, 48, 72, 74, 98, 103.
SCHWARTZ, Laurent, 112.
SCHWEISGUTH, Pierre, 23.
SCHWEITZER, Albert, 112.
SCHWEITZER, Paul, 112.
SCHWEITZER, Pierre, 49, 90, 112.
SCHWENK, Marianne, 102.
SCHWOB, 26.
SEGELLE, P., 105.
SENGHOR, L. S., 105.
SERGENT, René, 82.
SERRE, 23.
SERRUYS, Mme Daniel, 23.
SERVAN-SCHEIBER, J.J., 112.
SEYNES, Philippe de,73 .
SEYNES-LARLANQUE, 26.
SIEGFRIED, André, 26, 29, 61, 67, 68.
SIMIAND, 22.
SIMON, 29.
SINCLAIR (Professeur), 64.
SIROL, 26.
SIRWIN, 26.
SPINASSE, Charles, 11, 13, 21, 22, 25, 27, 101.
SOULARY, Agnès, 104.
SOURBET, J., 103.
SOUSTELLE, Jacques, 109.
STAVNIK (voir Kaltenmarkstavnik).
STERN, 98.
SUDREAU, 111.

TARDE, Guillaume de, 26.
TARDIEU, 72.
TASSART, Odette, 94.
TAYLOR, 37, 47.
TEITGEN, 105.
TEIL, Roger du, 29.
TERRAY, Jean, 26.
TERRIN, Maurice, 94.
TERRENOIRE, 101.
THÉALLET, Franck, 20, 33.
THAYER SMITH, Dorothy, 104.
THEILLARD DE CHARDIN (Rév. Père), 29.
THOMAS, Abel, 105.
THOMAS, Jean, 14.
THOMAZEAU, Yves, Louis, Ignace, 91.
THOME-PATENOTRE, Mme, 103.
THOREZ, M., 61.
TINGUY DU POUËT, de, 105.
TISSEYRE, Jeanne, 110.
TITAYNA, Elisabeth Sauvy, dite, 110.
TIXIER, Claude, 82, 91.
TOUREN, Jeanne, 104.
TOURNIER, Gilbert, 63.
TOURNIER, Jacques, 91.
TRÉBERT, Jacques, 105.
TREUIL, Raymond, 25.
TREUILLE, 27.
TRIBOULET, 103, 105.
TROTSKY, Léon, 42.
TURQUET, François, 91.

ULLMO, Jean, 23, 29.

ULLMO, Laure, 98.
ULVER, 105.
URI, Isaac, 112.
URI, Pierre, 112.

VACHER, Elise, 104.
VALENSI, Christian, 26.
VALLERY-RADOT, 101.
VALLON, Louis, 14, 23, 24, 27.
VALOIS, Georges, 25.
VALLERIE (capitaine), 26.
VARAGNAC, André, 29.
VASSEUR, Pierre, 26.
VAUGELAS, de, 78.
VAUGELAS, Mme de, 78.
VERCHALY, 26.
VERNANT, Jacques, 54.
VÉRON, Robert, Jospeh, Antoine, 91.
VIALATTE, 26.
VIANSON-PONTE, Pierre, 41.
VIENOT, Marc, 93, 105.
VIGNAL, Jean, 30.
VILLELONGUE, Roland de, 57.
VILLEMAIN, Monique, 102.
VILLERS, Bernard, 107.
VINCENT, Paul, 73.
VOGUE, Geoffroy de, 82.
VOGUE, Marquis Melchior de, 82.
VOGUE, de, 94.

WAITHE, 9, 11.
WALINE, Pierre, 57.
WALL (Professeur), 22.
WALRAS, 27.
WARNIER DE WAILLY, Gilles, 91.
WEILLER, Paul-Louis, 11.
WEISS, Ch., 58.
WEISS, J.J., 68.
WEISS, Louise, 106.
WENDEL, de, 45, 47, 54, 94.
WHEELRIGHT, Philip, 42.
WORMS, H., 29, 47, 57, 104.

YRISSOU, Henri, 107.

ZIEGLER, Henri, 107.
ZORETTI, Ludovic, 29.
ZOUSMANN, Alexis, 33.

Numéro spécial de
Lectures Françaises
publié en février 1962
sous la direction de
HENRY COSTON

Imprimeries Réunies - Rennes
Dépôt légal : février 1962
Le directeur de la publication :
MICHEL DE MAUNY